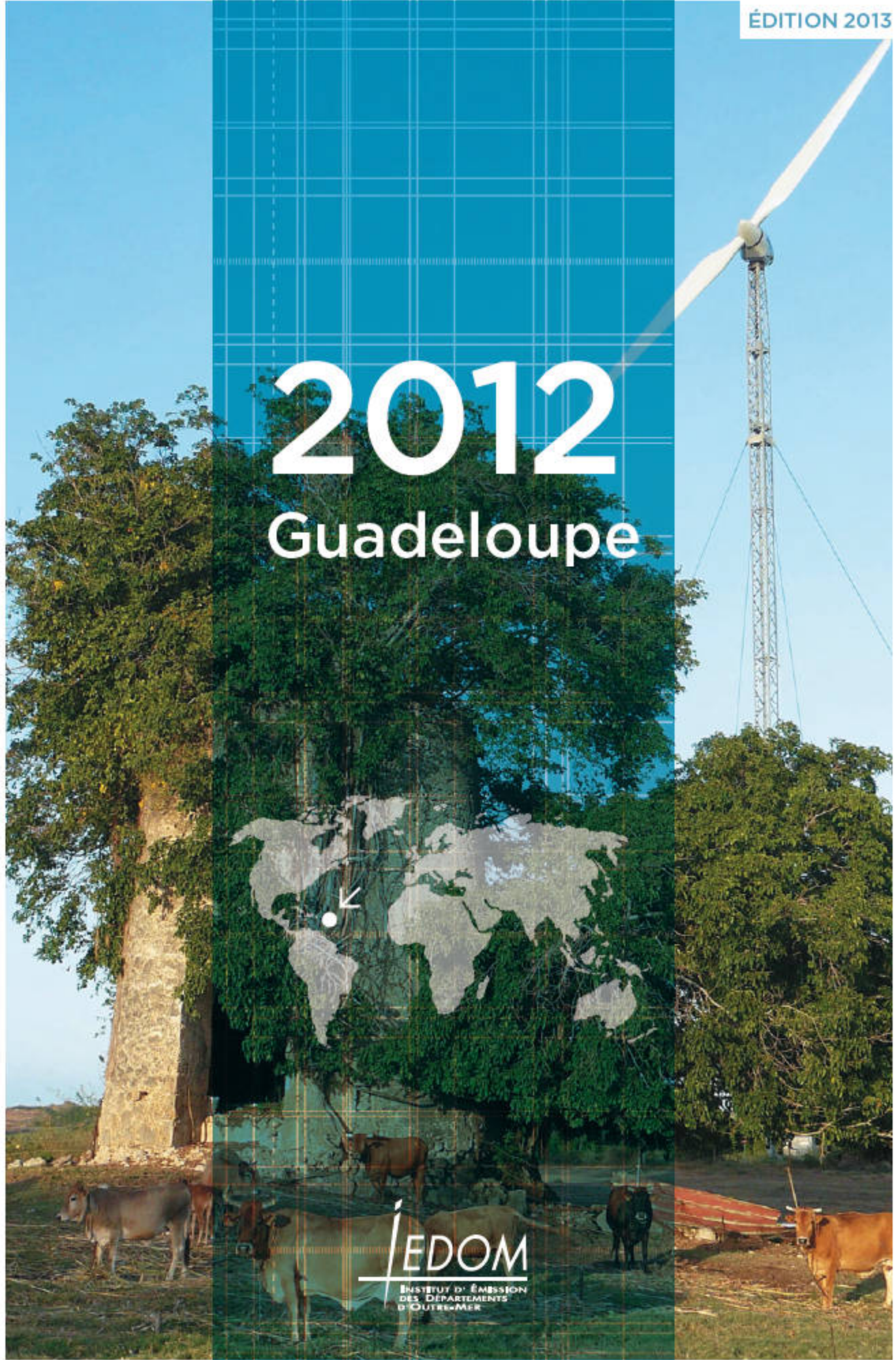


2012

Guadeloupe



EDOM
INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER



**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Guadeloupe

Rapport annuel
2012

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

Pages

Avant-propos	9
Synthèse	11
La Guadeloupe en bref	14
CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 - La géographie et le climat	19
1. Aperçu géographique	19
2. Climat	19
Section 2 - Les repères historiques	20
1. Les origines et la découverte	20
2. La période coloniale	20
3. La période contemporaine	21
Section 3 - Le cadre institutionnel	22
1. Dans le paysage administratif français	22
1.1 Un département et une région	22
1.2 Une organisation institutionnelle propre	22
1.3 Le droit applicable et ses adaptations	23
1.4 Des compétences accrues en matière de coopération régionale	24
2. Dans le paysage communautaire	24
Section 4 - L'archipel de Guadeloupe	26
1. Marie-Galante	26
2. Les Saintes	27
3. La Désirade	29
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE GUADELOUPÉENNE	31
Section 1 - La population	32
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	35
1. Les comptes économiques	35
1.1 Le PIB	35
1.2 L'équilibre emplois-ressources	37
1.3 La valeur ajoutée par branche	38
2. L'emploi et le chômage	40
2.1 La population active	40
2.2 L'emploi	41
2.3 Le chômage et la demande d'emploi	43
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	45

3. Les revenus et salaires	46
3.1 Les revenus fiscaux	46
3.2 Les revenus de la précarité et de la solidarité	48
3.3 Les salaires	48
4. Les prix	50
5. Le commerce extérieur	54
5.1 Les importations de biens	54
5.2 Les exportations de biens	55
5.3 La balance commerciale (hors services)	57
5.4 Les relations régionales	57
Section 3 - Les politiques et finances publiques	59
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	59
1.1 Le contrat de projet État-Région	59
1.2 Les aides européennes	60
2. Le système fiscal	63
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	63
2.2 Une fiscalité locale spécifique	66
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	67
3. Les finances publiques	70
3.1 Les comptes de l'État en Guadeloupe	70
3.2 Les finances publiques locales	70
CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	75
Section 1 - Aperçu général	76
Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche	79
1. Aperçu structurel	79
2. L'agriculture	79
3. L'élevage	83
4. La pêche et l'aquaculture	84
Section 3 - L'industrie et l'artisanat	86
1. L'industrie	86
2. L'artisanat	88
3. La filière canne - sucre - rhum	89
Section 4 - Les déchets, l'énergie et l'eau	91
1. Aperçu structurel	91
2. La gestion des déchets	91
3. L'énergie	94
4. L'eau	97

Section 5 - Le bâtiment et les travaux publics	99
1. Aperçu structurel	99
2. Le BTP en 2012	100
3. L'habitat à la Guadeloupe	101
Section 6 - La distribution	104
Section 7 - Le tourisme	106
1. Aperçu structurel	106
2. Le tourisme en 2012	107
3. Le tourisme de séjour	107
4. Le tourisme de croisière et de plaisance	109
Section 8 - Les transports	111
1. Aperçu structurel	111
2. Les activités portuaires	111
3. Les activités aéroportuaires	115
4. Le transport terrestre	117
Section 9 - Les services aux entreprises	119
Section 10 - Les services non marchands	120
1. Aperçu structurel	120
2. L'éducation	121
2. La santé et l'action sociale	123
CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	126
Remarques méthodologiques	126
Section 1 - La structure du système bancaire et financier	127
1. Les événements majeurs de l'année	127
1.1 Les principaux événements locaux	127
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	128
2. L'organisation du système bancaire	133
2.1 La typologie des établissements de crédit	133
2.2 Les éléments sur la concentration du marché	134
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	136
2.4 Les ressources humaines	137
3. La densité du système bancaire	138
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	138
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	140
4. Les moyens de paiement	142
4.1 Les cartes bancaires en circulation	142
4.2 Le volume de transactions de retrait et de paiements par carte bancaire	143
4.3 Les chèques	143
4.4 Le projet sepa	144
5. L'activité des fonds de garantie	144

Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	147
1. Les taux d'intérêt	147
1.1 Les taux directeurs	147
1.2 Les taux créditeurs	149
1.3 Les taux débiteurs	150
1.4 Les taux d'usure	152
2. Le bilan agrégé des banques locales	154
3. Les performances financières des banques locales	155
3.1 La formation du produit net bancaire	155
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	157
3.3 Les indicateurs de rentabilité et de productivité	158
4. Les tarifs bancaires	158
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	160
1. Les avoirs financiers de la clientèle	160
1.1 L'ensemble des actifs financiers	160
1.2 Les dépôts à vue	161
1.3 Les placements liquides ou à court terme	162
1.4 L'épargne à long terme	163
2. Les concours de la clientèle non financière	164
3. La circulation fiduciaire	168
3.1 Les billets euros	168
3.2 Les pièces euros	169
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	170
4.1 Le financement de l'immobilier	172
4.2 Le financement du secteur public local	173
5. Le surendettement	174
5.1 L'évolution du surendettement en Guadeloupe	174
5.2 Le cadre légal	175
ANNEXES	177
1. Statistiques économiques	177
2. Statistiques monétaires	182
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2012	187
4. Liste des publications de l'IEDOM	191

Avant-propos

Après la crise sociale et la récession de 2009, l'économie guadeloupéenne avait repris, plutôt rapidement, sa marche en avant avec un redressement réel, en 2010 puis en 2011, même si encore insuffisant pour contenir la forte progression du chômage sur la période.

L'exercice 2012 est caractérisé, à l'exception du premier trimestre bien orienté, par un retournement de tendance qui a brisé les espoirs d'une consolidation rapide de la sortie de crise.

Les différents indicateurs ont fait ressortir au total une activité sans souffle et mis sur le devant les difficultés de nombreux acteurs économiques, que ce soit dans le secteur du BTP ou encore au sein de la multitude des TPE guadeloupéennes.

Dans un contexte économique difficile et un environnement réglementaire en forte évolution, le système bancaire a toutefois continué à assurer le financement de l'économie guadeloupéenne à un rythme plus soutenu que dans de nombreuses géographies.

A ce titre il faut surtout souligner, comme signe révélateur des inquiétudes et du ralentissement de la demande :

- la stagnation des crédits à la consommation des ménages sur l'année 2012, alors que dans le même temps le financement de l'habitat a mieux résisté sur les marchés particuliers et entreprises.
- et en parallèle la progression significative des différents actifs financiers détenus par les agents économiques dans les banques de la place.

Pour autant - à l'instar du secteur de la croisière qui a réalisé un rebond marqué cette année - la Guadeloupe économique n'a pas renoncé et a poursuivi en 2012 diverses initiatives dans la stratégie de sortie de crise, en associant aussi bien les socioprofessionnels que les acteurs publics. Que ce soit pour améliorer l'attractivité de l'île et renouveler son offre de produits touristiques ; développer la professionnalisation des TPE qui jouent un rôle prépondérant pour favoriser l'emploi ; essayer de peser sur les orientations fiscales en faveur de l'investissement dans l'île ; ou encore renforcer les relations banques/entreprises afin d'assurer le financement de l'économie aux meilleures conditions possibles et faciliter le redressement de la conjoncture.

Dans ce cadre exigeant l'Iedom a poursuivi ses missions en renforçant l'expertise qu'il est en mesure d'apporter aux agents économiques de l'île, notamment en matière de suivi de la conjoncture économique et bancaire ; de mise en œuvre de la médiation du crédit aux entreprises ou encore de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Le Directeur,



C. APANON

Synthèse

UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HÉTÉROGÈNE

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2% contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement - supérieur à 5 % - et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les Etats-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume Uni stagne et la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

Une activité sans souffle

L'économie guadeloupéenne, toujours fragile et sans véritable souffle, n'a pu conforter en 2012 le rattrapage entrepris depuis la crise de 2009. La reprise, faute de s'affermir, reste trop modeste pour faire refluer le chômage, qui se maintient à un niveau élevé (22,9 %).

Retournement du climat des affaires

Après un bon début d'année, le climat des affaires se replie dès le deuxième trimestre. À fin décembre il se situe en deçà de sa moyenne de longue période (-6,5 points), et atteint son niveau le plus faible depuis septembre 2010. L'activité s'est infléchie dès le deuxième trimestre dans la plupart des secteurs, notamment l'industrie manufacturière, le tourisme et le commerce.

La consommation des ménages se tasse en fin d'année

La consommation des ménages, principal soutien de la reprise en 2011, reste vigoureuse au premier trimestre, avant de s'essouffler progressivement, en dépit d'une inflation contenue (+1,9 % en moyenne). Les importations de produits agroalimentaires augmentent cependant de 2,6 % en cumul annuel, et celles de biens de consommation de 1,2 %. Parallèlement, les encours de crédits à la consommation stagnent (+0,5 %).

Les incertitudes affectent l'investissement

En l'absence de visibilité à moyen terme, l'investissement montre à nouveau des signes de faiblesse : les importations de biens d'équipement (-13,2 %) et l'encours des crédits d'investissements accordés aux entreprises (-2,1 %) sont en baisse. L'investissement immobilier (+8,2 %) reste en revanche dynamique, favorisé comme en métropole par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. Les prévisions d'investissements des chefs d'entreprises s'améliorent en fin d'année et deviennent majoritairement positives pour la première fois depuis mi-2008 selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM.

L'activité est maussade dans la plupart des secteurs

Un bilan contrasté dans l'agriculture et l'industrie

La campagne cannière, affectée par des conflits sociaux et une pluviométrie importante, s'est révélée décevante (-9,3 %). En revanche, le secteur de la banane confirme son net redressement, avec une production commercialisée en hausse de 9 %. Dans les industries manufacturières, le courant d'affaires se réduit au second semestre et les principaux soldes de gestion se dégradent. L'activité des industries agroalimentaires, soutenue par la consommation des ménages en début d'année, évolue plus favorablement.

Une sortie de crise difficile dans le BTP

La situation dans le bâtiment et les travaux publics demeure difficile. La consommation de ciment reprend (+7,1 % sur un an), mais reste inférieure au niveau d'avant la crise de 2009. Dans la filière construction, le bénéfice du nouveau dispositif de défiscalisation du logement social tarde à s'affirmer : la production financée de logements locatifs sociaux reste inférieure de 3,9 % à sa moyenne décennale. Le manque de projets structurants se fait toujours ressentir, et de nombreuses petites et moyennes entreprises rencontrent des difficultés de trésorerie et présentent d'importantes dettes sociales.

L'activité commerciale est peu dynamique

Les entreprises du secteur du commerce ont bénéficié de la relative résistance de la consommation des ménages au premier trimestre, mais les commerçants font état d'une détérioration de leur courant d'affaires en fin d'année et d'une concurrence accrue.

Une fin d'année décevante dans le tourisme

L'activité touristique s'inscrit en léger retrait, en dépit d'un premier semestre prometteur. À l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers diminue de 1,3 % sur un an. La fréquentation des hôtels classés suit cette tendance : à fin novembre, le nombre de nuitées cumulées diminue de 3,3 % par rapport à la même période l'année précédente et le taux d'occupation moyen s'inscrit en léger retrait, à 56 %. En revanche, le segment de la croisière se redresse, après les fortes baisses des années précédentes : le nombre de croisiéristes augmente de 55 %, à la faveur de l'arrivée de nouvelles compagnies et d'un nombre d'escales accru.

L'activité bancaire reste correctement orientée

Croissance moins marquée des encours de crédits

Le financement de l'économie continue de progresser, mais à un rythme modéré : l'encours sain des crédits est en hausse de 3,7 % sur un an. Les financements consentis aux ménages montrent des signes d'essoufflement, mais restent bien orientés (+4,9 %). Le rythme de croissance des crédits à l'habitat demeure soutenu (+7,1 %), favorisé comme en métropole par les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt.

La progression des crédits à la consommation est en revanche atone (+0,5 %), en lien avec l'essoufflement de la consommation observé en fin d'année, et l'activité de crédit aux entreprises (+3,8 %) reflète la morosité ressentie dans la plupart des secteurs d'activité : si les crédits immobiliers conservent une croissance dynamique (+9,3 %), les crédits d'investissement (-2,1 %) et les crédits d'exploitation (-3,1 %) sont en recul.

Légère hausse des créances douteuses

Les risques de crédit portés par le système bancaire local sont en légère hausse sur un an, les encours douteux bruts augmentent de 5,3 %. La proportion des créances douteuses dans l'ensemble des crédits consentis reste cependant stable à 7,8 % (+0,1 point).

Dynamisme des actifs financiers

La collecte nette d'épargne est dynamique : les actifs financiers des agents économiques progressent de 4,7 % sur un an. Cette hausse est plus marquée pour les ménages (+4,3 %) et les collectivités locales (+16,5 %) que pour les entreprises (+3,2 %).

Les dépôts à vue connaissent un rebond sur un an, et l'épargne à long terme retrouve une croissance dynamique, grâce aux performances de l'assurance-vie. En revanche, les placements liquides ou à court terme augmentent plus modérément en raison de la chute des placements indexés sur les taux de marché. Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent leur plus forte hausse depuis fin 2009, portés par l'engouement des ménages pour les livrets A et les livrets de développement durable, dont les plafonds ont été relevés en fin d'année.

Tassement du produit net bancaire et hausse du coût du risque

La morosité de la conjoncture économique a pesé sur les résultats d'exploitation des banques. En dépit de conditions de refinancement toujours favorables, le produit net bancaire (PNB) de l'échantillon d'établissements étudiés se tasse (+0,4 %). Cette croissance est davantage liée à une baisse des charges (-2,8 %) qu'à un accroissement des produits réalisés, lesquels enregistrent un recul de 0,5 %.

Le coefficient d'exploitation moyen se dégrade (+2,5 points à 77,7 %) en raison d'une hausse des frais généraux (+2,5 %) supérieure à celle du PNB. Ce taux moyen occulte néanmoins une dispersion importante des performances. La forte hausse du coût du risque (+27,7 %) contribue également à la diminution de la rentabilité, qui se traduit par un net recul du résultat d'exploitation (-38,3 %).

Perspectives contrastées pour l'année 2013

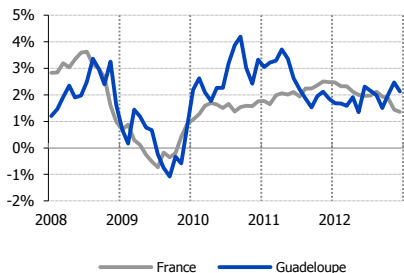
L'économie guadeloupéenne présente depuis le deuxième trimestre 2012 les signes d'un ralentissement qui pourrait se prolonger, dans un contexte de stagnation attendue de la croissance française et de tensions persistantes dans la zone euro. La consommation des ménages, véritable moteur de la croissance, manque de fermeté, et il est encore difficile de dire si les consommateurs vont retrouver le chemin de la dépense dans cet environnement marqué par la progression du chômage.

L'espoir pour les mois à venir passe par la consolidation rapide des secteurs clés que sont le tourisme et le BTP. L'activité touristique devrait notamment à terme profiter du renouveau de la croisière.

Au-delà, les défis de la prise en charge du vieillissement de la population et de la dépendance, ou encore de l'amélioration des infrastructures publiques, vont nécessiter le lancement de grands chantiers structurants (EHPAD ; transports collectifs ; mise aux normes parasismiques ; desserte en eau et modernisation de l'assainissement...) qui pourraient permettre à la Guadeloupe de trouver des nouveaux moteurs d'une croissance durable.

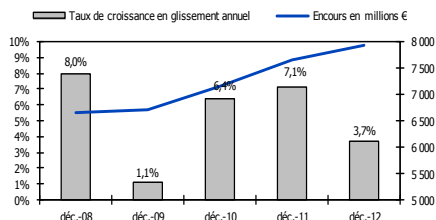
La Guadeloupe en bref

Indice des prix à la consommation (En glissement annuel)



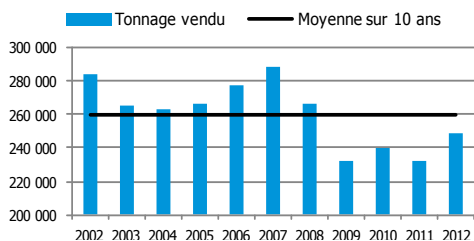
Source : Insee

Évolution des concours bancaires



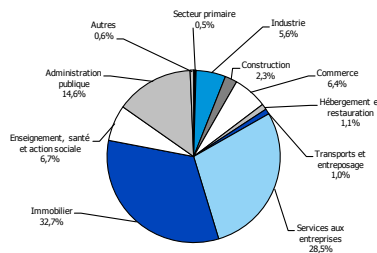
Source : Iedom

Consommation de ciment



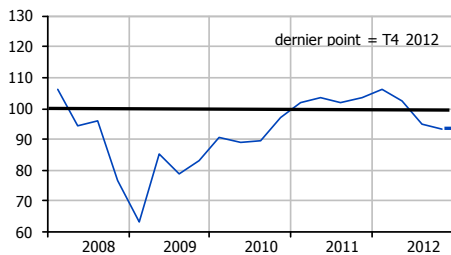
Source : Ciment Antillais, yc Iles du Nord

Encours sectoriels au 31 décembre 2012 (en %)



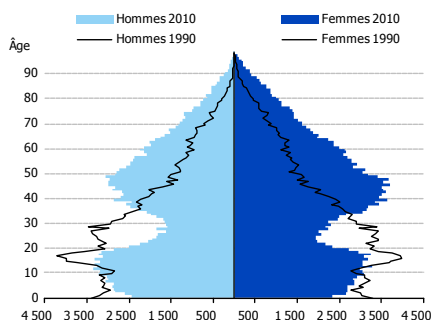
Source : Service central des risques – Banque de France

Indicateur du climat des affaires



Source : Iedom

Pyramide des âges de la population au 1^{er} janvier 2010



Source : Insee

Les chiffres clés de la Guadeloupe

	2000	2012	Métropole 2012
Indicateurs sociaux			
Population ^(e) (hors îles du Nord, en milliers, millions pour la France)	388	404	65,8
Taux de croissance annuel de la population	0,8% ⁽¹⁾	0,1 %	0,5 %
Taux de natalité (pour 1000)	17,1	13,3 *	12,6 *
Taux de réussite au baccalauréat général	73,5 %	79,8 %	89,6 %
Espérance de vie des hommes à la naissance	74,6	77	78,4
Espérance de vie des femmes à la naissance	81,6	83,5	84,8
Nombre de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	73	79	157
Indicateur de développement humain (IDH)	0,85	0,82**	0,88*
Environnement			
Superficie totale en km ²	1 628	1 628	549 087
Surface agricole utilisée (en millier d'hectares)	41,7	31,4 **	27 088 **
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	9,5 %	14,2 %	11,6 %*
Économie			
PIB à prix courant (en milliards d'euros)	5,6	7,9 *	1 996,6 *
Taux de croissance du PIB en volume	5,0 %	1,3 %*	1,7 % *
PIB / habitant (en euros)	13 097	19 589 *	26 345 ⁽²⁾
Taux d'inflation (en glissement annuel)	0,0 %	2,1 %	1,3 %
Taux de chômage BIT	25,7%	22,9 %	10,6 %
Nombre de DEFM A à fin décembre (yc Îles du Nord)	51 340	59 660	-
Créations d'entreprises (hors auto-entreprises)	3 763	5 664	-
Importations (en millions d'euros)	1 832,3	2 662,9	-
Exportations (en millions d'euros)	139,0	216,1	-
Taux de couverture des échanges	7,6 %	8,1 %	-
Indicateurs sectoriels			
Ventes de ciment (en tonnes, yc îles du Nord)	280 157	248 700	-
Immatriculations de véhicules neufs	13 497	17 220	-
Nombre de passagers à l'aéroport (hors transit en milliers)	1 975	1 925	-
Consommation électrique (en GWh)	1 225	1 792	-
Nombre de touristes (source : INSEE)	623 000	395 000 *	-
Taux d'occupation moyen des hôtels (source INSEE)	68,4 %	57 %	-
Expéditions de bananes (en tonnes, source : DIECCTE)	87 820	66 923	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 854	2 586	1 653 *
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 070	1 049	1 085 *
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,2	2,9	3,8 *
<i>dont comptes à vue</i>	0,7	1,1	-
<i>dont compte d'épargne</i>	1,5	1,9	-
Monnaie en circulation (en valeur, millions €)	-	1 034,1	-
<i>Emissions nettes cumulées de billets</i>	-	1 008,4	-
<i>Emissions nettes cumulées de pièces</i>	-	25,7	-
Dépôts bancaires (en millions €)	3 484	7 094	-
<i>Ménages</i>	2 645	5 267	-
<i>Entreprises</i>	586	1 431	-
<i>Autres agents</i>	254	396	-
Crédits bancaires sains tous établissements confondus (encours en millions €)	4738 ⁽³⁾	7 946	-
<i>Ménages</i>	1 761	3 036	-
<i>Entreprises</i>	2 363	3 760	-
<i>Collectivités locales</i>	512	839	-
<i>Autres agents</i>	101	310	-
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux	10,5 % ⁽³⁾	7,8 %	-

* Données 2011

** Données 2010 AFD

⁽¹⁾ en 2003

(e) estimations

⁽²⁾ moyenne de province (hors Île-de-France) ; pour la France entière en 2011 : 30 634

⁽³⁾ données 2004

Sources : Insee, AFD, DAAF, Douanes, Edf, Banque de France, Iedom



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

1. Aperçu géographique

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 628 km² située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la France hexagonale, 140 km de la Martinique et 2 000 km des États-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : la Grande-Terre (590 km²), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km²), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef-lieu administratif du département. L'archipel compte également 3 dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas,
- la Désirade, 22 km², à l'est de la Grande-Terre,
- Marie-Galante, 158 km², au sud de la Grande-Terre.

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à respectivement 260 et 230 km au nord de la Guadeloupe, anciennes communes de cette dernière, sont devenues collectivités d'outre-mer le 15 juillet 2007.

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de la formation d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone de forte sismicité (zone III). Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 centimètres environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme important de la Caraïbe est celui survenu le 12 janvier 2010 à Haïti. Bien que d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter, il n'aura pas été ressenti en Guadeloupe en raison de l'éloignement de son épicentre (10 km de profondeur à 15 km de la capitale de Haïti, Port-au-Prince) mais aura causé à Haïti d'importants dégâts humains et matériels. Ce séisme, qui fait suite au séisme intra-plaque du 29 novembre 2007 en Guadeloupe d'une magnitude de 7,3, a rappelé brutalement l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

2. Climat

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables (25°C en moyenne) et les alizés généralement bien établis ; cette saison correspond à la haute saison touristique,
- une saison plus humide appelée hivernage de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses et de températures moyennes supérieures à 26°C, au cours de laquelle surviennent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

Section 2

Les repères historiques

1. Les origines et la découverte

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 avant J.C. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Ils utilisent l'argile pour faire des poteries et graver les roches. Autour du IX^e siècle, les Indiens Caraïbes ou Kalinas prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux grands arbres ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa-Maria-de-Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI^e siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Caraïbes.

2. La période coloniale

Au XVII^e siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossoville sont les premiers français à entreprendre l'occupation de l'île. En juin 1635, ils prennent possession de l'île, la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une importante main d'œuvre. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, l'archipel passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales, puis est rattachée au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII^e siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves (90 000) dans les années qui suivent.

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée notamment par Victor Schoelcher.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler aux Antilles. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III^e République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits politiques, le niveau de vie de la population ne connaît une amélioration significative que vers le milieu du XX^e siècle. De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la première Guerre Mondiale.

3. La période contemporaine

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale érige la colonie de Guadeloupe en département français d'outre-mer (DOM). Ce nouveau statut provoque de profonds bouleversements de la société guadeloupéenne. Il transforme sa structure économique, permet de développer ses infrastructures et modifie progressivement les conditions sociales.

Au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil de l'activité volcanique de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982¹ fait de la Guadeloupe une région monodépartementale qui devient l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République instaure la possibilité d'évolutions statutaires des collectivités ultra-marines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe sur un projet d'évolution institutionnelle vers une collectivité unique se substituant au département et à la région. Le « non » l'emporte à 72,5 %. Dans le même temps, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont consultées sur la création, dans chacune de ces îles, d'une collectivité d'outre-mer se substituant à la commune, au département et à la région. Les électeurs approuvent cette perspective à respectivement 76,2 % et 95,6 % des voix. La loi du 21 février 2007, portant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, en prend acte et crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

¹ Loi n° n°82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République¹. L’ensemble des collectivités d’outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’Outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM (territoire d’Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d’Outre-mer) régies par l’article 74 de la constitution².

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine, dans le cadre défini par le conseil des communautés européennes, le taux, les exonérations et la répartition de l’octroi de mer.

Au même titre que les départements et les régions de l’hexagone, les collectivités des DROM, ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l’État depuis le 1^{er} janvier 2005³. Dès lors, ces collectivités interviennent chacune dans les domaines suivants : aménagement du territoire, transport, environnement, voirie, logement social, éducation et culture. Elles disposent de domaines dans lesquels elles tiennent un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d’action sociale, et la région est coordinatrice du développement économique, de la formation professionnelle et du tourisme.

Le 27 juillet 2011 a été renouvelée l’habilitation en matière d’énergie de la Région Guadeloupe, seule collectivité de France à avoir mis en œuvre la faculté de délibérer dans ce domaine de la loi.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La constitution prévoit désormais pour les départements et régions d’outre-mer, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités. Par ailleurs, la loi d’orientation pour l’outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements français d’Amérique) d’un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l’évolution institutionnelle, et à de nouveaux transferts de compétences.

¹ L’acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d’outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d’outre-mer* » (dénomination qui n’emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

L'instauration d'une collectivité unique a été proposée par voie de consultation le 7 décembre 2003 ¹ aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 73 % et à 50,5 %). Un nouveau vote sur l'évolution institutionnelle a été organisé les 10 et 24 janvier 2010 en Martinique et en Guyane. Après avoir rejeté le passage à une collectivité d'outre-mer régie par le principe de spécialité législative (article 74 de la Constitution), les populations se sont prononcées (à respectivement 68,3 % et 57,6 % des suffrages exprimés) en faveur d'une collectivité unique régie par le principe d'identité législative (article 73 de la constitution).

Le devenir institutionnel de la Guadeloupe devrait s'inscrire dans le cadre du futur Acte III de la décentralisation² dont les documents préparatoires ont été établis en fin d'année 2012. L'abrogation le 20 novembre 2012 de la loi du 16 décembre 2010 prévoyant la mise en place des conseillers territoriaux clos le débat sur leur nombre et leur mode d'élection dans l'île.

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'État est propriétaire (domaine privé de l'État) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité³ : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. est appliquée en Guyane au taux de 0 % ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes).

¹ A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région.

² L'avant-projet de loi « de décentralisation et de réforme de l'action publique » du 27 novembre 2012 et le document de travail sur la base duquel s'est poursuivie fin décembre la concertation entre le gouvernement et les élus annoncent la version définitive du projet de loi. Celle-ci devrait être adoptée fin 2013.

³ Voir Chapitre 2, section 3, Le système fiscal.

1.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

La CEPALC, commission régionale du Conseil économique et social des Nations Unies a accepté le 31 août 2012 la demande d'adhésion de la Martinique et de la Guadeloupe. Concernant l'OECS (Organisation des États de la Caraïbe Orientale), et la CARICOM² (Communauté caribéenne), l'instruction de la demande d'adhésion des deux régions est en cours. D'autre part, la demande d'adhésion à l'AEC³ (Association des États de la Caraïbe) déposée en 2012 par la France auprès de l'organisation est en cours d'instruction.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques⁴ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées⁵ de l'Union. Les DROM disposent ainsi au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2 696 millions € à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP⁶, soit un total de 3 178 millions € sur la période 2007-2013 (contre 2 885 millions € pour la période 2000-2006).

¹ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² La Région Guyane a posé sa candidature à la CARICOM et au CARIFORUM (Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).

³ La France est membre associé de l'AEC depuis sa création le 24 juillet 1994. Les DFA ne disposent pas actuellement d'une représentation propre au sein de cette organisation mais y participent au travers de la délégation française qui représente la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

⁴ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des sept régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Voir « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

⁵ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁶ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

L'Union Européenne (UE) compte huit régions ultrapériphériques : les Canaries (Espagne) ; les Açores et Madère (Portugal) ; la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et Saint-Martin. Les RUP font partie intégrante de l'UE et, à ce titre, leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...).

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers, les fonds structurels au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées ¹ de l'UE.

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe remplit les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Premièrement, elle est bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Elle est également éligible à l'objectif « convergence » de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne². Par ailleurs, du fait de sa structure économique, l'archipel bénéficie des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

L'enveloppe globale des Programmes Opérationnels 2007-2013 s'élève à 951,2 millions € pour la Guadeloupe et les îles du Nord³.

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement, Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.

¹ Concernant les régions ultrapériphériques, le but est de faciliter leur intégration dans le marché intérieur et de prendre en compte leurs contraintes spécifiques, et notamment les surcoûts liés à leur éloignement.

² Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

³ Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apport privé des maîtres d'ouvrage.

Section 4

L'archipel de Guadeloupe

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, la Basse-Terre et la Grande-Terre, séparée par un étroit bras de mer, et trois dépendances : Marie-Galante, l'archipel des Saintes, et la Désirade.

1. Marie-Galante

D'une superficie de 158 km², Marie-Galante constitue la troisième île la plus importante de l'archipel guadeloupéen, après la Basse-Terre et la Grande-Terre. Située à 30 km des côtes de la Guadeloupe dite « continentale », elle est desservie par des liaisons maritimes quotidiennes. Les trois communes (Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre) se sont regroupées en intercommunalité dès 1965 de manière à répondre aux défis de la « double insularité », pénalisant le développement économique du territoire.

La population de Marie-Galante a reculé de 7,2 % entre 1999 et 2010 pour s'établir à 11 561 habitants. La densité moyenne est estimée à 74 habitants par km², elle est plus de trois fois inférieure à celle relevée dans le département. Sur la période 1999-2009, le taux de natalité s'établit à 13,5 ‰, inférieur au niveau guadeloupéen (16 ‰). En revanche, le taux de mortalité est plus élevé (10,9 ‰ contre 6,7 ‰), traduisant le vieillissement de la population.

L'agriculture occupe une place important dans l'économie

Les actifs représentent 69,3 % de la population en 2009 soit 4 814 personnes, dont 409 travaillent comme agriculteurs exploitants (8,5 %). Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 1 471 fin 2012. Des disparités demeurent en matière de revenus : le revenu net imposable moyen est de 10 832 euros, en augmentation de 2,8 % sur un an, mais très en deçà de la moyenne de la Guadeloupe (15 459 en 2010, +2,4 % sur un an). Les conditions de vie des ménages sont d'autre part légèrement moins favorables, avec des taux d'équipement des logements en retrait par rapport à la Guadeloupe.

Historiquement à dominante agricole, l'économie marie-galantaise s'appuie encore largement sur la culture de la canne et, dans une moindre mesure, sur la pêche. L'île compte sur son territoire l'une des deux sucreries de Guadeloupe encore en activité : l'usine de Grand'Anse à Grand-Bourg. Environ 40 % des actifs dépendent de la filière canne-sucre-rhum. Toutefois, la production cannière est en perte de vitesse. En dépit d'une richesse saccharine de 9,3, supérieure de 1 point à celle du continent, le rendement industriel¹ est moindre (8,49 contre 9,24 en 2012) notamment en raison de la vétusté de l'appareil industriel. Avec 6 768 tonnes de sucre, Marie-Galante connaît en 2012 la plus faible production enregistrée par le Centre technique de la canne à sucre depuis sa création en 1953.

¹ Il correspond au rapport entre les tonnes de sucre fabriqué et les tonnes de cannes broyées.

Comme en Guadeloupe, la sphère non marchande constitue le principal employeur de l'île, elle mobilise 40,3 % des 3 516 emplois recensés sur le territoire en 2009, suivie du commerce avec 29,9 %. L'agriculture et la pêche concentrent 13,3 % des emplois et l'industrie 7,9 %. En 2012, 85 nouvelles entreprises ont été créées dans l'île, portant le tissu économique à 986 entreprises.

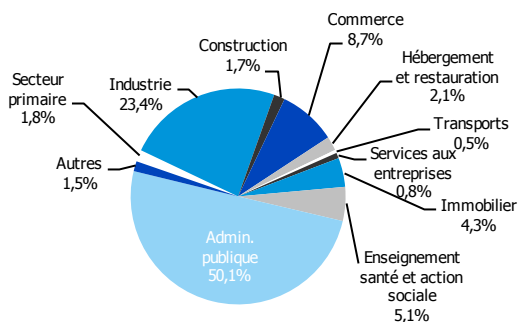
Dans la période récente, Marie-Galante s'est progressivement ouverte aux activités touristiques, bénéficiant d'un accroissement des dessertes depuis la Guadeloupe. La destination concentre 78 % du trafic inter-îles de l'archipel. En 2012, 577 603 passagers ont emprunté la liaison Pointe-à-Pitre/Marie-Galante, un chiffre en hausse de 4,6 % par rapport à 2011. Le développement d'un tourisme durable constitue un axe fort de la stratégie économique du territoire.

La présence bancaire

En plus de la Banque Postale, trois autres établissements bancaires sont implantés à Marie-Galante (la BFCAG, la BNPG et la Caisse Régionale du crédit agricole). Dix distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) sont implantés dans l'île.

Fin 2012, 81 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR)¹ de la Banque de France avec un encours total de crédit de 56,6 millions d'euros. Trois secteurs d'activité mobilisent 82,2 % de l'encours : l'administration publique (50,1 %), l'industrie (23,4 %) et le commerce (8,7 %).

Risques déclarés au SCR sur des entités de Marie-Galante en 2012



Source : Iedom

2. Les Saintes

L'archipel des Saintes est composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-bas, d'une superficie totale de 14 km². Elles se situent au sud de la Guadeloupe dite « continentale », à laquelle elles sont reliées par des liaisons maritimes quotidiennes. L'archipel des Saintes est célèbre pour sa baie, considérée comme l'une des plus belles du monde et classée par l'UNESCO.

Depuis 1967, date des premiers recensements de la population par l'Insee, la population Saintoise tend à décroître. Entre 1999 et 2010, elle a reculé de 3,8 % pour s'établir à 2 882 habitants. Avec 224 habitants au kilomètre carré en 2009, l'archipel des Saintes apparaît légèrement moins densément peuplé que la Guadeloupe dite continentale.

¹ À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés. Aussi, les données relatives au nombre de bénéficiaires ne sont pas directement comparables avec celles des années antérieures.

Suivant la même tendance qu'en Guadeloupe, le taux de natalité a reculé, pour s'établir à 10,1 ‰ sur la période 1999-2009. En revanche, le taux de mortalité a progressé, passant de 6,7 ‰ en 1990-1999 à 7,2 ‰ en 1999-2009.

Les actifs représentent 67,4 % de la population en 2009, dont 50,9 % occupent un emploi. Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 257 fin 2012. Le revenu net imposable moyen est de 11 672 euros, en augmentation de 2,8 % sur un an, contre 15 459 en Guadeloupe en 2010 (+2,4 %). Les conditions de logement des ménages sont globalement plus favorables qu'à la Guadeloupe avec des taux d'équipement supérieurs en électricité et sanitaires élémentaires. On dénombre par ailleurs moins d'habitations de fortunes et de cases traditionnelles.

Le secteur marchand, moteur de l'économie

Le secteur englobant le commerce, les transports et services divers constitue le principal employeur de l'île avec 40,8 % des 861 emplois recensés en 2009. La sphère non marchande en concentre 30,6 %, suivie de la filière construction (14 %). Le secteur primaire représente près de 11 % des emplois du territoire. La faible pluviométrie et le relief de l'île sont peu favorables au développement des cultures et à l'élevage et il s'agit surtout d'activités de pêches traditionnelles : en 2011, 59 navires ont pour port d'exploitation principal¹ le port de Terre-de-Haut et 27 celui de Terre-de-Bas. L'industrie ne représente que 3,7 % de l'emploi.

Bénéficiant d'un climat tempéré et d'une image favorable, l'île est ouverte de longue date aux activités touristiques. Le trafic maritime desservant Pointe-à-Pitre / les Saintes a progressé de 0,8 % entre 2011 et 2012 pour s'établir à 41 087 passagers.

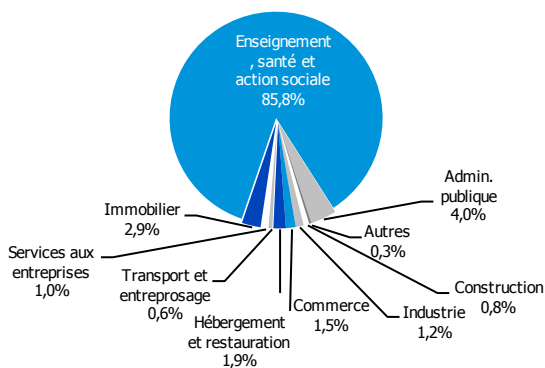
En 2012, 31 entreprises ont été créées, portant le tissu économique à 290 unités.

La présence bancaire

En plus de la Banque Postale (2 agences et 2 DAB-GAB), un autre établissement bancaire (la Caisse régionale du Crédit Agricole) a implanté début 2011 deux points de retrait chez des commerçants, qui permettent de réaliser sur place de petites opérations et des retraits de 20 à 100 euros. La SGBA dispose également de deux distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB).

Fin 2012, 35 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France avec un encours total de crédit de 65,9 millions d'euros.

Risques déclarés au SCR sur des entités des Saintes en 2012



Source : Jedom

¹ Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.

3. La Désirade

Longue de 11 km et large de 2, l'île de la Désirade se situe à l'est de la Grande-Terre. Deux compagnies maritimes assurent le transport des passagers depuis Saint-François : Archipel Ferries avec l'Archipel 1 (280 places) et La Somade avec le Colibri (150 places). Devenus réserve naturelle depuis 1998, les deux îlets de Petite-Terre sont situés à 12 km de la Désirade à laquelle ils sont rattachés administrativement.

La population de la Désirade s'établit à 1 579 habitants en 2010. Elle a reculé de 2,6 % entre 1999 et 2010. La densité moyenne est de 75 habitants au km² en 2009, soit un niveau similaire à celui de Marie-Galante. Le taux de natalité est de 11,7 ‰ sur la période 1999-2009 alors qu'il était de 14,4 ‰ entre 1990 et 1999. Le taux de mortalité augmente, passant des 6,8 ‰ à 8,7 ‰ dans le même temps.

Les actifs représentent 65,9 % de la population en 2009, soit 662 personnes. Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A, B et C) atteint 248 fin 2012. On observe de fortes disparités en matière de revenus : le revenu net imposable moyen est de 9 918 euros, en augmentation de 4,3 % sur un an, contre 15 459 en Guadeloupe en 2010 (+2,4 %). Les habitations de fortunes et les cases traditionnelles ne représentent que respectivement 0,8 % et 7,6 % des résidences principales.

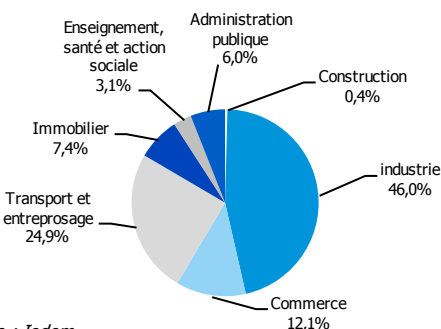
En 2012, 17 entreprises ont été créées, portant le tissu économique à 102 unités. La pêche représente une part importante de l'activité de l'île et, en 2011, 71 navires ont pour port d'exploitation principal¹ le port de la Désirade.

La présence bancaire

Seule la Banque Postale est présente sur l'île.

Fin 2011, 18 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France avec un encours total de crédit de 9,1 millions d'euros.

Risques déclarés au SCR sur des entités de la Désirade en 2012



Source : Iedom

¹ Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie guadeloupéenne

Section 1

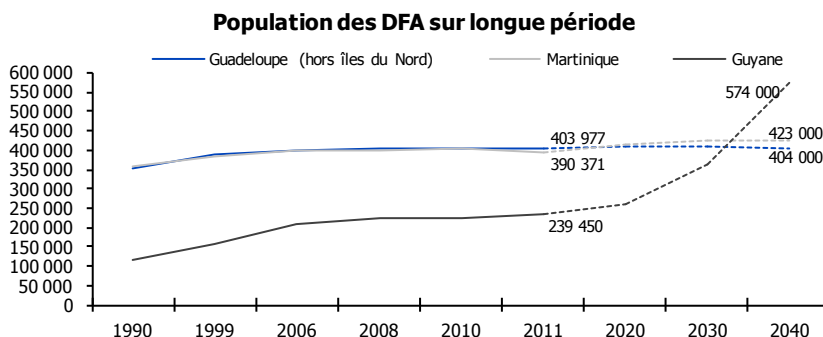
La population

Au 1^{er} janvier 2012, la population de la Guadeloupe¹ (hors îles du Nord) est estimée à 403 977 habitants, soit 18 368 habitants de plus qu'en 1999. La région concentre 21,6 % de la population totale des départements d'outre-mer et 0,6 % de la population nationale. Sur la période 2006-2012, le taux de croissance annuel moyen de la population s'est sensiblement réduit par rapport à celui relevé entre 1990 et 1999 (1 % par an), pour s'établir à 0,1 %. Le rythme de croissance démographique annuel est désormais sensiblement inférieur à celui du territoire national (+0,5 %) et il est dû exclusivement à la contribution du solde naturel (+0,7 %), le solde migratoire étant déficitaire (-0,6 %).

Les dynamiques de population sont très différentes d'une commune à l'autre. Les communes situées au sud de la Grande-Terre, plus touristiques, ont vu leur population augmenter entre 1999 et 2010, comme par exemple à Saint-François (+39 % sur la période). Les communes situées au nord-est de la Basse-Terre ont connu une nette hausse de leur population (Lamentin +18,5 %, Baie-Mahault +29,3 %, Petit-Bourg +13 % et Goyave +59,4 %) alors que celles situées dans la partie sud-ouest de la Grande-Terre ont vu leur population diminuer (Pointe-à-Pitre -21,6 %, les Abymes -7 %).

Stagnation de la croissance démographique

Selon les projections de l'Insee, la population devrait rester stable à l'horizon 2040. Entre 2011 et 2030, la population connaîtrait une croissance atone jusqu'à atteindre 410 000 habitants puis entamerait une lente décroissance. En 2040, la Guadeloupe aurait un nombre d'habitants estimé à 404 000, à peine supérieur à la population actuelle.



Source : Insee ; La population pour 2012 est une estimation. Projections en pointillé selon scénario central 2007

Le vieillissement s'accélère

La population de la Guadeloupe vieillit rapidement : en 2012, les moins de 20 ans représentent 28,5 % de la population (contre 24,7 % en France) alors qu'en 1990, les jeunes représentaient 37,6 % de la population. L'âge moyen est estimé à 36 ans (contre 40,4 ans dans l'hexagone).

¹ À titre de comparaison, la population de l'ensemble des pays membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale est de 636 000 habitants.

Selon les projections établies par l'INSEE, d'ici 2040, les moins de 20 ans ne représenteraient plus que 22 % de la population, tandis que le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait plus que doubler pour atteindre environ 40 % de la population, sous l'effet de l'arrivée aux grands âges des générations les plus nombreuses aujourd'hui et de l'installation de retraités dans le département. Le départ des jeunes adultes, pour se former ou trouver un emploi devrait également contribuer au vieillissement accéléré de la population, dont l'âge moyen passera de 36,2 à 47,7 ans en 2040. À cette date, la Guadeloupe sera la troisième région la plus âgée de France derrière la Corse et la Martinique.

L'âge moyen des Guadeloupéens progressera de 12 ans

Région	Population en 2007 (en milliers)	Population en 2040 (en milliers)	Évolution 2007-2040 (en %)	Âge moyen en 2007	Âge moyen en 2040
Guadeloupe	401	404	0,8	36,2	47,7
Martinique	398	423	6,5	37,4	47,8
Guyane	213	574	169,3	26,4	30,0
La Réunion	794	1 061	33,6	31,9	39,8
France métropolitaine	61 796	70 734	14,5	39,3	43,7
France entière	63 602	73 196	15,1	39,2	43,6

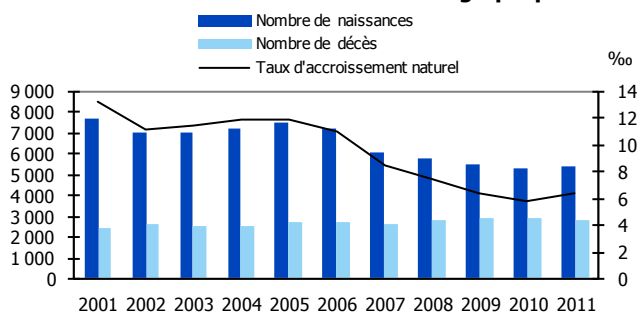
Source : Insee, Projections de population selon le scénario central.

Des naissances plus nombreuses que les décès

Entre 2006 et 2012, l'accroissement annuel moyen de la population guadeloupéenne s'établit à 0,1 %. Cette évolution est due essentiellement à un excédent naturel positif (+0,7 %) c'est-à-dire un nombre de naissances supérieur au nombre de décès.

Cependant, sur la même période, le nombre de naissances diminue de 15,7 % alors que les décès baissent de 2,5 %, de sorte que le taux d'accroissement naturel chute de 10,9 % en 2000 à 6,3 % en 2011. Selon les projections de l'Insee, à l'horizon 2040, les naissances devraient encore diminuer alors que les décès continueraient à croître.

Évolution des indicateurs démographiques



Source : Insee

Mais le fléchissement de la natalité se poursuit

Entre 2000 et 2011, le taux de natalité a chuté en Guadeloupe d'environ 4 points, passant de 17,1 ‰ à 13,3 ‰, mais il reste supérieur au niveau national (12,6 ‰). En 2011, le nombre de naissances s'établit à 5 384, soit 1 364 naissances de moins qu'en 2000. Le tassement des naissances est lié à la baisse du nombre des femmes en âge de procréer.

Les femmes ont également moins d'enfants (2,17 en moyenne en 2011 contre 2,23 en 2001) et les ont un peu plus tard. L'âge moyen des mères à la naissance a augmenté au cours de la dernière décennie : il atteint 29,4 ans en 2011 mais reste légèrement inférieur à celui de la métropole (30 ans).

En 2011, le nombre de décès domiciliés dans la région est de 2 835. Le taux de mortalité fléchit légèrement pour s'établir à 7 ‰. Il demeure inférieur à celui de la France métropolitaine (8,4 ‰). L'espérance de vie à la naissance des guadeloupéens stagne et reste inférieure à la métropole de 1,5 an pour les hommes et 1,3 an pour les femmes. Les femmes nées en 2011 peuvent espérer vivre 83,5 ans et les hommes 77 ans.

La vie en couple recule

Sur la période 1999-2009, la Guadeloupe enregistre une forte augmentation du nombre de ménages (+21,6 %). Cette évolution résulte du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment à un départ plus précoce du foyer parental, se traduisant par une réduction du nombre de personnes par ménage qui passe de 2,9 en 1999 à 2,5 en 2009. Elle tend à se rapprocher de la moyenne nationale qui est de 2,3. Dans les départements d'Outre-mer, les ménages sont plus souvent composés d'une seule personne. En Guadeloupe, 30,6 % des ménages sont composés d'une seule personne en 2009 contre 24,4 % en 1999. En France métropolitaine, la part des ménages d'une seule personne est de 33,7 % en 2009.

Selon l'Insee¹, 35,5 % des guadeloupéens de plus de 15 ans sont mariés. Le nombre de mariages dans le département continu à diminuer : 1 259 mariages ont été enregistrés en 2011 contre 1 727 en 2005. Par ailleurs la proportion des naissances hors mariage reste plus élevée qu'en France métropolitaine (76,2 % contre 55,8 %). Les familles monoparentales représentent 37,5 % des familles en 2009, contre 35,8 % en 1999.

Le déficit migratoire s'atténue

Le solde migratoire apparent² reste déficitaire (-0,6 % par an sur la période 2006-2012), expliquant ainsi une progression de la population moins rapide que celle des années 90. L'émigration de la population guadeloupéenne vers la métropole, motivée par les difficultés économiques et sociales du département, excèderait le flux d'immigration. Cependant, cette différence tendrait à s'atténuer. Le solde migratoire guadeloupéen devrait même devenir positif aux alentours de 2040, selon les projections de l'Insee, du fait d'une réduction des flux de départs de la région et de l'arrivée de nombreux retraités dans la région.

Peu d'étrangers dans la population

En 2009, la population de nationalité étrangère en Guadeloupe s'établit à 4,3 %, un taux inférieur à celui de la France métropolitaine (5,9 %). Comparativement aux autres DOM, la Guadeloupe se situe après la Guyane (36,5 %) mais devant la Martinique (1,7 %) et la Réunion (0,8 %). 88,6 % des étrangers, soit 15 406 personnes, viennent de l'espace caribéen. Ce sont principalement des Haïtiens (74,2 %) et des Dominicains (21,2 %).

¹ Insee « Recensement de la population 2009 exploitation principale ».

² Estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

UNE ÉCONOMIE TERIARISÉE ENCORE LOIN DU NIVEAU DE RICHESSE NATIONAL

La Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie moderne, marquée par le poids du secteur tertiaire, une forte salarisation des revenus et un niveau de développement humain parmi les plus élevés de la zone. Elle affiche en revanche un taux d'ouverture de ses échanges (45 %) aussi faible que celui des petits états insulaires voisins peu intégrés au commerce international. Elle connaît également un chômage de masse ainsi que de fortes disparités des revenus.

En 2011, la reprise amorcée en Guadeloupe se poursuit à un rythme ralenti : le PIB régional augmente de +1,3 %, contre +2,3 % en 2010¹. Compte tenu de la faible croissance démographique, le PIB par habitant progresse dans les mêmes proportions (+1,3 %) : il reste inférieur de 26 % à la moyenne des régions françaises hors Île-de-France.

Ce niveau de croissance est insuffisant pour infléchir la courbe du chômage, qui reste stable à un niveau élevé (22,9 % au deuxième trimestre 2012).

1. Les comptes économiques²

1.1 LE PIB

Une année 2011 en demi-teinte

Après un net rebond en 2010 (+2,3 %), l'activité économique de la Guadeloupe marque le pas en 2011. Le PIB régional augmente de 1,3 % en volume. Il reste en deçà de son niveau de 2008 : à prix constants, seul les trois quarts de la baisse enregistrée en 2009 est rattrapée à la fin de l'année 2011. En valeur, le PIB s'établit à 7 910 millions d'euros en 2011.

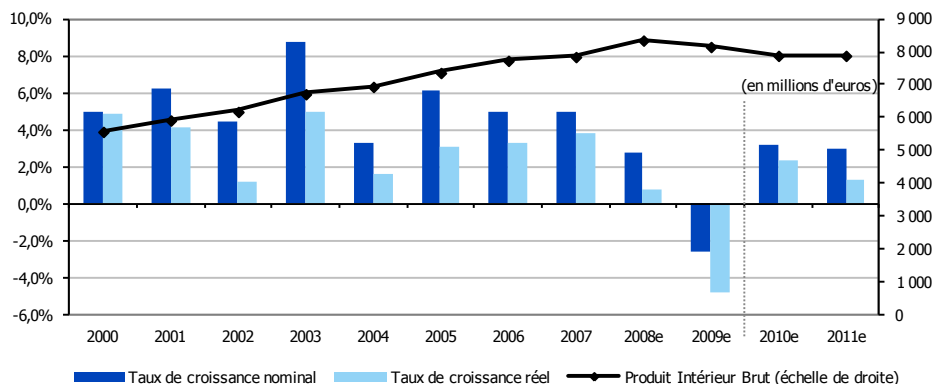
La nette progression des exportations (+5,9 %) et la relative résistance de la consommation des ménages (+0,9 %) soutiennent la croissance, tandis que l'investissement, moteur de la reprise en 2010 (+7,7 %), s'essouffle (1,2 %) dans un contexte économique toujours morose. Les exportations progressent en revanche de 11,4 % en valeur, tirées par la reprise des expéditions de banane et le regain de l'activité touristique.

En 2011, la croissance régionale est légèrement inférieure à celle enregistrée en métropole (+1,7 %), et un peu supérieure à celle mesurée en Martinique (+1,0 %).

¹ Le taux de croissance pour l'année 2010 est de 2,3 % en base 2005 alors qu'il était de 2,7 % en Base 95, estimation provisoire. Les comptes économiques des DOM sont désormais élaborés, comme au niveau national, en Base 2005. Ce changement de base a été l'occasion d'introduire de nombreuses améliorations dans la mesure de l'action sociale, des activités des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) ou encore des échanges extérieurs. Les nomenclatures des produits et branches ont également été revues. Par ailleurs, les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont désormais exclues du champ géographique couvert. Pour ces raisons, les données publiées ici ne sont pas directement comparables avec celles diffusées les années précédentes.

² Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. Afin de réduire ce délai, le partenariat comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente N-1.

PIB et taux de croissance de la Guadeloupe



Source : INSEE - CEROM - Comptes économiques rapides ; (e) estimations

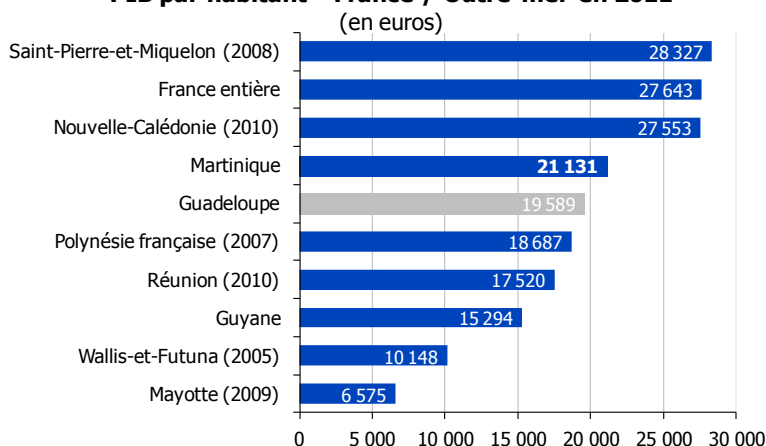
Note : Les données relatives aux années 2010 et 2011 sont en Base 2005, celles des années antérieures en Base 95

Rattrapage du PIB par habitant sur longue période

Le PIB régional par habitant s'élève à 19 589 € en 2011 contre 26 345 € en moyenne en province (hors Île-de-France). Compte tenu de la faible croissance démographique, il augmente au même rythme que le PIB, de 1,3 % sur un an. La richesse par habitant à la Guadeloupe se situe dans la moyenne des départements et collectivités d'outre-mer, au quatrième rang des régions ultramarines après Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et la Martinique.

En 2011, le PIB par habitant de la Guadeloupe reste inférieur de 26 % à la moyenne des régions françaises hors Ile-de-France et de 15 % à celui de la région métropolitaine la moins riche (le Limousin). Sur longue période, le rattrapage est cependant marqué : en 1994, le PIB par habitant de la Guadeloupe était inférieur de 63 % au niveau national.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2011

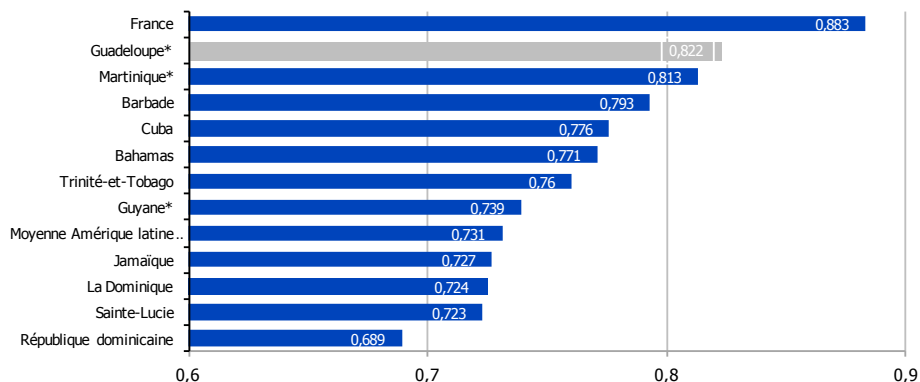


Sources : INSEE, ISEE, ISPF, CEROM

Un îlot de développement dans son environnement régional

L'IDH¹ de la Guadeloupe est le plus élevé de la Grande Caraïbe avec un niveau de 0,822 en 2010. La Guadeloupe et la Martinique sont, avec la Barbade, les seules îles de la zone à figurer dans la catégorie « développement humain très élevé ». La Jamaïque, les Bahamas et Trinité et Tobago sont des pays à développement humain élevé. Haïti demeure le pays qui présente le niveau de développement le plus faible de la région. Son IDH (0,454) se situe au 158^{ème} rang mondial, sur les 187 pays répertoriés. Dans les territoires français ultramarins, l'IDH est majoritairement tiré par l'amélioration des conditions sociales des populations.

Les IDH dans l'espace Caraïbe en 2011



Sources : PNUD, AFD - Document de travail 129
* données 2010 pour les DFA

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

La progression des exportations, notamment alimentée par la dépense touristique et la bonne tenue de la consommation finale sont les principaux déterminants de la croissance en 2011.

La consommation des ménages, en hausse de 0,9 %, contribue à 0,6 point du PIB. Elle ne retrouve toutefois pas son niveau d'avant crise (progression en moyenne de 2,8 % par an entre 2002 et 2007). Après une année de recul (-1 %), la consommation finale des administrations se redresse de 1 %, portée par la hausse des charges de personnel. Elle participe pour 0,4 point à la croissance de l'économie.

L'investissement, moteur de la croissance en 2010 (7,7 %), s'essouffle en revanche en 2011 (+1,2 %). Il contribue pour 0,2 point à la croissance. Le taux d'investissement s'établit à 18,7 % contre 21,2 % l'année précédente, retrouvant un niveau inférieur à ceux de l'Hexagone (20,1 %) et de la Martinique (19,5 %).

¹ L'indicateur de développement humain (IDH) est privilégié pour les comparaisons internationales du bien-être des populations car il intègre, outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent aussi fortement à la qualité de vie : la santé (appréhendée par l'espérance de vie à la naissance) et l'éducation (taux d'alphabétisation et taux brut de scolarisation). Il est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

En millions d'euros	2001	part	2010e	2011e	part	Var 11/10 en volume	Var 11/10 en valeur
Ressources							
PIB	5 940	100%	7 683	7 910	100%	1,3%	3,0%
Importations (biens et services)	2 059	35%	2 554	2 664	34%	1,8%	4,4%
Emplois							
Consommation finale des ménages	3 935	66%	4 952	5 126	65%	0,9%	3,5%
Consommation finale des administrations	2 148	36%	3 266	3 362	43%	1,0%	2,5%
Formation brute de capital fixe	1 406	24%	1 424	1 476	19%	1,2%	3,7%
Exportations (dont dépenses touristiques)	553	9%	798	889	11%	5,9%	11,4%

Sources : Insee - CEROM - Comptes économiques rapides

Note : (e) estimations ; Les données 2010 et 2011 sont en Base 2005, celles de l'année 2001 en Base 95

Le déficit commercial atteint 2,4 milliards d'euros, en hausse de 16 % sur un an. Les importations progressent lentement de 1,8 %, après 11,7 % en 2010. Elles contribuent négativement (-0,6 point) à la hausse du PIB. Les exportations s'accroissent de 5,9 % et contribuent à la croissance à hauteur de +0,6 point, stimulées par la hausse de 39 % des quantités de bananes expédiées et la nette hausse de la dépense touristique totale (+11,4 %).

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Guadeloupe présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse : le secteur tertiaire réalise 84,7 % de la valeur ajoutée totale en 2010¹, contre 79,7 % au plan national.

Une présence affirmée du secteur public

Le secteur tertiaire guadeloupéen se distingue par l'importance des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale), qui contribuent pour 33,4 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,6 % du PIB métropolitain. Cet écart tend à s'accroître, leur rythme de croissance étant plus élevé en Guadeloupe, en raison du développement rapide des services d'éducation, de santé et d'action sociale.

Le poids des services administrés, lié à l'insularité et à la petite taille du territoire ainsi qu'à la faiblesse relative des secteurs marchands, n'est toutefois pas une spécificité domienne : ils constituent 30,5 % de la valeur ajoutée en Corse et 30,7 % en Limousin en 2009.

L'émergence d'un secteur privé dynamique

L'économie guadeloupéenne connaît en parallèle depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

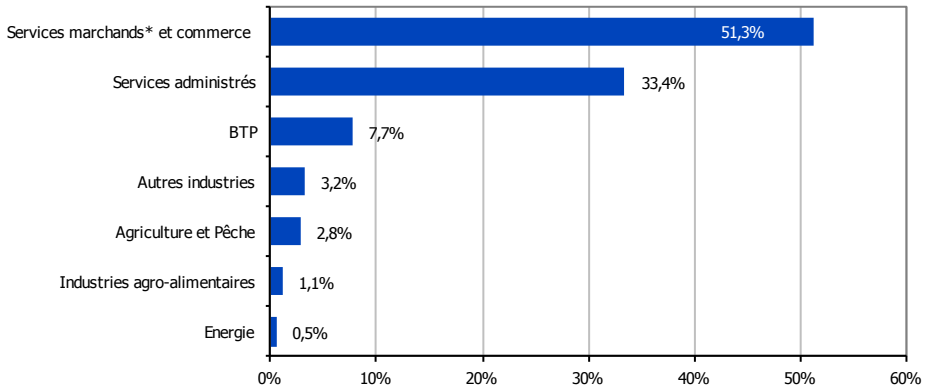
Les services marchands, y compris le commerce, constituent en 2010 la première source de création de richesse, avec 51,3 % de la richesse produite, contre 57,1 % en moyenne nationale.

¹ Les données 2011 ne sont pas disponibles.

Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services : elles représentent chacune un quart de la valeur ajoutée des services marchands.

Les services aux entreprises, encore sous-représentés, progressent deux fois plus vite qu'au niveau national, avec 12 % de croissance annuelle moyenne depuis le début des années 90. Parallèlement, le poids de l'agriculture (2,8 %), de l'industrie (4,3 %) et du BTP (7,7 %) s'est réduit au fil des ans.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée en 2010

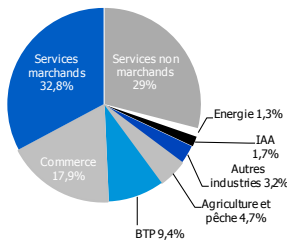


* Ils comprennent les secteurs des transports, de l'hôtellerie-restauration et les autres services marchands

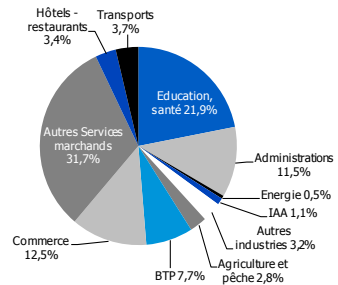
Source : CEROM - Comptes économiques rapides

Au final, la valeur ajoutée a crû en moyenne de 2,9 % par an entre 1993 et 2010.

1993



2010



Sources : Insee et estimations CEROM

2. L'emploi et le chômage

UN MARCHÉ DU TRAVAIL TOUJOURS SOUS TENSION

Le nombre de demandeurs d'emploi continue de croître en 2012 : il s'élève à 59 660 en fin d'année (+4,6 % sur un an). Cette progression est toutefois moins marquée qu'en 2011 et deux fois moins rapide que pour la France entière. En parallèle, l'offre d'emplois diminue de 8,8 % sur un an. Selon l'enquête annuelle sur l'emploi réalisée par l'Insee, le taux de chômage en Guadeloupe reste cependant stable, compte tenu de l'évolution de la population active : il est de 22,9 % au deuxième trimestre 2012, un niveau équivalent à celui constaté au deuxième trimestre 2007 (23 %). Depuis 2007, la durée moyenne d'ancienneté dans le chômage est cependant passée de 48 à 52 mois.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active¹ de la Guadeloupe s'élève à 163 368 personnes au deuxième trimestre 2012. Entre 2007 et 2012, elle a augmenté de 2 800 personnes, sous l'effet d'une augmentation du nombre d'actifs occupés (+2 400) et dans une moindre mesure, du nombre de chômeurs² (+400). La création d'emplois a donc été dynamique, mais insuffisante pour absorber les nouveaux actifs entrants sur le marché du travail.

De faibles taux d'activité et d'emploi

Le taux d'activité³ des 15-64 ans reste inchangé à 63,1 %, et se situe nettement en deçà du niveau métropolitain (70,5 %), en lien avec la jeunesse de la population et la faiblesse du taux d'activité des femmes (48,6 %).

En termes d'âge, les 25-49 ans sont les plus nombreux (61,4 % de la population active). Les moins de 25 ans, fréquemment en études, ne représentent que 6,3 % des actifs contre 32,3 % pour les seniors (âgés de 50 ans et plus).

La population active occupée ressort à 126 035 personnes en 2012. Le taux d'emploi⁴ des 15-64 ans est de 48,5 % : moins d'une personne sur deux en âge de travailler est en situation d'activité professionnelle. Il est en retrait de 15,3 points par rapport à la moyenne métropolitaine et loin de l'objectif européen (70 %) fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Atteindre cet objectif équivaudrait à créer plus de 21 emplois supplémentaires pour chaque centaine de guadeloupéens de 15 à 64 ans.

En 2012, la Guadeloupe compte autant d'actifs que d'inactifs. Selon les projections de l'Insee, le nombre d'actifs atteindra un pic en 2015 pour s'établir à 209 500 personnes. Il devrait ensuite reculer sous l'effet des départs massifs à la retraite. D'ici 2030, le taux d'activité devrait se contracter de 5 à 8 points.

¹ La population active regroupe les chômeurs et la population active occupée, composée des salariés et des non salariés.

² Le chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) et qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

³ Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 ans ou plus).

⁴ Le taux d'emploi est le rapport entre la population disposant d'un emploi et la population totale d'âge correspondant.

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Selon l'Insee, la Guadeloupe va devenir à l'horizon 2040 l'une des régions les plus âgées de France. L'âge moyen des guadeloupéens va augmenter de 12 ans, passant de 36 à 48 ans. Corrélativement, la part des 60 ans ou plus passera de 18 % en 2009 à 40 % de la population en 2040. Cette transition démographique pourrait avoir des effets positifs sur l'emploi : le flux de nouveaux actifs entrants sur le marché du travail va diminuer et les départs à la retraite s'accroître.

« De plus, le vieillissement de la population va entraîner de profondes modifications des besoins de la population. Pour y répondre, les entreprises devront être capables de s'adapter et saisir ces opportunités, notamment dans le secteur des services à la personne. L'emploi devrait progresser significativement sous réserve d'une offre de formation adaptée aux nouveaux services et de la solvabilité des personnes âgées. Au-delà de la question d'adaptation des emplois aux besoins d'une population vieillissante, se pose le problème du taux de remplacement des populations sortantes. La prise en compte ou non des gains de productivité aura un impact important sur le niveau de renouvellement des emplois. »

Source : « Guadeloupe : diagnostic, trajectoires et enjeux », Insee et CESR, juillet 2011.

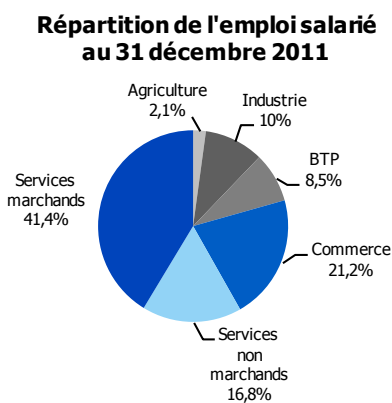
2.2 L'EMPLOI

2.2.1 Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi en Guadeloupe

L'emploi en Guadeloupe est marqué par la prédominance du secteur tertiaire dans lequel travaillent huit salariés sur dix. Les services, en particulier, mobilisent 58,2 % des effectifs salariés en 2011, dont les trois quarts travaillent dans le secteur marchand : ils étaient 54 % au début de la décennie.

Faisant écho à la perte de vitesse des filières agricoles traditionnelles, l'emploi du secteur primaire poursuit son déclin : il ne regroupe plus que 2,1 % des salariés guadeloupéens contre 3,8 % dix ans auparavant.

La part de l'industrie s'est en revanche maintenue (10,0 %) tandis que le secteur de la construction représente 8,5 % des effectifs salariés en 2011.



Source : Pôle emploi (Unistatis), données 2011

2.2.2 Léger recul du nombre de fonctionnaires

La mise en place d'une gestion rationnelle de la dépense publique pousse l'État et les collectivités à ajuster les effectifs de la fonction publique, qui baissent légèrement en Guadeloupe en 2010, passant de 37 098 à 36 073 fonctionnaires.

Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/06	Variation 10/09
Fonction publique de l'Etat, agents civils	16 165	15 899	15 714	15 366	15 151	-6,3%	-1,4%
Fonction publique territoriale	13 748	14 143	13 333	15 139	14 618	6,3%	-3,4%
Fonction publique hospitalière	6 492	6 500	5 841	6 593	6 304	-2,9%	-4,4%
Total	36 405	36 542	34 888	37 098	36 073	-0,9%	-2,8%

Sources : Insee, Fonction publique d'État, Enquête annuelle collectivités territoriales - DREES, SAE

C'est dans la fonction publique territoriale (-3,4 %, soit -521 agents) et la fonction publique hospitalière (-4,4 %, soit -289 agents) que les réductions d'effectifs sont les plus importantes. Les effectifs de la fonction publique d'État poursuivent leur diminution passant de 15 366 à 15 151 fonctionnaires (soit -1,4 %). Entre 2006 et 2010, le nombre total de fonctionnaires a cependant peu évolué (-0,9 %).

La fonction publique d'État représente la part la plus importante (42 %) de l'effectif total. La fonction publique territoriale concentre 40,5 % des fonctionnaires, et la fonction publique hospitalière 17,5 %.

Les taux d'administration dans les DOM sont parmi les plus élevés du territoire français. La Guadeloupe avec un taux de 8,5 fonctionnaires pour 100 habitants a le second taux le plus élevé des DOM (derrière la Martinique avec 9,2) et se situe au-dessus de la moyenne des DOM (8,1) et de la métropole (6,9).

L'ACTIVITÉ INTÉRIMAIRE EN REPLI EN 2011

La signature de contrats intérimaires est en net repli sur l'année 2011 avec 22 810 contrats signés, soit -8,7 % en variation annuelle. Le même constat est observé sur les EETP (Équivalent Emploi Temps Plein) en intérim, avec une diminution de 8,9 %. À titre de comparaison, on observe le phénomène inverse dans la France hexagonale et dans les DOM (pris dans leur ensemble) avec respectivement une croissance de 7,3 % et de 0,9 % du nombre de contrats signés et de 5,8 % et 9,3 % en EETP.

Une part importante du travail intérimaire est concentrée dans quelques activités, notamment le BTP avec 41,4 % du volume total. Les services représentent 24,1 % des contrats (dont 9,7 % dans les transports, 5,1 % dans les activités scientifiques et techniques et 3,3 % dans les TIC).

Le secteur du commerce de détail ou de gros emploie 20,4 % des intérimaires. L'industrie quant-à-elle emploie 14,1 % de la main d'œuvre intérimaire (dont 6,0 % dans la fabrication de produits industriels, et 3,6 % dans les industries agroalimentaires ainsi que les activités extractives, l'énergie, l'eau, les déchets et la dépollution).

En 2012, d'après les premiers résultats du ministère du travail, le nombre de missions d'intérim diminue de 29,9 % sur un an, et l'Équivalent Emplois à Temps Plein de 3,7 %.

Source : DIECCTE Guadeloupe, « L'intérim en Guadeloupe et dans les îles du Nord en 2011 », janvier 2013.

2.3 LE CHÔMAGE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

2.3.1 Le chômage stagne à un niveau élevé

Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), la Guadeloupe compte 37 333 chômeurs en 2012, soit 261 de moins qu'en 2011 mais environ 400 de plus qu'en 2007. Le taux de chômage¹ au sens du BIT stagne à un niveau élevé et s'établit à 22,9 % en 2012. La Guadeloupe est le deuxième département d'outre-mer le plus touché par le chômage, après la Réunion (28,5 %), et retrouve un niveau similaire à celui de 2007 (23,0 %). En 2012, en France hexagonale, le taux de chômage est de 9,9 %, soit un niveau de chômage 2,3 fois plus faible qu'en Guadeloupe et 2,5 fois inférieur à la moyenne des DOM.

Le chômage touche particulièrement les femmes (près de 60 % des chômeurs en Guadeloupe) et leur taux de chômage est sensiblement plus élevé que celui des hommes (25,0 % contre 20,5 %). Les 15 à 24 ans sont également très exposés (57,6 %). Pour cette tranche d'âge, le chômage des femmes (67,0 %) est nettement plus important que celui des hommes (53,1 %). Il ressort également de l'enquête qu'un niveau de diplôme élevé constitue un bouclier efficace contre le chômage. Ainsi, le taux de chômage des actifs sans diplôme s'établit à 32,4 %, alors que celui des personnes diplômées à BAC+2 est de 11,5 %. Pour les actifs de moins de 30 ans, il s'élève à 62,9 %.

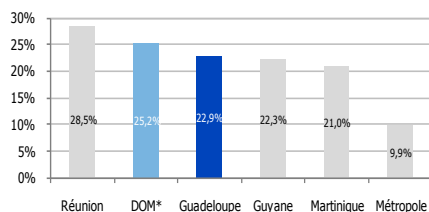
L'allongement de la durée du chômage est un facteur d'exclusion sociale et rend l'insertion professionnelle des chômeurs plus difficile. Ce phénomène d'étirement de la « durée d'attente d'emploi » est observé en Guadeloupe : depuis 2007, cette durée moyenne est passée de 48 à 52 mois en 2012. Par ailleurs, la part des chômeurs de longue durée (depuis plus de trois ans) s'établit à 56 % contre 52 % en 2007.

Le nombre de chômeurs indemnisés par Pôle emploi au 31 décembre 2012 est de 22 836 personnes, dont 15 630 au titre du régime d'assurance chômage (par le biais de l'Allocation de Retour à l'Emploi, l'Allocation Unique Dégressive ou l'Allocation Chômeurs Âgés) et 7 206 au titre du régime de solidarité essentiellement via l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

2.3.2 Aux frontières du chômage

D'après l'Insee, 17 500 personnes inactives en 2012 déclarent vouloir travailler. Il s'agit souvent de personnes découragées par la recherche et qui considèrent que leur chance d'avoir un emploi est quasi nulle. Elles sont une composante importante du « halo² » autour du chômage. Le temps partiel représente par ailleurs une part non négligeable de l'emploi (16 %). Il concerne d'abord les jeunes (25 %) puis les femmes (22 %). Dans 65 % des cas, il s'agit de temps partiel subi.

Comparaison des taux de chômage en juin 2012



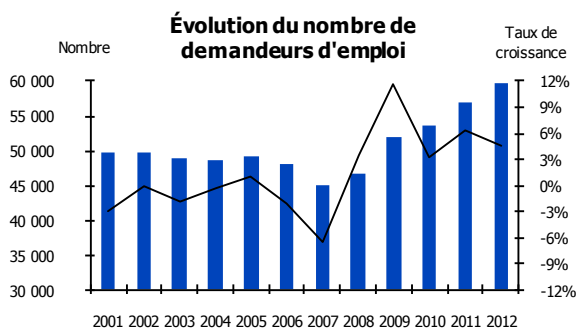
*hors Mayotte
Source : Insee, enquête emploi 2012

¹ Source : Insee, enquête emploi, chiffres révisés au deuxième trimestre 2012. Les taux de chômage calculés sont révisés chaque année et pendant trois ans en fonction des résultats du recensement de la population.

² La définition du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est telle qu'il demeure un espace incertain et ambigu à l'intersection des notions d'emploi, de chômage et d'inactivité, appelé le « halo autour du chômage ».

Par ailleurs 6 800 personnes en emploi déclarent en rechercher un autre (+6,6 % en variation annuelle), dont 55 % de manière active : un peu plus d'une sur deux travaillent en temps partiel.

2.3.3 Léger ralentissement de la croissance du nombre de demandeurs d'emploi



Source : DIECCTE (pôle emploi)- DEFM A, Données CVS

Le déséquilibre sur le marché du travail continue de se creuser. Fin décembre 2012, on recense 59 660 demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS), un chiffre en hausse pour la cinquième année consécutive. Toutefois, on observe un léger ralentissement du rythme de croissance de la demande, qui passe de +6,3 % en 2011 à +4,6 % en 2012.

La catégorie des seniors (50 ans et plus) enregistre la plus forte augmentation avec une variation annuelle de +15,2 %, soit 1 840 inscrits supplémentaires. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans continue de croître (+4,7 %), reflétant les difficultés d'insertion sur le marché du travail de cette tranche d'âge, mais à un rythme moindre qu'en 2011 (+6,2 %).

En parallèle, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent pour s'établir à 12 390 offres, soit une baisse de 8,8 % sur un an.

DES INTENTIONS D'EMBAUCHE PLUS NOMBREUSES

D'après les résultats de l'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2013 », 19,3 % des établissements répondants projettent de réaliser au moins une embauche au cours de l'année 2013, contre 20 % en 2012. Les besoins en main-d'œuvre augmentent de +8,7 % en un an à 9 772 projets.

Ces résultats concernent d'abord le secteur du BTP avec 150 intentions d'embauches supplémentaires : ce secteur concentre 17 % des besoins exprimés en main-d'œuvre, soit 1 671 projets. Le commerce qui représentait 9 % des projets en 2012 en représente 8,1 % avec 789 projets exprimés en 2013. Bien qu'en repli, le secteur des services continue d'être un recruteur important et concentre à lui seul 53 % des intentions d'embauche contre 55 % l'année précédente.

Le sentiment de difficulté à l'égard des projets de recrutement reste relativement élevé, mais il diminue en 2013 : il décroît de 6 points et concerne désormais 37,8 % des projets. La baisse est notamment due aux secteurs du BTP et des services (-8 points, 41,6 % des projets sont encore jugés difficiles). Les entreprises composées d'un effectif de moins de 5 salariés concentrent à elles seules 45,5 % des projets d'embauches dont près des 44,4 % sont jugés difficiles. La part des projets saisonniers diminue également en 2013 et s'établit à 23,8 %.

Source : « Enquête besoins en main d'œuvre 2013 », CREDOC, Pôle emploi.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

Un recours accru aux contrats aidés en 2012

Les politiques en faveur de l'emploi se composent de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Elles sont menées de manière concertée par l'État, la Région et le Département et s'articulent autour de trois objectifs principaux : l'appui à l'insertion des jeunes, la promotion de la création d'emplois dans le secteur privé et le retour à l'activité des publics vulnérables. Près de 7 365 contrats aidés ont été signés en 2012, dont 2 751 dans le secteur marchand (soit une augmentation de 38,2 % par rapport à 2011) et 4 614 dans le secteur non marchand (+ 13,4 %). Les contrats de professionnalisation atteignent leur niveau le plus élevé depuis la création du dispositif avec 1 290 contrats signés, soit une augmentation de 67,8 %.

Les associations et les établissements publics sont les principaux signataires des contrats uniques d'insertion et d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE DOM) avec 4 614 contrats signés sur 5 269 CUI-CAE DOM en 2012 (soit 87,6 % des contrats, +13,4 % sur un an).

Les autres mesures de soutien indirect à l'emploi s'adressent particulièrement aux jeunes et aux bénéficiaires de minima sociaux créateurs d'entreprises ou d'activité. Le dispositif d'Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise (ACCRES) se replie en revanche pour la deuxième année successive (-9,4 %), alors que la mesure Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) retrouve une meilleure orientation (+8,3 %). Le PIJ mobilité a été remplacé par l'Allocation Complémentaire de Mobilité (ACM). Le nombre de bénéficiaires de cette mesure est en baisse en 2012 (-530 jeunes par rapport à 2011).

Le nombre de jeunes en Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) est en légère hausse (+1 %). Toutefois les possibilités d'insertion vers un emploi durable (plus de 6 mois) demeurent faibles : seuls 4 % des jeunes sortants du dispositif en ont obtenu un.

Entrés en vigueur depuis novembre 2012, les emplois d'avenir ont concerné en Guadeloupe une douzaine de contrats dans le secteur non marchand mais aucun dans la sphère marchande.

Les politiques d'emploi et de formation en Guadeloupe	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
ACCRES (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise)	955	923	1 356	1 268	1 149	-9,4%
NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)	-	287	479	424	459	8,3%
Contrats de formation en alternance						
Contrats d'apprentissage	1 102	597	782	778	806	3,6%
Contrats de professionnalisation	771	477	745	769	1 290	67,8%
Contrats aidés secteur marchand						
Contrats d'accès à l'emploi (CUI-CAE Dom)	1 248	813	819	449	655	45,9%
Contrats aidés secteur non marchand						
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	4 258	4 195	4 166	4 067	4 614	13,4%
Insertion et formation des jeunes						
CIVIS	2 139	2 001	1 868	1 778	1 796	1,0%
Projet d'Initiative Jeune(PIJ)	921	1 207	1 315	128	104	-18,8%
dont Création d'Entreprise	195	96	123	128	104	-18,8%
dont PIJ Mobilité*	726	1 111	1 192	-	-	-
Allocation complémentaire de mobilité (ACM)	-	-	-	1 400	870	-37,9%

Sources : Dares, DIECCTE, Mission locale, ASP, Urssaf

*Dispositif supprimé en 2011 et remplacé par l'ACM

3. Les revenus et salaires

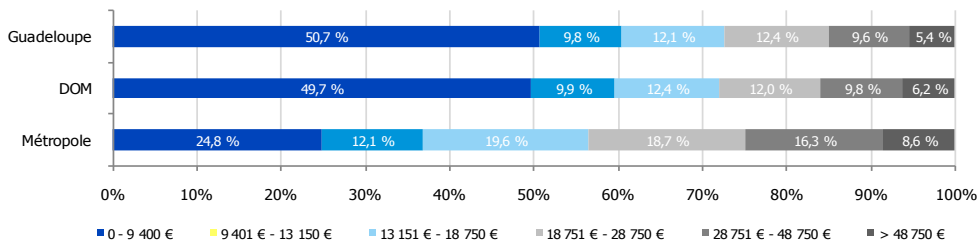
3.1 LES REVENUS FISCAUX

Selon la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les revenus déclarés en Guadeloupe sont en progression de 1,8 %, soit un montant de 4 milliards d'euros en 2010. La part des faibles revenus (inférieurs à 9 400 euros) est plus importante en Guadeloupe (50,7 % des foyers fiscaux) que dans les DOM (49,7 %) et qu'en métropole (24,8 %). Le recensement fiscal indique que le nombre de foyers fiscaux est en augmentation de 3,5 % pour s'établir à 238 428 en 2011. Le revenu fiscal de référence globale s'élève à 3,7 milliards d'euros (+7,8 %) et représente environ 22,5 % de celui des DOM (17,9 milliards). Le revenu fiscal moyen déclaré s'établit à 15 459 euros et l'impôt moyen des foyers imposables est de 1 671 euros.

3.1.1 Des disparités de revenus importantes

Un peu plus de la moitié des contribuables Guadeloupéens (50,7 %) déclarent un revenu inférieur à 9 400 euros. Ce chiffre a tendance à se réduire au profit des autres catégories : en 2007, les bas revenus concernaient 52,6 % des foyers fiscaux. La forte proportion de foyers à bas revenus dans la population conjuguée à la réfaction de 30 % de l'impôt à payer accordée aux contribuables du département engendre une étroitesse notable de la base fiscale : 71,4 % des foyers fiscaux sont non imposables contre 46,7 % au niveau national. Les foyers fiscaux qui déclarent des revenus supérieurs à 48 750 euros représentent 5,4 % des foyers du département et concentrent 28,7 % du revenu fiscal de référence.

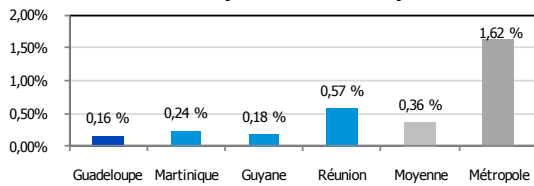
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2011 (revenus de 2010)



Source : DGFIP

Selon des données de la DGFIP, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) concernait 359 foyers fiscaux en Guadeloupe en 2011, soit 0,16 % des assujettis totaux à l'ISF et 10,1 % des foyers soumis à l'ISF dans les DOM. La Réunion représente à elle seule 69,6 % des contributeurs à l'ISF des DOM. En 2011, 3 554 ménages sont soumis à l'ISF dans les DOM (0,36 % des foyers domiens), ils sont 593 877 en métropole (soit 1,62 % des contribuables).

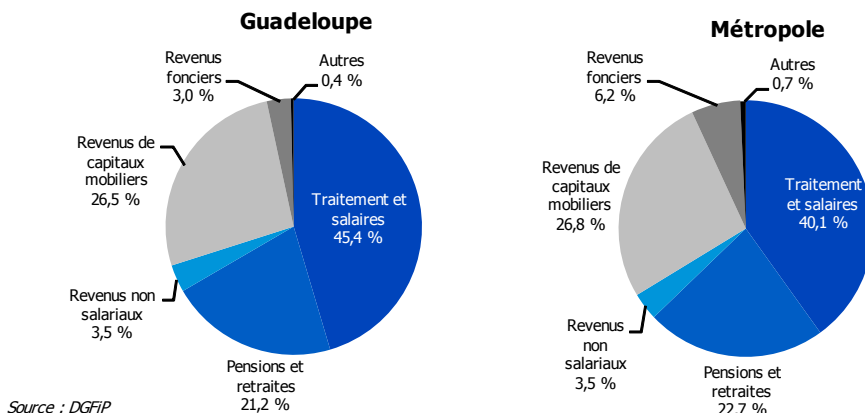
Part des foyers fiscaux soumis à l'ISF en 2011 (Revenus de 2010)



* Hors Mayotte
Source : DGFIP

3.1.2 Prépondérance des revenus d'activité

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus en 2010



La part des foyers fiscaux déclarant des revenus issus de la rémunération des capitaux mobiliers est quasi identique entre la Guadeloupe et la métropole (respectivement 26,5 % et 26,8 %). En revanche, une nette différence est observée sur la part des revenus tirés des rentes foncières (3,0 % en Guadeloupe contre 6,2 % en métropole). En 2010, dans l'ensemble des départements de l'Outre-mer, le montant total des revenus déclarés s'élève à 17,9 milliards d'euros (+1,6 % par rapport à 2009), soit 1,9 % des revenus déclarés de la Nation.

Répartition des revenus déclarés par catégorie (en millions d'euros)

	2007	2008	2009	Variation 09/08	Part en 2009
Traitements et salaires	2 817	2 800	2 869	2,5 %	71,4 %
Revenus non salariaux	271	265	248	-6,3 %	6,2 %
<i>Bénéfices agricoles</i>	15	12	9	-27,9 %	0,2 %
<i>Bénéfices industriels et commerciaux</i>	147	136	128	5,7 %	3,2 %
<i>Bénéfices non commerciaux</i>	110	117	111	-4,8 %	2,8 %
Pensions et retraites	689	722	752	4,2 %	18,7 %
Revenus des capitaux mobiliers	45	58	42	-27,7 %	1,0 %
Revenus fonciers	92	91	95	4,8 %	2,4 %
Autres*	10	12	13	6,6 %	0,3 %
Total	3 923	3 948	4 020	1,8 %	100,0 %

* La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC et BNC non professionnels)

Source : DGFIP

Le poste traitements et salaires représente la part la plus importante des revenus déclarés en Guadeloupe (71,4 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2008). Ce niveau est à peu près similaire à celui de l'ensemble des DOM (71,6 %), en revanche il diffère sensiblement de celui de la métropole (62,4 %). Cette prépondérance des revenus salariaux est liée à la jeunesse de la population. Ainsi seul 18,7 % des revenus déclarés sont des pensions et retraites, ce poste représente 25,7 % des revenus en métropole.

3.2 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

3.2.1 Le Revenu de Solidarité Active

Quelques prestations de solidarité et d'insertion

<i>Nombre d'allocataires</i>	2009	2010	2011	2012	var.12/11
Revenu de solidarité active (RSA)	–	–	40 539	43 304	6,8%
<i>dont RSA activité</i>	–	–	3 189	7 053	121,2%
<i>dont RSA socle</i>	–	–	35 284	36 981	4,8%
<i>dont les deux</i>	–	–	2 066	2 459	19,0%
Revenu de solidarité (RSO)	2 946	2 975	2 728	2 490	-8,7%
Allocations familiales	58 172	57 661	56 731	56 111	-1,1%
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	35 699	35 980	35 740	35 378	-1,0%
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	14 373	13 922	13 352	12 991	-2,7%
Allocation adulte handicapé (AAH)	7 591	7 885	7 973	8 067	1,2%
Allocation pour l'éducation d'un enfant handicapé (AEEH)	1 281	1 525	1 788	2 020	13,0%

Source : Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'Outre-mer, le Revenu de Solidarité Active (RSA) est un dispositif de redistribution des revenus qui prend deux formes : le RSA socle¹ et le RSA activité². Dans les DOM, il bénéficie à 204 857 foyers en 2012 dont 43 304 en Guadeloupe. Le nombre de bénéficiaires du RSA toutes formes confondues est en progression de 6,8 % en 2012 (+2 765 allocataires sur un an). Au titre du RSA, 70,8 millions d'euros ont été versés aux ménages en 2012 dans le département.

3.2.2 Le RSTA

Faisant suite au mouvement de protestation contre la vie chère début d'année 2009, le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)³ a été créé afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer.

Initialement, les transferts liés au RSTA devaient arriver à échéance le 31 décembre 2012. Le dispositif a été prolongé par décret jusqu'au 31 mai 2013 dans les DOM.

3.3 LES SALAIRES

3.3.1 Le SMIC

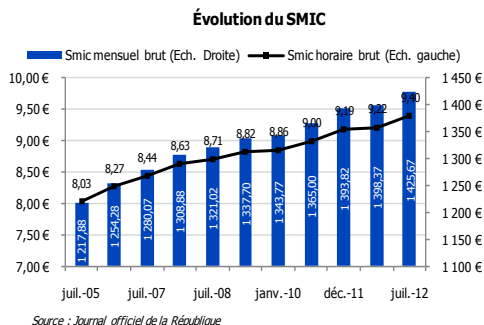
Depuis 1996, le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en Guadeloupe est aligné sur celui de la métropole. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

¹ Le RSA socle est la prestation sociale remplaçant le RMI et l'Allocation parent isolé.

² Le RSA activité est un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle. Il vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux mais peut également être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

³ Prestation versée par l'État, le RSTA apporte un complément de revenu de 100 euros aux salariés d'Outre-mer ayant une rémunération mensuelle inférieur ou égale à 1,4 SMIC.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. Ainsi en juillet 2012¹, le gouvernement a majoré le SMIC de 0,6 % en raison du niveau de l'inflation, amenant le taux horaire du SMIC à 9,4 euros, soit 1 425,6 euros mensuel.



Au 1^{er} janvier 2013, le SMIC a été revalorisé à 9,43 euros l'heure, soit 1 430,22 euros mensuel.

3.3.2 Les autres salaires

Selon l'INSEE, le salaire net annuel moyen du secteur privé en Guadeloupe s'établit à 23 080 euros en 2010 : il est inférieur de 7 % à celui de la métropole. Cela peut s'expliquer par la faible proportion de cadres employés dans le département. La Guadeloupe bénéficie cependant de la plus forte hausse de salaires dans les DOM (+1,4 % en moyenne annuelle) entre 2005 et 2010. Sur le même intervalle, les salaires augmentent de +0,9 % en Martinique et de +0,8 % en métropole.

L'analyse des salaires par catégorie socioprofessionnelle montre des écarts favorables aux DOM (sauf la Réunion) pour les cadres. Le manque de main-d'œuvre qualifiée contraint les entreprises à recruter sur le marché hexagonal et à proposer des salaires attractifs. En Guadeloupe, les ouvriers et employés ont vu leurs salaires progresser de +3,8 % et 2 % sur un an. Ces évolutions, supérieures à celles des autres catégories, peuvent en partie s'expliquer par l'application des accords salariaux conclus suite au mouvement social de 2009.

Salaires nets annuels moyens en 2010 (en euros courants)

Secteur privé

	Ensemble	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Évolution annuelle
						de l'ensemble entre 2005 et 2010 en euros constants (%)
Guadeloupe	23 080	48 180	26 420	18 670	17 960	1,4
Guyane	24 480	49 840	29 380	18 830	18 370	0,0
Martinique	23 140	48 250	27 140	18 560	18 070	0,9
Réunion	22 150	47 200	26 770	18 100	17 970	1,1
France métropolitaine	25 020	47 550	25 710	18 080	18 840	0,8
France entière	24 980	47 560	25 730	18 090	18 820	0,8

* Y compris chefs d'entreprise salariés.

Source : Insee, DADS définitif (exploitation au 1/12) et fichier de paie des agents de l'État.

¹ Journal Officiel de la République Française, décret n°2012 – 828.

4. Les prix

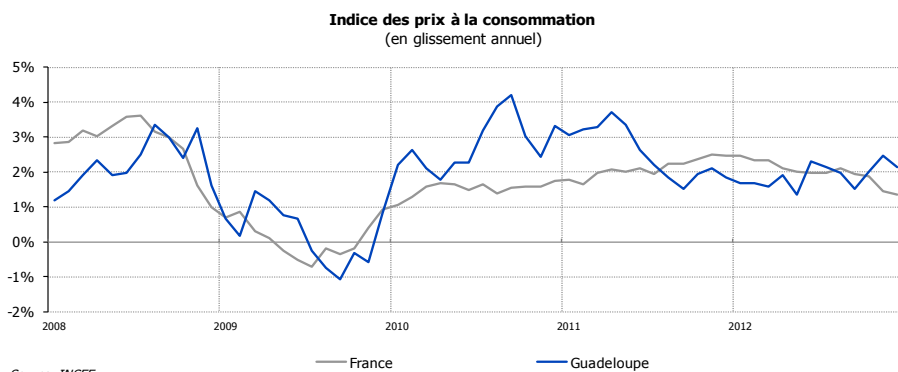
HAUSSE DES PRIX MODÉRÉE EN 2012

L'inflation est plutôt contenue en 2012 : elle est en moyenne de +1,9 %, et atteint +2,1 % en fin d'année. Cette hausse moyenne est sensiblement inférieure à celle de 2011 (+2,6 %), qui avait été marquée par une forte poussée des prix de l'énergie. La loi du 20 novembre 2012, dite loi « contre la vie chère », a été votée en fin d'année. Elle prévoit le renforcement du rôle de l'observatoire des prix, des marges et des revenus dans les Outre-mer et des dispositions destinées à mieux réguler la concurrence et les marchés. Selon l'Insee, les prix à la consommation étaient en 2010 plus élevés de 8,3 % à la Guadeloupe qu'en métropole si l'on compare un même panier de produits.

La hausse des prix est modérée en 2012

L'inflation est plutôt contenue en 2012 : elle est en moyenne de +1,9 %, et atteint +2,1 % en fin d'année. Cette hausse moyenne est sensiblement inférieure à celle de 2011 (+2,6 %), qui avait été marquée par une forte poussée des prix de l'énergie.

En fin d'année, le rythme de l'inflation se démarque toutefois de la hausse plus modeste observée au plan national (+1,3 % à fin décembre). Plus marquée au cours du quatrième trimestre, la hausse des prix atteint un maximum de 2,5 % en glissement annuel en novembre.



Décélération des prix de l'énergie

Les prix de l'alimentation (+3,3 % en glissement annuel) continuent à progresser à un rythme soutenu, en particulier ceux des produits frais (+3,7 %). Les prix de l'énergie (+5,4 %) ont en revanche connu une évolution moins vive qu'en 2011 (+11,8 %), en lien avec une moindre augmentation des prix des produits pétroliers (6,4 % contre 14 %). Les prix des produits manufacturés (+0,4 %) ont stagné.

Premier poste de dépenses des ménages, les prix des services augmentent de 2,0 %, en lien avec l'augmentation des tarifs des transports et des télécommunications (+2,9 %).

Indice des prix à la consommation

	Pondération 2012	Fin 2011	Fin 2012	Glissement 12/11
Indice général	10 000	126,7	129,4	2,1%
Indice général hors tabac	9 953	125,2	127,8	2,1%
Indice général hors énergie	9 039	123,7	125,8	1,7%
Alimentation hors tabac	1 853	129,2	133,5	3,3%
<i>Produits frais</i>	378	125,5	130,1	3,7%
Produits manufacturés	3 006	107,7	108,1	0,4%
Services	4 133	129,4	132,0	2,0%
<i>Transports et communications</i>	756	117,8	121,2	2,9%
<i>Loyers et services rattachés</i>	813	134,9	136,8	1,4%
<i>Services de santé</i>	194	132,6	132,5	-0,1%
Energie	961	157,7	166,3	5,5%
<i>Produits pétroliers</i>	748	173,8	185,0	6,4%
Tabac	47	417,1	441,1	5,8%
Indice France entière		125,1	126,8	1,4%
Indices autres DOM				
<i>Indice général - Martinique</i>		126,5	129,1	2,1%
<i>Indice général - Guyane</i>		124,6	126,3	1,4%
<i>Indice général - Réunion</i>		128,4	129,5	0,9%

Source : INSEE

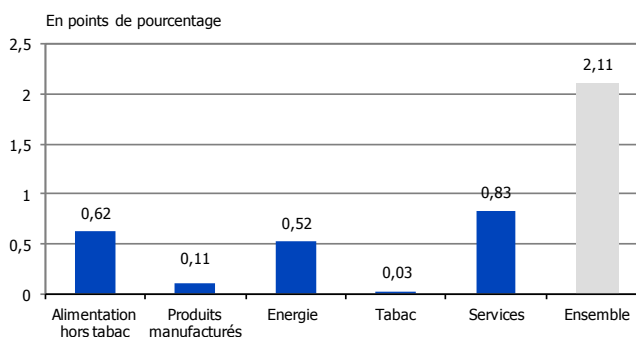
Une hausse des prix tirée par les postes « services » et « alimentation »

Les services, premier poste de dépenses des ménages (41 %), sont le principal contributeur à la hausse des prix (0,83 point). Ils sont suivis par l'alimentation hors tabac (0,62 point) et l'énergie (0,52 point).

Bien que leurs prix augmentent très faiblement (+0,4 %), les produits manufacturés avec 30,1 % des dépenses des ménages contribuent à hauteur de 0,11 point à l'évolution de l'indice.

Enfin, la répercussion de la forte progression des prix du tabac sur l'inflation est marginale (0,03 point) en raison de la faible pondération de ce produit dans l'indice global (0,5 %).

Contribution des différents postes à l'évolution des prix
(en glissement annuel à fin décembre 2012)



Source : INSEE

Des écarts de prix importants avec la métropole

L'INSEE a réalisé en 2010 une enquête de comparaison des prix entre les départements d'Outre-mer et la métropole, qui fait suite aux précédentes études menées en 1982 et 1995.

Il apparaît que les prix à la consommation sont plus élevés de 8,3 % à la Guadeloupe qu'en métropole (13 % en Guyane et 9,7 % en Martinique) si l'on compare les prix pratiqués pour un même panier de produits.

Les écarts de prix entre les DOM et la métropole en mars 2010

En %	Écarts DOM / métropole panier de consommation métropolitain	Écarts métropole / DOM panier de consommation local	Écarts de Fischer DOM / métropole *
Guadeloupe	14,8	-2,2	8,3
Martinique	16,9	-2,9	9,7
Guyane	19,6	-6,4	13

* Cet écart constitue la moyenne géométrique des deux écarts

Source : Enquête de comparaison spatiale des prix 2010, INSEE

En outre, le fossé se creuse si un ménage métropolitain reproduisait à l'identique son mode de consommation à la Guadeloupe, puisque son budget subirait une hausse de 14,8 %, contre 19,6 % en Guyane et 16,9 % à la Martinique. A l'inverse, les dépenses d'un ménage ultramarin, consommant de la même manière en France métropolitaine, seraient peu modifiées et auraient même tendance à reculer.

Les disparités observées entre la métropole et les départements d'outre-mer sont en grande partie à mettre sur le compte des prix de l'alimentation. A la Guadeloupe, l'écart est significatif : en se référant aux habitudes de consommation métropolitaines, ces produits seraient 34 % plus chers.

L'étude met également en lumière un accroissement de l'écart de prix entre la Guadeloupe et la métropole entre 1992 et 2010 (9,5 % à 15,9 %), alors qu'il s'était contracté entre 1985 et 1992 (de 17,3 % à 9,5 %). Une évolution similaire est constatée à la Martinique.

Renforcement du suivi avec l'observatoire des prix, des marges et des revenus

Les observatoires des prix et des revenus (OPR) d'Outre-mer, sont créés par décret¹ en 2007 dans l'ensemble des départements ultramarins ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ils rassemblent dans chaque territoire une grande diversité d'acteurs politiques, économiques et sociaux (élus, représentants de l'État et de ses établissements publics, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires).

Pensées comme un lieu d'échange et de dialogue, permettant de disposer d'une information contradictoire sur la détermination du pouvoir d'achat, ces structures ad hoc ont pour mission d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus, ainsi que d'informer régulièrement les pouvoirs publics de leur évolution.

¹ Décret 2007-662 du 2 mai 2007.

Initialement sous l'autorité de préfet, un décret paru en juillet 2010¹ précise que leur présidence, est désormais confiée dans chaque territoire à un magistrat de la Cour régionale des comptes², de manière à renforcer leur indépendance. La loi du 23 juillet 2010 confère aux présidents le pouvoir de saisir l'Autorité de la concurrence sur toute question de concurrence relevant de la formation des prix.

Avec la loi du 20 novembre 2012, les OPR, devenus Observatoires des prix, des marges et des revenus, voient leurs missions s'élargir. Dans le cadre du nouveau dispositif d'accords annuels de modération des prix de produits de grande consommation, dit « bouclier qualité prix », également créé par cette loi, les observatoires sont saisis par le Préfet pour avis préalable à la négociation entre le représentant de l'État et les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement et de distribution du secteur du commerce³. Les observations et propositions émises doivent porter sur l'évolution du coût de la vie, sur les prix des produits de consommation courante et sur l'élaboration de la liste des produits faisant l'objet de l'accord.

Les associations de consommateurs, jusqu'alors structures invitées en sont désormais membres à part entière.

LOI RELATIVE A LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHÈRE »)

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, dite loi « contre la vie chère », a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur.

Le texte :

- Permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail ;
- Crée, pour les Outre-mer, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur pourra démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable ;
- Permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs ;
- Abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m² ;
- Dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser des « injonctions structurelles » aux opérateurs de la grande distribution Outre-mer.

Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type), avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1459 du 26 décembre 2012.

¹ Décret n° 2010-763.

² Monsieur Bernard Lesot, magistrat de la Chambre régionale des comptes de Guadeloupe-Guyane-Martinique, est nommé Président de l'observatoire des prix de Guadeloupe par arrêté du 30 novembre 2010.

³ L'observatoire s'est réuni à cette fin le 14 janvier 2013.

5. Le commerce extérieur

LÉGÈRE CONTRACTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La faible dynamique du marché intérieur pèse sur les importations, qui diminuent légèrement en 2012 (-0,4 % en cumul annuel ; -1,8 % hors produits pétroliers). Cette baisse est le fruit d'évolutions contrastées : la diminution sensible des importations de biens d'équipement des entreprises (-13,6 %) est en partie compensée par la hausse des achats de biens intermédiaires (+5,8 %), de biens d'équipement des ménages (+15,0 %), et de produits agroalimentaires (+2,6 %). Les exportations sont en repli (-8,7 %), en raison de mouvements atypiques sur les produits pétroliers (+6,6 % hors produits pétroliers).

Avertissement : Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données produites par les Douanes sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices. Il s'agit de données brutes, non corrigées des variations saisonnières : elles peuvent donc légèrement différer de celles présentées dans d'autres publications. Enfin, les mouvements concernant les hydrocarbures, marqués par des phénomènes de stockage et de réexportation doivent être interprétés avec prudence.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Les importations de biens reflètent en 2012 un tassement de la demande intérieure : elles s'élèvent à 2,6 milliards €, un niveau en deçà de celui de l'année 2011 (-0,4 %).

Hors produits pétroliers (bruts et raffinés), les importations sont en repli (-1,8 %), à 2,1 milliards €. Cette réduction tient essentiellement à l'affaissement des importations de biens d'équipements mécaniques et électriques (-13,6 %) et de matériels de transports (-12,6 %). À l'inverse, la demande de produits provenant des industries agroalimentaires (+2,6 %) et de produits cosmétiques et pharmaceutiques (+6,2 %) est soutenue par la relative résistance de la consommation des ménages, en particulier en début d'année.

La morosité de l'activité économique se traduit en revanche sur les importations de biens d'équipement à destination des entreprises (-13,2 %) tels que les machines industrielles et agricoles (-5,7 %).

Les principaux produits importés (données brutes en millions d'€)

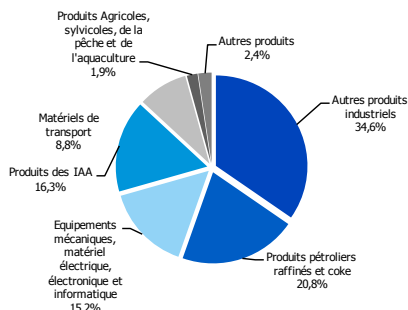
	2010	2011*	2012*	var. 12/11
Autres produits industriels	856,2	872,9	921,9	5,6 %
<i>dont</i>				
<i>Produits métallurgiques et métalliques</i>	163,4	146,7	155,0	5,7 %
<i>Produits pharmaceutiques</i>	147,3	148,7	158,7	6,8 %
<i>Textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	114,2	126,4	120,5	-4,6 %
Produits pétroliers raffinés et coke	153,3	527,5	552,9	4,8 %
Équipements mécaniques et matériel électrique	452,0	468,6	404,8	-13,6 %
Produits des industries agroalimentaires	392,7	424,0	435,0	2,6 %
Matériels de transport	290,4	268,3	234,4	-12,6 %
produits agricoles et de la pêche	46,9	50,5	50,9	0,9 %
Autres produits	41,1	60,6	62,9	3,7 %
Total hors hydrocarbures	2 059,1	2 108,7	2 071,3	-1,8 %
Total	2 232,6	2 672,4	2662,9	-0,4 %

Source : DNSCE

* Données provisoires

La structure des importations, qui a peu évolué ces dernières décennies, reflète l'absence d'un véritable secteur industriel local. Les importations d'autres produits industriels représentent le poste d'importations le plus important (en valeur), soit 34,6 % en 2012, suivi des produits pétroliers raffinés (20,8 %), des produits agroalimentaires (16,3 %) et des équipements mécaniques et électrotechniques (15,2 %).

Structure des importations en 2012

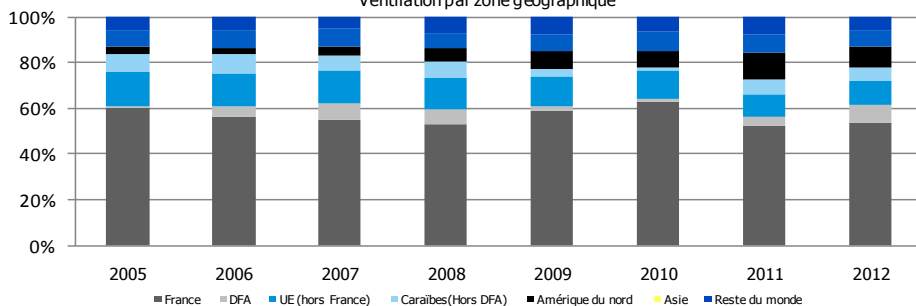


Source : DNSCE

5.1.2 Les principaux fournisseurs

En 2012, 64,5 % des importations guadeloupéennes proviennent de l'Union Européenne. Parmi celle-ci, la France métropolitaine demeure le principal partenaire commercial de la Guadeloupe, totalisant 1,4 milliard €, soit 53,9 % des importations du territoire. Les autres pays de la communauté européenne fournissent pour 283 millions € de biens (10,6 % du total). L'Amérique du Nord représente à peu près 9,6 % des importations du département. La part des importations en provenance d'Asie se développe difficilement et ne pèse que 8,6 % des entrants. Les pays de la Caraïbe, bien qu'étant les États les plus proche du territoire, ne représentent que 5,8 % des biens importés en 2012.

Évolution des importations en valeur
Ventilation par zone géographique

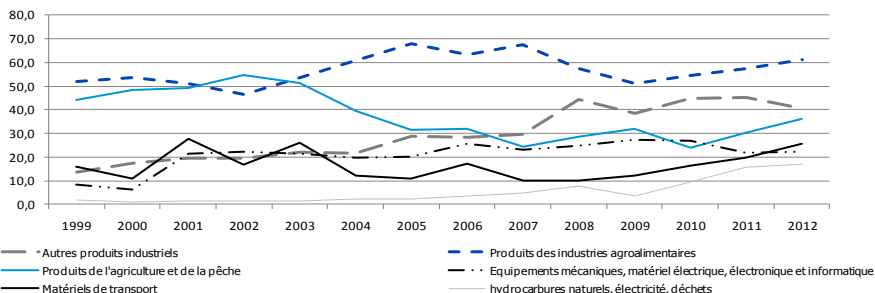


Source : DNSCE

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Évolution des exportations en valeur
Ventilation par famille de produits (en M €)



Source : DNSCE

Les exportations de marchandises, hors produits pétroliers (bruts et raffinés), progressent de 6,4 % en 2012 et s'élèvent à 187,3 millions €. Ce résultat est essentiellement lié au rebond des exportations de produits des industries agroalimentaires (+7,2 %), mais également aux exportations de produits agricoles (+18,4 %).

Les principaux produits exportés (millions €)

	2010	2011*	2012*	var.12/11
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	54,6	57,2	61,3	7,2 %
Autres produits industriels	44,9	45,2	40,7	-10,1 %
<i>dont</i>				
<i>Produits chimiques, parfums et cosmétiques</i>	11,4	10,3	9,0	-12,2 %
<i>Produits manufacturés divers</i>	11,7	8,2	9,1	10,6 %
<i>Produits métallurgiques et métalliques</i>	7,8	11,8	9,0	-23,6 %
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	23,9	30,4	36,0	18,4 %
Équipements mécaniques ; matériel électrique, électronique et informatique	26,8	21,9	22,4	2,4 %
Matériels de transport	16,3	19,7	25,6	29,6 %
Hydrocarbures naturels, électricité, déchets	9,3	15,7	17,0	8,6 %
Autres produits**	2,3	46,6	13,2	-71,7 %
Total hors hydrocarbures	178,2	236,7	216,1	6,4 %
Total	178,2	236,7	216,1	-8,7 %

Source : DNSCE

* Données provisoires

** Il s'agit pour l'essentiel de réexportations de produits pétroliers raffinés

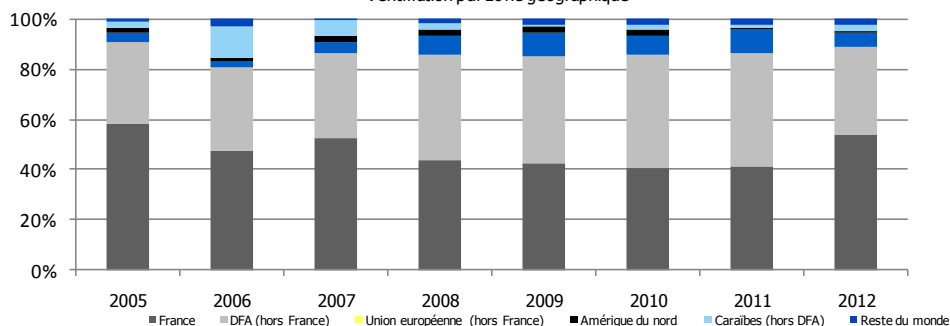
Les principaux postes d'exportation sont les produits des industries agroalimentaires (32,7 %), les autres produits industriels (21,7 %) et les produits agricoles et de la pêche (19,2 %). Sur dix ans, la structure des exportations a nettement évolué, au détriment des produits de l'agriculture et de la pêche, qui représentaient 54,6 % des exportations en 2002.

5.2.2 Les principaux clients

En 2012, la France métropolitaine représente 53,6 % des exportations de biens de la Guadeloupe et redevient son principal partenaire commercial avec 115,7 millions € de biens exportés. L'essentiel des exportations restantes (35,2 %) est destiné aux DFA et aux collectivités voisines de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, soit 76,2 millions €. Ces flux sont en partie constitués de réexportations d'hydrocarbures, mais aussi de produits agroalimentaires et de biens d'équipement expédiés à la Martinique.

Les ventes vers l'Union Européenne et la Caraïbe restent relativement faibles, avec respectivement 12,3 millions € et 5,3 millions € des exportations (soit 5,7 % et 2,5 % du total). Les deux principaux partenaires européens (le Portugal et l'Espagne) importent de la Guadeloupe des produits agroalimentaires.

Évolution des exportations en valeur
Ventilation par zone géographique



Source : DNSCE

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Le déficit commercial des échanges de biens se creuse de 3 % en 2012, à 2,4 milliards €. Les principales branches d'activité affichent un solde négatif. Les équipements mécaniques, électriques et informatiques (-382,4 millions €), les biens d'industrie agroalimentaire et les autres produits industriels (-881,3 millions €) sont les secteurs les plus déficitaires, après l'énergie, impacté par le niveau élevé des prix (-541,1 millions €). Hors énergie, le déficit commercial augmente de 2 % et s'établit à 1,9 milliards €. Le taux de couverture des importations de biens par les exportations de biens est structurellement faible (8,1 % en 2012).

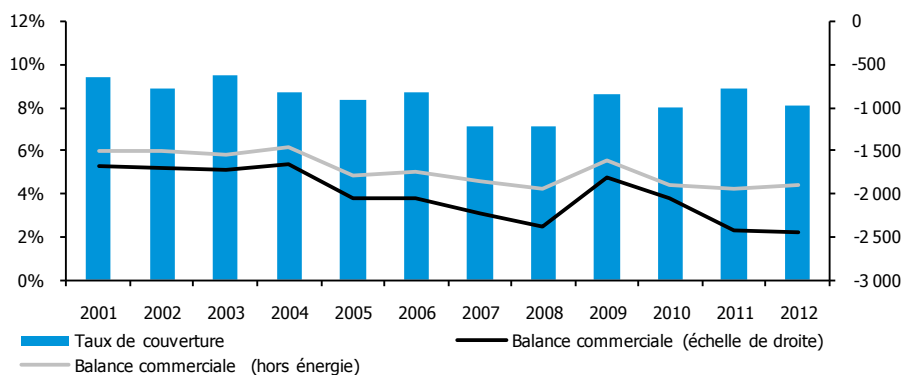
Balance commerciale hors services

en millions €	2010	2011*	2012*	var. 12/11
Importations	2 232,6	2 672,3	2662,9	2,0 %
Exportations	178,2	236,7	216,1	-8,7 %
Solde de la balance commerciale	-2 054,4	-2 435,6	-2 446,8	3,0%
<i>Taux de couverture</i>	8,1 %	9,1 %	8,1 %	-11,0%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	-23,0	-20,1	-15,0	-25,4 %
Industries agricoles et agro-alimentaires	-338,1	-366,8	-373,7	1,9 %
Équipements mécaniques, matériel électrique et informatique	-425,2	-446,7	-382,4	-14,4 %
Autres produits industriels	-811,3	-827,7	-881,3	6,5 %
Matériels de transport	-274,1	-248,6	-208,9	-16,0 %
Énergie	-182,8	-525,9	-541,1	12,1 %

Source : DNSCE

*Données provisoires

Balance commerciale (en millions €) et taux de couverture (%)



Source : DNSCE

5.4 LES RELATIONS RÉGIONALES

Les échanges commerciaux avec la région Caraïbe (y compris DFA) représentent respectivement 13,2 % et 37,7 % des importations et exportations en 2012. Les exportations à destination des États de la Caraïbe (Hors DFA) sont très faibles (5,3 millions €, soit 2,5 % des exportations totales). Les importations en provenance des États de la Caraïbe (hors DFA), d'un montant de 154 millions €, pèsent 5,8 % des importations totales et celles en provenance des DFA 7,4 %. Les échanges avec l'Amérique du nord concernent essentiellement des produits pétroliers en provenance de Porto-Rico et s'élèvent en 2012 à 256,3 millions €, soit 9,6 % des importations en Guadeloupe.

L'INTÉGRATION RÉGIONALE

La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun entre les Etats de la Caraïbe. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, le Guyana, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, les Iles vierges britanniques, les Iles Cayman et les Iles Turks et Caicos). Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres. L'organisation souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes.

Le 33^e sommet de la CARICOM, qui s'est déroulé à Sainte-Lucie en juillet 2012, a été largement consacré à la politique étrangère au sein de la communauté. La rencontre des chefs d'Etats de la CARICOM, qui s'est déroulée à Port-au-Prince en février 2013, a permis plus particulièrement d'évoquer les questions de libre circulation des biens et des personnes et de lutte contre la criminalité et le trafic de drogue. Les chefs d'Etat et de gouvernement présents ont également adopté une résolution officialisant le français comme deuxième langue de travail de la CARICOM, satisfaisant ainsi à la demande formulée par la République d'Haïti.

L'OECO

L'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECO) a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, capitale de Sainte-Lucie, comprend 11 membres, dont 6 Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et 3 territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques). Le principal objectif de l'OECO est de promouvoir la coopération économique entre ses membres, au niveau régional et international et de les assister dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droit international. L'OECO est également dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Caribbean Dollar.

En janvier 2012, la Martinique et la Guadeloupe ont entamé les démarches d'admission en qualité de membres associés de l'OECO. La participation de la Martinique en tant qu'invité d'honneur de la session inaugurale de l'assemblée parlementaire de l'OECO, en août 2012, a permis de concrétiser ce processus.

La CEPALC

Créée en 1984, la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) est une commission régionale du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. La CEPALC comprend 41 États membres et 7 membres associés. Elle a pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et est chargée de produire une expertise sur des problématiques de développement communes aux pays de sa zone d'intervention. En août 2012, lors de la 34^e session de la CEPALC, la Martinique et la Guadeloupe ont été admises en tant que membres associés.

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Les économies des DFA sont pleinement concernées par l'Accord de partenariat économique (APE) signé entre l'UE et quinze États caribéens¹ (CARIFORUM) en octobre 2008. Ces accords prévoient l'instauration progressive d'une zone d'échange libérée des barrières douanières et de contingentement entre l'UE et le CARIFORUM. Certaines dispositions en faveur des économies des DFA ont cependant été négociées afin de protéger la production locale de la concurrence internationale. Ces clauses protectionnistes portent sur les produits de la canne et de la banane.

¹ Antigua et Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Saint-Christophe et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, le Surinam, Trinité et Tobago et la République Dominicaine.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

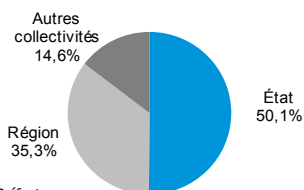
L'action publique en direction des territoires s'inscrit notamment dans le cadre de politiques contractuelles. En Guadeloupe, celles-ci sont principalement mises en œuvre à travers les instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de projets État-Région (CPER) et les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013. L'archipel est également éligible au programme INTERREG IV favorisant la coopération transnationale dans la Caraïbe.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT-RÉGION

Le CPER 2007-2013 contractualise pour 7 ans les engagements financiers de l'État et de la Région. D'autres partenaires comme le Département y sont associés. L'objectif est de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en faisant porter l'effort sur les secteurs d'avenir tout en poursuivant sa nécessaire modernisation.

La programmation sur la période 2007-2013 était initialement de 332,7 millions €. En 2012, à l'issue de la révision du CPER à mi-parcours, cette enveloppe a été ramenée à 327,1 millions €. Avec 163,9 millions €, la contribution de l'État diminue de 5,6 millions €. Celles de la Région (115,4 millions €) et du Département (47,8 millions €) demeurent inchangées.

Répartition des contributions du CPER 2007-2013



Source : Préfecture

LES AXES D'INTERVENTION DU CPER

L'axe prioritaire « compétitivité et attractivité »

L'objectif est de faire de la Guadeloupe une région ultrapériphérique européenne attractive et compétitive. Les enjeux sont triples : développer la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation, promouvoir la destination Guadeloupe et valoriser un tourisme de qualité, développer une gestion durable de l'agriculture.

L'axe d'intervention 2 « environnement »

Étant donnée la grande fragilité du patrimoine naturel de l'archipel, plusieurs objectifs ont été déclinés : mise à niveau des infrastructures de gestion des déchets, d'alimentation en eau potable, de traitement des sites pollués et des eaux résiduaires, mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables et gestion durable de la biodiversité des milieux naturels.

L'axe d'intervention 3 « cohésion sociale et territoriale »

Les axes d'intervention sont les suivants : promotion de l'emploi, du capital humain, de l'inclusion sociale, de la culture et du sport, l'accompagnement du développement urbain, mise aux normes des infrastructures de santé publique et le développement des activités de transport pour un désenclavement des populations.

Le volet territorial accompagne le développement des nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et la définition d'une politique d'aménagement équilibrée et durable de ces territoires.

CPER 2007-2013	Crédits ouverts	Crédits engagés au		Crédits versés au	
Axes d'intervention	2007-2013	31/12/2012		31/12/2012	
millions d'euros		en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts	
1. Compétitivité et attractivité	110,5	58,4	52,8%	44,6	40,3%
2. Environnement	82,0	27,3	33,3%	12,9	15,7%
3. Cohésion sociale et territoriale	127,9	35,5	27,7%	17,8	13,9%
4. Volet territorial	6,7	4,9	73,5%	3,0	45,3%
Total	327,1	126,1	38,6%	78,2	23,9%

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE

Au 31 décembre 2012, 550 projets ont été programmés pour un engagement de 126,1 millions €, soit 38,6 % des crédits ouverts. Le taux de versement s'élevé à 23,9 %¹.

En Guadeloupe, le taux d'engagement de l'axe compétitivité et attractivité est le plus élevé (52,8 %) en raison notamment du soutien aux projets de l'enseignement supérieur et de recherche (62,8 %).

Parallèlement, le « volet territorial », réservé aux îles du Nord, a été amputé de 5,6 millions €² de crédits ouverts. Ainsi, alors que le montant des crédits engagés se réduit sensiblement, le taux d'engagement augmente mécaniquement de 40,4 % à 73,5 %.

Le prochain Contrat de projet, pour la période 2014-2020, s'inscrira dans la stratégie communautaire Europe 2020³.

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

En remplacement du DOCUP, les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'État. Dès lors, les États membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

¹ Les crédits ouverts sur 2007-2013 correspondent aux engagements de tous les partenaires du CPER sur 7 ans. Chaque année, un budget est programmé pour chaque axe en fonction de la stratégie et du calendrier d'intervention choisis. Des appels à projets sont lancés. Des crédits sont engagés pour les projets retenus, mais leur versement n'est pas immédiat, ce qui explique l'absence de correspondance systématique entre crédits engagés et crédits versés pour l'année en cours.

² Ce montant correspond à la réduction de la contribution de l'État au CPER Guadeloupe.

³ En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur dix ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci vise à développer une croissance "intelligente, durable et inclusive" s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. Fruit d'une large consultation publique lancée du 24 novembre 2009 au 15 janvier 2010 par le secrétariat général de la Commission européenne, la stratégie Europe 2020 est le reflet de l'évaluation par l'Union des besoins et demandes des citoyens européens et des gouvernements.

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe remplit les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Premièrement, elle est bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Son PIB par habitant étant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, elle est également éligible à l'objectif « convergence »¹ de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne² pour la période 2007-2013. Par ailleurs, du fait de sa structure économique, l'archipel bénéficie également des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

LES FONDS EUROPÉENS DU PO

Le Fonds de développement régional (FEDER) comporte six axes : compétitivité et attractivité, environnement, cohésion sociale et territoriale, volet territorial (accompagnement spécifique du développement de Saint-Martin et Saint-Barthélemy), surcoûts de fonctionnement et surcoûts d'investissement.

Le Fonds social européen (FSE) comporte pour sa part quatre axes : l'amélioration et le développement de l'accès à l'emploi, la valorisation des ressources humaines ainsi que l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations. Le dernier axe regroupe ces trois thématiques pour le cas particulier de la collectivité de Saint-Martin.

Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), anciennement FEOGA, a pour but de redynamiser l'agriculture autour des quatre axes que sont la compétitivité, l'environnement, la qualité de la vie et l'initiative communautaire LEADER, qui vise principalement à mettre en œuvre les mesures du développement rural dans le cadre de stratégies intégrées bâties par les acteurs locaux.

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), anciennement IFOP, dédié dans son ensemble au développement des activités de la pêche, est composé de quatre axes, en soutien à la politique européenne de la pêche par l'adaptation de la flotte de pêche, le développement de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation.

Chaque fonds bénéficie d'une enveloppe dédiée à l'assistance technique.

L'enveloppe globale des programmes opérationnels 2007-2013, qui ont été lancés officiellement le 1^{er} avril 2008, s'élève à 876,2 millions € pour la Guadeloupe et les îles du Nord³. Au terme de l'année 2012, 739,5 millions € ont été engagés (soit 84,4 % des crédits ouverts) et 284,6 millions € versés.

PO 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2012		Crédits versés au 31/12/2012	
millions d'euros			en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts
FEDER	542,7	447,4	82,4%	176,1	32,4%
FSE	185,2	181,2	97,8%	45,1	24,4%
FEADER	143,1	106,1	74,1%	60,9	42,6%
FEP*	5,2	4,8	92,3%	2,5	48,1%
TOTAL	876,2	739,5	84,4%	284,6	32,5%
INTERREG IV	63,8	55,9	87,6%	27,2	42,6%

Sources : Préfecture Cellule Europe, Conseil régional, DAAF, CRPMEM

* La Guadeloupe a programmé 104 % de ses 5,2 millions € de crédits ouverts, soit 5,4 millions €. Par conséquent, une enveloppe de performance de 11 million € lui a été attribuée.

¹ L'objectif « convergence » concerne pour la France les quatre régions d'outre-mer.

² Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

³ Ce montant est calculé hors financement privé des projets, c'est-à-dire hors apport privé des maîtres d'ouvrage.

Le programme INTERREG IV vise l'extension de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les États de la Caraïbe¹, et plus spécifiquement pour les régions d'outre-mer, à la meilleure intégration de celles-ci au sein de leur espace géographique en réduisant les barrières qui limitent les possibilités d'échanges avec les pays de leur environnement.

Il a été approuvé par la Commission européenne le 27 mars 2008. Financé à 75 % au titre du FEDER et à 25 % par les Régions de Guadeloupe, Martinique et Guyane, l'État et l'autofinancement privé, il dispose d'un budget de 63,8 millions €. Le premier appel à projet s'est tenu en mai 2009. Le second appel à projet a concerné 4 secteurs pour un montant total de 7,3 millions € dont 5,2 millions € au titre du FEDER. Le 14 mars 2011, INTERREG IV Caraïbes a lancé le troisième appel à projet d'un montant de 11 millions €.

En 2012, 57,9 millions € de crédit étaient engagés contre 44,6 millions € en 2011. Sur les 23 projets examinés, 15 ont reçu un avis favorable dont 8 concernent uniquement l'axe 1 du programme dit économique et 7 l'axe 4 consacré à l'assistance technique².

L'évaluation à mi-parcours du programme menée au cours de l'année 2012³ fait apparaître des résultats globalement satisfaisants avec en début d'année 2012 un taux de programmation de 81 %, un taux de paiement de 36 % par rapport à la maquette globale et de 79 % par rapport aux demandes reçues et certifiées par le Secrétariat technique commun. En termes de programmation, la contribution de chaque axe apparaît relativement équilibrée. Ainsi, l'axe 1 consacré au développement économique, au tourisme et à l'innovation y participe pour 28 %. L'axe 2, dédié à la protection de la gestion durable du patrimoine naturel ainsi qu'à la prévention des risques contre les catastrophes naturelles, a un taux de contribution de 35 %. L'axe 3, regroupant les projets de la santé, de la mobilité des populations et de la coopération entre institutions, participe à hauteur de 33 %.

Cependant ces chiffres masquent certains déséquilibres au niveau des disponibilités budgétaires par axe. En fin d'année 2012 l'axe 1 mobilise 61 % de la ressource, l'axe 2 en absorbe 93 %, l'axe 3 dépasse de 132 % et l'axe 4, (assistance technique) en consomme 75 %. L'examen de la qualité du portefeuille de projets fait ressortir un petit nombre de projets structurants, une faible activité de coopération avec les institutions régionales et un manque d'animation avec les pays tiers.

La préparation de la nouvelle génération de programmes européens a débuté en 2012, à l'échelle européenne par des négociations sur le cadre financier pluriannuel et le règlement technique des fonds. Elle se poursuivra durant deux années aux échelles nationale et régionale pour définir les priorités thématiques. D'ores et déjà, la collectivité de Saint-Martin, qui émerge sur les PO Guadeloupe 2007-2013, a émis le souhait d'obtenir son propre programme, pour une meilleure lisibilité et une mise à disposition des fonds facilitée.

¹ La zone de coopération du programme couvre la quasi-totalité des pays ayant une façade avec la mer des Caraïbes.

² Parmi les projets retenus en 2012, figure KAMACUKA. Il vise à donner une nouvelle envergure au Guide de la Caraïbe culturelle édité en 2010 en version papier. Ce guide à usage professionnel recense les créateurs, structures et opérateurs culturels professionnels de la Caraïbe francophone et leurs diasporas et apporte des informations sur les lieux culturels ressources situés en territoires hispanophone et anglophone de la zone. Le projet prévoit notamment d'éditer le Guide en ligne et de publier un bimensuel de la culture dans la Caraïbe en français, anglais et espagnol.

³ Source : Secrétariat Technique Commun Interreg Caraïbes

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de métropole sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹.

En termes de mesures fiscales, la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009² a poursuivi un double objectif : créer dans les DOM des zones franches qui permettent une large exonération fiscale des entreprises dans le but d'accroître leur rentabilité et leurs capacités à l'exportation ; réformer un certain nombre de mécanismes existants dont l'efficacité n'était pas avérée lors des différentes évaluations réalisées.

Les lois de finances de 2010 introduisent des mesures fiscales spécifiques aux départements d'outre-mer, concernant notamment la taxe générale sur les activités polluantes, les zones franches d'activités, ou le RSTA. En revanche, les lois de finances 2011, 2012 et 2013 prévoient une diminution des taux de défiscalisation et un plafonnement accru des réductions d'impôts accordées au titre des investissements en outre-mer.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

1. Un abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane³, qui se conjugue avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les contribuables domiciliés dans les DOM. Par ailleurs, la loi de finances pour 2010 exonère d'impôt sur le revenu les contribuables domiciliés dans les DOM pour la partie relative au RSTA. Les primes versées en complément du RSTA par les collectivités de Guadeloupe et Martinique sont également exonérées.

2. Un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés⁴ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM ne sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, que pour les 2/3 de leur montant. La loi de Finances 2012 prévoit cependant de supprimer cet abattement, qui devait initialement s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2017 : l'imposition se fera sur la totalité du bénéfice soumis à l'IS, à compter de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2011.

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravé e par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

² Loi n°2009-594 du 27 mai 2009

³ Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁴ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'État et son renouvellement a été autorisé jusqu'en fin 2013.

Toutefois, ne sont pas remis en cause les avantages fiscaux suivants :

- l'abattement en faveur des entreprises nouvelles ;
- l'abattement en faveur des entreprises implantées dans des zones franches urbaines ;
- l'abattement en faveur des entreprises implantées en zones franches d'activités ;

L'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM¹ est venue renforcer l'allègement des prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en augmentant les abattements sur les bénéficiaires imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et en instaurant de nouveaux abattements sur les assiettes relevant de l'ancienne taxe professionnelle, des actuelles cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur propriété non bâties. Ces avantages sont majorés pour un nombre identifié de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires (cf. tableau ci-après). Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

Les entreprises qui bénéficient d'un abattement sur leur bénéfice imposable sont dans l'obligation d'effectuer des dépenses supplémentaires de formation professionnelle pour leurs salariés, et de contribuer au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes mis en place en décembre 2008 par l'article 25 de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Ces deux obligations cumulatives doivent représenter ensemble au moins 5 % de la quote-part des bénéficiaires exonérés.

S'agissant des abattements sur les taxes locales, une compensation par l'Etat de l'intégralité des pertes de recettes pour les collectivités territoriales et les EPCI locales est prévue dans la loi.

L'article 51 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010² permet désormais aux sociétés qui bénéficient des abattements prévus à l'article 44 quaterdecies du CGI (abattement sur les bénéficiaires prévu par l'article 4 de la loi 2009-594 pour le développement économiques des outre-mer) d'être fiscalement intégrées³. Les abattements réalisés sur les sociétés d'un même groupe sont toutefois plafonnés.

¹ Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

² n°2010-1658

³ Au sens de l'article 223 A du CGI.

Le dispositif des zones franches globales d'activité dans les DOM

(Art. 4 à 7)	Sur l'ensemble du territoire	Les ZFGA bonifiées
Les taux d'abattement	50 % pour l'IS et la TFPB 80 % pour la TP et la TFPNB	80 % pour l'IS et la TFPB 100 % pour l'IS pour les îles du sud de la Guadeloupe 100 % pour TP
Plafonds de réduction d'impôt	200 k€ d'abattement pour le bénéfice imposable à l'IS 150 k€ pour la TP	300 k€ pour l'IS et la TP.
Les impôts concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur les sociétés, - Taxe professionnelle, - Taxe foncière sur les propriétés bâties, - Taxe foncière sur propriété non bâties sur les terres agricoles. 	
Les entreprises éligibles	Pour l'abattement sur leur bénéfice imposable : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes celles éligibles à la défiscalisation¹ (199 undecies B) + comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques aux entreprises - Effectif inférieur à 250 salariés et un chiffre d'affaire annuel < 50 millions d'€ 	
		6 secteurs prioritaires communs : <ul style="list-style-type: none"> • R&D • TIC • Tourisme • Agro-nutrition • Environnement • Energie Renouvelable Zones géographiques particulières : <ul style="list-style-type: none"> • La Guyane ; • Les îles du Sud de la Guadeloupe (Saintes, Marie Galante, La Désirade) ; • Communes rurales de La Réunion² ; • Communes de Guadeloupe et Martinique fixées par décret et qui satisfont cumulativement aux trois critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> i. Classées en zone de montagne ii. Densité de population de l'arrondissement inférieur à 270 hab./km² iii. Population inférieure à 10 000 habitants en 2008 Pour les Antilles et La Réunion : <ul style="list-style-type: none"> - Régime de transformation sous douane à partir de produits importés - Signature d'une convention portant sur un programme de recherche
Durée d'application	2009-2015, puis exonération dégressive pour devenir nulle en 2019	

¹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

² Communes définies par l'article 2 du décret 78-690 du 23 juin 1978 portant création d'une zone spéciale d'action rurale dans le département de La Réunion.

2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

À coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional.

Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte à la consommation, collectée uniquement dans les 4 DROM et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et notifiés auprès de la Commission européenne) compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer : en 2011, l'octroi de mer constitue la première recette fiscale des communes guadeloupéennes.
- Encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé à fin 2014 la validité de ce dispositif. Si des incertitudes demeurent sur le nouveau régime de l'octroi de mer, il devrait s'orienter vers une uniformisation des taux entre les produits acheminés de l'extérieur et les produits locaux, de sorte à supprimer le traitement discriminant en matière fiscale des produits selon leur origine.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leur résultats imposables d'un pourcentage du montant total du coût de revient de l'investissement réalisé).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer¹. Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi sont les suivantes :

- Deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- L'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- Le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- L'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- La suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- Plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs.

Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013.

Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.

¹ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables¹ : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

À noter que la mise en œuvre du volet « défiscalisation productive » de la LODEOM a été ralenti par la notification de l'ensemble du dispositif à la Commission européenne, qui a approuvé le dispositif le 1^{er} mars 2010. Si l'application du nouveau régime est prévue jusqu'au 31 décembre 2017, les autorités françaises se sont engagées à le notifier avant le 31 décembre 2013 afin d'être en conformité avec la future réglementation relative aux aides d'Etat (lignes directrices concernant les aides à finalité régionale notamment).

Par ailleurs, la loi de finances 2011 a annulé les avantages accordés à l'industrie photovoltaïque, qui figure parmi les secteurs éligibles au régime « ZFA bonifiée », en réduisant de façon drastique les aides et la défiscalisation en faveur de l'énergie solaire dans les DOM.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond spécifique applicable aux dispositifs de défiscalisation outre-mer en matière d'investissement productif (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 40 000 € ou 15 % du revenu net global imposable du contribuable). Désormais, le plafond spécifique outre-mer est limité à 18 000 € après la décision du Conseil Constitutionnel

2.3.2 Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003² pour les DOM et Saint-Martin.

Désormais les entreprises éligibles au précédent dispositif ne seront plus différenciées selon les secteurs et bénéficieront d'une exonération de charges sociales patronales sur la partie des salaires allant jusqu'à un plafond unique à 1,4 SMIC.

Au-delà, une exonération linéairement dégressive sera appliquée et s'annulera lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités, le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

¹ Il prévoit une réduction d'impôt à l'IR de 40 % pour la période 2009-2011 puis de 35 % pour la période 2012 à 2017 pour le financement de logements à usage locatif et pour une durée minimale de location de 9 ans, de type PLS et dont les conditions de ressources et de loyers sont précisés par décret (cf. article 39 de la LODEOM).

² Franchise de cotisations sur la partie des salaires allant selon les secteurs jusqu'à : 1,3 SMIC (entreprise de 10 salariés au plus quelque soit le secteur d'activité, et entreprises de 50 salariés au plus dans le secteur du BTP), 1,4 SMIC (secteurs exposés à la concurrence : industrie, pêche, TIC), 1,5 SMIC (tourisme et hôtellerie), au-delà, le montant d'allègement est constant = montant des charges patronales au seuil de 1,3 1,4 ou 1,5 SMIC.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

1) Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme en métropole mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole). En Guyane, le TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire aurait bénéficié en 2008 à environ 62 000 entreprises domiennes et représentent un coût moyen de 1,16 milliards d'euros sur la période 2008-2010, soit plus de 40 % des dépenses fiscales sur impôts d'Etat². En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services³. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

2) La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret. La loi de Finances 2012 a confirmé le maintien de ce régime.

¹ L'article 295-1 CGI prévoit une exonération de TVA pour :

- les transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements ;
- les ventes et importations de riz dans le département de La Réunion ; les importations de riz et de pain dans les trois autres départements ;
- les importations de matières premières et produits dont la liste est fixée dans les articles 50 undecies-1 (activités hôtelières et touristiques) et duodécies-I (tous secteurs d'activités) de l'annexe IV du CGI (article 295-1-5°-a) ;
- les ventes et les livraisons à soi-même des produits de fabrication locale analogues à ceux dont l'importation dans les trois départements est exemptée (article 295-1-5°-b) ;
- les ventes de produits pétroliers (article 295-1-6°).

² Selon le Projet Annuel de Performances annexé au PLF 2010 pour l'outre-mer.

³ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques

3.1 LES COMPTES DE L'ÉTAT EN GUADELOUPE¹

Les dépenses totales de l'État enregistrent un rebond (+4,6 % sur un an) en 2011 pour s'établir à 2,4 milliards €. Cette évolution est essentiellement imputable à la hausse de 4,7 % des dépenses de personnel. Ces dernières concentrent 39 % des dépenses totales. Les dépenses d'intervention affichent en revanche un repli de 4,7 %. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement diminuent respectivement de 4,6 % et 3,7 % sur un an. Parallèlement, les dotations aux collectivités se stabilisent : elles s'élèvent à 650,9 millions € en 2011, contre 651,8 millions € en 2010.

Les recettes totales de l'État s'établissent à 887 millions € en 2011, en hausse de 8,6 % après une baisse de 10 % en 2010. L'accroissement des recettes fiscales de 5,6 % (notamment des recettes issues de l'impôt sur le revenu, +9,4 %, et de la TVA, +8,6 %) et l'augmentation de 17,2 % des comptes de concours financiers expliquent ce retournement de tendance.

3.2 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.2.1 Aperçu général

Les administrations publiques locales, sont par leurs compétences et leur budget, au cœur du développement économique local et plus largement de la vie du territoire. Avec 316 millions € de dépenses d'équipement en 2011, soit 21,4 % des investissements réalisés dans l'archipel, les collectivités territoriales auxquelles sont associées les regroupements de communes jouent un rôle moteur dans l'activité économique. En 2011, leurs finances sont marquées par la mise en œuvre intégrale de la réforme de la fiscalité locale².

La capacité d'autofinancement³ globale des collectivités locales de Guadeloupe progresse de 10,6 % en 2011 et atteint 193,1 millions €, ce qui témoigne d'une amélioration de leur structure financière. Il convient de noter à cet égard que le niveau des recettes des collectivités est limité par un potentiel fiscal plus faible qu'en métropole.

Rapporté au nombre d'habitants, leurs dépenses d'investissement restent cependant légèrement en deçà des niveaux moyens constatés, à l'exception des communes. Le niveau de leurs dépenses de fonctionnement par habitant est en revanche sensiblement supérieur, notamment en raison de dépenses sociales plus élevées qu'en France métropolitaine.

¹ Les services de la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) centralisent l'ensemble des recettes publiques encaissées directement par les comptables du Trésor ou par les receveurs des administrations financières et assurent le règlement des dépenses après vérification des pièces justificatives, de l'imputation budgétaire et de la disponibilité des crédits.

² La réforme de la fiscalité locale dessine une nouvelle carte des ressources financières et fiscales des collectivités locales. Après la suppression en 2010-2011 de la taxe professionnelle, les collectivités perçoivent pour la première fois en 2011 de nouveaux impôts économiques : la contribution économique territoriale (CET), et les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER). La CET est composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Une redistribution des produits des taxes ménages selon les différents niveaux de collectivités s'opère. Pour compenser la baisse des recettes fiscales directes engendrées par cette réforme, des créations et des transferts d'impôts et de taxes d'État vers les collectivités sont décidés.

³ Également appelée épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles).

Dépenses par habitant (en euros)	2005	2011	Var 11/05	Référence 2011*
Région				
Fonctionnement	271	589	117,3%	502
Investissement	317	388	22,4%	407
Département				
Fonctionnement	1 035	1 374	32,8%	997
Investissement	199	355	78,4%	379
Communes				
Fonctionnement	1 023	1 307	27,8%	1160
Investissement	279	500	79,2%	477

* La moyenne des régions Antilles-Guyane pour la Région.

La moyenne des départements de taille équivalente (250 000 à 499 999 habitants) pour le Département.

La moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants pour les communes.

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFIP

3.2.2 Analyse des finances des collectivités locales

en millions d'euros	Région		Département		Communes	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Recettes totales	430,9	447,5	687,2	750,0	719,5	777,2
Recettes de fonctionnement	256,1	256,2	571,2	609,9	560,8	573,0
Recettes fiscales	183,7	178,5	369,8	402,3	588,6	412,6
Dotations et participations reçues	67,5	71,2	179,0	193,0	132,5	139,8
Recettes d'investissement	174,8	191,3	116,0	140,1	158,7	204,1
Dotations et subventions reçues	48,4	55,1	24,2	46,1	39,1	76,7
Emprunts	25,0	20,0	11,0	0,0	50,9	46,5
Dépenses totales	382,7	392,8	677,2	707,2	680,9	737,8
Dépenses de fonctionnement	212,7	236,7	521,8	551,9	519,6	533,7
Achats et charges externes	32,2	33,8	26,9	24,9	nd	104,3
Charges de personnel	44,3	44,7	96,4	94,7	295,2	305,7
Subventions et contingents versés	91,4	99,2	375,2	410,6	86,6	80,2
Dépenses d'investissement	170,0	156,1	155,3	155,3	161,3	204,1
Dépenses d'équipement	95,6	79,9	80,1	84,1	127,8	140,5
Subventions d'équipement	45,3	46,1	29,4	23,2	nd	nd
Remboursement en capital d'emprunts	19,4	21,8	13,9	10,3	20,5	21,6
Résultat	48,2	54,7	10,0	42,8	38,6	39,4
Solde d'épargne						
CAF	71,3	67,3	56,2	73,0	47,1	52,8
CAF nette	51,9	45,5	42,3	62,8	26,6	31,2
Dettes						
Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	226,0	224,2	110,7	100,4	273,1	310,0
Annuités de la dette	24,9	27,6	18,1	13,8	nd	nd

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFIP

1) Analyse des finances de la Région

Le budget régional progresse sensiblement en 2011. Les dépenses et recettes totales augmentent respectivement de 2,6 % et de 3,8 %. La collectivité affiche un résultat d'exercice de 54,7 millions €, en progression de 13,5 % par rapport à l'année 2010.

Des dépenses de fonctionnement reflet de compétences élargies

Les dépenses de fonctionnement progressent de 11,3 % en un an, pour atteindre 236,7 millions €. Rapportées au nombre d'habitants, elles sont supérieures à la moyenne des régions ultramarines (589 euros contre 481 euros). Elles pèsent d'avantage que les dépenses d'investissement soit 60,3 % des dépenses totales en 2011 après 55,6 % en 2010.

Cette dynamique est en partie portée par les dépenses d'intervention, en hausse de 8,5 %. Premier poste de dépenses de fonctionnement avec 99,2 millions € (53,7 % des charges de fonctionnement réelles), elles reflètent les actions de la collectivité dans le cadre des compétences qui lui ont été dévolues ou transférées dans le cadre de la décentralisation. En un an, les aides à la personne (aides à la formation professionnelle, bourses,...) augmentent de 26,3 %, les subventions versées (soutien à l'économie, accompagnement organismes publics,...) de 12 %, et les contributions obligatoires et participations (entretien des lycées, coordination des transports,...) de 8,5 %.

Les charges de personnel sont maîtrisées (+0,9 %). Avec 44,7 millions €, elles représentent 24,2 % des charges de fonctionnement réelles, un niveau sensiblement inférieur à celui des autres régions d'outremer (25,1 %). Les achats et charges externes s'inscrivent en revanche en hausse (+4,8 %).

Des recettes de fonctionnement limitées par le recul des recettes fiscales

Les recettes de fonctionnement se stabilisent à 256,2 millions €, en dépit de la croissance de 5,5 % des dotations et participations reçues par la collectivité.

Les recettes fiscales, principal produit de fonctionnement, reculent en effet de 2,8 %. La fiscalité directe s'abaisse à 15,9 millions € (-25,9 %), en raison notamment de la perte d'autonomie fiscale des régions générées par la réforme de la fiscalité locale. La fiscalité indirecte se stabilise en revanche à 162,6 millions (+0,2 %).

En termes de structure, les parts des fiscalités directe (6,3 %) et indirecte (64,6 %) dans le total des produits de fonctionnement réels sont relativement proches de celles des autres régions d'outremer (respectivement 6,5 % et 60,8 %).

Poursuite de la réduction des dépenses d'investissement

En 2011, la réduction des dépenses d'investissement (156,1 millions €) se poursuit, à un rythme toutefois plus modéré qu'en 2010 (-8,2 % contre -19,5 %). La baisse de 16,5 % des investissements directs permet d'absorber l'augmentation des subventions d'équipement versées (+1,7 %) et des remboursements en capital d'emprunt (+12,2 %). Les dépenses d'investissement par habitant sont légèrement en deçà de la moyenne antilles-guyane (388 euros contre 407 euros).

Après une forte chute (-24,7 %) en 2010, les recettes d'investissement se relèvent de 9,5 % à 191,3 millions €. Ce redressement est en partie imputable à une amélioration de 10,3 % des subventions d'équipement reçues.

L'encours de la dette diminuée

La capacité d'autofinancement (CAF)¹ régionale s'établit en léger retrait à 67,3 millions € en 2011, soit 168 € par habitant, un niveau comparable au référent (173 €).

¹ La CAF ou épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles. Cet excédent de liquidités récurrentes permet en à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital puis de financer tout ou une partie de l'investissement. La CAF permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle se distingue de la CAF nette ou épargne nette, destinée à financer les investissements, qui correspond à la CAF déduction faite des remboursements en capital d'emprunts.

Les remboursements en capital d'emprunt de la Région représentent 32,4 % de sa CAF contre 27,2 % en 2010 et l'encours de la dette diminue de 0,8 % pour atteindre 224,2 millions €. Son niveau par habitant demeure toutefois plus élevé que celui de la moyenne des régions d'Outre-mer, 558 euros contre 399 euros.

2) Analyse des finances du Département

Le budget du Département progresse de façon dynamique en 2011, en lien avec la nette augmentation de ses recettes (+9,1 % contre -3,6 % en 2010,) et le maintien de la croissance de ses dépenses (+4,4 % après +4,7 % en 2010). La collectivité affiche un résultat d'exercice (42,8 millions €) sensiblement plus élevé qu'en 2010 (10 millions €).

Des recettes de fonctionnement renforcées par la réforme fiscale

Les recettes de fonctionnement repartent à la hausse (+6,8 %) en 2011, après un léger recul l'année précédente. Elles représentent 81,3 % des recettes totales.

Les recettes fiscales continuent de croître (+8,8 %), à un rythme plus soutenu qu'en 2010 (+2,8 %). L'application en 2011 dans son intégralité de la réforme de la fiscalité locale induit une restructuration des ressources fiscales du Département : la part de la fiscalité directe (24,7 %) enregistre une chute de 24,4 % alors que celle de la fiscalité indirecte (75,2 %) progresse de 11,9 %. Ainsi, les impôts directs (99,7 millions €) perdent 17,8 % en une année. En contrepartie, les autres impôts et taxes (302,6 millions €) augmentent de 21,7 %, et les transferts de fiscalité en provenance de l'État, 193 millions € en 2011, enregistrent une progression de 7,8 %.

Des dépenses de fonctionnement tirées par les aides à la personne

En baisse de 2,8 % en 2010, les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,8 % en 2011. Elles atteignent 551,9 millions €, soit 1 374 € par habitant contre 997 € pour la moyenne des départements français. Cela tient notamment à la hausse de 9,4 % des dépenses d'intervention (410,6 millions €), qui représentent 76,6 % des charges réelles contre 64,4 % en moyenne.

Ces dépenses sont constituées à 68,5 % de prestations sociales versées aux ménages. Imposées par la législation, ces aides à la personne (revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, revenu minimum d'insertion) se multiplient sous l'effet de la crise économique et du développement des prestations sociales particulières. Elles progressent de 35,6 %, s'élevant à 281,2 millions €. La tendance à la baisse des charges de personnel, deuxième charge de fonctionnement (94,7 millions €), se poursuit (-1,7 %).

Des dépenses d'investissement stables

Le rythme de croissance des dépenses d'investissement hors remboursements d'emprunt décélère en 2011, (+2,6 % contre +42,2 % en 2010). Ce ralentissement concerne en particulier les dépenses d'équipement (+4,9 % contre +35,6 % en 2010) qui s'établissent à 84,1 millions €. Il touche plus fortement les subventions d'équipement (23,2 millions €), principalement destinées au secteur communal (-21,1 % contre +106,4 % en 2010). Au total, les dépenses d'investissement se stabilisent à leur niveau de 2010, soit un montant de 155,3 millions €.

Le désendettement se poursuit

Pour financer ses investissements, le conseil général n'a pas sollicité de nouvel emprunt en 2011 : il s'appuie principalement sur sa capacité d'autofinancement (en hausse de 16,2 millions € en 2011, à 73 millions €), sur les dotations de l'État (46,1 millions €) et sur les fonds de concours européens. Aucun emprunt nouveau n'ayant été mobilisé au cours de l'année, l'encours de la dette est ramené à 100,4 millions € à la fin de l'année (-9,3 %) et le délai de désendettement chute à 1 année et 4 mois (2 ans en 2010). Le niveau d'endettement par habitant est inférieur de moitié à celui de l'ensemble des départements d'Outre-mer (250 € contre 529 €).

3) Analyse des finances des communes

À l'instar de la Région et du Département, les 32 communes de la Guadeloupe connaissent globalement en 2011 une augmentation de leur budget. Avec une croissance de 8 % des recettes totales et de 8,4 % des dépenses totales, le résultat de l'exercice s'établit à 30,8 millions €, en hausse de 2,1 %.

Les dépenses de fonctionnement communales progressent de 2,7 %, à 533,7 millions €. Elles sont constituées à 57,3 % de charges de personnels (52,3 % pour la référence moyenne communale). Parallèlement, les dépenses d'investissement augmentent de 26,5 % (204,1 millions €) dont 140,5 millions € consacrés à l'équipement brut.

Les recettes d'investissement connaissent une hausse de 26,5 % et atteignent 204,1 millions €. Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,2 %, en dépit d'un net recul des recettes fiscales.

Dans le détail, les recettes liées à la fiscalité directe (23,5 % des ressources soit 182,8 millions €) ont reculé de 8,1 % sous l'effet notamment de la suppression de la taxe professionnelle (-84,7 %).

Les recettes générées par la fiscalité indirecte (29,6 % des ressources, 229,7 millions €), en légère baisse (-0,2 %), sont maintenues principalement par l'octroi de mer (190,2 millions €), qui a lui augmenté de 13,6 % en un an.

La capacité d'autofinancement des communes progresse de 12,1 % en 2011, passant à 52,8 millions €, soit 129 € par habitant. En parallèle, le recours à l'emprunt se réduit de 8,6 % (contre +7,8 % en 2010), à 46,5 millions €. Le poids des remboursements d'emprunt dans la CAF diminue (40,9 % contre 43,5 % en 2010). La dette en capital des communes continue cependant de croître, mais à un rythme moins soutenu (+13,5 % contre +43,9 % en 2010). Elle se fixe à 310 millions €.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

La structure de l'économie est marquée par l'importance du secteur tertiaire qui concentre 84,7 % de la valeur ajoutée en 2010 et 79,8 % des emplois salariés. Ce secteur se distingue par l'importance des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale), qui contribuent pour 33,4 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,6 % du PIB métropolitain. Cet écart tend à s'accroître, leur rythme de croissance étant plus élevé en Guadeloupe, en raison du développement rapide des services d'éducation, de santé et d'action sociale. Au total, plus de quatre salariés sur dix travaillent dans la sphère publique.

Comme au niveau national, les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent cependant la principale branche de l'économie guadeloupéenne, avec 51,3 % de la richesse produite. Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services : elles représentent chacune un quart de la valeur ajoutée des services marchands.

De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique guadeloupéen se compose de 44 625 établissements. Il se distingue par une forte proportion de petites entreprises : 80 % des établissements n'ont aucun salarié et seulement 2,9 % en ont plus de neuf (contre respectivement 65,3 % et 6,5 % au niveau national). Cette atomicité concerne à des degrés divers l'ensemble des secteurs d'activité : 74 % des entités du secteur industriel et 91 % de celles ayant une activité immobilière n'ont pas de salarié.

Nombre d'établissements par taille et activité au 1er janvier 2012

Activité économique de l'entreprise	Aucun salarié*	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Industrie manufacturières, extractives et autres	2870	620	210	122	77	3899
Construction	5500	857	152	96	58	6663
Commerce	13074	2604	655	315	211	16859
Information et communication	944	129	22	17	16	1128
Activités financières et assurances	777	223	56	34	29	1119
Activités immobilières	1669	144	6	6	2	1827
Activités scientifiques, techniques, administratifs	5486	842	189	108	82	6707
Administration publique, enseignement, santé	3248	492	69	58	55	3922
Autres activités de services	2108	329	44	13	7	2501
Total	35 676	6 240	1 403	769	537	44 625

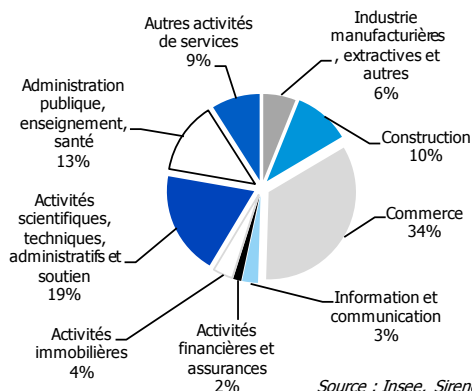
* dont établissements à effectif non déclaré

Source : Insee Sirene

Fléchissement des créations

En 2012, le tissu économique guadeloupéen (hors îles du Nord) s'est enrichi de 5 664 nouveaux établissements, soit 10,7 % de moins qu'en 2011. Cette tendance généralisée touche particulièrement l'industrie (-26,4 %) et dans une moindre mesure le commerce (-12,8 %) et les services marchands (-11,6 %). Le secteur commercial demeure le premier gisement de création devant celui des services marchands.

Créations d'entreprises par secteur en 2012



Évolutions sectorielles récentes

Selon le recensement agricole de 2010, la surface agricole utile des exploitations guadeloupéennes a perdu un quart de sa superficie en 10 ans et leur nombre a diminué d'un tiers. En revanche, la taille des exploitations tend à progresser, traduisant la rationalisation des pratiques culturales et la modernisation des techniques de production. En 2012, pour la troisième année consécutive, les mauvaises conditions météorologiques, notamment la tempête Rafaël en octobre, affecte l'ensemble de la filière agricole. Cependant, alors que la campagne sucrière est en deçà des attentes, le secteur de la banane confirme son net redressement.

Le **tourisme** constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. En 2012, l'activité touristique s'inscrit en léger retrait en dépit d'un premier semestre prometteur. À l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers diminue de 1,3 % sur un an et la fréquentation des hôtels classés suit cette tendance. En revanche, le segment de la croisière se redresse : le nombre de croisiéristes augmente de 55 %, à la faveur de l'arrivée de nouvelles compagnies et d'un nombre d'escales accru.

Parallèlement, le **bâtiment et les travaux publics (BTP)** se remet lentement de la crise de 2009. Du fait des difficultés du secteur sur la période récente, les effectifs ont diminué et de nombreuses PME ont des difficultés de trésorerie. La consommation de ciment reprend en 2012 mais la production financée de logements locatifs sociaux reste inférieure à sa moyenne des dix dernières années. Le manque de grands projets structurants se fait toujours ressentir et le secteur reste fortement dépendant de la commande publique.

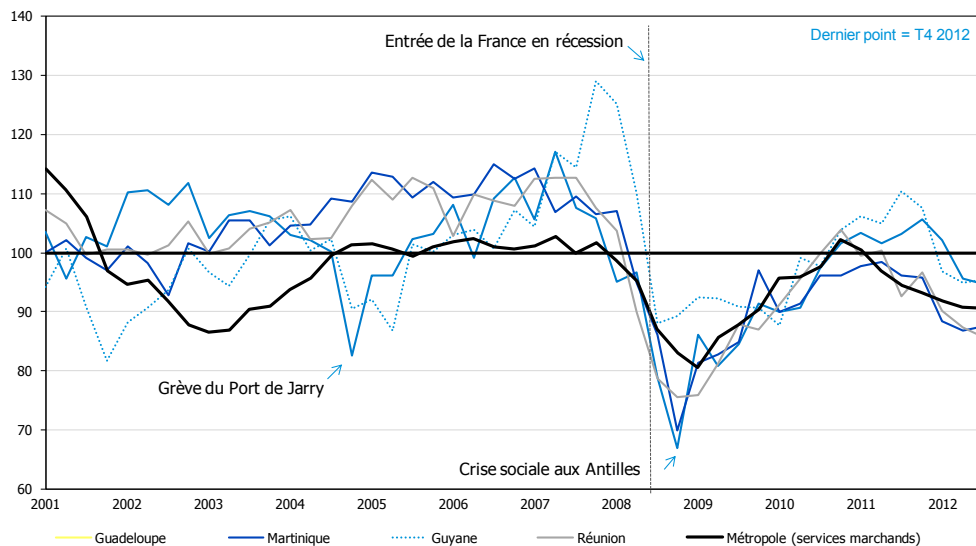
Ces dernières années, le développement du **paysage commercial** guadeloupéen s'est traduit par l'apparition de nouvelles formes de distribution et une densification de l'équipement commercial. Les entreprises du secteur du commerce bénéficient en 2012 de la relative résistance de la consommation des ménages au premier trimestre, mais les commerçants font état d'une détérioration de leur courant d'affaires en fin d'année et d'une concurrence accrue.

L'**industrie** guadeloupéenne est relativement jeune, son développement date d'une trentaine d'années. Le courant d'affaires des industries manufacturières, après un bon premier semestre se réduit. L'activité du secteur des **services** est particulièrement dynamique, comme en témoigne le taux de création des entreprises, l'un des plus élevés du département (+ 16,7 % en 2012). Les services aux entreprises en particulier, encore sous-représentés, progressent deux fois plus vite qu'au niveau national, avec 12 % de croissance annuelle moyenne depuis le début des années 90.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES À LA GUADELOUPE

L'économie guadeloupéenne, toujours fragile et sans véritable souffle, n'a pu conforter en 2012 le rattrapage entrepris depuis la crise de 2009. La reprise, faute de s'affermir, reste trop modeste pour faire refluer le chômage, qui se maintient à un niveau élevé. Après un bon début d'année, le climat des affaires se replie dès le deuxième trimestre et l'activité s'infléchit dans la plupart des secteurs. La consommation des ménages, véritable moteur de la croissance, manque de fermeté : en dépit d'une inflation modérée, elle se tasse en fin d'année. Dans ce contexte, et faute de visibilité, les chefs d'entreprise restent majoritairement attentistes et l'investissement privé peine à redémarrer.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (resp. inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le lien http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf du site www.ieom.fr

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Aperçu structurel

Le secteur primaire représente 2,8 % de la richesse créée sur le territoire en 2010¹ avec une valeur ajoutée estimée à 233 millions d'euros. En 2011, il compte 31,6 % des établissements en activité² et mobilise 2,1 % des effectifs salariés³.

2. L'agriculture

Un bilan contrasté dans l'agriculture en 2012

En 2012, pour la troisième année consécutive, les conditions de production dans l'agriculture sont erratiques⁴ et marquées par des épisodes pluvieux intenses, notamment la tempête Rafaël en octobre, provoquant l'inondation de nombreuses terres agricoles et impactant fortement les productions vivrières, maraîchères et fruitières. Cependant, le secteur de la banane confirme son net redressement : la production commercialisée est en hausse de près de 9 % à 66 923 tonnes, et la filière bénéficie d'une amélioration des prix de vente sur le marché européen (581 €/tonne en moyenne, contre 486 €/tonne en 2011).

2.1 UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

Une surface agricole utile réduite d'un quart en dix ans

Selon le recensement agricole 2010⁵, la surface agricole utile (SAU) des exploitations a perdu 24,6 % de sa superficie en 10 ans pour s'établir à 31 401 hectares. La culture cannière, prédominante, occupe 45 % de la surface agricole depuis la dernière décennie. La surface plantée en bananes ne représente en revanche plus que 7,7 % de la SAU en 2011, contre 12 % en 2000. Les légumes frais occupent 6 % des terres agricoles.

Des exploitations plus grandes mais moins nombreuses

Parallèlement, le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser : il a diminué d'un tiers en 10 ans (7 852 en 2010, contre 12 099 en 2000). En revanche, la taille des exploitations tend à progresser, reflétant la rationalisation des pratiques culturales et la modernisation des techniques de production. L'exploitation guadeloupéenne a une SAU moyenne de 4,1 hectares, contre 3,5 hectares 10 ans plus tôt, traduisant une concentration du foncier.

¹ Source : INSEE, CEROM.

² Sources : INSEE, démographie des entreprises, 2011. Pôle Emploi, Unistatis, chiffres 2011, hors énergie.

³ Beaucoup de travailleurs agricoles exercent leurs activités au sein d'exploitations familiales et ne sont pas comptabilisés.

⁴ L'année 2012 présente des valeurs de cumuls pluviométriques annuels très proches de leurs normales respectives (1981-2010). Pourtant elle est très hétérogène avec juin et septembre extrêmement secs, à opposer à mai, juillet et octobre qui ont des cumuls significativement importants.

⁵ Ces données sont issues du recensement agricole mené en 2010 par le ministère de l'agriculture. Une campagne est lancée tous les dix ans sur l'ensemble du territoire national.

Une population agricole réduite d'un tiers depuis 2000

En 2010, 24 146 actifs agricoles sont recensés. Seuls 54,1 % sont régulièrement présents sur les exploitations (66,3 % en 2000) dont 32,5 % sont chefs d'exploitation, 13,3 % actifs familiaux et 7,8 % salariés permanents. L'ensemble de la population agricole représente 14 166 unités de travail (UTA) soit une quantité de main-d'œuvre réduite de 40 % en 10 ans.

La reprise de la production agricole en 2011

La valeur de la production agricole¹ atteint 269,3 millions d'euros en 2011, en hausse de 6 % après un repli de 2 % en 2010. Cette évolution est principalement portée par le dynamisme de la filière végétale (+8,9 %) qui totalise 82,6 % de la production. Les fruits et plantes industrielles, restent en tête des produits agricoles (respectivement 35 % et 16,8 %). Après avoir été fragilisée par les aléas climatiques et les pluies de cendres en 2010 (-13,1 %), la production de fruits est le principal moteur de la reprise du secteur (+31,6 %). À l'inverse, la filière animale se contracte de 6,8 % en raison principalement de la baisse de la production de bétail (-8,9 %).

La production agricole en Guadeloupe	2010		2011		
en millions € et en %	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Var 11/10
Légumes	37,3	14,7%	36,5	13,5%	-2,2%
Fruits (dont bananes d'exportation)	71,7	28,2%	94,4	35,0%	31,6%
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	46,6	18,3%	45,1	16,8%	-3,1%
Divers (fleurs, plantes...)	31,3	12,3%	30,7	11,4%	-2,0%
Total production végétale	204,4	80,3%	222,6	82,6%	8,9%
Bétail (bovins, caprins, ovins, porcins)	38,6	15,2%	35,2	13,1%	-8,9%
Autres animaux	10,6	4,2%	10,6	3,9%	0,1%
Produits des animaux	1,0	0,4%	1,0	0,4%	0,0%
Total production animale	50,2	19,7%	46,8	17,4%	-6,8%
Production agricole totale	254,6	100%	269,3	100%	6%

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

Trois dispositifs principaux de soutien au secteur agricole

Le programme européen pour les pays ultrapériphériques, POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité) vise à améliorer la compétitivité des filières agricoles en prenant en compte les handicaps spécifiques de ces régions. L'enveloppe du POSEI a été augmentée régulièrement en intégrant successivement des budgets spécifiques aux secteurs de l'ananas, du sucre et de la banane. Elle atteint 65 millions € en 2012.

Le secteur bénéficie également d'un soutien européen à travers les crédits du deuxième pilier : les enveloppes financières du FEADER (Fonds européen agricole de développement rural). Elles s'élèvent à 143,1 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Le Fonds de garantie pour l'agriculture, la pêche, l'aquaculture (FOGAP) géré par l'AFD, dont sont exclues les filières canne et banane, a traité en 2012 un nombre de dossiers inférieur à celui de l'année précédente (12 garanties octroyées en 2011 pour un montant total de 447 110 €).

¹ Y compris les aides directes.

2.2 LA FILIÈRE BANANE

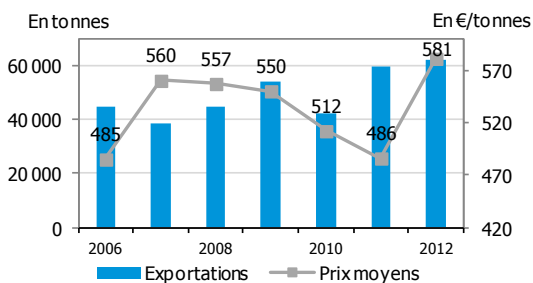
La banane demeure la principale activité agricole du département. Elle est à l'origine de 20 % des recettes du secteur¹, en dépit d'une chute d'un quart de son chiffre d'affaires depuis le début de la décennie.

Une campagne 2012 dynamique

Le secteur de la banane confirme son net redressement : la production commercialisée en 2012 est en hausse de près de 9 % à 66 923 tonnes, dont 68 848 tonnes à l'export.

La filière, dont le chiffre d'affaires total progresse de 29,4% à 38,46 millions €, a bénéficié d'une amélioration des prix de vente sur le marché européen (581 €/tonne en moyenne, contre 486 €/tonne en 2011).

Résultats du secteur de la banane en 2012



Source : DIECCTE, Sicalpg

La cercosporiose noire² est détectée pour la première fois en 2012 en Guadeloupe. et s'est largement répandue sur l'ensemble de la sole bananière. Il en résulte une augmentation des réfections commerciales et des taux mûrs des bananes à leur arrivée en Europe. La lutte contre cette maladie est marquée aux Antilles françaises par une polémique sur la poursuite de l'épandage aérien jugé plus efficace que le traitement terrestre mais dont le coût environnemental serait mal apprécié. Des solutions alternatives sont à l'étude. D'une part, un traitement localisé mis au point par l'EMBRAPA, organisme fédéral de recherche brésilien spécialisé en agriculture, est testé. D'autre part la culture de variétés hybrides résistantes à la maladie créées par des chercheurs cubains est envisagée.

Dans le cadre du programme POSEI-France, les mesures d'aides en faveur de la banane se sont élevées à 30,14 millions € en 2012, constantes par rapport à 2011.

Des perspectives diverses de développement du secteur

Pour maintenir sa place sur les marchés européens³, la filière a initié depuis une quinzaine d'années des efforts de structuration. Ils se sont traduits par une professionnalisation accrue et une concentration des exploitations avec une augmentation de leur taille moyenne. Le recensement agricole de 2010 relève 604 exploitations bananières, correspondant à une SAU de 2 453 hectares. Cette surface est en repli de 51 % sur 10 ans.

Les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique se sont fédérés en 2003 au sein de l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes (UGPBAN) qui maîtrise la commercialisation directe de bananes des deux îles. En Guadeloupe, les producteurs sont réunis au sein du Groupement des Bananiers de Guadeloupe, dénommé SICA LGP.

¹ Chiffres 2010.

² Cette maladie due à un champignon envahit petit à petit l'ensemble des pays producteurs de bananes, jusqu'aux deux derniers, la Guadeloupe et la Dominique, touchés en 2012. Elle a été détectée pour la première fois en Martinique en septembre 2010.

³ La banane antillaise est largement soumise à la concurrence des producteurs latino-américains (banane « dollar »), bénéficiant de coûts de production inférieurs, et des pays d'Afrique-Caraïbes Pacifique (ACP), disposant d'un accès préférentiel au marché européen.

Depuis plusieurs années, la filière est engagée dans une démarche qualité et dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette volonté s'appuie sur le Plan Banane Durable lancé pour la période 2008-2013 par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche. Ce projet vise à encourager les producteurs à réduire l'usage des produits phytosanitaires et à privilégier les techniques alternatives de protection des cultures. Il a été accompagné par la création de l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), dont la mission est d'améliorer la résistance de la banane antillaise et de la démarquer de ses principaux concurrents. Ces évolutions se sont traduites par une croissance du volume de production certifié GLOBALGAP¹ : en 2012 sept nouvelles exploitations ont été certifiées. En 2011, la filière avait obtenu les certifications ISO 9001, 14001, 18001 ainsi que « Globalgap » et « Agriculture Raisonnée ».

Parallèlement, des recherches se développent dans l'objectif de valoriser la banane dans l'alimentation animale. En avril 2010, une convention a été signée entre les producteurs, l'INRA et les Grands Moulins des Antilles (GMA) pour initier la fabrication de farine de banane destinée à l'alimentation animale. Les premiers résultats sont concluants et les études sont poursuivies afin d'apprécier la digestibilité de la farine par les ruminants et les porcs. La banane pourrait peu à peu remplacer le maïs d'importation aujourd'hui utilisé par les GMA.

2.3 LES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION

Les fruits et les légumes, ainsi que l'élevage sont considérés comme deux filières de diversification en Guadeloupe, dont les efforts de développement doivent être encouragés.

Les productions végétales

La production de fruits et légumes, hors bananes et canne, atteint 52 786 tonnes en 2012 soit 30 % de la production végétale².

La production de légumes s'élève en 2012 à 40 159 tonnes, en chute de 42 % depuis 2010. Les tubercules, racines et bulbes poursuivent leur déclin (-79 % depuis 2010 et -33 % depuis 2000), ces cultures ayant été exposées à la pollution par le chlordécone. Parallèlement, en raison notamment des conditions climatiques, les légumes frais reculent de 6 %, alors qu'ils ont progressé de près d'un quart depuis 2000, soutenus par la forte croissance du melon.

La production de fruits atteint 12 626 tonnes. Elle affiche une poussée de 45 % depuis le début de la décennie et de 10 % sur les deux années écoulées. La production d'ananas, uniquement destinée à la consommation locale, est de 5 420 tonnes.

La production de plantes ornementales et de fleurs concerne essentiellement les fleurs coupées, elle totalise environ 2 000 tonnes en 2012. Cette production évolue peu d'une année sur l'autre. Elle est principalement exportée mais elle se heurte à la concurrence des producteurs américains et hollandais.

En mai 2009 la filière a créée une interprofession végétale, IGUAFLHOR afin de se structurer. Elle rencontre des difficultés de fonctionnement et de gouvernance, en raison de la démission de plusieurs organisations de producteurs.

¹ GLOBALGAP est un organisme de certification du secteur privé qui définit un référentiel de bonnes pratiques agricoles reconnues et applicables partout dans le monde.

² Source : Agreste, données 2012 provisoires.

Le melon, un exemple réussi de diversification

C'est une filière bien structurée, dont l'origine remonte au début des années 80 avec la création de l'Association des Producteurs de Melon. Dans sa quête de qualité, la filière obtient en mars 2012 une indication géographique protégée « melon de Guadeloupe » lui permettant de conforter son positionnement sur le marché local et le marché export.

Avec une production de 2 910 tonnes en 2012, la filière s'emploie à retrouver son niveau de production d'avant l'année 2010 marquée par l'épisode des cendres du volcan de Montserrat (7 950 tonnes en 2009). Quatrième produit exporté en 2010 après le rhum, la banane et le sucre, le melon est majoritairement destiné à l'hexagone, à contre-saison de la production européenne. En 2011, les exportations s'établissent à 1 617 tonnes contre 1 601 tonnes en 2010. L'activité melonnière est limitée par la disponibilité du foncier agricole, malgré les rotations culturales « canne-melon » pratiquées, la faible capacité de fret des compagnies aériennes, sa forte dépendance aux conditions climatiques et également par la concurrence croissante des producteurs marocains et sénégalais.

3. L'élevage

Le chiffre d'affaires du secteur de l'élevage s'élève à 50,2 millions d'euros en 2010, représentant 19,7 % des recettes agricoles totales. Cette part est restée stable par rapport à l'année 2000. D'un volume de 5 001 tonnes en 2011, la production guadeloupéenne issue des abattages contrôlés n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la population.

Le taux de couverture global atteint 21,2 %, même s'il reste marqué par de fortes disparités : 39,8 % pour la viande bovine, 41,2 % pour la viande porcine, contre 10,4 % pour la viande ovine/caprine et 6,6 % pour la volaille. Par conséquent, le département est fortement dépendant de l'approvisionnement extérieur : 18 620 tonnes au total ont été importées en 2011. Toutefois ces chiffres doivent être nuancés car ils ne prennent pas en compte l'abattage clandestin qui concernerait 30 % de la production locale.

Un secteur en développement, soumis à de nombreux obstacles

Depuis le début des années 2000, la filière animale a engagé une profonde restructuration, qui s'est concrétisée en 2004 par la création d'une interprofession, IGUAVIE (Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage). Son objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire du territoire. Pour y parvenir, elle a développé l'acquisition de nouveaux matériels spécifiques pour les ateliers de découpe¹, qui viennent compléter les actions de lutte contre l'abattage clandestin menées par les services vétérinaires.

Ces initiatives ont permis d'accroître de moitié les capacités d'abattage depuis 2004, elles atteignaient 5 000 tonnes en 2009. Sous l'impulsion des acteurs de la filière la construction d'un abattoir à Gourbeyre a été décidée en 2008. En 2012 les conditions d'une mise en service de cette nouvelle structure ne sont toujours pas remplies.

¹ Un atelier de découpe a vu le jour à l'abattoir du Moule en 2008 et un autre à celui de Marie-Galante en 2010.

4. La pêche et l'aquaculture

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT SOUS-ESTIMÉ

En dépit de ressources halieutiques significatives, la pêche professionnelle de l'archipel ne permet pas d'offrir une production à la hauteur des besoins de la population. Forte d'un taux de programmation de 104 % de l'enveloppe du fonds européen pour la pêche allouée à la Guadeloupe, la filière poursuit le renforcement de sa structuration.

4.1 LA PÊCHE

Le choix d'une valorisation artisanale des ressources halieutiques

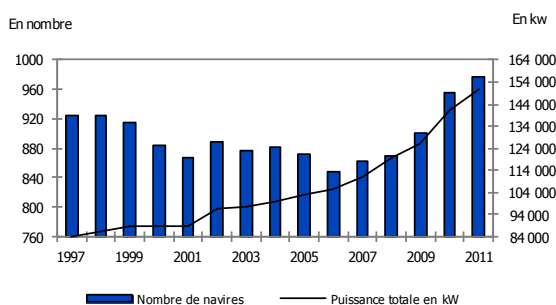
La pêche produit 32 % de la richesse créée par le secteur primaire en 2010¹, pour un total de 73,7 millions d'euros. La profession compte 1 597 marins².

La production, évaluée à 1 100 tonnes par an³ pour une consommation estimée à 1 600 tonnes, est exclusivement artisanale⁴. Ce modèle de développement choisi par les professionnels et partagé par les autorités publiques favorise la maîtrise des impacts de l'activité sur les écosystèmes et les ressources et un meilleur partage des richesses produites.

En 2011⁵, la profession dispose de 978 navires, dont 77 % sont actifs à la pêche. Parmi eux, 34 % ont une période d'inactivité d'au moins un mois dans l'année. La flotte est composée de navires de moins de 12 mètres.

Les ports d'exploitation principaux de ces navires⁶ sont localisés dans les communes de la Désirade (71 navires), Saint-François (67), Terre-de-Haut (59), Pointe-à-Pitre (53) et Sainte-Rose (51).

Évolution de la flotte



Source : IFREMER

Au cours de la dernière décennie, le nombre de navires a évolué de 12,7 %, alors que la puissance totale de la flotte a progressé de 69 %.

Plus de 65 % de la flotte opère en zone côtière, 5 % des navires pratiquent la pêche au large et 30 % disposent d'une activité mixte. Ces navires sont polyvalents en termes de techniques de pêche. Les engins utilisés sur le plateau sont les casiers (56 % des navires), les lignes traînantes (52 %), et les filets maillants fixes (31 %). La pêche plus au large des grands pélagiques utilise des techniques de ligne de traîne, en particulier autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

¹ Y compris l'aquaculture, source : INSEE, CEROM.

² Nombre d'équivalents temps plein, source : IFREMER-septembre 2010. A ces derniers, s'ajoutent les pêcheurs non déclarés, les pêcheurs occasionnels et ceux pour qui l'activité est secondaire.

³ Source : France AgriMer 2011, Chiffres 2008.

⁴ Source : CRPMEM

⁵ Source : IFREMER

⁶ Le port d'exploitation correspond au port le plus fréquenté par un navire au cours de l'année.

Une structuration de la filière à renforcer

Hormis le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guadeloupe (CRPMEM), la filière est peu organisée.

L'absence dans l'archipel de groupements de producteurs et de fédérations interprofessionnelles pèse sur son développement. Par conséquent, la pêche guadeloupéenne dispose d'un réseau de commercialisation limité¹ et reste très exposée à la concurrence des produits importés, mais également aux pratiques informelles. Ses capacités de financement sont donc relativement faibles et beaucoup d'entreprises sont financièrement fragiles.

En dépit de ces difficultés, auxquelles s'ajoutent l'apparition en 2009 d'une espèce invasive, le poisson lion, la contamination de zones de pêche par le chlordécone et la flambée du coût de l'avitaillement, le secteur a connu des avancées notamment avec l'amélioration des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

Pour poursuivre sa modernisation le secteur s'appuie notamment sur le Fonds européen pour la pêche (FEP) et l'assistance technique qu'apporte depuis 2008 le CRPMEM aux professionnels de la filière. La Guadeloupe a programmé 104 % de ses 5,2 millions € de crédits ouverts, soit 5,4 millions €. Par conséquent une réserve de performance de 1,1 million € lui a été attribuée en 2012 pour la période 2007-2013.

4.2 L'AQUACULTURE

L'aquaculture, malgré son potentiel, est pénalisée par la pollution d'une partie des eaux douces au chlordécone et par la fréquence des événements cycloniques. Ainsi le volume produit représente le tiers des capacités de production.

L'activité est orientée vers la production d'ouassous, d'ombrines et de tilapias. La production est issue de 10 fermes d'élevage, d'un rendement moyen de 0,8 tonne par hectare. La production d'ouassous ne couvre qu'une faible partie de la consommation locale. Estimée à environ une cinquantaine de tonnes dans les années 80, elle n'enregistre plus que 6 tonnes en 2011. Les productions d'ombrines et de tilapias se chiffrent respectivement à 2 et 4 tonnes.

Aujourd'hui, le développement du secteur repose principalement sur plusieurs expérimentations. La première vise à permettre aux producteurs touchés par le chlordécone de maintenir leurs activités par le biais d'aménagements techniques et de modifications de protocoles. L'autre projet pilote s'effectue en mer, il prévoit de sécuriser les structures d'élevage et le cheptel en cas de cyclone par la création de cages immergeables. Ces avancées permettraient d'accroître significativement les capacités de production de l'aquaculture.

¹ Selon le CRPMEM 70% de la production est écoulee par des circuits de proximité (port de pêche, marchés, ...). Renforçant l'organisation de l'aval de la filière, une structure de mareyage a ouvert en 2011 dans l'agglomération pointoise (SEGK), puis une autre en 2012 à Saint-François (Fetida-pêche-mareyeur). Une troisième ouverture est prévue courant 2013 afin notamment de recevoir la production des Saintes.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

BILAN CONTRASTÉ DE L'INDUSTRIE EN 2012

Selon les données de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM, en dépit d'un début d'année prometteur, l'activité industrielle se tasse en 2012. Dans les industries manufacturières, après un bon premier semestre, le courant d'affaires se réduit au second semestre et les principaux soldes de gestion se dégradent. L'activité des industries agroalimentaires, soutenue par la bonne tenue de la consommation des ménages en début d'année, évolue plus favorablement : la production totale de sucre s'élève de 4,3 % sur un an et les exportations de produits agroalimentaires progressent de 2,8 %.

1.1 APERÇU STRUCTUREL

L'industrie guadeloupéenne (hors filière canne à sucre) est relativement jeune, son développement date d'une trentaine d'années. Sa faible présence dans le paysage économique local s'explique par les nombreux obstacles structurels auxquels elle est confrontée, qui limitent sa compétitivité et donc le développement de ses capacités de production : étroitesse du marché, éloignement géographique et insularité.

Pour soutenir ce secteur, de nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens ont été mis en place (fonds européens, lois successives pour l'Outre-mer...). En particulier, les programmes de défiscalisation ont largement favorisé, au travers de la réduction de leur coût, les investissements industriels.

La branche industrielle contribue à hauteur de 4,3 % à la production de richesse sur le territoire en 2010¹, contre 6,5 % en 1993. Composée de 3 751 établissements en 2012, elle rassemble 8,4 % des structures locales du secteur² et 10,1 % de l'effectif salarié³. Un tiers des effectifs salariés de l'industrie dépend d'un centre de décision (siège social ou tête de groupe) situé à l'extérieur de la Guadeloupe⁴.

Nombre d'établissements dans l'industrie par taille et activité au 1^{er} janvier 2012

	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Industries agricoles et alimentaires	675	203	83	43	16	1020
Industries de biens et de consommation	602	43	7	5	5	662
Industrie des biens d'équipement	683	145	41	19	6	894
Industries des biens intermédiaires**	844	193	62	46	30	1 175
Total	2804	584	193	113	57	3 751

* dont établissements à effectif non déclaré

** dont Industries d'extractions

Source : Insee, SIRENE

¹ Source : CEROM, Comptes économiques rapides 2010, hors énergie.

² Source : INSEE, démographie des entreprises en 2012, hors énergie.

³ Source : Pôle Emploi, Unistat, chiffres 2011, hors énergie.

⁴ Source : Dossier « L'industrie en Guadeloupe », INSEE et DRIRE, novembre 2010.

La création d'établissements est stable dans l'industrie : 360 nouvelles structures ont vu le jour en 2012¹ ce qui représente 6,4 % du volume total de création, une proportion inférieure à celle du secteur dans le tissu économique (8,4 %). Le taux de pérennité à trois ans de ces structures est de 84,5 %, le plus élevé tous secteurs confondus (76,9 % dans la construction, 62,3 % dans le commerce et les services et à 66,6 % dans l'action sociale)². Il est de 16,6 points supérieur au niveau hexagonal. Toutefois, les entreprises industrielles sont le plus souvent des unités de petite taille : 74 % n'emploient aucun salarié. Cette dimension limite les capacités d'investissement des entreprises du secteur.

Nombre de créations d'établissements

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Industries agricoles et alimentaires	81	186	112	137	116	108
Industrie des biens de consommation	77	93	24	76	32	74
Industrie des biens d'équipement	58	57	86	99	106	93
Industries des biens intermédiaires	72	87	63	38	102	85
Total	288	423	285	350	356	360

Source : Insee, SIRENE (hors énergie, eau, assainissement et gestion des déchets).

Les industries des biens intermédiaires et agroalimentaires créent la plus grande part de la valeur ajoutée du secteur³, respectivement 38 % et 25 %. Le secteur agroalimentaire est dominé par la filière traditionnelle de production de rhum et de sucre ainsi que par les activités de boulangerie-pâtisserie. Il concentre le quart des entreprises. Le secteur de la construction constitue le principal débouché de l'industrie des biens intermédiaires (métallurgie, construction de métaux) et également de l'industrie des biens d'équipement. Cette activité produit 18 % de la valeur ajoutée du secteur et compte pour 24 % de l'ensemble des établissements. Quant à l'industrie des biens de consommation, son poids dans l'économie locale demeure plus limité : elle correspond à 19 % de la valeur ajoutée du secteur et rassemble 19 % des effectifs.

Selon l'enquête « Besoins en main d'œuvre 2013 »⁴, les intentions de recrutement dans le secteur s'améliorent. L'industrie manufacturière déclare 643 projets de recrutement en 2013 (484 en 2012). Les industries agroalimentaires en annoncent 479 (628 en 2012).

1.2 LES PRINCIPALES ZONES INDUSTRIELLES

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur une surface d'environ 460 hectares. Toutefois, ces zones d'activités sont très hétérogènes (en termes de contenu et de taille) et la majorité des établissements sont concentrés sur le site de 300 hectares de Jarry, véritable poumon économique de l'île. Situé dans la commune de Baie-Mahault, sa proximité avec Guadeloupe Port Caraïbes a favorisé le développement de ses activités industrielles. Ce site rassemble 440 industries et le tiers des effectifs salariés du secteur⁵.

Dans un effort de rééquilibrage du territoire, la Guadeloupe entend favoriser l'émergence de nouvelles zones d'activités artisanales et commerciales éloignées de l'agglomération pointoise telles que celle de Damencourt au Moule.

¹ Source : INSEE, démographie des entreprises en 2012, hors énergie.

² Source : INSEE, enquête Sine 2011 sur la génération 2006.

³ Source : Dossier « L'industrie en Guadeloupe », INSEE et DRIRE, novembre 2010.

⁴ Source : Pôle emploi, Crédoc, 2013.

⁵ Le site de Jarry produisait le quart de la valeur ajoutée régionale en 2002 (source : INSEE, Antianéchos n°67).

2. L'artisanat

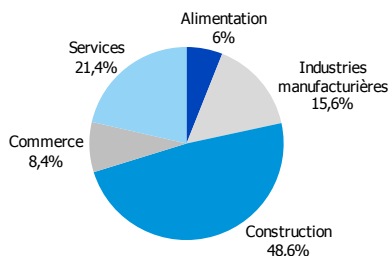
UN SECTEUR ARTISANAL DYNAMIQUE

La place de l'artisanat dans l'activité économique de l'archipel se conforte en 2012. Le secteur de la construction demeure le plus représenté avec 5 497 entreprises et le plus dynamique avec plus de 40 % des créations d'entreprises artisanales. Toutefois, la part des services et de l'alimentation progresse sensiblement.

Au 31 décembre 2012, l'INSEE dénombrait 11 150 entreprises artisanales sur le territoire. La Guadeloupe est la deuxième région française, après la Corse, où ce secteur est le plus représenté proportionnellement à sa population, avec une densité de 280 entreprises artisanales pour 10 000 habitants, contre 171 pour l'hexagone. C'est un secteur dynamique, qui s'est enrichi de 1 086 nouvelles entreprises en 2012.

Le secteur de la construction est prépondérant parmi l'ensemble des branches professionnelles, il regroupe un peu moins de la moitié des entreprises (48,6 %), bien loin devant les industries manufacturières (21 % dont 6 % d'industries alimentaires) et les services (21,4 %). Il a également été à l'origine de 42 % des créations d'entreprises dans l'artisanat en 2012. Le poids des activités de construction se traduit par la forte présence d'artisans du bâtiment sur le territoire : on dénombre deux à trois fois plus de maçons, d'électriciens et de menuisiers/charpentiers/serruriers qu'en métropole en proportion de la population. Les entreprises du bâtiment sont aussi quatre fois plus nombreuses, mais sont corrélativement de plus petite taille. Trois entreprises artisanales sur quatre sont composées d'une personne travaillant seule et à son compte.

Les entreprises artisanales par domaine d'activité



Source : Insee, données 2012

Pour soutenir le secteur, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guadeloupe mène différentes actions (formation, accompagnement des porteurs de projets, ...). Ainsi, elle a facilité la mise en place en 2012 de la SIAGI (Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement), un nouveau dispositif national de caution destiné aux artisans. Elle a également établi un partenariat avec la Caisse d'épargne visant à faciliter leurs relations bancaires.

En parallèle, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) a ouvert ses portes à la rentrée 2012. Cette nouvelle structure pédagogique, d'un coût de 25,2 millions d'euros, est localisée à Saint-Claude et aux Abymes. Elle offre aux artisans, salariés et apprentis un enseignement technique professionnel dans le domaine de la bouche, de l'hygiène, des services à la personne et des métiers d'art (diplômes du niveau V, équivalent au CAP, au niveau II soit BAC +4). Après cinq mois d'activité, elle accueille 755 stagiaires pour une capacité de 850.

3. La filière canne - sucre - rhum

UNE CAMPAGNE 2012 PLEINE DE PROMESSES... DÉÇUES

En 2012, le démarrage tardif des unités sucrières retarde d'autant la récolte cannière. Le volume de cannes livrées est ainsi inférieur de 9 % à celui de la campagne 2011. Néanmoins, la richesse saccharine progresse de 11 %¹, ce qui permet à la production de sucre d'augmenter de 4,3 % et celle de rhum de 8,3 %.

La canne à sucre constitue aujourd'hui la deuxième activité agricole du département après la banane et occupe, selon le dernier recensement agricole 2010, 45 % de la surface agricole utilisée. Sur les 7 852 exploitations que compte la Guadeloupe, 55 % ont des surfaces en canne. La culture de la canne contribue au maintien de l'emploi dans les bassins agricoles puisqu'elle mobilise 5 000 planteurs et induit 500 emplois directs et 1 000 indirects².

Après une récolte 2011 décevante, l'année 2012 s'annonçait plus prometteuse : la campagne cannière démarre en Guadeloupe continentale dès le 2 février avec des conditions climatiques favorables et des mesures de richesse en sucre encourageantes.

Elle est interrompue le 17 avril par un mouvement social à l'usine Gardel du Moule³, qui bloque l'ensemble de la filière. En l'absence d'avancées dans le conflit, planteurs, opérateurs de coupe et transporteurs décident à leur tour d'arrêter la campagne. L'approvisionnement des usines et des distilleries reprend après 21 jours d'arrêt, alors que les conditions de récoltes se dégradent. La coopérative agricole SICADEG estime la perte sèche de la filière sur la période à près de 800 000 euros.

À Marie-Galante, la campagne, dont l'ouverture était prévue à la mi-mars en raison de la maintenance de l'usine SRMG (Sucrerie Rhumerie de Marie-Galante), est également retardée d'un mois par les négociations sociales bipartites au sein de l'entreprise.

3.1 L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

En 2012, les sucreries⁴ ont broyées 585 601 tonnes de canne : 505 928 l'ont été à Gardel, en diminution de 5,6 % sur un an, et 79 673 à la SRMG, en chute de 27,6 %, soit une baisse globale de 9,3 % par rapport à 2011⁵. Le tonnage n'avait jamais été si faible depuis l'année 2003, touchée par un exceptionnel déficit hydrique. Cependant, la richesse saccharine moyenne s'est améliorée de 11,4 % par rapport à la dernière récolte, passant de 7,5 à 8,3 soit la richesse la plus élevée depuis quatre ans.

À Marie-Galante, en dépit d'une richesse saccharine de 9,3, supérieure de 1 à celle du continent, le rendement industriel⁶ est moindre, 8,49 contre 9,24, notamment en raison de la vétusté de l'appareil industriel. Avec 6 768 tonnes de sucre, Marie-Galante connaît en 2012 la plus faible production enregistrée par le Centre technique de la canne à sucre depuis sa création en 1953.

¹ Sources : Centre technique de la canne et du sucre, Chambre d'agriculture de la Guadeloupe.

² Source : IGUCANNE, association interprofessionnelle pour la canne, le sucre et le rhum.

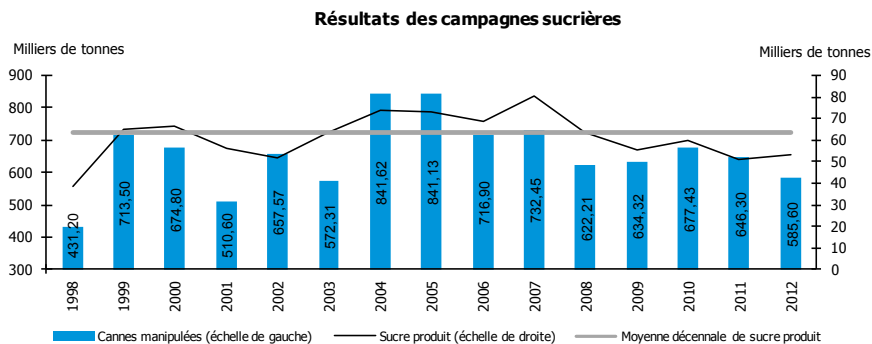
³ Ouvriers et usiniers s'opposent sur l'interprétation de l'article 5 de l'accord Binot, relatif à la clause de convertibilité.

⁴ Dans les années 60, les restructurations intervenues dans le secteur ont entraîné la fermeture d'un nombre important d'usines sucrières. Sur la quinzaine que comptait la filière, seules deux demeurent aujourd'hui en activité : l'usine de Gardel au Moule en Grande-Terre et celle de Grande-Anse à Grand-bourg de Marie-Galante.

⁵ Les prévisions pour 2012 étaient 613 550 de tonnes pour le continent et de 104 000 tonnes pour Marie-Galante.

⁶ Il correspond au rapport entre les tonnes de sucre fabriqué et les tonnes de cannes broyées.

La production continentale progresse en revanche de 9,4 % à 46 731 tonnes de sucre. Au final, la production totale de sucre atteint 53 499 tonnes, s'élevant de 4,3 % sur un an et atteignant 84,6 % de la moyenne décennale.



Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

Cette évolution globale favorable, que traduit la nette amélioration du rendement moyen industriel est toutefois décevante au regard du potentiel de la récolte symbolisé par une richesse saccharine en milieu de campagne sucrière de 10,43, contre 8,91 à pareille époque l'année précédente.

En 2012, le produit de la vente cannière est en baisse de 12,1 % sur un an et le revenu des planteurs diminue de 0,8 %. Il reste supérieur de 1,9 % à la moyenne des cinq dernières années, grâce notamment à la hausse de 20,3 % en 2012 de la prime bagasse¹.

3.2 L'INDUSTRIE RHUMIÈRE

Le rhum de Guadeloupe se décline en un rhum agricole, eau de vie issue de la distillation du jus de canne fermenté, et en un rhum industriel (ou de sucrerie), boisson spiritueuse obtenue par fermentation de mélasses ou de sirops issus de la fabrication du sucre de canne. Douze unités de production sont recensées sur le territoire.

En 2012², la production totale de rhum s'établit à 81 950 HAP (hectolitre d'alcool pur), soit une progression de 8,3 % sur un an. Parallèlement, la commercialisation de rhum progresse de 14 % : les exportations augmentent de 22 % et les ventes sur le marché local sont en repli de 8 %. Cette progression est notamment liée à la dynamique du marché du rhum industriel (+19,3 %).

L'activité du secteur est globalement tournée vers l'exportation qui représente 78,1 % de la commercialisation annuelle. C'est essentiellement le rhum industriel qui est vendu à l'extérieur, avec 75,6 % des exportations, à destination des liquoristes et des producteurs de punches situés en métropole et en Europe. Le rhum agricole occupe 95 % du marché local.

¹ Depuis la récolte 2010, une prime bagasse est accordée aux planteurs pour les cannes livrées à la sucrerie de Gardel dont la bagasse sert à produire de l'électricité dans la centrale thermique du Moule, couplée à la sucrerie. Cette rémunération est due au titre de la valorisation de la biomasse comme ressource énergétique. En 2012, son montant est de 11,96 € par tonne.

² Source : Douanes.

Section 4

Les déchets, l'énergie et l'eau

1. Aperçu structurel

En 2011, la branche « énergie, eau et déchets » rassemblait 2,71 % des effectifs salariés. 78 % des entreprises du secteur interviennent dans l'énergie : elles emploient 39 % des effectifs. Les déchets mobilisaient 37 % des salariés et 18 % des entreprises, principalement dans le sous-secteur de la collecte et du traitement des déchets non dangereux.

	Nombre d'entreprises*	Effectifs**
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	412	760
Captage, traitement et distribution d'eau	23	460
Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution	95	727
Total	530	1 947

* Source : INSEE, démographie des entreprises au 01/01/2011

** Source : Acoiss, CGSS de la Guadeloupe au 31/12/2011 (données brutes)

2. La gestion des déchets

POURSUITE DE LA LENTE MUTATION DE LA FILIÈRE DECHETS EN 2012

L'année 2012 est marquée par des progrès dans le traitement des déchets, tel que la collecte sélective. Or parallèlement, des projets structurants comme la réhabilitation de décharges sont reportés.

Trois documents stratégiques planifient la gestion des déchets dans l'archipel : un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés¹ (PDEDMA), révisé en 2008 sous la conduite du conseil général, un plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD)², adopté en mars 2010 par le conseil régional, et un plan de gestion départementale des déchets du BTP (PGDDBTP) établi en 2008 à la demande de l'État.

2.1 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1.1 Accélération de la production de déchets ménagers

Près de 600 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectées par an, composés à 30 % d'ordures ménagères et à 50 % de déchets industriels banals³. Ce gisement est inférieur à la moyenne hexagonale. Mais la production d'ordures ménagères par habitant continue de s'accroître plus rapidement que la population en raison de l'évolution des modes de vie, à la différence des déchets liés aux entreprises. Le PDEDMA vise une réduction de 25 % du gisement en 2020, ce qui correspond à un retour au niveau de 2005.

¹ La loi du 12 juillet 2010, prévoit de remplacer le PDEDMA par le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND). En outre, les plans adoptés ou révisés après le 1^{er} juillet 2005 doivent être révisés à échéance 2013. En Guadeloupe, la procédure de révision de ce plan, approuvée le 19 octobre 2012, sera lancée au premier trimestre 2013.

² Une révision du PREGEDD interviendra en 2013.

³ Source : PDEDMA.

2.1.2 70 % de la population a accès à la collecte sélective¹

En 2012, quatorze² des seize adhérents du SICTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) ainsi que la CANBT³ (Communauté d'agglomération Nord Basse-Terre) sont engagés dans la collecte sélective. Cet élargissement devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé par le PDEDMA de 75 % de la population bénéficiaire du tri sélectif à l'horizon 2015.

Toutefois, la collecte reste basée sur l'apport volontaire et, en l'absence d'un nombre de bornes suffisant, les fortes densités de population à couvrir empêchent d'assurer un tri efficace. En outre, sur le réseau de 24 déchèteries planifiées, l'archipel n'en dispose que de six. En complément, la CANBT s'est dotée en fin d'année d'une déchetterie mobile.

L'opération pilote de promotion du compostage domestique engagée en 2010 par le département se poursuit. Un premier bilan établi en avril 2012, précise que 3 000 composteurs ont été distribués. 100 % des 18 communes engagées dans le dispositif et 95 % des ménages volontaires se déclarent satisfaits.

2.1.3 Dernières mises aux normes des sites de traitement reportées à 2013⁴

Le chantier de réhabilitation de la décharge de Terre-de-Haut s'est achevé en 2012. Toutefois, au 31 décembre, deux décharges non conformes à la réglementation sont encore répertoriées en Guadeloupe. En effet, programmée en 2012, la fermeture de la décharge de la Désirade a été renvoyée à septembre 2013 dans l'attente de la construction d'un quai de transfert et de la réhabilitation du site. De plus, la dérogation dont bénéficiait la décharge de la Gabarre jusqu'à la fin 2012 a été prolongée de trois mois. Parallèlement des démarches ont été entamées pour permettre une prolongation de l'autorisation d'exploitation de ce centre d'enfouissement pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2013, ce qui devrait correspondre à la fin des travaux de réhabilitation des 13 hectares du site⁵.

Aujourd'hui, à peine 5 % de la production de déchets ménagers et assimilés est traitée dans une filière de valorisation matière ou énergétique, et seulement 1 % si l'on considère les seules ordures ménagères. L'objectif est de passer à plus de 80 % de déchets valorisés à l'horizon 2020. Le conseil général prévoit d'ici là un investissement de 260 millions €.

En juin 2012, le SICTOM a résilié la délégation de service public attribuée en 2008 à Valorgabar SAS, filiale française d'Urbaser. Le contrat prévoyait la construction et l'exploitation d'une plateforme de traitement multi-filières des déchets. Le nouveau projet, similaire en termes d'équipement et de capacité de traitement, ne prévoit plus d'unité de méthanisation. Ainsi la plateforme conserve sa capacité de traitement de 140 000 tonnes de déchets par la combinaison de trois volets : le tri secondaire, la valorisation organique et énergétique. Elle devrait être opérationnelle en juillet 2016.

¹ Source : Conseil général.

² En 2011, Les Abymes, Anse-Bertrand, Goyave, La Désirade, Le Moule, Morne-à-l'Eau, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas et la CANBT uniquement pour la ville de Petit-Bourg sont concernés. Un an après, Le Gosier, Petit-Canal, Baie-Mahault et la Communauté de Communes de Marie-Galante les rejoignent.

³ Elle regroupe Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin et Petit-Bourg, ainsi que Goyave lorsque son intégration à la CANBT sera entérinée. Toutefois, pour Petit-Bourg, la compétence traitement des déchets est gérée par le SICTOM.

⁴ Source : SICTOM.

⁵ Dans ce cadre, huit alvéoles de stockage des déchets doivent être réalisées.

Le plan de financement retenu prévoit une subvention européenne de 52 millions €, la participation du conseil général et de la région à hauteur de 8,5 millions € chacun et une aide ADEME de 4 millions €. Un emprunt de 50 millions € sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti à hauteur de 100 % par les deux collectivités. Le démarrage du chantier est prévu pour octobre 2013.

2.1.4 Le syndicat unique de traitement des déchets reporté à 2013

En dépit du faible niveau de réalisation du PDEDMA depuis son adoption en 2008¹, des avancées ont pu être constatées de l'organisation territoriale de la gestion des déchets. En 2012 il n'existe plus aucune commune isolée exerçant cette compétence traitement en dehors d'une intercommunalité. 2013 devrait être l'année de création du syndicat unique de traitement des déchets² dont la vocation sera d'assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de traitement et de transfert des déchets sur l'ensemble de l'archipel.

La structuration de la filière s'est renforcée depuis 2011 par la création de la DEAL (Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) correspondant à un regroupement des services de la DRIRE, la DIREN, la DDE et d'une partie de la DAAF. Ce nouveau dispositif permet une meilleure coordination, notamment en termes d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, de suivi des financements FEDER et de la politique des déchets dans le département.

2.2 LES GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

Environ 43 000 tonnes de déchets dangereux sont produits sur le territoire par an selon le PRÉGEDD, une grande partie provenant des entreprises. Il s'agit pour près de 26 000 tonnes de véhicules hors d'usage (VHU) et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Actuellement seulement un tiers de ces déchets est éliminé dans des filières identifiées et conformes.

Plusieurs filières de collecte sont déjà en place : pour les huiles, les DEEE, les fluides, les piles électriques, les fluides frigorifiques, les pneus, les lampes et les médicaments. Leur structuration se poursuit afin d'en accroître les capacités de traitement. En 2010 et 2011, le conseil régional, le conseil général et l'État se sont mobilisés pour financer des opérations de collectes de VHU (véhicules hors d'usage). De même, l'ADEME a lancé une campagne de mobilisation auprès du grand public pour améliorer la collecte des huiles usagées.

En 2012, l'accent a été mis sur la filière VHU avec la mise en place de centres VHU et la filière DASRI-PAT (déchets d'activités de soin à risques infectieux pour les patients en auto-traitement) à travers la définition d'un maillage de points de collectes.

Cette dynamique, se poursuivra en 2013 par un accompagnement à la mise en place des nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur), à savoir les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et les déchets diffus spécifiques (DDS).

¹ Bilan dressé le 27 septembre 2012 par la Commission de suivi du PDEDMA lors de sa 4^{ème} réunion.

² L'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2011 précise que le traitement des déchets de l'ensemble des communes de la Guadeloupe doit être assuré d'ici le 1^{er} juin 2013 par un syndicat unique constitué autour du SICTOM.

3. L'énergie

VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Dépourvu de ressources fossiles, l'archipel a un taux de dépendance énergétique¹ supérieur à 90 %. L'approbation en 2012 du schéma régional éolien et du schéma régional climat air énergie, dans la dynamique de l'actualisation en 2012 du PRERURE² et du renouvellement en 2011 de l'habilitation énergétique de la région³, inscrivent cependant l'archipel dans une démarche d'indépendance énergétique proche de 50 % à l'horizon 2020 et d'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

3.1 L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

3.1.1 La production d'énergie

La production nette d'électricité⁴ est passée de 1 220 GWh en 2000 à 1 898 GWh en 2012, soit une augmentation de plus de 55 % sur la période. 86 % de l'électricité produite provient de l'énergie fossile, dont 75 % de la centrale EDF de Jarry⁵. L'opérateur s'appuie également sur des partenaires privés pour répondre à la demande. Il achète notamment depuis 1998 l'électricité produite en cogénération par la Compagnie thermique du Moule (CTM).

Avec le potentiel énergétique naturel de l'archipel, la production nette d'électricité issue des énergies vertes a progressé de 30 % depuis 2000. Le département s'appuie à la fois sur les énergies intermittentes (éolien, hydraulique, photovoltaïque) et les énergies stables (biomasse et géothermie)⁶. En 2012, elles représentent 14,2 % de la production totale, soit une croissance de 77,5 % depuis 2011, notamment grâce à la géothermie.

La Guadeloupe, fut en 1993 le premier territoire d'outre-mer à accueillir un parc éolien raccordé au réseau électrique. Depuis, *l'énergie éolienne* s'est fortement développée. La puissance installée a été multipliée par deux au cours de la dernière décennie⁷. En 2012, on recense douze fermes éoliennes pour une contribution de 2,7 % à l'électricité produite sur le territoire (51 GWh)⁸.

¹ Le taux de dépendance énergétique se définit par le rapport entre les importations nettes d'énergie primaire et la consommation brute d'énergie primaire évaluées en tonnes équivalent pétrole (tep) sur un territoire donné.

² Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

³ Obtenue pour une durée de deux ans et renouvelée en avril 2011, elle ouvre à une région, pour la première fois en France, la possibilité de fixer des règles spécifiques en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réglementation thermique pour les bâtiments.

⁴ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette, c'est-à-dire l'énergie produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs des centrales.

⁵ Une centrale diesel à Jarry Nord, 4 turbines à combustion à Jarry Sud et une centrale à cycle combiné la compose. Afin de renforcer l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, EDF lance en 2012 le projet Pointe Jarry qui renouvelle et étend la centrale de Jarry Nord (220 MW au lieu de 170 MW). La mise en service de 12 groupes est prévue en 2014.

⁶ Les énergies intermittentes produisent une puissance fluctuante qui connaît des variations brutales. Afin de préserver la stabilité du système, leur contribution est limitée à hauteur 30 % de la production électrique. En 2012 elle s'élève à 7,5 %. Les énergies stables (biomasse, géothermie, et hydraulique) ont un profil de production garantie et peu fluctuante.

⁷ Source : ADEME.

⁸ Pour faire face à l'intermittence de cette énergie, différentes solutions de stockage sont envisagées. Ainsi, la Commission de Régulation de l'Énergie a lancé en 2011 un appel d'offre de fermes éoliennes avec stockage. Deux projets AEROWATT (Saint-Louis de Marie-Galante et Petit-Canal) et un projet AKUO Energy (Capesterre de Marie-Galante) ont été retenus.

L'énergie photovoltaïque raccordée au réseau procure 4,8 % de l'électricité produite, (91,8 GWh) devenant en 2012 pour la première fois la principale source d'énergie renouvelable en Guadeloupe. Si la mise en place de dispositifs attractifs pour les investisseurs (tarifs de rachat, défiscalisation) a provoqué un vif engouement pour les projets photovoltaïques depuis 2008, la réduction des incitations fiscales et la baisse significative du coût de rachat de l'électricité par EDF entamées depuis 2010 pèsent singulièrement sur cet essor en Guadeloupe.

L'énergie hydraulique contribue à hauteur de 0,7 % à la production d'électricité en 2012 avec 13,8 GWh. L'installation de nouveaux ouvrages permettrait d'installer une puissance de 33 MW. Le développement de mini-centrales est limité par la localisation d'une partie du gisement sur le territoire du Parc national, ainsi que par le niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichement. Actuellement 14 barrages sont équipés en mini-hydraulique dont six ont été rénovés cette année.

C'est en Guadeloupe qu'est installée la seule centrale géothermique productrice d'électricité de France. Cette unité dispose d'une puissance installée de 5 et 10 MW sur les deux sites de Bouillante. Après deux années d'indisponibilité, la centrale a repris son activité, contribuant largement à améliorer la part renouvelable de la production énergétique de l'archipel, soit 2,7 % pour une production de 50,6 GWh. La création d'une nouvelle centrale au nord de Bouillante est en projet et pourrait atteindre une production de 30 MW avec une mise en service prévue en 2015. Les premiers forages exploratoires sont prévus durant l'année 2013. Par ailleurs, le projet INTERREG Géothermie Caraïbe se poursuit. Compte tenu du potentiel géothermique de l'île de la Dominique, de 20 à 40 MW pourraient alors être importés en Guadeloupe.

L'énergie tirée de la combustion de la bagasse (résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes à sucre) constitue en 2012 la deuxième source d'énergie renouvelable de l'île avec 61,7 GWh, soit 3,3 % de la production énergétique. Elle est fournie par la Centrale thermique du Moule, fonctionnant en étroite collaboration avec l'usine sucrière de Gardel. D'autres initiatives ont été envisagées afin d'améliorer la valorisation de la biomasse, notamment la construction d'une usine bagasse-charbon à Marie-Galante à horizon 2015, qui a reçu une autorisation d'exploitation en mars 2009, mais dont les travaux n'ont pas été initiés et qui fait l'objet de nombreuses controverses.

	Puissance installée (MW)	Production nette d'électricité (GWh)	Part dans la production totale d'électricité
Guadeloupe Continentale	2012	2012	2012
Photovoltaïque*	65,0	91,8	4,8%
Hydraulique	8,7	13,8	0,7%
Eolien	27,4	51,0	2,7%
Géothermique	15,0	50,6	2,7%
Bagasse-CTM	59,5	385,1	20,3%
Charbon CTM			
Charbon Caraïbes Energie	34,0	222,0	11,7%
Fossile Energie Antilles	15,0	119,4	6,3%
Fossile EDF	273,5	964,7	50,8%
Total	498,1	1 898,4	100%

Source : EDF

*raccordé en réseau.

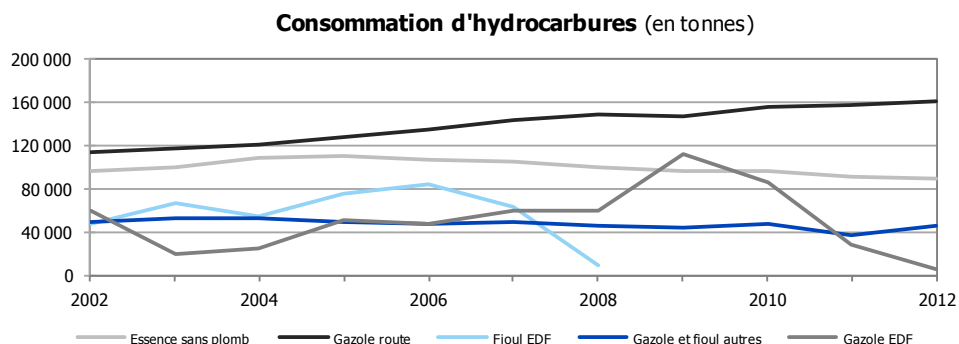
49 projets dans le domaine des énergies renouvelables ont également été accompagnés par le pôle de compétitivité Synergîle¹ depuis sa création en 2007. En 2012, 4 projets ont été labellisés dont l'un a notamment pour objectif industriel de développer de nouveaux matériaux isolants à base de fibres naturelles locales.

3.1.2 La consommation d'énergie

Depuis le milieu des années 80, la consommation est en constante évolution. Cette hausse quasi continue, de plus de 30 % sur les dix dernières années, s'explique par la croissance démographique, la décohabitation et la progression des taux d'équipement des ménages. Après une année historique à la baisse (-2,5 %), la consommation d'énergie électrique repart en 2012 à la hausse (+2,8 %) avec 1 792 GWh pour rejoindre son niveau de 2010. En effet, l'année 2011 a connu une réduction de la consommation liée principalement à des températures en dessous des normales saisonnières. En 2012, avec des températures plus élevées et conformes aux normales, la consommation augmente. Les actions d'efficacité énergétique (maîtrise de la demande de l'énergie) ont permis d'éviter une croissance plus forte.

3.2 LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l'importation de produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA), en situation quasi-monopolistique. Le pétrole brut est importé aux prix du marché d'Europe du Nord et revendu après raffinage à des prix fixés mensuellement par arrêté préfectoral.



Source : SARA

En 2012, dans la tendance entamée depuis deux ans, la consommation globale d'hydrocarbures enregistre une baisse de 3,4 %. Cette réduction tient principalement au recul de la consommation de gazole par EDF qui revient à son niveau de 1999. La consommation de carburant pour le transport routier continue sa tendance haussière pour le gazole (+3 % après +1 % en 2011) et baissière pour l'essence (-2,5 % après -4,8 %) en raison notamment du renouvellement du parc automobile, des performances accrues des véhicules mais également d'un changement de comportement des conducteurs.

¹ Créée en 2007 à l'initiative de la Région Guadeloupe, ce pôle de compétitivité a pour objectif de faciliter l'émergence de projets innovants en matière d'énergies renouvelables, de matériaux et de construction en zones tropicales insulaires et à risques. Il accompagne les porteurs de projets et a aussi vocation d'informer et de sensibiliser les acteurs industriels, les collectivités et le public, sur les enjeux relatifs à ses thématiques d'activité.

4. L'eau

LE FIL DE L'EAU EN 2012

La Guadeloupe bénéficie d'un réseau hydrographique très varié grâce à la diversité de ses reliefs et à la disparité de ses précipitations. Or, cette abondante ressource en eau souffre d'une répartition irrégulière dans l'espace et dans temps : les prélèvements proviennent en majorité des cours d'eau de la Basse-Terre, alors que les besoins sont principalement localisés sur la Grande-Terre. De plus, la ressource devient relativement rare pendant la période sèche du Carême.

Afin de gérer ces contraintes et face aux besoins croissants en eau lié à l'évolution des conditions de vie de la population et au développement des activités économiques, les collectivités locales, en partenariat avec l'État initie une politique de gestion durable de l'eau. Elle s'appuie sur le comité de bassin, regroupant acteurs privés et public du domaine, qui a dressé en 2009 le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Guadeloupe 2010-2015 (SDAGE). L'Office de l'eau (ODE), rattaché au département, qui élabore et met en œuvre un programme pluriannuel d'interventions, en est aussi l'un des piliers.

4.1 PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Chaque année, 63 millions m³ d'eau sont prélevés pour la production d'eau potable, 15 millions m³ pour l'irrigation et 3 millions m³ pour l'industrie. Pour fonctionner, les centrales hydroélectriques nécessitent également 40 millions m³ d'eau par an. L'alimentation en eau potable s'organise autour de 64 points de captage : 25 prises d'eau en rivière assurent 72 % des volumes produits et 39 prélèvements en eau souterraine sont à l'origine des 28 % restants.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour mieux gérer les déficits chroniques d'alimentation en eau ainsi que pour traiter les problèmes de pollution, liés majoritairement au chlordécone¹. 72 réservoirs d'eau potable d'une capacité de stockage de 100 000 m³ sont exploités par la Générale des Eaux², qui assure la distribution en eau de dix-neuf communes. Les autres ont délégué cette responsabilité à une autre entreprise privée, la Compagnie guadeloupéenne des services publics (CGSP), ou bien à une régie. L'archipel dispose également de six conduites de transfert pour acheminer l'eau prélevée en Basse-Terre vers la Grande-Terre³. Six barrages sont également en service. Le barrage Dumanoir à Capesterre-Belle-Eau est opérationnel depuis 2010 et bénéficie d'une capacité de stockage de 630 000 m³. Le barrage de Moreau construit en 2011 à Goyave, permet de retenir un volume d'eau d'environ 1 000 000 m³. La construction du barrage de Germillac est en cours.

Actuellement, 98 % des logements du territoire sont alimentés par un réseau collectif en eau potable. Les communes ont pour la plupart transféré leurs compétences en matière de distribution d'eau potables et d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale⁴. Cependant, en raison de l'existence de multiples maîtres d'ouvrage entre les points de prélèvement et ceux de distribution, de la vétusté des équipements, ainsi que de la fraude sur le réseau, la distribution de l'eau connaît de sérieux dysfonctionnements.

¹ Il s'agit d'un pesticide utilisé aux Antilles dans les bananeraies jusqu'en 1993, date à laquelle il a été interdit.

² Groupe Véolia Environnement (fermier ou gérant de syndicat).

³ Les îles de la Désirade et des Saintes sont reliées au réseau continental par des canalisations sous-marines et Marie-Galante est alimentée à partir de forages dans la nappe phréatique.

⁴ A l'exception de 5 communes sur 32 : Deshaies, Lamentin, Sainte-Rose, Trois-Rivières et Vieux-Fort. Le service public est dans ce cas financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial.

Par conséquent, il existe de nombreuses pertes en lignes et le taux de rendement technique moyen des réseaux de distribution et d'adduction d'eau en 2012 s'élève seulement à 51 %, même s'il masque d'importantes disparités¹.

En 2012, la consommation globale d'eau potable se porte à 20,8 millions m³, en baisse de 4,4 % par rapport à l'année précédente. En dépit de la hausse régulière du nombre d'abonnés², le volume d'eau consommé tend à se contracter depuis 2004. Le changement des habitudes de consommation amène les ménages à réaliser des économies d'eau.

Rendement du réseau Guadeloupe (hors Iles du Nord)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	var 11/12
Nombre d'abonnés	139 000	141 972	145 093	147 518	144 420	162 358	12,4%
Volume consommé (en millions de m ³)	22,80	21,47	21,93	21,50	21,74	20,77	-4,4%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

* Ces données représentent les 19 communes gérées par la Générale des Eaux, dont la Désirade, les Saintes. Depuis 2010, le réseau de la communauté de communes de Marie-Galante n'est plus géré par cet opérateur.

4.2 LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES³

En 2012, l'archipel est doté de 19 grandes stations d'épuration des eaux usées (STEU) de plus de 2 000 équivalents habitants (EH)⁴. Ces infrastructures communales ont une capacité totale de traitement de 160 000 EH pour une population raccordée de 200 000 à 250 000 EH. 40 % seulement de la population est raccordée au réseau d'assainissement collectif.

Le lancement en 2011 de la construction des unités de Port-Louis et du Moule, devrait aboutir à une exploitation début 2013. L'unité du Lamentin a, quant-à-elle, été mise en service début 2012. Cette augmentation de capacité de 15 000 EH va porter la capacité totale à 175 000 EH. En 2012 débute la construction de 3 nouvelles unités (Baie-Mahault, Capesterre-Belle-Eau, et Petit-Bourg) pour une augmentation de capacité de 44 000 EH soit une capacité totale de 219 000 EH après mise en service. La construction d'autres unités (Morne à l'Eau, Bouillante, Sainte-Rose et Goyave) doit débuter en 2013 et devrait porter la capacité totale, à l'horizon 2014, à 247 000 EH. Ainsi, une nette amélioration de la situation des STEU de plus de 2 000 EH avec une mise aux normes à l'horizon 2014 est envisagée.

Cependant, il reste à conduire un travail important sur les STEU de moins de 2 000 EH : on recense sur l'archipel près de 400 micro-stations collectives et non-collectives, d'une capacité totale estimée à 50 000 EH, dont près de 200 de capacité comprise entre 200 et 2 000 EH. Ces dernières installations sont souvent inadaptées à un traitement efficace des eaux usées, ne faisant ainsi qu'amplifier les pressions exercées sur le milieu naturel et les problèmes de santé publique. Cette situation devrait s'améliorer avec le développement des capacités des stations d'épuration collectives de plus de 2 000 EH et la mise en place progressive des contrôles de ces dispositifs par les Services Publics d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).

¹ Source : Générale des Eaux.

² Sous l'effet de l'individualisation croissante des compteurs d'eau dans les lotissements.

³ Source : DEAL.

⁴ L'équivalent habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration en fonction de la charge polluante. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. La directive européenne du 21 mai 1991 la définit comme la charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour. Comme l'équivalent-habitant inclut également des flux d'eaux usées autres que ceux provenant des usagers particuliers (eau de pluie, industrie, ...), il est difficile de faire le lien entre l'équivalent-habitant et le nombre d'occupants d'une maison individuelle.

Section 5

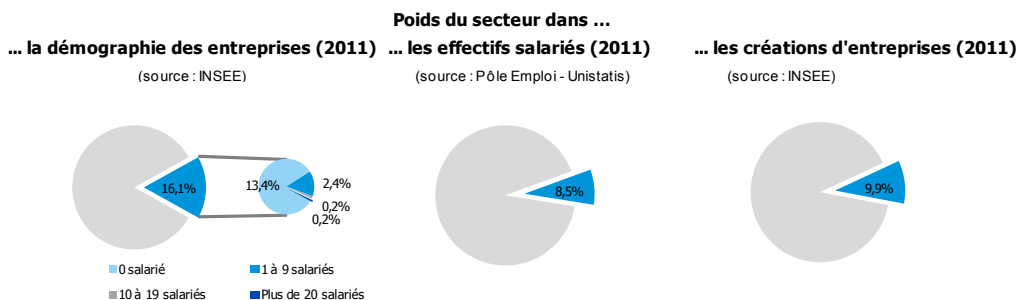
Le bâtiment et les travaux publics

LE BTP VIT UNE SORTIE DE CRISE DIFFICILE

Secteur clef de l'économie guadeloupéenne, le bâtiment et les travaux publics (BTP) vit une sortie de crise difficile. Sur la période récente, les effectifs ont diminué et de nombreuses PME éprouvent des tensions de trésorerie. La consommation de ciment reprend en 2012 mais la production financée de logements locatifs sociaux reste inférieure à sa moyenne des dix dernières années. Le manque de grands projets structurants se fait toujours ressentir et le secteur reste fortement dépendant de la commande publique.

1. Aperçu structurel

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 7,7 %¹ à la formation de la valeur ajoutée brute en 2010. Du fait des difficultés du secteur sur la période récente, les effectifs ont diminué : en 2011, la filière concentre 6 708 salariés, soit 8,5 % de l'emploi salarié du département contre 8 379 (9,9 %) en 2008. Le secteur du BTP est également caractérisé par une forte atomocité (seulement 2,4 %² des entreprises emploient plus de 10 salariés). Une baisse du rythme des créations d'entreprise est également observée : 557 entreprises ont été créées en 2011 contre 676 en 2010.



L'activité du BTP a bénéficié jusqu'en 2008 de deux moteurs de développement : d'une part une commande publique importante qui a soutenu des projets structurants d'envergures, et d'autre part des avantages fiscaux liés aux dispositifs successifs de défiscalisation en faveur de la construction neuve privée (lois Pons et Paul en 1986 et 2001, loi Girardin en 2003).

Depuis 2009, on note un essoufflement du marché privé en lien avec l'entrée en vigueur de la loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) qui, entre autres, réoriente la défiscalisation vers le logement social et intermédiaire. Le mouvement social de 2009 a également accentué les difficultés de la filière qui souffre du durcissement de la concurrence, du report de certains chantiers relevant de la commande publique et de la rareté des appels d'offres.

¹ Comptes économiques rapides – INSEE - Estimations provisoires 2010.

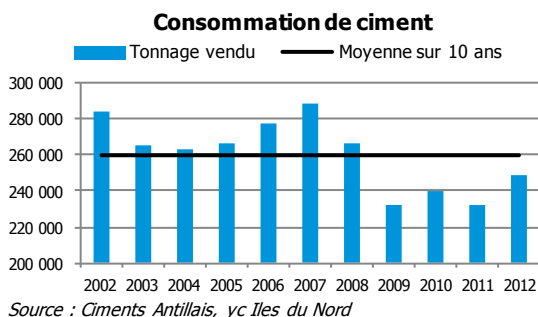
² INSEE – Fichier sirène – 1^{er} janvier 2011.

2. Le BTP en 2012

En 2012, la situation dans le bâtiment et les travaux publics demeure difficile malgré un léger mieux en fin d'année. La consommation de ciment reprend (+7,1 % sur un an), mais reste inférieure au niveau d'avant la crise de 2009. De nombreuses petites et moyennes entreprises rencontrent encore des difficultés de trésorerie et présentent d'importantes dettes sociales.

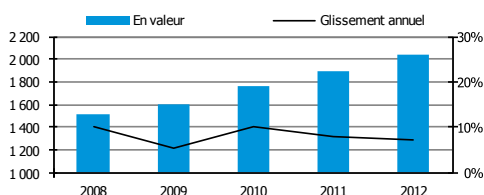
Dans la filière construction, le bénéfice du nouveau dispositif de défiscalisation du logement social tarde à s'affirmer : la production financée de logements locatifs sociaux reste inférieure de 3,9 % à sa moyenne des dix dernières années et les mises en chantiers ne suffisent pas à relancer le secteur. Le nombre de permis de construire délivrés pour des logements neufs augmente néanmoins sensiblement, en lien avec le dynamisme de l'investissement immobilier des ménages, dont les crédits à l'habitat ont progressé de 7,1 %.

Dans la branche des travaux publics, le manque de projets structurants se fait toujours ressentir : si les projets de l'Université régionale des métiers (URMA) et une partie du campus du Camp-Jacob se sont concrétisés, les opérations de rénovations urbaines de Pointe-à-Pitre et des Abymes ont pris du retard et les carnets de commande des entreprises du secteur restent dégarnis.



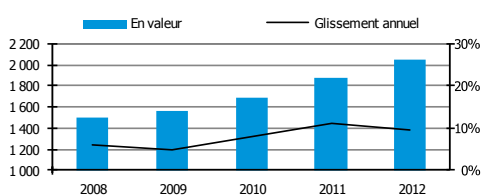
Le financement de l'immobilier reste toutefois bien orienté : les crédits immobiliers ont progressé de 8,2 % en 2012, favorisés, comme en métropole, par les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt. Le rythme de croissance des crédits à l'habitat des ménages demeure soutenu (+7,1 % après +7,9 % en 2011). À 2 milliards €, l'encours concentre 67,2 % de l'ensemble des crédits aux ménages guadeloupéens. Les crédits immobiliers des entreprises conservent une croissance dynamique (+9,3 % après +11,1 % en 2011).

Encours des crédits à l'habitat des ménages



Source : IEDOM

Encours des crédits immobiliers aux entreprises



Source : IEDOM

3. L'habitat à la Guadeloupe

3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

La Guadeloupe compte en 2009 un parc de 201 514 logements, dont 160 772 résidences principales. Cela représente une augmentation de 22 % par rapport à 1999 (+ 28 556 résidences principales). Plus d'un tiers des résidences principales sont situés dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre (Pointe-à-Pitre, Abymes, Baie-Mahault et Gosier). Plusieurs caractéristiques distinguent l'habitat en Guadeloupe de celui en métropole : une majorité de ménages propriétaires de leur logement (60,3 % en Guadeloupe contre 57,7 % en métropole), et une prédominance des maisons individuelles qui représentent les trois quart des habitations en 2009 (contre 56 % en métropole).

La qualité et le confort des logements continuent de s'améliorer. Ainsi les habitations de fortune et les cases traditionnelles ne représentent plus que 3,9 % des résidences principales en 2009 contre 15 % en 1999. Néanmoins, selon le recensement 2009 de l'Insee environ 3 300 ménages vivent encore sans électricité et 4 700 sans salle de bains ou douche.

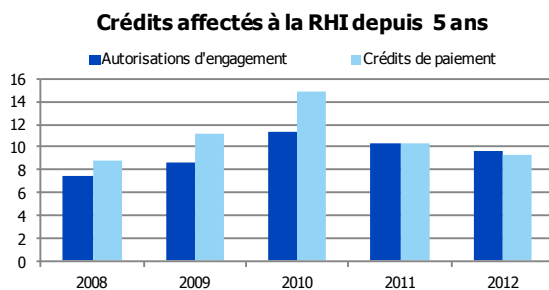
S'agissant du risque sismique, des études partielles estiment qu'uniquement un tiers des constructions serait aux normes en Guadeloupe, un deuxième tiers mériterait des analyses complémentaires et probablement des travaux de sécurisation limités, un troisième tiers des bâtis serait considéré comme présentant un danger. D'autre part, 3 400 logements sont situés en zone d'aléa moyen à élevé pour les risques d'inondations.

3.2 LA RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Lorsque l'habitat ne dispose pas des équipements publics permettant notamment de couvrir des besoins sanitaires de base, il est qualifié d'insalubre. En Guadeloupe, le nombre de logements concerné par l'insalubrité est estimé à près de 15 000 selon la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), dont 7 000 se situe à Pointe-à-Pitre et aux Abymes. Afin de repérer et améliorer les situations des familles concernées par l'habitat indigne, un pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PHI) a été officiellement installé dans le département le 16 décembre 2011.

L'année 2012 a vu la poursuite des opérations de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) principalement dans les communes du Moule (2,26 M€) et de Baie-Mahault (2,66 M€).

Les crédits de paiement se sont élevés à 9,3 millions €, en baisse de 9,7 % par rapport à 2011. Au total, 508 logements ont été livrés sur les sites RHI et 408 ont été mis en chantier en 2012, soit une augmentation respective de 97 % et 21,4 % par rapport à 2011.



Source : DEAL

3.3 LA RÉNOVATION URBAINE

Les projets de rénovation urbaine de la zone Pointe-à-Pitre/Abymes ont été lancés respectivement en février 2006 et juillet 2009 par la signature de conventions partenariales avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Le rapport annuel du Conseil départemental de l'Habitat (CDH¹) fournit des informations sur le déploiement de ces projets (logements sociaux, équipements publics, aménagement...) dont le coût global s'élèverait à près de 968 millions d'euros.

À **Pointe-à-Pitre**, 327 logements ont été démolis, notamment dans le quartier Henri IV de la RUPAP et à Orban dans le quartier de Lauricisque. En début 2013, le nombre de logement sociaux livrés se porte à 314 auxquels s'ajoutent 94 logements étudiants. D'autres équipements structurants sont terminés ou en cours d'achèvement : le groupe solaire Raphaël Jolivière, la crèche Caraïbe IV, l'aménagement de la place du marché central et le centre d'animation culturelle et éducative de Bergevin.

Aux **Abymes**, les premières démolitions modifient l'image du quartier des Plaines et 200 logements locatifs sociaux sont financés en défiscalisation, assurant ainsi le relogement.

Avancement opérationnel des projets de rénovation urbaine

Projets	Construction		Réhabilitation		Résidentialisation		OPAH-RU
	Prévus	Livrés ou en cours	Prévus	Livrés ou en cours	Prévus	Livrés ou en cours	Livrés ou en cours
Pointe-à-Pitre	1 468	560	650	140	1 567	1 567	143
Abymes	1 715	388	1 607	1 409	1 409	1 015	-

Source : DEAL - Bilan au 8 mars 2013

3.4 LE LOGEMENT SOCIAL

En Guadeloupe, le logement social représenterait 18 % des résidences principales et 52 % des logements loués. Selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE, le parc locatif compterait 29 982 logements sociaux en 2010, dont 78 % dans le collectif et 22 % dans l'habitat individuel. Au cours des 4 dernières années, l'augmentation du nombre de logement a essentiellement bénéficié à l'habitat individuel dont la part a progressé de 2 % au détriment de l'habitat collectif.

Pour l'année 2012, 1 390 logement locatifs sociaux neufs et 828 réhabilitations dans le parc public ont été financés, pour 37,5 millions € de subventions État. La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par cinq opérateurs (trois sociétés d'économie mixte², deux sociétés d'HLM). La SIG représente 57 % des logements financés en 2012, avec en particulier 513 logements dans le secteur de Perrin Abymes destinés aux opérations de relogement dans le cadre de la convention RUZAB. La SEMAG en représente 22 % et la SEMSAMAR 11 %.

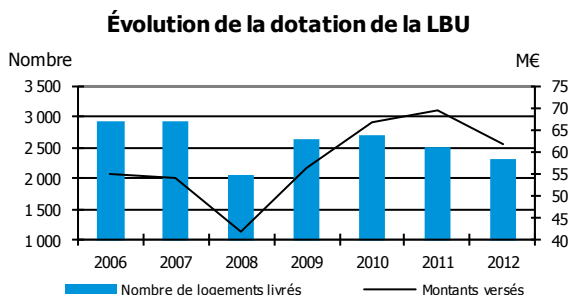
¹ Rapport annuel 2012 du CDH, séance plénière du 8 mars 2013

² La SAMIDEG a été intégrée à la SEMSAMAR en 2010.

3.5 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

L'aide de l'État au logement social est globalisée dans une ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété) et les améliorations de l'habitat. Les Logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'Outre-mer. La Région et le Département se portent également garants, aux côtés des communes et de la Caisse des dépôts et consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

Entre 2008 et 2012, la dotation de la LBU a progressé de 47,6 % pour s'établir à 61,7 millions €. L'effort budgétaire pour le financement du logement social (dont la rénovation urbaine) et de la résorption de l'habitat insalubre était en moyenne de l'ordre de 58 millions € d'autorisations de programmes ces dernières années. Les crédits de paiement s'élèvent pour leur part à 50 millions € en 2012, soit - 18,7 % sur un an.



Source : DEAL

L'ensemble des crédits engagés et mandatés ont permis, en 2012, la livraison de 2 307 logements (1 503 logements neufs et 804 en amélioration). Sur les 1 390 logements locatifs sociaux, 560 sont situés dans l'agglomération pontoise, soit 40 % des logements financés en 2012.

Les taux des prêts aidés de l'État, taux du prêt locatif à usage social (PLUS) et taux du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), ont été fixés en 2012 à respectivement 2,85 % et 2,05 %. En 2012, la Direction régionale Antilles-Guyane de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a versé en Guadeloupe 150,9 millions d'euros de prêts tous secteurs et produits confondus, soit +13,8 % par rapport à 2011. Le montant des prêts PLUS s'élève à 68,4 millions d'euros, les prêts PLAI à 13,1 millions d'euros. En outre, 2 119 logements ont été financés dans l'île (contre 661 en 2011) et 139 logements ont été réhabilités (453 en 2011).

Section 6

La distribution

UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE PEU DYNAMIQUE EN 2012

Selon les données de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM, l'activité commerciale se tasse en 2012 en dépit d'un début d'année prometteur. Le courant d'affaires se réduit au second semestre et les principaux soldes de gestion se dégradent, notamment les charges d'exploitation et les prévisions d'investissement.

En 2012, les entreprises du secteur du commerce ont bénéficié de la relative résistance de la consommation des ménages au premier trimestre, mais les commerçants font état d'une détérioration de leur courant d'affaires en fin d'année et d'une concurrence corrélativement accrue.

La dégradation des charges d'exploitation et la baisse des prévisions d'investissement sont révélatrices de cette évolution du climat des affaires.



Source : Enquête de conjoncture de l'iedom

Le marché automobile reste en particulier en net retrait : le nombre de véhicules neufs immatriculés diminue (-13,5 %) par rapport à 2011, à 15 873 ventes.

Conséquence de la crise, l'INSEE comptabilise en 2012 11 236 établissements dans la branche commerce, soit 1 127 unités de moins qu'en 2007. En un an 1 249 nouvelles structures ont cependant été créées dans ce secteur, soit 22,1 % des créations d'établissements du département : 89 % des établissements ainsi créés n'emploient aucun salarié.

Au 1^{er} janvier 2012, le commerce de détail regroupe près de deux établissements commerciaux sur trois et le commerce de gros, un sur cinq. Au cours de ces cinq dernières années, la baisse du nombre d'établissements a été plus prononcée dans le secteur du commerce de gros (-17,5 %).

Nombre d'établissements commerciaux par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2012

Secteur d'activité	2011	2012	Variation 2012/2011
Commerce et réparation automobiles	1 295	1 231	-4,9%
Commerce de gros	2 938	2 424	-17,5%
Commerce de détail	8 130	7 581	-6,8%
Total	12 363	11 236	-9,1%

Source : INSEE, SIRENE

Le repositionnement des acteurs de la grande distribution

Le départ en 2009 de la holding SISB, qui exploitait en Guadeloupe deux hypermarchés (Cora) et sept supermarchés (Match et Ecomax) a induit un repositionnement des acteurs de la grande distribution, qui s'est traduit par l'ouverture de nouveaux magasins mais aussi la liquidation ou le rachat d'enseignes.

Avec l'échec de la reprise des supermarchés par la Société d'exploitation des supermarchés de Guadeloupe (SESG), seuls quatre d'entre eux ont poursuivi leur activité, avec le Groupe Hayot à Grand-Camp, le groupe Parfait à Pliane Gosier, le groupe Sodial Nouy à Saint-François et la Société de distribution bouillantaïse¹ (SDB) à Bouillante. L'initiative de la Région de créer la SEM Patrimoniale Région Guadeloupe mettant de l'immobilier commercial à disposition de sociétés, associée à la création de la SDB, a permis la reprise de cette dernière structure. En outre, elle a rendu possible le sauvetage de l'hypermarché de Desmarais à Basse-Terre (ex-Cora et désormais Hyper casino) dont la gestion est confiée à la société Sodex Desmarais, créée pour les besoins de la présente opération et contrôlée par le groupe Carcom (Établissements Jacques Nouy et Sodial Nouy). L'hypermarché de Bas-du-Fort au Gosier (ex-Cora) est repris par le groupe Ho Hio Hen sous l'enseigne Géant Casino.

Parallèlement, la société Leader Price Guadeloupe a ouvert deux magasins, à Pliane Gosier et à Grand-Camp, et la société Jardisup du groupe Barbotteau le supermarché Casino Jabrun à Baie-Mahault. L'enseigne Champion a en revanche disparu du département, laissant place à Carrefour Market.

Les hypermarchés leaders sur le marché ont conforté leur position notamment en rénovant leur espace de présentation de produits et en augmentant le nombre de leurs caisses.

En termes de valeur ajoutée, le secteur du commerce représente 12,6 % de la richesse créée en 2010, occupant la deuxième place au sein du segment des services marchands. Il constitue par ailleurs le premier employeur de la sphère marchande avec 21,7 % de l'emploi salarié du département en 2011² (contre 16,8 % pour les services aux entreprises, 14 % pour les services aux particuliers et 10,1 % pour l'industrie).

¹ La SDB a été créée par les ex-salariés du magasin Super U (ex-Match) de Bouillante.

² Source : Pôle Emploi, Unistatis, chiffres 2011.

Section 7

Le tourisme

UNE FIN D'ANNÉE DÉCEVANTE

Le tourisme constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. En 2012, l'activité touristique s'inscrit en léger retrait en dépit d'un premier semestre prometteur. À l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers diminue de 1,3 % sur un an et la fréquentation des hôtels classés suit cette tendance. En revanche, le segment de la croisière se redresse : le nombre de croisiéristes augmente de 55 %, à la faveur de l'arrivée de nouvelles compagnies et d'un nombre d'écales accru.

1. Aperçu structurel

Le tourisme génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale (commerce, transport, services, construction...) en termes de valeur ajoutée¹ et de créations d'emplois. Le secteur de l'hébergement et de la restauration, qui représente 7,9 % du tissu d'entreprises guadeloupéen au 1^{er} janvier 2012, est le principal employeur touristique du département (7 067 salariés, soit 9,0 % du total). En 2012, 8,9 % des nouvelles entreprises créées en Guadeloupe l'ont été dans ce secteur (444 créations).

2. Le tourisme en 2012

En 2012, l'activité touristique s'inscrit en léger retrait en dépit d'un premier semestre prometteur. À l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers se tasse légèrement (-1,3 %), en dépit de l'ouverture fin 2011 par Air France d'une liaison directe au départ de Roissy Charles de Gaulle et de l'arrivée en décembre 2012 de la compagnie XL Airways (3 vols low cost hebdomadaires).

La mise en place d'une desserte au départ de Roissy², destinée à renforcer l'attractivité de la Guadeloupe sur les marchés européens, s'est accompagnée de la signature d'un contrat de destination entre les acteurs du tourisme et d'une importante campagne de promotion, d'une durée de huit mois et d'un montant d'1,2 million €.

Le léger tassement de la fréquentation de l'île s'explique principalement par le climat économique morose des marchés émetteurs, les tensions sur le pouvoir d'achat des ménages ainsi que le fort enneigement hivernal en métropole, qui a favorisé les sports d'hivers.

En revanche, le segment de la croisière se redresse : le nombre de croisiéristes augmente de 55 % (soit 56 007 passagers supplémentaires), grâce à la densification de l'offre et à l'arrivée de nouvelles compagnies. Le nombre de croisiéristes reste cependant inférieur au niveau enregistré au début de la décennie : entre 2002 et 2012 la fréquentation a baissé de 22,7 %.

¹ En 2005, la contribution du secteur touristique au PIB régional était estimée par l'INSEE à 5 %.

² Air France a annoncé la fin de la desserte des Antilles au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle à compter du 13 mai 2013.

LES ACTIONS DU COMITÉ DU TOURISME EN 2012

Le Comité du tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG), organisme créé le 12 décembre 2003, a pour objectif le renforcement de la notoriété de la destination Guadeloupe à travers ses missions de promotion et marketing de la destination, et la structuration de l'offre dans les îles de Guadeloupe. En 2012, le CTIG a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence à de nombreux salons, tels que le salon nautique international ou encore le salon TOP RESA.

Le comité a entrepris ou poursuivis de nombreux projets, tels que le développement d'un réseau de *friendly taxis* et d'agents de voyage experts de la destination. Les labels « tourisme et handicap » et « Guadeloupe destination qualité » ont été mis en place dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration et un agent commercial a été recruté à Montréal et à New York. Un travail de fond sur les nouvelles technologies a également été mené avec notamment la création d'une page facebook dédiée. Le CTIG a poursuivi ses efforts sur le marché européen, en particulier via le contrat de destination signé en novembre 2011 lié à l'ouverture de la desserte aérienne au départ de Roissy vers les Antilles¹.

En 2012, le budget d'investissement du CTIG reste stable et s'établit à 6,23 millions € contre 6,19 millions € en 2011.

3. Le tourisme de séjour

Selon l'enquête de l'INSEE sur les flux touristiques en 2010-2011², la majorité des visiteurs sont des touristes d'agrément (63 %). La part des touristes affinitaires (31 %), venus voir leur famille ou des amis, faiblit légèrement mais demeure importante. Le tourisme d'affaires reste en revanche marginal. La Guadeloupe est d'abord une destination familiale : huit visiteurs sur dix ont fait le voyage en couple ou en famille. 95 % des voyageurs résident en France métropolitaine, et 5 % sont des résidents étrangers qui transitent par l'hexagone. Plus d'un visiteur sur deux réalise durant son séjour une excursion dans les autres îles de l'archipel. Ainsi, un tiers des touristes ont visité les Saintes, 17 % se sont rendus à Marie-Galante et 9 % à la Désirade.

Selon cette enquête, un ménage séjourne en moyenne 13 jours dans l'archipel et y dépense 1 998 euros. Au total, 385 millions € sont ainsi injectés dans l'économie locale en 2011.

3.1 L'HÔTELLERIE

L'hôtellerie constitue le premier mode d'hébergement choisi (à 42 %) par les voyageurs durant leur séjour en Guadeloupe. L'hébergement dans la famille ou chez les amis attire près d'un tiers des touristes, soit presque autant que dans les gîtes. Tous types de tourisme confondus, les hébergements marchands regroupent 60 % des nuitées totales.

3.1.1 L'offre hôtelière

La capacité hôtelière du département s'est développée à partir des années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud, qui s'est traduit par la création de 2 000 chambres d'hôtel dans les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint-François.

¹ Air France a annoncé la fin de la desserte des Antilles au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle à compter du 13 mai 2013.

² « Les flux touristiques entre la France métropolitaine et l'aéroport Guadeloupe-Pôle Caraïbes en 2010-2011 », INSEE, Premiers résultats n°83, Novembre 2011.

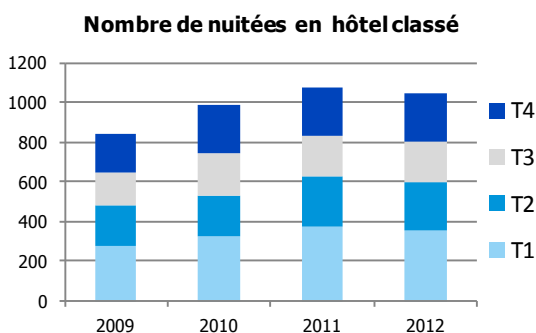
Ce développement, soutenu par les dispositifs de défiscalisation, s'est poursuivi au cours des décennies 80 et 90 pour atteindre en Guadeloupe continentale une capacité d'accueil de 4 460 chambres en 1999¹.

Depuis l'année 2000 la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. Cette tendance s'est accentuée avec la crise internationale et le conflit social de 2009. Fin 2012, la Guadeloupe compte 45 établissements classés, dont 18 hôtels de 0 à 3 étoiles et 27 de 3 étoiles et plus. Si le nombre d'hôtels ouverts reste inchangé par rapport à 2011, le nombre mensuel moyen de chambres offertes est passé de 95 à 97 milliers². Plusieurs hôtels se sont par ailleurs lancés ces dernières années dans la rénovation³ de leurs installations, comme le Mahogany ou le Bwa Chick en 2011. D'autres dossiers sont en cours d'étude.

3.1.2 La fréquentation hôtelière

La fréquentation hôtelière des hôtels classés est en léger retrait en 2012. Le nombre de nuitées diminue de 2,5 % après deux années consécutives de hausse (+9,1 % en 2011, +17 % en 2010) et le taux d'occupation moyen des chambres perd 1 point à 57 %.

La durée moyenne du séjour reste en revanche inchangée à 3,4 jours. La part des visiteurs étrangers reste faible (10 % de l'ensemble), et diminue de 2 points en un an.



Source : INSEE, enquête de fréquentation hôtelière

Toutefois, les grands hôtels membres du Groupement Hôtelier et Touristique Guadeloupéen (GHTG⁴) font état d'une augmentation de 7,8 % de leur chiffre d'affaires en 2012, en lien avec la hausse de 25,2 % de leur revenu moyen par chambre vendue (REVPAR) et de 1 % de leur taux d'occupation. Les hôtels-clubs en particulier ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 7,8 %, soit 2 658 € de recettes annuelles supplémentaires par chambre.

Enquête fréquentation hôtelière

	2008	2009	2010	2011	2012	var 12/11
Taux d'occupation	57	50	54	58	57	-1 pt
Nombre de nuitées (milliers)	1 214	845	985	1 075	1 048	-2,5%
Durée moyenne du séjour (jour)	3,4	3,5	3,2	3,4	3,4	0,0%

Source : INSEE, EFH

¹ IEDOM, rapport annuel 1999.

² La capacité d'accueil hôtelière du département est estimée à 2 535 chambres en 2012 par le CHTG.

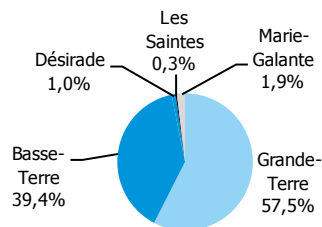
³ Notamment grâce au décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme situés dans les DOM du 24 mai 2011. Ce dispositif s'adresse aux hôtels construits depuis plus de 15 ans, et met à disposition un montant pouvant aller jusqu'à 7 500 € par chambre à rénover dans la limite de 100 chambres par établissement (6 500 € pour les établissements de moins de trois étoiles).

⁴ L'échantillon actuel du GHTG est composé de 15 grands hôtels (75 % des hôtels) regroupant 1 576 chambres (62,17 % des chambres).

3.2 LES GITES

Les gîtes et les locations de meublés proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement. Leurs prix, généralement moins élevés qu'à l'hôtel, permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps. Selon l'enquête aux frontières réalisée par l'INSEE, les voyageurs choisissent de plus en plus ce mode d'hébergement. Ils étaient 36 % en 2010-2011 contre 27 % en 2006, totalisant 31 % des nuitées (contre 26 % en 2006).

Répartition géographique des gîtes de France en 2011



Source : Gîtes de France

Le nombre de gîtes ruraux et de locations de meublés reste difficile à évaluer bien que de nombreux loueurs choisissent d'adhérer à un label qui soit un gage de la qualité de leur prestation touristique. Seule l'association des « Gîtes de France¹ » établit des statistiques : en 2012, l'association compte 155 adhérents offrant 1267 chambres à la location, contre 981 chambres en 2008. Au total, le nombre de gîtes en Guadeloupe est estimé à 362 en 2012.

4. Le tourisme de croisière et de plaisance

4.1 LE TOURISME DE CROISIÈRE

La reprise de l'activité de croisière observée en 2011 se conforte en 2012. Le nombre de croisiéristes augmente de 55 % pour s'établir à 158 288 (soit 56 007 passagers supplémentaires) grâce à la densification de l'offre et à l'arrivée de nouvelles compagnies. Ainsi, outre la compagnie Costa avec 20 escales basées cette saison, Guadeloupe Port Caraïbes² a vu l'arrivée mi-novembre de la compagnie Royal Caribbean Cruise Line avec le Brilliance of the Seas (25 escales) et de la compagnie MSC Croisières avec le navire MSC LIRICA (10 escales). La croisière basée au départ de Pointe-à-Pitre enregistre au total une nette progression (+68,4 % sur un an). En revanche, la croisière de transit est en recul (-10,4 %).

Évolution du nombre de croisiéristes

	2008	2009	2010	2011	2012	var 12/11
Total	115 438	111 263	105 133	102 281	158 288	54,8%
croisière basée	75 537	74 278	71 513	84 601	142 453	68,4%
croisière transit	39 901	36 985	33 620	17 680	15 835	-10,4%

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Le dernier trimestre 2012, qui ouvre la saison des croisières 2012-2013, a connu une fréquentation accrue de 11,3 % par rapport à 2011, ce qui laisse espérer le prolongement en 2013 de cette dynamique de reconquête. Toutefois, le nombre de croisiéristes reste à ce stade inférieur de 22,7 % à celui de 2002 (204 828 croisiéristes).

¹ Les gîtes labellisés « Gîtes de France » sont référencés dans la centrale de réservation de l'association.

² Au 1^{er} janvier 2013 le Port Autonome de la Guadeloupe change de statut et devient « grand port maritime » (GPM) de la Guadeloupe sous la nouvelle dénomination « Guadeloupe Port Caraïbes ».

Guadeloupe Port Caraïbes s'est engagé dans plusieurs actions commerciales afin de promouvoir la destination Guadeloupe auprès des principales compagnies de croisière. Ainsi en octobre 2012, le Port était présent à Curaçao lors de la convention annuelle de la Florida Caribbean Cruise Association, et en novembre à Marseille lors du Seatrade MED.

En terme d'investissements, les infrastructures ont été adaptées à la taille grandissante des navires et le terminal de croisière H6 a été rénové pour un montant de 1,5 million €. L'ouverture d'un second terminal est prévue pour 2013, via la transformation du terminal H4 en second hall de croisière pour un montant de 1,5 million €.

Les prévisions pour 2013 sont bonnes avec l'arrivée prévue de nouvelles compagnies internationales : Carnival UK, AIDA, Holland America Line, Crystal Cruises. Des tractations sont également en cours avec les compagnies TUI, Pullmantur et Norwegian Cruise Line.

L'activité de croisière est bien orientée dans la Caraïbe¹, en particulier dans les destinations majeures que sont les Bahamas, les îles Cayman, la Jamaïque et Saint-Martin (1 753 215 croisiéristes). On note également une nette reprise de la destination Martinique (+127 %). En revanche, les escales de la Dominique (-22 %) et d'Antigua et Barbuda (-9,1 %) sont en repli.

4.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

La Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'île dispose de trois marinas² dont celle de Bas-du-Fort au Gosier, dotée de plus de 1 000 places, et la marina de Saint-François. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre-de-haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

Cinq projets dans lesquels Guadeloupe Port Caraïbes est engagé en collaboration avec les acteurs locaux contribuent à l'essor de l'activité nautisme guadeloupéenne :

- L'aménagement du quartier du port de plaisance de Bas-du-Fort, qui s'accompagne d'un projet d'aménagement du quartier du Blanchard, porte d'accès au port,
- La création d'une base de réparation pour grands yachts à Pointe-à-Pitre : après appel à candidature, l'entreprise IMM, spécialisée dans la réparation navale des yachts, a été retenue pour opérer cet équipement d'un coût de 2 millions €. Le dock flottant d'une capacité de levage de 800 à 1 000 tonnes a été inauguré en juin 2012,
- Un projet de Pôle Nautique à Port-Louis visant à étudier l'intérêt et la faisabilité d'un pôle nautique, qui une fois aménagé pourrait accueillir 500 bateaux,
- Un projet de Marina dans la zone de Jarry Baie-Mahault, qui pourrait accueillir jusqu'à 300 bateaux à l'horizon 2013,
- La mise en place à horizon 2013, à Morne-à-Savon, d'une zone pour la mise à l'eau de jets skis et d'embarcations légères, et d'une zone pour professionnels avec une cale de mise à l'eau et une plateforme de stockage de bateaux et d'entretien léger.

¹ Source : Caribbean Tourism Organization (CTO).

² Saint-François, Rivière-Sens sur la Basse-Terre et Bas-du-Fort au Gosier.

Section 8

Les transports

DES GRANDS PROJETS DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

De nombreux grands projets structurants ont vu le jour dans le secteur des transports : le « Grand projet de port » visant à doter la Guadeloupe d'un outil portuaire plus performant et le parc d'activités à l'entrée de l'aéroport pôle Caraïbes comprenant des espaces de bureaux, des commerces et services, un pôle restauration, un pôle médical et paramédical ainsi que deux hôtels. Toutefois, le trafic de passager en 2012 affiche des évolutions contrastées : le trafic à l'aéroport Pôle Caraïbes se tasse légèrement, en revanche, le trafic maritime reprend avec 900 197 passagers soit +12 % par rapport à 2011. Cette évolution est principalement due au redressement de la croisière (+55 %).

1. Aperçu structurel

Le secteur des transports en Guadeloupe a participé à hauteur de 3,7 % à la formation de la valeur ajoutée totale en 2010, soit une baisse de 1,1 point en seize ans. En 2011, 151 nouveaux établissements ont été créés dans le secteur qui désormais en compte 1 842, soit 300 de moins qu'en 2010. Environ 81 % des entreprises évoluent dans les transports terrestres, 5,5 % dans le transport maritime, 1,6 % dans le transport aérien et 11,6 % proposent des services auxiliaires de transport. Les entreprises de transport sont de petite taille : 73,5 % n'emploient aucun salarié et 17,2 % en comptent entre un et cinq.

2. Les activités portuaires

2.1 LES PORTS DE GUADELOUPE

2.1.1 Les installations portuaires

Les installations portuaires en Guadeloupe regroupent 13 ports polyvalents, 10 ports de pêche, 22 appontements ainsi que des marinas. Ils sont placés sous la responsabilité du Conseil Général, de communes ou de Guadeloupe Port Caraïbes¹. Créé en 1975 par l'État, initialement régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes, l'organisation de ce dernier a été modifiée par la loi de février 2012 portant réforme des ports d'Outre-mer relevant de l'État.

Le port de Jarry constitue le principal site d'activité. Il dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille sur une superficie de 50 hectares les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;

¹ Au 1^{er} janvier 2013 le Port Autonome de la Guadeloupe change de statut et devient « grand port maritime » (GPM) de la Guadeloupe sous la nouvelle dénomination « Guadeloupe Port Caraïbes ».

- la zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un parc industriel et un centre de congrès, le Complexe World Trade Center (CWTC). Un nouvel entrepôt frigorifique, le plus grand de la Caraïbe avec une surface totale de près de 11 000 m², a été mis en service en 2009.

La phase opérationnelle du projet de port en eau profonde a été lancée en septembre 2012. Ce « Grand Projet de Port » est destiné à répondre à la croissance des flux maritimes résultant de l'ouverture en 2015 du troisième jeu d'écluse dans le canal de Panama. La construction d'un nouveau terminal à conteneurs devrait ainsi permettre de traiter plus d'un million d'équivalent vingt pieds (EVP), contre 200 000 aujourd'hui. La réalisation des travaux est envisagée sur deux phases, de montants respectifs de 70 et 60 millions d'euros. La première devrait démarrer en 2014, la seconde en 2018. La Région participera au financement de la première phase à hauteur de 7 millions d'euros.

En 2010, le Port Guadeloupe Caraïbes a accueilli un 3^e portique de dernière génération (le H3, de type New Panamax) qui s'ajoute aux portiques H1 et H2 opérationnels depuis 2006. En 2012 les infrastructures ont été adaptées à la taille grandissante des navires et le terminal de croisière H6 a été rénové pour un montant de 1,5 million d'euros.

Quatre autres ports dépendent de la circonscription du Port Guadeloupe Caraïbes : le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille les inter-îles et les croisiéristes ; le port de Basse-Terre, qui peut accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum ; l'apportement de Folle-Anse à Marie-Galante, et le port de plaisance de Bas-du-Fort.

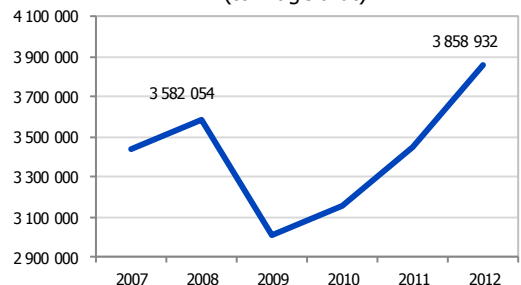
2.2 L'ACTIVITÉ DE GUADELOUPE PORT CARAÏBES

2.2.1 Le trafic de marchandises

Guadeloupe Port Caraïbes accueille cinq armateurs pour le transport conteneurisé : la CMA-CGM ainsi que les sociétés Maersk, Marfret, Ferry Mar et Seatrade. Ferry Mar est la première compagnie de cabotage pour les échanges au sein de la Caraïbe.

Le Port accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés de vracs solides, vracs liquides et marchandises RORO (voitures) : des pétroliers destinés à EDF et à la SARA, importateur principal d'hydrocarbures en Guadeloupe, des minéraliers pour l'entreprise Lafarge ciments Antilles et la centrale thermique du Moule (CTM), des céréaliers pour la société Grands Moulins des Antilles (GMA), des barges pour les agrégats et la pouzzolane, ainsi que des transporteurs maritimes de véhicules. Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de plus petites sociétés.

Évolution du trafic de marchandises
(tonnage brut)



Source : Guadeloupe Port Caraïbes

En 2012, le trafic brut de marchandises poursuit sa progression à un rythme soutenu (+12,1 % après +7,9 % en 2011 et +4,8 % en 2010). Il atteint 3,8 millions de tonnes brutes et dépasse le niveau de 2008 (3,6 millions de tonnes brutes).

Les importations qui représentent 76 % du trafic total, progressent de 7,1 % en 2012. Cette évolution résulte en grande partie de l'augmentation des marchandises diverses conteneurisées. Les exportations affichent quant-à-elles une hausse de 31,6 % sur un an.

L'activité de transbordement¹, qui constitue depuis quelques années un enjeu majeur dans le développement des échanges du port, continue de se développer rapidement. Elle atteint 970 877 tonnes de marchandises transbordées en 2012, soit +105 % sur un an. En 2011, elles représentent 25,2 % des échanges, contre 13,4 % en 2011 et 4,5 % en 2004.

2.2.2 Le trafic de passagers

Le transport maritime de passagers comprend le trafic inter-archipel (68,7 % du trafic total en 2012), le trafic de croisière (17,6 %) et le trafic inter-îles (13,7 %). Trois sociétés se partagent le marché du transport maritime de passagers inter-îles en Guadeloupe : l'Express des îles, la Compagnie maritime de la Caraïbe et Brudey Frères. D'autres sociétés, comme Comatrile, Somade, Valferry, la Société maritime des îles du Sud, CTM-Deher, et la compagnie Jeans² assurent des rotations dans l'archipel, vers la Désirade, Marie-Galante et/ou les Saintes.

Le trafic maritime de passagers reprend en 2012 : 900 197 passagers ont transité par les installations du port, soit +12 % par rapport à 2011. Cette évolution est principalement due au redressement de la croisière (+54,8 %), mais les trafics au sein de l'archipel et inter-îles enregistrent également des hausses (respectivement +4,3 % et +13,8 %).

Nombre de passagers						Variation
	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011
Total passagers	842 305	807 097	801 587	803 774	900 197	12,0%
Croisière	115 438	111 263	105 133	102 281	158 288	54,8%
Inter-archipel	608 394	578 506	580 116	593 190	618 690	4,3%
Inter-îles	118 229	117 228	116 256	108 303	123 219	13,8%
Cargos	244	100	82	0	0	0,0%

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

La desserte de Marie-Galante domine largement le trafic inter-archipel : elle concentre 93,4 % des flux passagers en 2012 (577 603 personnes) et augmente de 4,6 % sur un an (soit 25 154 passagers supplémentaires). Le trafic maritime entre Pointe-à-Pitre et les Saintes augmente faiblement (+0,8 %) pour s'établir à 41 087 passagers en cumul annuel.

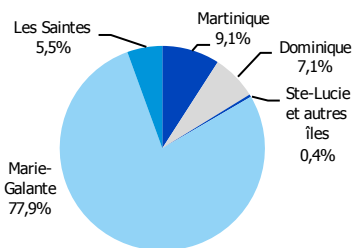
¹ Le transbordement est l'opération qui consiste à transférer un chargement d'un navire à un autre, éventuellement avec mise à quai intermédiaire.

² Jeans for Freedom est une compagnie maritime Low cost des Antilles. Elle dessert Pointe-à-Pitre, Marie-Galante, les Saintes, la Martinique et occasionnellement Antigua et Sainte-Lucie.

L'année 2012 est marquée par une forte reprise de l'activité de croisière. Le nombre de croisiéristes progresse de 54,8 % (après +1,6 % en 2011) grâce notamment à la densification de l'offre et à l'arrivée de nouvelles compagnies. Ainsi, outre la compagnie Costa avec 20 escales basées cette saison, le port de Guadeloupe a vu l'arrivée mi-novembre de la compagnie Royal Caribbean Cruise Line avec le Brilliance of the Seas (25 escales) et de la compagnie MSC Croisières avec le navire MSC LIRICA (10 escales). Ce résultat est essentiellement lié au renforcement de l'offre de croisière basée au départ de Pointe-à-Pitre (+68,4 % sur un an). En revanche, la croisière de transit enregistre une baisse de 10,4 % en 2012.

Le trafic inter-îles reprend en 2012. La liaison avec la Martinique se redresse : le nombre de passagers augmente de 12,7 % en 2012 après -15,0 % en 2011 et -1,2 % en 2010. Si la Martinique reste la destination principale, elle souffre de l'attrait grandissant des autres destinations : elle représente 54,7 % du total en 2012 contre 63 % en 2008. La liaison avec la Dominique (42,8 % du trafic total), augmente de 16 % (+7 268 passagers). Les flux avec Sainte-Lucie et les autres îles affichent une hausse plus modérée de 2,7 %.

Trafic inter-îles et inter-archipel en 2012



Source : Guadeloupe Port Caraïbes

2.2.3 Travaux réalisés en 2012 et perspectives

En 2012, le Port Guadeloupe Caraïbes a réalisé 12 millions d'euros d'investissements qui ont concerné notamment :

- à Jarry/Baie-Mahault : la poursuite de la modernisation du terminal de Jarry avec 3,4 millions € investis en 2012, la mise aux normes de la zone de commerce internationale (1 million €) et l'extension du terminal de Jarry (1,3 million €) ;
- à Pointe-à-Pitre : la modernisation du terminal de croisière (1,3 million €), le lancement des travaux de l'interface ville/port (316 K€), l'aménagement de postes de stationnement au quai 1 permettant la réception simultanée de 5 yachts (378 K€), la finalisation de l'opération d'extension et de mise en conformité avec les dernières exigences de la réglementation IPS de la gare maritime de Bergevin ;
- à Basse-Terre : le lancement des travaux interface ville/port (1,9 million € en 2012, pour un coût global estimé à 6 millions €) ;
- à Folle-Anse : la création d'une zone logistique, avec 234 K€ investis pour le début des travaux d'aménagement de la zone portuaire.

Le budget 2013 prévoit la poursuite des opérations engagées en 2012 ainsi que le lancement de nouvelles opérations telles que l'aménagement du terminal H4 dans le cadre du développement de l'activité, la réparation du portique H2, l'entretien pluriannuel des quais et le lancement des travaux d'accès routiers au pôle administratif.

3. Les activités aéroportuaires

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et un aéroport : Pôle Caraïbes. Depuis sa mise en service en février 1996¹, l'aéroport est géré par la Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre. En novembre 2012, le calendrier de passage en société d'exploitation aéroportuaire a été approuvé. L'État participera au capital de la future société à hauteur de 60 %, les collectivités locales pour 15 % et la Chambre de Commerce et d'Industrie des îles de Guadeloupe en détiendra 21 %.

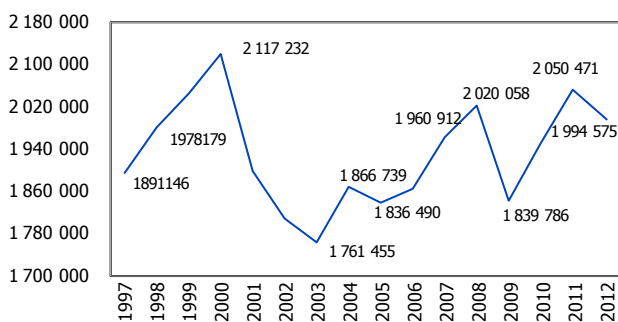
L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. En novembre 2011 Air France a réouvert une desserte hebdomadaire entre Roissy et les Antilles², permettant selon les professionnels un meilleur accès au marché européen. L'ouverture de cette nouvelle liaison s'est accompagnée de la signature d'un contrat de destination entre les acteurs du tourisme en présence de Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État en charge du tourisme. Pour soutenir l'opération, une campagne de promotion de huit mois et d'un montant d'1,2 million € a été mise en place. Par ailleurs, la compagnie low cost XL Airways est arrivée sur le marché en décembre 2012 et dessert la Guadeloupe à partir de Roissy à raison de trois vols hebdomadaires et la compagnie Air Caraïbe a cessé en septembre ses vols moyen-courriers régionaux.

3.1 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le trafic de passagers à l'aéroport Pôle Caraïbes se tasse légèrement (-1,3 %) pour s'établir à 1 925 053 passagers hors transit en cumul sur l'année 2012. Le nombre total de passagers en 2012 s'établit à 1 994 575 (-2,7 %), transit compris.

Cette diminution de la fréquentation de l'île peut s'expliquer par le climat économique morose des marchés émetteurs, ainsi que par plusieurs autres facteurs tels que les tensions sur le pouvoir d'achats des ménages et le très fort enneigement hivernal en métropole, qui a favorisé le tourisme de sports d'hiver. En 2012, le nombre de passagers à l'arrivée comme au départ diminuent respectivement de 1,1 % et 1,5 % par rapport à 2011. Le trafic de passagers en transit enregistre une forte baisse (-29,7 %).

Le trafic aérien de passagers depuis 1997



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

¹ La prorogation de la concession aéroportuaire à la CCI de Pointe-à-Pitre jusqu'en 2015 a été entérinée le 28 mars 2006.

² Air France a annoncé la fin de la desserte des Antilles au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle à compter du 13 mai 2013.

Évolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

Nombre	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Mouvements d'avions commerciaux	29 959	25 609	26 145	27 921	26 931	-3,5%
Passagers sur vols commerciaux	2 020 058	1 839 786	1 948 813	2 050 471	1 994 575	-2,7%
Arrivée	951 422	859 018	914 945	974 652	963 677	-1,1%
Départ	959 027	868 968	921 430	976 849	961 376	-1,6%
Transit	109 609	111 800	112 438	98 970	69 522	-29,8%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

La baisse du trafic concerne en particulier la zone régionale. Les destinations Martinique et Guyane, avec 21 % du trafic total, affichent une diminution de 4,5 % sur un an et les marchés de la Caraïbe et de l'Amérique du Sud se replient de - 13,5 %, en lien avec le retrait d'Air Caraïbe de la desserte régionale. L'Amérique du Nord en revanche enregistre une croissance de 8 %, après +16 % l'an dernier. Le trafic de passagers sur les réseaux transatlantiques, qui représente l'axe principal de transport aérien de la Guadeloupe (61,6 % en 2012), stagne à +0,7 % sur un an après +7,1 % en 2011 et +5,4 % en 2010.

Répartition du trafic passager par réseau (hors transit)

Nombre	2008	2009	2010	2011	2012	Part 2012	Var. 2012/2011
Métropole, Europe et divers	1 156 485	1 043 317	1 099 553	1 178 026	1 186 343	61,6%	0,7%
Martinique-Guyane	417 100	378 617	406 096	422 364	403 354	21,0%	-4,5%
Domestique	178 123	166 817	166 430	176 887	176 236	9,2%	-0,4%
Caraïbes et Amérique du Sud	121 574	108 156	129 293	134 389	116 237	6,0%	-13,5%
Amérique du Nord	37 167	31 079	35 003	39 711	42 883	2,2%	8,0%
Total	1 910 449	1 727 986	1 836 375	1 951 377	1 925 053	100%	-1,3%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

3.2 LE TRAFIC FRET

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. L'activité de fret a poursuivi sa tendance à la baisse (-6,7 % en 2012, après -1,6 % en 2011 et -7,7 % en 2010) en raison essentiellement du recul du volume des marchandises importées par voie aérienne (-14,6 % en 2012). Le trafic postal, qui représente près de 25 % du trafic aérien de marchandises, progresse en revanche de 4,2 % en 2012.

Évolution du trafic de marchandises de l'aéroport

Tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Fret	13 799	12 442	11 486	11 307	10 550	-6,7%
Arrivée	8 043	7 550	7 863	7 649	6 531	-14,6%
Départ	5 756	4 892	3 623	3 658	4 019	9,9%
Poste	2 924	2 806	2 821	3 316	3 454	4,2%
Arrivée	2 384	2 314	2 355	3 792	2 583	-31,9%
Départ	540	492	466	524	871	66,2%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

3.3 TRAVAUX A L'AÉROPORT EN 2012 ET PERSPECTIVES

La première tranche des travaux d'un futur parc d'activités à l'entrée de l'aéroport pôle Caraïbes a été lancée le 26 décembre 2012. La seconde tranche devrait débuter en juillet 2013, pour une ouverture de l'équipement au public en fin d'année 2014. Cet investissement de 29 millions € abritera 9 000 m² de bureaux, commerces et services, un pôle restauration, un pôle médical et paramédical ainsi qu'un hôtel 2 étoiles et un 3 étoiles du groupe Louvre Hôtels. Plusieurs autres travaux sont à noter : la réfection de la piste, une mise aux normes des passerelles, la réfection de l'éclairage des pré-passerelles. D'autre part, des travaux préparatoires à la construction de l'aérogare régionale de plain-pied ont été entrepris, entraînant un transfert des vols régionaux.

En 2013, divers projets sont prévus : la fin de la construction de l'aérogare régionale, l'Aéropôle du Raizet, ainsi que l'extension du parking véhicules, la livraison du parking régional et le doublement des passerelles avions.

4. Le transport terrestre

4.1 ÉTAT DES LIEUX ET ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

Le réseau routier des îles de Guadeloupe représente 2 809 kilomètres. Outre 1 774 km de voiries urbaines et rurales sous la responsabilité des communes, il est composé de 416 kilomètres de routes nationales sous l'autorité du Conseil régional et de 619 kilomètres de routes départementales, sous celle du Conseil général. La fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années. La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle conjuguée au développement de l'activité économique, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise où près des deux tiers de la population guadeloupéenne est amené à se déplacer quotidiennement. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires, qui restent actuellement peu adaptés aux attentes de la population.

Plusieurs opérations d'aménagement font l'objet de phases d'études avancées. Il s'agit par exemple, de mises à 2x3 ou 2x2 voies au niveau du pont de la Gabarre (RN1) et de Beausoleil (RN2) ou encore de la réalisation de carrefours dénivelés et de déviations notamment celle de La Boucan à Sainte-Rose.

Afin d'optimiser l'utilisation du réseau routier, le syndicat « Routes de Guadeloupe¹ » travaille sur un projet de diffusion de l'information en temps réel du trafic aux usagers qui permettra à ceux-ci de se diriger en fonction des situations de congestion. Ce dispositif appelé « Trafikera » initié début 2012 devrait être opérationnel en juin 2013. Le coût du projet est estimé à 8 millions d'euros, financés à 64 % par des fonds européens (Feder), le reste étant à la charge des Collectivités.

¹ Depuis 2007, le Conseil régional et le Conseil général gèrent en commun leur patrimoine routier à travers un syndicat mixte : Routes de Guadeloupe.

4.2 LE PARC AUTOMOBILE

Les ventes de véhicules neufs sont en repli. Selon la préfecture, le nombre de véhicules neufs immatriculés s'élève ainsi à 17 220 en 2012, soit une diminution de 4,8 % par rapport à 2011. Le taux d'équipement des ménages guadeloupéens en véhicules automobiles qui s'élevait en 2006 à 65,1 % est cependant moins élevé qu'à la Martinique (70,4 %) et à la Réunion (69,4 %) mais supérieur à la Guyane (57,5 %).

4.3 LES TRANSPORTS PUBLICS

Le Département propose actuellement 67 lignes de bus avec un système de billettique opérationnel depuis 2008 : 30 lignes « intervilles » reliant des bourgs et des communes, 7 lignes « express » desservent les grands axes avec peu d'arrêts, 30 lignes « locales », reliant l'intérieur des terres et les bourgs.

Conscient que le transport en commun n'était pas en mesure de répondre aux attentes de la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin¹, associé à l'État, la Région et au Département, a entamé depuis 2006 l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe.

Le PDU de l'agglomération pointoise adopté en décembre 2008, prévoit la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) qui desservirait les principaux pôles d'activités et d'habitat ainsi que les grands équipements urbains. Trois liaisons sont actuellement étudiées : de Pointe-à-Pitre vers Les Abymes, Le Gosier et Jarry / Baie-Mahault. A plus long terme, le SAR prévoit, à l'échelle de toute la Guadeloupe, la réalisation d'un système de transport à la fois urbain et interurbain tel qu'un tram-train permettant de relier entre eux les principaux pôles de la Basse-Terre et de Grande-Terre en empruntant le réseau de l'agglomération pointoise.

Les réseaux de transports urbains de voyageurs et transports scolaires sont actuellement assurés par les communes et intercommunalités au sein de 12 périmètres de transports urbains (PTU) :

- 6 PTU communaux organisés par les communes avec des réseaux peu structurés et parfois en doublon avec ceux du Conseil Général,
- 3 PTU des îles du sud, mais sans une réelle organisation du transport de voyageurs,
- 3 PTU intercommunaux.

¹ Ce syndicat couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et de Gosier.

Section 9

Les services aux entreprises

LA DYNAMIQUE DES SERVICES AUX ENTREPRISES MAINTENUE EN 2012

Les services aux entreprises connaissent une forte expansion depuis une dizaine d'années. Ils représentent 25,3 % des créations d'établissements en 2012 et 69,5 % de celles du secteur des services marchands.

Selon les données de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM auprès des chefs d'entreprises, l'activité des services marchands ralentit en 2012, en dépit d'un sursaut au troisième trimestre. Les professionnels anticipent une baisse pour le début d'année 2013.

Toutefois ce secteur demeure un des plus dynamiques de l'économie de l'archipel comme en témoigne le taux de création des établissements de services, l'un des plus élevés du département (+ 16,7 % en 2012¹).

Cette évolution tient en premier lieu à la montée en puissance des services aux entreprises, traduisant l'évolution de l'économie vers le tertiaire : ils représentent 37,4 % de la valeur ajoutée du secteur², 41 % des salariés du secteur³ et rassemblent 50,9 % des établissements⁴.

Les services marchands hors transports	Nombre de salariés (2011)	Part en %	Nombre d'établissements (2012)	Part en %
Services aux entreprises	13 122	46,6%	8 552	50,9%
- Information et communication	2 180	7,7%	1 128	6,7%
- Activités scientifiques, services administratifs	10 942	38,9%	7 424	44,2%
Services aux particuliers	10 941	38,9%	5 298	31,5%
- Services personnels et domestiques	3 874	13,8%	1 784	10,6%
- Hébergement et restauration	7 067	25,1%	3 514	20,9%
Activités immobilières	816	2,9%	1 827	10,9%
Activités financières	3 266	11,6%	1 119	6,7%
Total services marchands	28 145	100,0%	16 796	100%

Source : Insee (données 2012), Pôle emploi Unistatis (données 2011)

Les services aux entreprises connaissent une forte expansion depuis une dizaine d'années. Sur les 2 057 établissements de services créés en 2012, sept sur dix (1 431 établissements) exercent une activité auprès des entreprises. Les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien sont les plus dynamiques. Contrairement à la tendance observée en métropole, l'externalisation des services reste encore peu pratiquée en Guadeloupe⁵.

¹ Source : INSEE, Démographie des entreprises en 2012.

² Source : INSEE 2010.

³ Source : Pôle emploi Unistatis, 2011.

⁴ Source : INSEE, Démographie des entreprises en 2012.

⁵ Source : dossier « L'industrie en Guadeloupe », réalisé conjointement par l'INSEE et de la DRIRE, novembre 2010.

Section 10

Les services non marchands

1. Aperçu structurel

Les activités non marchandes (éducation, santé et administration publique) occupent une place prépondérante dans l'économie de la Guadeloupe, aussi bien en termes de création de richesses que d'effectifs.

En 2010, le secteur non marchand totalise 33,4 % de la valeur ajoutée totale du département, se renforçant de 4,4 points depuis 1993¹. Il rassemble en 2011 16,8 % des salariés : 34,9 % dans l'action sociale, 25,2 % dans le domaine de la santé, 20,3 % dans l'administration publique ainsi que 19,6 % dans l'éducation².

2. L'éducation

BAISSE DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 2012

La rentrée scolaire 2012 connaît une baisse des effectifs d'élèves de près de 3 %. De plus, si le nombre d'établissements scolaires ainsi que la proportion de diplômés s'améliorent, de fortes disparités avec les niveaux nationaux subsistent.

2.1 LES EFFECTIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée scolaire 2012-2013, les établissements scolaires publics et privés accueillent 104 401 élèves, soit 2,9 % de moins qu'en 2011. 54 768 élèves sont scolarisés dans 325 écoles du premier degré et 49 633 dans 87 établissements du second degré. Désormais 15,9 % des élèves du second degré empruntent la filière professionnelle contre 17,2 % en 2011.

Dans l'enseignement supérieur, 13 822 étudiants sont inscrits pour la rentrée 2011-2012 au sein de l'Université des Antilles-Guyane, dont 47,6 % en Guadeloupe et 33,6 % en Martinique.

Rentrée scolaire 2012	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements
Premier degré	54 768	325
Secteur public	49 723	310
Secteur privé*	5 045	15
Second degré	49 633	87
Secteur public	44 705	68
Secteur privé*	4 928	19
Ensemble	104 401	412
Post-bac	2 276	-
Secteur public	1 902	-
Secteur privé*	374	-

Source : Rectorat de la Guadeloupe

* Sous contrat public et privé

¹ Source : INSEE, CEROM.

² Source : INSEE, CLAP, données au 1^{er} janvier 2010.

L'Université des Antilles-Guyane dispose en Guadeloupe de deux campus : celui de Fouillole à Pointe-à-Pitre où se trouve le siège de l'établissement, et celui de Camp-Jacob à Saint-Claude. Ce dernier dispose depuis le début de l'année 2012 d'une bibliothèque nouvelle génération. En outre, la deuxième tranche des travaux destinées à accroître la capacité d'accueil de ce campus de 150 à 1 500 étudiants ont été lancés en fin d'année.

Avec 2 276 élèves, les formations post-bac progressent de 7,2 %. Les BTS proposent des filières diversifiées. Les inscriptions dans cette filière augmentent régulièrement : on recensait dans le secteur public 1 367 élèves à rentrée 2012, soit une hausse 3,7 %. Cette dynamique est également observable dans les classes préparatoires du département qui comptent 404 inscriptions dans le secteur public en 2012-2013, en progression de 16,4 % en un an.

2.2 LES NIVEAUX DE FORMATION

Les taux de scolarisation de la population guadeloupéenne sont proches des niveaux nationaux pour les tranches d'âge de 2 à 17 ans, mais s'en écartent pour les 18-24 ans. Ils restent en retrait de 3 points en moyenne, en dépit des progrès réalisés par rapport au recensement de 1999 (+ 4,7 points).

Les écarts de formation avec la France hexagonale demeurent importants, malgré une amélioration significative. La part de la population de plus de 15 ans non scolarisée, sans diplôme, est de 39,4 % en Guadeloupe. Elle est de plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Ce taux a néanmoins régressé de plus de 8 points depuis 1999.

D'autre part, le phénomène de décrochage scolaire, c'est-à-dire la sortie prématurée de l'école sans diplôme, est très fréquent en Guadeloupe. 23,5 % des personnes actuellement âgées de 25 à 34 ans sont sorties du système éducatif sans aucun diplôme alors que la moyenne nationale s'élève à 12,3 %¹.

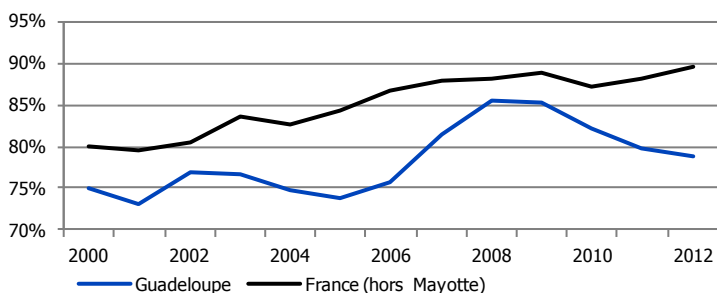
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (15 ans ou plus)	Guadeloupe	Moyenne nationale
- d'aucun diplôme	39,4%	18,9%
- du certificat d'études primaires	5,7%	10,9%
- du BEPC, brevet des collèges	5,4%	6,3%
- d'un CAP ou d'un BEP	18,6%	23,8%
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	15,1%	15,8%
- d'un diplôme de niveau bac + 2	8,1%	11,7%
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	7,8%	12,6%

Source : Insee - recensement 2009

Pour les titulaires d'un diplôme, les disparités avec les chiffres nationaux demeurent, à partir du niveau BEP, hormis pour le baccalauréat et le brevet professionnel. Ainsi, en 2009, 18,6 % de la population de plus de 15 ans dispose d'un CAP ou d'un BEP en Guadeloupe, contre 23,8 % au niveau national. Pour les diplômés de second cycle, l'écart est de 4,8 points (7,8 % contre 12,2 %).

¹ Source : INSEE, recensement 2009.

Évolution du taux de réussite au baccalauréat général



Source : Ministère de l'Éducation nationale

Conjointement, on constate une lente évolution à la hausse des taux d'admission aux différents diplômes, à l'image du baccalauréat. Pour la session 2012, ce taux de réussite s'établit à 79,8 %, contre 89,6 % dans l'hexagone, en repli toutefois pour la quatrième année consécutive. Pour la filière professionnelle, le taux d'admission a considérablement augmenté : il est passé en Guadeloupe de 74 % en 2000 à 80,8 % en 2012.

L'ILLETTRISME EN GUADELOUPE : UNE PERSONNE SUR CINQ

L'enquête « information et vie quotidienne » a été menée par l'INSEE entre septembre 2008 et janvier 2009 en Guadeloupe.

Elle apporte un éclairage sur l'illettrisme* en Guadeloupe, qui apparaît comme un phénomène de grande ampleur. Une personne sur 5 serait concernée par cette situation et serait par conséquent pénalisée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes. Les principaux obstacles sont rencontrés dans l'écriture, puisque seulement 73 % de la population maîtrise la production de mots par écrit. C'est également dans ce domaine que l'écart avec la métropole est le plus marqué (-13 points par rapport au niveau hexagonal).

Un jeune de 16 à 29 ans sur six est concerné par l'illettrisme bien que les difficultés s'élèvent avec l'âge. Le niveau d'études est mis en avant comme un facteur aggravant puisque 69 % des personnes frappées par l'illettrisme ne disposeraient pas de diplôme.

**L'illettrisme définit la situation des personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisés en France, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations simples de leur vie quotidienne et /ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.*

2. La santé et l'action sociale¹

UNE SITUATION SANITAIRE CONTRASTÉE EN 2012

Si en 2012 les effectifs de professionnels de santé sont globalement en hausse (8,6 % par rapport à 2011), leurs densités restent en deçà des niveaux de l'hexagone, à l'exception des infirmiers et des kinésithérapeutes.

2.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

En 2012, la Guadeloupe compte 5 521 professionnels de santé (hors pharmaciens). Ces effectifs sont globalement en hausse de près de 8,6 % par rapport à 2011. Dans le détail cette évolution correspond à un recul de 10,8 % des effectifs médicaux et une progression de 15 % des effectifs paramédicaux. Les densités des professionnels de santé restent en deçà des niveaux de l'hexagone, à l'exception des infirmiers et des kinésithérapeutes. Elles sont toutefois toutes supérieures à la moyenne de la zone Antilles-Guyane.

Densité des professionnels de santé au 1^{er} janvier 2012

Nombre pour 100 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	France hors DOM
Médecins généralistes	79	72	108
Médecins spécialistes	63	50	94
Chirurgiens dentistes	36	33	57
Infirmiers diplômés d'Etat et autorisés	315	259	139
Masseurs-kinésithérapeutes	107	84	91
Podologues	14	11	19
Orthophonistes	22	17	26

Sources : IDREES, ARS, ADELI, INSEE

Les retards les plus significatifs concernent les médecins généralistes (79 contre 108 dans l'hexagone) et spécialistes (63 contre 94) ainsi que les chirurgiens dentistes (36 contre 57). La forte densité d'infirmiers diplômés d'État s'explique par le renforcement récent de la filière de formation locale (création d'écoles d'infirmiers-anesthésistes et de puériculture et ouverture de places en Institut de formation aux soins infirmiers).

Pour compenser ces déficits de professionnels, le Plan Santé Outre-mer prévoit de mieux prendre en compte les particularités territoriales en matière de santé. Concernant le volet formation des médecins, le numerus clausus a augmenté en 2012 à 95 (85 en 2010) et le 1^{er} cycle des études médicales compte désormais 850 étudiants (684 en 2011).

2.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Le secteur se caractérise par l'importance historique de l'hospitalisation privée. Après la fermeture en 2011 de la clinique Saint-Pierre de Basse-Terre, le secteur privé compte douze cliniques privées : huit en soins de courte durée et trois en moyens séjours (soins de suite et réadaptation). Sept autres structures privées (soins à domicile, centre de radiologie, de dialyse...) viennent compléter l'offre de soins.

¹ L'ensemble des statistiques médicales comprennent les îles du Nord.

Le parc hospitalier public de la Guadeloupe comprend 10 établissements : le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Pointe-à-Pitre / les Abymes, sept centres hospitaliers (dont un spécialisé en psychiatrie) et deux hôpitaux locaux.

Taux d'équipement sanitaire en lits et places au 1^{er} janvier 2012

Nombre pour 1 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	France hors DOM
Médecine	2,9	2,5	2,2
Chirurgie	1	1	1,5
Gynécologie-Obstétrique	1,2	1,4	0,8
Soins de suite et réadaptation	1,6	1,4	1,7
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)	1	0,6	0,9
Psychiatrie générale (lits et places)	1,3	1,2	1,5

Sources : IDREES, ARS, ADELI, INSEE

Les taux d'équipement en matière sanitaire demeurent cependant globalement inférieurs aux niveaux métropolitains, à l'exception notable de la médecine générale et de la gynécologie-obstétrique, pour lesquels on observe une quantité plus importante de lits et places.

Taux d'équipement médico-social en lits et places au 1^{er} janvier 2012

Nombre pour 1 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	France hors DOM
Accueil des personnes âgées			
Hébergement des personnes âgées	36,0	47,8	126,6
Personnes âgées (lits médicalisés)	29,9	35,8	103,3
Soins à domicile (places)	25,1	20,2	19,9
Équipement social			
Protection de l'enfance*	3,4	3,1	4,6
Enfants handicapés*	5,0	4,4	6,7
Accueil enfants pré-scolaires (crèches...)**	137	117	124,0
Adultes handicapés - maison d'accueil spécialisée	0,6	0,6	0,7
Hébergement et réinsertion sociale pour adultes	0,4	0,5	1,8

Source : Direction de la santé et du développement social

* Enfants de moins de 20 ans ** Enfants de moins de 3 ans

Un doublement des personnes âgées dépendantes prévu d'ici 2030

Le faible niveau actuel de prise en charge des personnes âgées en Guadeloupe¹ (1 % contre 9,5 % dans l'Hexagone et 2 % à 4 % dans les autres DOM) est lié à une politique qui a privilégié par le passé le maintien à domicile dans une société où l'implication de l'entourage familial est forte, ainsi qu'au taux de pénétration de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans la population.

Or, en 2030 le nombre de personne âgées dépendantes aura doublé, passant de 6 000 en 2007 à 13 300. Les guadeloupéens de plus de 60 ans seront alors deux fois plus nombreux et la population dépendante sera en moyenne plus âgée qu'aujourd'hui. Désormais, la demande sanitaire et sociale croissante liée à cette évolution démographique induit le développement de structures d'accueil et de services d'aides à domicile.

¹ Source : Étude INSEE-Agence régionale de santé (ARS), janvier 2012.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière de ce secteur en Guadeloupe.

Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'établissement local correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale. Les établissements non installés localement (ECNIL) intègrent ceux n'ayant pas de représentation locale effective mais dont les encours de crédits en faveur d'entités juridiques ayant leur siège social en Guadeloupe sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements de crédit (sections 2-2 et 2-3) découle d'une approche différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'hexagone et mutualisent leurs activités de *back office* hors du département. Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. Aussi, l'analyse de l'évolution du produit net bancaire et les résultats présentés dans ces sections reposent uniquement sur un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les résultats sont fiables et représentatifs.

Par ailleurs, ce chapitre propose (section 3-4) une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire et concernent les encours de crédit distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Cette source d'information permet mensuellement, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

A partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés. Ainsi, les encours des entrepreneurs individuels ne représentent plus, en Guadeloupe et dans les îles du Nord, qu'1,5 % de l'encours total à fin décembre 2012, contre 4,9 % à fin décembre 2011.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises (section 2-1) concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département. Réalisée tous les semestres par l'Idom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

En 2012, les banques du département ont de nouveau marqué leur volonté d'accompagnement de l'activité économique locale par la mise en place de partenariats avec différents organismes.

Des conventions ont notamment été signées le 27 janvier entre la fédération des très petites entreprises (FTPE) et trois banques de la place (la BRED, la BDAF et la SGBA) afin de permettre aux entreprises de moins de 10 salariés d'accéder plus facilement au crédit.

Pour aider aux financements de la création d'entreprises et améliorer leur accès aux services bancaires, des partenariats ont également été signés le 6 février entre la BRED et la chambre de commerce des îles de Guadeloupe (CCI IG) et le 26 avril entre la CCI IG et la Caisse d'épargne.

Enfin, une table ronde sur le thème de l'accès aux financements bancaires des créateurs et petites entreprises des DFA s'est tenue le 7 décembre au Gosier dans le cadre de l'URAG (Union régionale de concertation et d'initiative des Antilles et de la Guyane). Cette rencontre réunissait les collectivités locales des trois DFA, les organisations socioprofessionnelles et les chambres consulaires de l'île, l'AFD, l'IEDOM, la Caisse des dépôts et consignations et des établissements financiers de la place. Ces derniers se sont notamment engagés à participer au renforcement des structures financières des TPE.

L'accès au microcrédit social s'est d'autre part étendu en 2012 aux communes de Basse-Terre, Bouillante, Saint-François, Pointe-à-Pitre, les Abymes et Le Moule qui ont signé un accord avec la Caisse des dépôts et consignation et la Caisse régionale du crédit agricole. Ce dispositif est destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Le montant du crédit est compris entre 500 à 3 000 €, garantis à 50 % par le Fonds de cohésion sociale et remboursable sur une période de 12 à 48 mois. Cette convention avait été signée en 2008 par la municipalité de Petit-Bourg, en 2010 par les communes de Saint-Rose et du Lamentin et en 2011 par les communes de Pointe-Noire, Baie-Mahault et de Saint-Louis de Marie-Galante.

L'IEDOM a d'autre part poursuivi la publication semestrielle de l'observatoire des tarifs bancaires. Cet observatoire, lancé en octobre 2009 à la demande du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, comprend des tarifs moyens par géographie (Martinique, Guyane, La Réunion, Guadeloupe, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement.

Le dispositif de médiation du crédit, mis en place en novembre 2008 au niveau national comme en Guadeloupe, a été reconduit le 1^{er} mars 2013 jusqu'à fin 2014. Il avait déjà été prolongé une première fois début 2011, jusqu'à fin 2012.

Depuis l'entrée en vigueur du dispositif, 157 entreprises ont saisi le médiateur en Guadeloupe, 19 de Saint-Martin et 2 de Saint-Barthélemy. Parmi ces dossiers, 120 ont été instruits et clôturés en médiation, avec un taux de succès de 38,3 %. Le dispositif a permis de débloquer 16,7 millions € de crédit et de préserver ainsi 1 628 emplois. Les demandes de médiation ont dans 99 % des cas été formulées par des TPE ou des PME de moins de 50 salariés et concernent principalement le secteur tertiaire. En 2012, la demande s'est nettement infléchie : seuls 9 dossiers ont été déclarés éligibles contre 16 en 2011.

Des contrôles dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont de nouveau eu lieu en 2012 à la Guadeloupe et dans les îles du Nord. Cette mission a été conduite sous l'égide de l'Autorité de Contrôle Prudentiel par l'IEDOM.

1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.**

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;

- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements.

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

- **Supervision bancaire européenne.** Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1^{er} janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonnera entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20 % du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6000 que compte la zone euro) soient concernées.

- **Programme de soutien des marchés des obligations d'État.** Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dettes à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France.** Le rapport de MM. Pauget et Constans sur « L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.

- **Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change).** Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1er septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1er septembre 2012.

- Amélioration de la protection des consommateurs. Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits a pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

- SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié). Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1er février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1er février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télé règlement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1er février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1er février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1er février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.

- **Création d'un Observatoire de l'épargne.** L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

- **Échanges des derniers billets en francs.** Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

- **Annnonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.** Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.

- **Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.** La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non¹.

À l'exception de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui dispose d'un statut spécifique², ces établissements se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- banques commerciales affiliées à l'Association Française des Banques (AFB)
- banques mutualistes et coopératives
- sociétés financières
- institutions financières spécialisées

En 2012, la place bancaire locale n'a pas enregistré de nouvelle implantation. Elle totalise 21 établissements de crédit et assimilés, contre 20 en 2007.

Nombre d'établissements de crédit et assimilés installés localement

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Banques commerciales AFB	5	5	5	5	5	5
Banques mutualistes ou coopératives	6	6	6	6	6	6
Sociétés financières	6	7	7	7	7	7
Institutions financières spécialisées	2	2	2	2	2	2
Institution financière publique (la CDC) ²	1	1	1	1	1	1
Total	20	21	21	21	21	21

Source : IEDOM

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis la France hexagonale. Ils financent essentiellement les entreprises et les collectivités locales.

2.2 LES ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

En dépit du grand nombre d'établissements (21 au total) intervenant sur la place bancaire guadeloupéenne, la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2012, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient à 50,7 % sur la distribution de crédit et 54,6 % sur la collecte de dépôts.

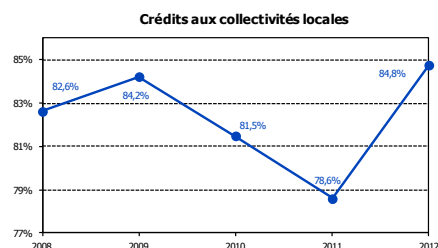
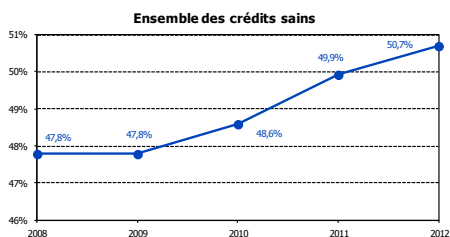
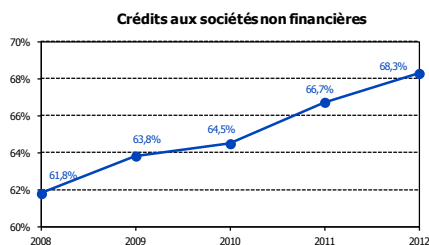
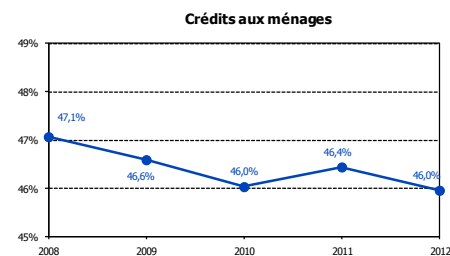
¹ Un établissement de crédit installé localement (ECIL) est un établissement ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

² La Caisse des dépôts et consignations est régie par l'article L.518-2 du Code Monétaire et Financier en tant qu'établissement autorisé à effectuer des opérations de banque ; elle est ainsi considérée comme un établissement de crédit assimilé, non soumis à la loi bancaire. Il s'agit d'un établissement spécial chargé d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. Elle est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

En quatre ans, selon ce même indicateur, la concentration du marché du crédit s'est accrue de 2,9 points, le poids des principaux établissements s'étant particulièrement renforcé depuis la crise économique. Les banques présentant l'assise financière la plus large ont en effet réussi à maintenir leur encours de crédit dans un contexte économique jugé encore difficile.

Évolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur le marché du crédit

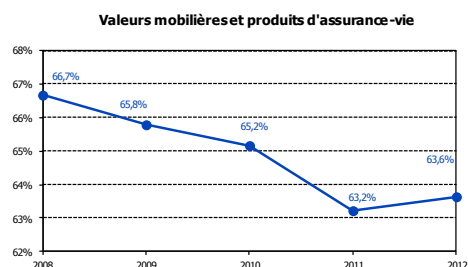
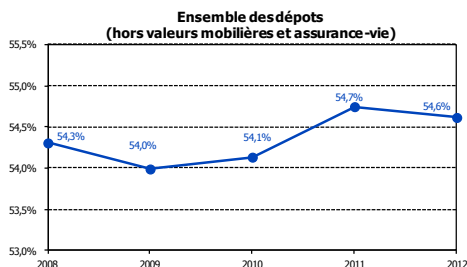
(Source : IEDOM)



Par agent économique, l'activité de crédit est plus concentrée s'agissant des collectivités locales qui constituent un marché spécifique pratiqué par un nombre restreint d'intervenants : fin 2012, le degré de concentration s'élève à 84,8 %, en hausse de 6,2 points sur un an. S'agissant des crédits aux sociétés non financières, les trois principaux établissements concentrent 68,3 % de l'encours, une part qui progresse de 1,6 point sur un an. En revanche, leur poids sur le compartiment des crédits aux ménages affiche une légère diminution (-0,4 point) pour s'établir à 46 %.

Évolution du poids relatif des trois principaux établissements de crédit locaux sur la collecte de dépôts

(Source : IEDOM)



Le degré de concentration de l'activité de collecte de dépôts est stable en 2012 à 54,6 % (-0,1 point sur un an). Le développement rapide des produits d'épargne longue par l'ensemble des banques sur la dernière décennie a généré une diminution significative de la concentration de la gestion des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie. Alors qu'ils détenaient 68,3 % de ce compartiment d'épargne en 2006, les trois principaux établissements n'en gèrent plus que 63,6 % à fin 2012 (+0,4 point par rapport à décembre 2011).

2.3 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

2.3.1 Les emplois

Fin 2012, les 6 **banques mutualistes et coopératives** restent leader sur le marché du crédit avec une part de marché stable (41,5 %). Ces établissements renforcent à nouveau leur assise commerciale s'agissant des crédits à la consommation (+0,2 point sur un an). Ils améliorent également leur position pour les opérations de crédit-bail et d'affacturage (+5,8 points). En revanche, une nouvelle baisse est observée pour les crédits à l'équipement et les comptes ordinaires débiteurs (respectivement -0,4 point et -6 points). Le poids des banques mutualistes et coopératives reste inchangé dans le secteur de l'habitat.

En outre, le réseau mutualiste présente, comme les années précédentes, un taux de créances douteuses brutes nettement inférieur à celui des réseaux concurrents (4,8 % contre 12,3 % pour les banques AFB et 7,9 % pour les autres établissements de crédit).

Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2012

	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres*
Crédits de trésorerie	15,9%	48,0%	36,1%
<i>dont crédits à la consommation</i>	14,3%	48,7%	37,0%
Crédits à l'équipement	23,2%	48,1%	28,7%
Crédits à l'habitat	28,8%	39,4%	31,8%
<i>dont aux ménages</i>	38,0%	59,2%	2,8%
<i>dont aux entreprises</i>	13,2%	6,0%	80,8%
Crédit-bail, affacturage et autres	23,8%	21,1%	55,1%
Comptes ordinaires débiteurs	52,7%	46,8%	0,5%
Total (brut)	27,0%	41,5%	31,5%
Taux de créances douteuses brutes	12,3%	4,8%	7,9%

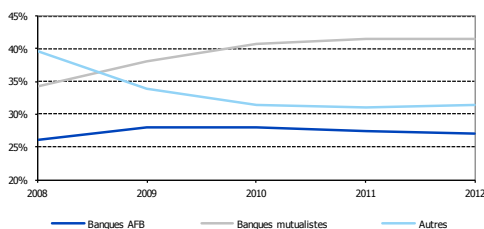
* Sociétés financières et établissements spécialisées

Source : IEDOM

La part de marché des 5 **banques AFB** (27 %) s'effrite pour la troisième année consécutive (-0,4 point). Le recul observé concerne tous les secteurs à l'exception des crédits de trésorerie (+0,5 point) et des comptes ordinaires débiteurs (+6,1 points). Toutefois, le poids du réseau AFB sur la place bancaire locale demeure à un niveau supérieur à celui de l'année 2007 (23,9 %).

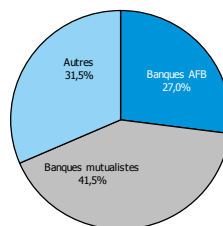
Les **sociétés financières et établissements spécialisés** (10 établissements) gagnent 0,4 point de parts de marché en 2012 et concentrent désormais 31,5 % de l'encours total de crédit. Elles se positionnent essentiellement sur le marché des crédits immobiliers aux entreprises (80,8 %), les opérations de crédit-bail et d'affacturage (55,1 %) et le financement des crédits à la consommation des ménages (37 %).

Évolution des parts de marché sur les encours de crédit



Source : IEDOM

Ventilation des concours par réseau au 31 décembre 2012



2.3.2 Les ressources

La collecte de ressources¹ auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et mutualistes, les sociétés financières ne disposant pas d'agrément dans ce domaine.

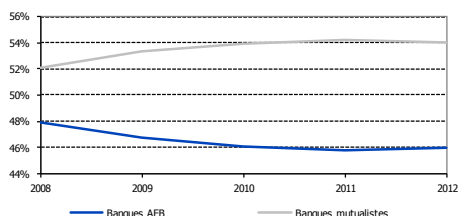
Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2012

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	49,5%	43,8%	40,6%	46,0%
Banques mutualistes	50,5%	56,2%	59,4%	54,0%

Source : IEDOM

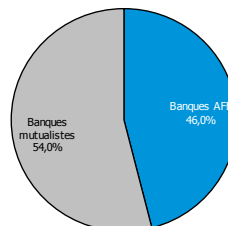
Les banques mutualistes maintiennent en 2012 une position dominante sur l'activité de collecte de ressource (54 %), en dépit d'une légère érosion de leur part de marché (-0,2 point sur un an). Cette tendance baissière est observée sur l'ensemble des segments à l'exception des dépôts à terme : le poids du réseau mutualiste continue de s'accroître (59,4 % contre 56 % en 2011).

Évolution des parts de marché sur les dépôts



Source : IEDOM

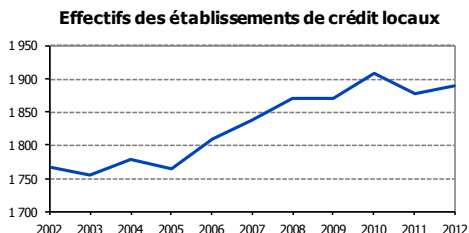
Ventilation des dépôts par réseau au 31 décembre 2012



¹ Hors valeurs mobilières et assurance-vie.

2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2012, les établissements de crédit locaux affichent une augmentation de leurs moyens humains. Les effectifs enregistrent en effet une hausse de 0,6 % sur un an (+11 personnes) après avoir connu une diminution en 2011 (-1,6 % soit -31 personnes). Ces derniers s'établissent désormais à 1 889 personnes.



Source : IEDOM

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2008	2009	2010	2011	2012	Var.11/10	Var.12/11
Banques AFB	837	854	854	829	842	-2,9%	1,5%
Banques mutualistes	781	760	796	807	809	1,4%	0,2%
Autres	253	256	259	242	238	-6,6%	-1,7%
Total	1 871	1 870	1 909	1 878	1 889	-1,6%	0,6%

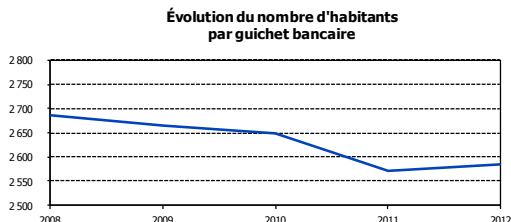
Source : IEDOM

La croissance observée provient essentiellement de l'augmentation de 1,5 % des effectifs des banques AFB. Les effectifs du réseau mutualiste sont relativement stable (+0,2 % soit +2 personnes). Parallèlement, les autres établissements, principalement les sociétés financières, affichent une nouvelle diminution de leurs effectifs, toutefois moins marquée qu'en 2011 (-1,7 % après -6,6 % en 2011).

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES¹

Au 31 décembre 2012, la Guadeloupe compte 174 guichets bancaires de plein exercice, soit un nombre d'agences identique à celui de l'année 2011. La fermeture d'une agence au sein des banques AFB a été compensée par une ouverture dans le réseau des banques mutualistes et coopératives.



Source : IEDOM

Sur la période 2008-2012, l'île enregistre cependant l'implantation de 8 agences bancaires supplémentaires, soit une moyenne de 2 guichets par an.

Nombre de guichets permanents

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Banques AFB	95	96	96	98	97	2,1%	-1,0%
Banques mutualistes ou coopératives	71	72	74	76	77	2,7%	1,3%
Total guichets bancaires	166	168	170	174	174	2,4%	0,0%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 687	2 664	2 649	2 572	2 586	-2,9%	0,5%

Source : IEDOM

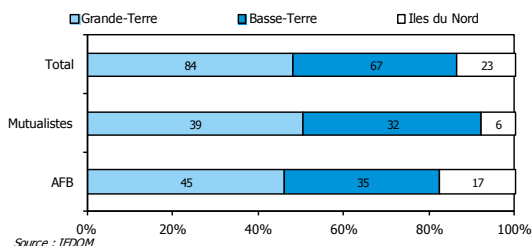
¹ Les données présentées concernent la Guadeloupe et les îles du Nord.

Le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires connaît une légère dégradation en 2012. Il s'élève désormais à un guichet pour 2 586 habitants¹, contre un pour 2 572 l'année précédente. L'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires reste inférieur à celui de la France métropolitaine (un guichet pour 1 653 habitants²) et à un niveau proche de la Martinique (un guichet pour 2 602 habitants). Il apparaît cependant nettement supérieur à celui de la Guyane (un guichet pour 5 569 habitants).

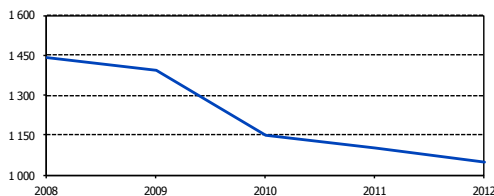
Plus de 55 % des guichets bancaires installés à la Guadeloupe sont détenus par le réseau AFB³.

Les guichets permanents restent concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Les Abymes et Le Gosier), principal centre économique et administratif de l'île, avec 37,4 % du nombre total d'agences. La majorité des agences bancaires (48,3 %) est installée en Grande-Terre.

Guichets bancaires permanents par zone géographique



Évolution du nombre d'habitants par DAB-GAB



À fin 2012, le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés à la Guadeloupe enregistre une croissance soutenue (+5,9 % soit +24 DAB-GAB) pour s'établir à 429. En cinq ans, le parc d'automates bancaires s'est nettement renforcé avec l'installation de 135 DAB-GAB de plus qu'en 2007.

Cette tendance à la hausse, constatée depuis plusieurs années, provient essentiellement d'une politique d'ajustement de l'offre bancaire à l'évolution du paysage commercial de la Guadeloupe. Les banques ont notamment renforcé leur présence dans les principaux centres commerciaux et au sein des villes présentant un fort potentiel de développement.

Par ailleurs, dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels et de favoriser une amélioration de la productivité bancaire ainsi qu'un renforcement des équipes commerciales des établissements de crédit, sont apparues les bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations de banques (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces).

Le dynamisme observé est essentiellement imputable au réseau AFB qui affiche une nette progression de son parc d'automates en 2012 (+10,8 % soit +21 DAB-GAB). À l'inverse, le rythme de croissance du nombre d'automates bancaires des banques mutualistes et coopératives affiche une nouvelle décélération (+1,4 % après +3,4 % en 2011).

¹ Estimation INSEE au 1^{er} janvier 2012 pour la Guadeloupe (403 977 habitants) et données INSEE 2010 pour Saint-Martin (36 979 habitants) et Saint-Barthélemy (8 938 habitants) correspondant à un total de 449 894 habitants.

² Données 2011.

³ Y compris la Banque Postale.

Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques poursuit son amélioration fin 2012. Le département enregistre en effet 1 049 habitants par DAB-GAB contre 1 105 l'année précédente.

La Guadeloupe demeure en la matière légèrement mieux équipée que la Martinique (1 058 habitants par DAB-GAB) et l'Hexagone (1 085 habitants par DAB-GAB¹) ou encore la Guyane (un DAB-GAB pour 1 885 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banque

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Banques AFB	151	164	187	194	215	3,7%	10,8%
Banques mutualistes ou coopératives	157	156	203	210	213	3,4%	1,4%
Sociétés Financières	1	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Total	309	321	391	405	429	3,6%	5,9%
Nb d'habitants par guichet automatique	1 443	1 394	1 152	1 105	1 049	-4,1%	-5,1%

Source : IEDOM

La Grande-Terre détient plus de la moitié des automates bancaires (54,1 %). Cette zone enregistre la plus forte progression annuelle du nombre de DAB-GAB en 2011 (+16 unités).

En raison de l'importance du nombre de transactions dans le centre économique de l'île, l'équipement en automates est très concentré au sein de l'agglomération pointoise (42,9 %).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2012, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 330 381 comptes bancaires, soit 20 707 comptes de plus qu'en 2011. Les banques mutualistes détiennent plus de la moitié (52,8 %) des comptes recensés.

L'évolution observée provient essentiellement de la hausse de 1,8 % des comptes sur livrets. Cette évolution, en léger ralentissement sur un an (+2,5 % en 2011), est imputable à la progression des livrets A et bleus (+2,6 %) et des livrets de développement durable² (+3,2 %). Avec 57,3 % du total des comptes sur livrets, les livrets A et bleus demeurent le placement préféré des guadeloupéens.

En parallèle, tandis que les livrets ordinaires renouent avec une croissance positive (+1,4 % après -2,2 % en 2011), les livrets d'épargne populaire et les livrets jeunes affichent une nouvelle diminution (respectivement -13,4 % et -0,9 % sur un an).

La croissance d'ensemble est également portée par la hausse du nombre de comptes de dépôts à vue, en augmentation de 1,9 % (soit +8 566 comptes).

¹ Données 2011.

² Pour mémoire, les plafonds des livrets A et des livrets de développement durable ont été relevés en fin d'année engendrant une évolution dynamique de leur encours (respectivement +11,4 % et +21,2 % sur un an à fin décembre 2012).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2008	2009	2010	2011	2012	Var.11/10	Var.12/11
Dépôts à vue	412 204	427 385	455 827	463 010	471 576	1,6%	1,9%
Dépôts à terme	23 290	19 305	20 400	23 395	23 577	14,7%	0,8%
Comptes sur livrets	670 935	704 057	708 426	726 376	739 233	2,5%	1,8%
-Livrets A et Bleu	330 920	379 279	387 768	412 899	423 550	6,5%	2,6%
-Livrets ordinaires	158 803	147 445	146915	143685	145645	-2,2%	1,4%
-Livrets jeunes	51 571	49 291	54 218	51 735	51 262	-4,6%	-0,9%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	33 293	31 316	22 039	18 618	16 114	-15,5%	-13,4%
-Livrets de développement durable	96 348	96 726	97 486	99 439	102 662	2,0%	3,2%
Autres comptes à régime spécial	2 924	2 560	6 658	7 126	4 244	7,0%	-40,4%
Epargne-logement	80 156	77 771	78 428	78 563	80 322	0,2%	2,2%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	31 245	30 707	30 638	30 323	29 990	-1,0%	-1,1%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	48 911	47 064	47 790	48 240	50 332	0,9%	4,3%
Plans d'épargne populaire (PEP)	14 472	13 369	11 478	11 204	11 429	-2,4%	2,0%
Total Comptes de dépôt	1 203 981	1 244 447	1 281 217	1 309 674	1 330 381	2,2%	1,6%

Source : IEDOM

Parmi les autres évolutions marquantes en 2012, le nombre de plans d'épargne logement enregistre une nette accélération de son rythme de croissance (+4,3 % après +0,9 % l'année précédente). À l'inverse, le repli des comptes d'épargne-logement, observé depuis 2008, s'est poursuivi (-1,1 %).

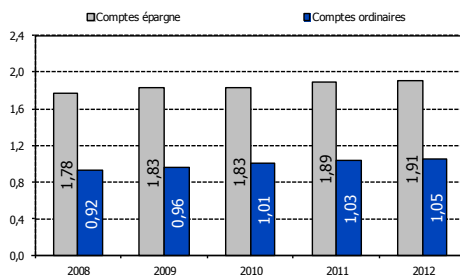
Après avoir connu une évolution dynamique en 2011, le nombre de comptes à terme¹ connaît un net tassement de son rythme de croissance (+0,8 % après +14,7 %), lié notamment à la faiblesse des taux sur le marché monétaire².

Rapporté à la population, le nombre de comptes de dépôts à vue par habitant s'établit à 1,05, en tendance stable par rapport à 2011 (1,03).

Ce ratio est inférieur à celui relevé en Martinique (1,1).

Le nombre de comptes d'épargne par habitant est plus élevé à 1,91.

Évolution du nombre de comptes par habitant



Source : IEDOM

Fin 2012, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance-vie et comptes-titres) s'élève à 4 275 €. Sur un an, cette moyenne progresse de 2,2 %, soit un taux de croissance stable par rapport à 2011 (+2,3 %).

L'encours moyen des comptes à terme augmente mais à une vitesse plus modérée (+4,1 % après +18,3 % en 2011). À 5 169 €, l'encours moyen des comptes de dépôts à vue croît de 2,1 %.

¹ L'encours des comptes à terme progresse pour sa part de 4,9 % sur un an fin 2012.

² À fin décembre 2012, le taux moyen monétaire mensuel (EONIA) s'établit à 0,0723 % contre 0,6168 % en 2011.

Quoiqu'en léger ralentissement, le rythme de progression de l'encours moyen des comptes sur livrets reste pour sa part bien orienté (+5,5 % après +7,7 %) en raison notamment d'une évolution dynamique de l'encours moyen des livrets de développement durable (+17,4 %). L'encours moyen des livrets d'épargne populaire et celui des livrets A et bleus affichent également une bonne performance (respectivement +7,5 % et +8,6 %).

Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

Encours moyen en euros	2008	2009	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Dépôts à vue	4 937	5 058	5 095	5 064	5 169	-0,6%	2,1%
Dépôts à terme	20 169	18 927	17 179	20 320	21 143	18,3%	4,1%
Comptes sur livrets	1 739	1 771	1 795	1 932	2 038	7,7%	5,5%
-Livrets A et Bleu	1 327	1 337	1 383	1 401	1 521	1,3%	8,6%
-Livrets ordinaires	3 204	3 587	3 619	4 312	4 330	19,2%	0,4%
-Livrets jeunes	306	313	279	288	291	3,1%	1,1%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 178	1 939	2 440	2 660	2 860	9,0%	7,5%
-Livrets de développement durable	1 354	1 394	1 402	1 419	1 665	1,2%	17,4%
Epargne-logement	6 918	7 118	7 104	7 140	7 060	0,5%	-1,1%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 491	3 580	3 629	3 673	3 667	1,2%	-0,2%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	9 108	9 427	9 331	9 320	9 082	-0,1%	-2,6%
Plans d'épargne populaire (PEP)	5 819	6 108	6 692	6 357	6 102	-5,0%	-4,0%
Total hors assurance-vie	4 135	4 109	4 088	4 181	4 275	2,3%	2,2%
Total	4 943	4 999	5 056	5 174	5 332	2,3%	3,1%

Source : IEDOM

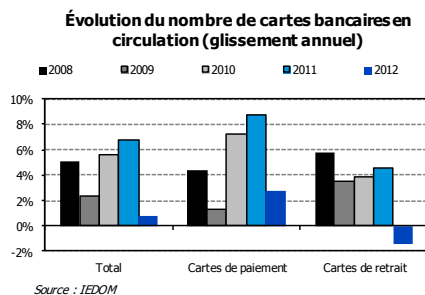
En revanche, la diminution de l'encours moyen des plans d'épargne populaire se poursuit en 2012 (-4 % après -5 % en 2011). L'encours moyen des comptes épargne-logement marque le pas (-1,1 % après avoir faiblement progressé en 2011 (+0,5 %)).

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2012, 632 758 cartes de retrait ou de paiement étaient en circulation en Guadeloupe, dont plus de la moitié (59,7 %) étaient émises par les banques AFB.

Ce nombre est en faible hausse (+0,8 % après +6,8 % en 2011) dans une conjoncture économique plus difficile.



La perte de vigueur observée est imputable au repli du nombre de cartes de retrait (-1,5 %, après +4,8 % en 2011). Cette baisse est la première relevée depuis 2003.

Nombre de cartes bancaires en circulation

	2008	2009	2010	2011	2012	Var.11/10	Var.12/11
Cartes bancaires	543 411	556 116	587 476	627 592	632 758	6,8%	0,8%
dont Cartes de retrait	253 351	262 213	272 303	284 794	280 649	4,6%	-1,5%
dont Cartes de paiement	290 060	293 903	315 173	342 798	352 109	8,8%	2,7%

Source : IEDOM

Quoique positif, le rythme de croissance des cartes de paiement marque un ralentissement (2,7 % en 2012 contre 8,8 % l'année précédente). Ces dernières demeurent le type de cartes les plus détenues par la clientèle, avec 55,6 % des cartes en circulation.

La commercialisation de cartes bancaires sur la période 2008-2012 s'est effectuée à un rythme légèrement plus soutenu que la croissance du nombre de compte de dépôt à vue (en moyenne annuelle + 3,9 % contre +3,4 %).

Cette amélioration du taux d'équipement de la clientèle est partiellement liée à la délivrance de cartes de retrait adossées au livret A par la Banque Postale depuis 2004 et dans une moindre mesure à la commercialisation par certains établissements de cartes « co-brandées » d'enseignes ou affinitaires depuis 2007¹.

Rapporté à la population, le nombre de cartes bancaires par habitant² s'établit à 1,41 en 2012, contre 1,22 en 2008. Ce ratio apparaît à un niveau proche de celui relevé à la Martinique (1,60) mais supérieur à celui de la Guyane (1,03), de la métropole (0,95)³ et de la Réunion (0,94).

Par ailleurs, le nombre de cartes émises par compte de dépôts à vue reste stable à 1,3 en moyenne en 2012, contre 0,9 au début de la décennie.

4.2 LE VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE

Fin 2012, 15,3 millions de retraits ont été effectués dans les DAB-GAB de Guadeloupe, soit une hausse de 4,7 % sur un an (après +3,9 % un an plus tôt).

Néanmoins, en montant, les retraits connaissent une progression deux fois moins rapide (+3,7 %) qu'en 2011 (+6,8 %) engendrée notamment par le comportement attentiste des agents économiques du département⁴.

Par ailleurs, le retrait moyen par carte s'établit à 119 €. Le retrait annuel moyen par carte s'élève pour sa part à 2 887 €. Il est à noter qu'en Guadeloupe, les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement approvisionnés en billets de 50 et 20 €.

¹ La levée de l'interdiction du co-branding (pratique commerciale visant à promouvoir deux marques) sur les cartes bancaires en France est intervenue le 1^{er} octobre 2007. Ce produit vient compléter la commercialisation de cartes dites « privatives », déjà largement répandues en France.

² Estimation INSEE au 1^{er} janvier 2012 pour la Guadeloupe (403 977 habitants) et données INSEE 2010 pour Saint-Martin (36 979 habitants) et Saint-Barthélemy (8 938 habitants) correspondant à un total de 449 894 habitants.

³ Données 2011.

⁴ Pour mémoire, l'encours des dépôts à vue enregistre un net rebond (+4 %) en 2012 après avoir affiché une hausse contenue l'année précédente (+0,3 %).

4.3 LES CHÈQUES

Depuis la mise en place de l'image-chèque en mars 2002, les chèques présentés à l'encaissement à la Guadeloupe sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le SIT¹ basé en France hexagonale, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2012, en dehors de la Banque postale, le SIT a enregistré 9,6 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe. Après avoir enregistré une diminution de 4,5 % en 2011, le nombre de chèques échangés affiche un recul de 6,0 % en 2012.

En dépit de ce recul, la Guadeloupe demeure le département français d'Amérique au sein duquel l'utilisation du chèque est la plus prononcée (47,4 % de l'ensemble des DFA).

Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe*

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Nombre de chèques	12 115 820	10 975 099	10 702 331	10 217 483	9 601 642	-4,5%	-6,0%
<i>Banques AFB</i>	<i>4 597 296</i>	<i>4 040 484</i>	<i>3 743 482</i>	<i>3 553 494</i>	<i>3 256 561</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-8,4%</i>
<i>Banques mutualistes</i>	<i>6 916 853</i>	<i>6 302 103</i>	<i>6 341 394</i>	<i>6 110 396</i>	<i>5 813 204</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-4,9%</i>
<i>Autres</i>	<i>601 671</i>	<i>632 512</i>	<i>617 455</i>	<i>553 593</i>	<i>531 877</i>	<i>-10,3%</i>	<i>-3,9%</i>

* Ces données ne comprennent ni les échanges internes de chèques au sein de chaque établissement ni les chèques provenant de la Banque Postale.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane

4.4 LE PROJET SEPA

Le projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets euros : il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens, permettant aux utilisateurs d'effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays. Il vise également à réduire le coût des paiements intra-européens et à garantir des délais d'exécution uniformes.

Il s'applique aux départements et collectivités d'Outre-mer appartenant à la zone euro et à la zone SEPA (zone d'intervention de l'IEDOM), dont font partie la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les COM du pacifique, bien que n'en faisant pas partie, sont néanmoins concernées par la migration aux moyens de paiement SEPA.

L'espace unique de paiements en euros SEPA se substituera définitivement aux systèmes de paiements nationaux à compter du 1^{er} février 2014, y compris pour les transactions nationales. À cette date, l'IBAN et le BIC remplaceront le RIB actuel, le virement national sera définitivement remplacé par le SEPA Credit Transfert (SCT) et le prélèvement national laissera sa place au SEPA Direct Debit (SDD). Les entreprises doivent adapter d'ici là leurs systèmes d'informations en étroite coordination avec leurs banquiers. Des informations concernant cette migration sont disponibles sur le site² du comité national SEPA, co-présidé par la Banque de France et la Fédération bancaire française.

¹ SIT : système interbancaire de télécompensation.

² <http://www.sepafrance.fr/>

5. L'activité des fonds de garantie

Géré par l'Agence française de développement, le Fonds DOM est un fonds de garantie abondé par des dotations de l'État, de la Région Guadeloupe et du FEDER, destiné à faciliter l'accès des PME et TPE au financement bancaire, en partageant avec les établissements financiers les risques pris sur celles-ci.

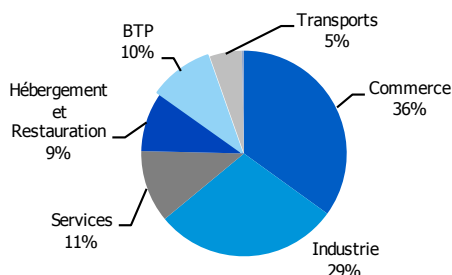
Y sont éligibles les PME et les TPE qui bénéficient d'un prêt à moyen ou long terme auprès d'un établissement bancaire¹. La quotité maximale garantie est de 70 % et la garantie est accordée pour la durée du prêt.

En 2012, l'activité globale du Fonds DOM de l'agence AFD de Guadeloupe s'est stabilisée par rapport à 2011. Au total, 173 garanties ont été accordées pour un encours de risques de 24,8 millions d'euros, correspondant à 44,2 millions d'euros de crédits bancaires (quotité moyenne de garantie de 56 %).

L'activité du Fonds DOM bénéficie essentiellement à de toutes petites entreprises et leur procure des garanties pour des montants de crédits variables, qui peuvent être inférieurs à 50 K€. Ainsi, en 2012, 84 % des dossiers traités par le Fonds DOM concernaient des TPE, les 16 % restant s'adressant à des PME. En outre, 29 % des dossiers présentaient des crédits inférieurs à 50 K€ et 54 % des crédits inférieurs à 100 K€.

La répartition par secteur d'activité des montants garantis atteste que le fonds DOM touche une large palette d'acteurs différents. Les activités commerciales et industrielles prédominent et concentrent plus de la moitié des montants garantis en 2012 (36 % pour les activités commerciales et 29 % pour l'industrie). Les montants garantis consacrés aux entreprises de services, du BTP et de la restauration ont augmenté, totalisant respectivement 11 %, 10 % et 9 % du total en 2012 contre 10 %, 5 % et 3 % en 2011. Enfin, le secteur des transports a bénéficié de 5 % des montants garantis par le fonds DOM en 2012.

Répartition des montants garantis par secteur d'activité



Source : AFD

¹ A l'exception des entreprises dont l'activité a trait à l'intermédiation financière et des entreprises non inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou qui, après création, ne produisent pas de bilans.

En termes de finalité, les interventions du Fonds DOM en faveur du développement des entreprises existantes ont représenté 45 % des montants garantis en 2012 (contre 35 % en 2011). Les garanties liées à la transmission d'entreprises concernaient 32 % de l'activité en 2012 (contre 28 % en 2011), tandis que 22 % des dossiers étaient liés à des créations d'entreprises.

En ce qui concerne la gestion du Fonds de Garantie à l'habitat (FGHSG), l'année 2012 a vu, comme prévu, la reconstitution du potentiel d'engagements sous l'effet combiné d'une activité économique conjoncturellement en léger retrait, de la réduction naturelle des encours, d'une sinistralité modeste et enfin du versement de la contribution financière du Conseil Général attendue depuis 2 ans.

Pour son deuxième exercice, le Fonds de Garantie dédié exclusivement aux professionnels des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la filière bois (FOGAP) a traité un nombre de dossiers inférieur à celui de 2011.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

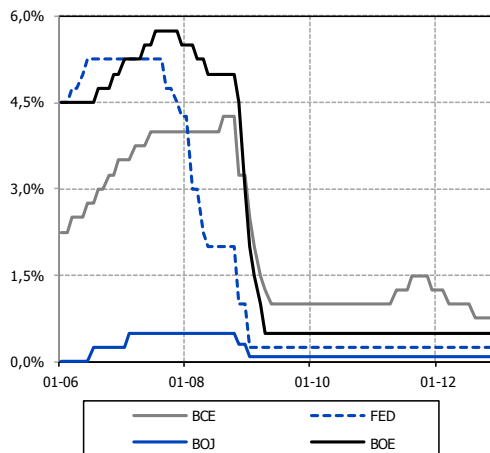
1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012.

Taux directeurs des principales banques centrales



Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

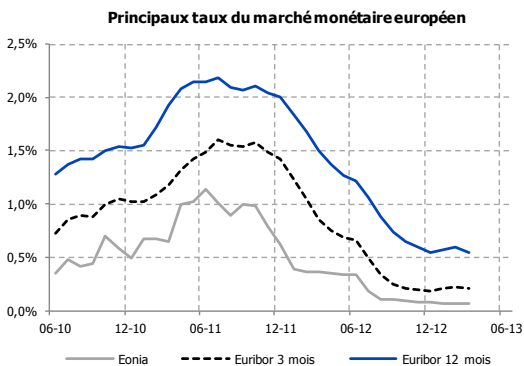
Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ». En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dettes à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).



Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF (Comité de la réglementation bancaire et financière) n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement¹.

Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faibles, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013².

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50 % à compter du 1^{er} février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

*hors prime de l'Etat

Source : Banque de France

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au Ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

² Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Évolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

	Taux moyens	janv.10	juil-10	janv.11	juil-11	janv.12	juil. 12*	Var.an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	5,90%	3,87%	6,08%	6,23%	5,09%	5,34%	-0,9
	Découvert	6,94%	6,32%	8,35%	7,74%	7,50%	7,30%	-0,4
	Autres crédits à court terme	6,85%	6,56%	4,18%	6,77%	4,68%	ns**	ns
	Court terme agrégé	6,57%	5,49%	6,76%	7,16%	6,05%	7,10%	-0,1
	Moyen et long termes	5,11%	4,93%	4,18%	4,49%	4,77%	4,80%	0,3
France hexagonale	Escompte	2,57%	2,57%	2,80%	3,21%	3,33%	3,10%	-0,1
	Découvert	4,37%	4,64%	5,10%	5,60%	5,57%	5,12%	-0,5
	Autres crédits à court terme	3,12%	3,00%	3,29%	3,77%	3,48%	2,88%	-0,9
	Court terme agrégé	3,12%	3,00%	3,29%	3,77%	3,48%	2,88%	-0,9
	Moyen et long termes	3,56%	3,36%	3,34%	3,86%	3,97%	3,58%	-0,3

* les données à fin janvier 2013 ne sont pas disponibles pour la Guadeloupe à la date de rédaction de ce rapport annuel

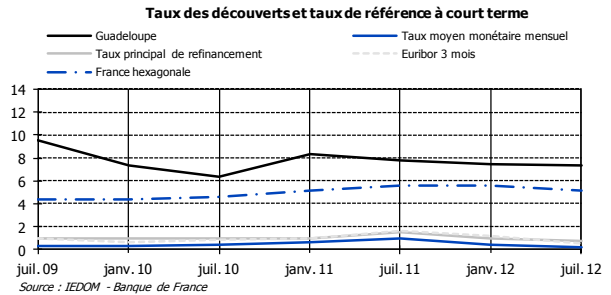
** l'échantillon n'est pas significatif en juillet 2012 pour ce type de crédit

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de juillet 2012 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux des crédits accordés aux entreprises en France hexagonale.

À la Guadeloupe, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM à la même période traduisent une tendance similaire, à l'exception du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme qui enregistre une légère hausse.

En juillet 2012, le coût des crédits à court terme affiche un léger recul (-0,1 point sur un an), succédant à une nette augmentation en 2011 (+1,7 point). Il s'établit désormais à 7,10 %. Cette évolution est essentiellement liée au repli du coût des opérations d'escompte (-0,9 point). Le taux moyen des découverts enregistre pour sa part une diminution de 0,4 point.

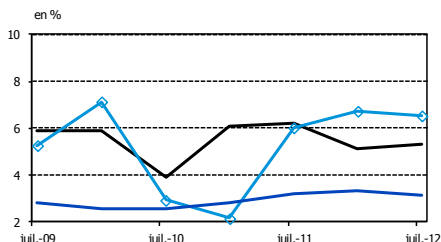


La baisse du coût des crédits à court terme dans le département est également imputable au recul des principaux taux de référence à court terme : l'EURIBOR 3 mois, caractérisant 18 %¹ des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en juillet 2012, diminue notamment de 1,1 point entre juillet 2011 et juillet 2012.

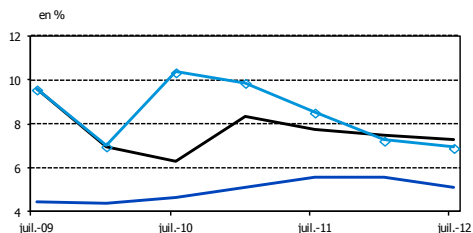
¹ Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre, cette proportion s'établit à 8,6 %.

En revanche, dans un contexte économique incertain, les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent une hausse de 0,3 point sur un an. Cette hausse intervient en dépit de la baisse de 1,08 point du taux des emprunts d'État (TME) sur la période sous revue.

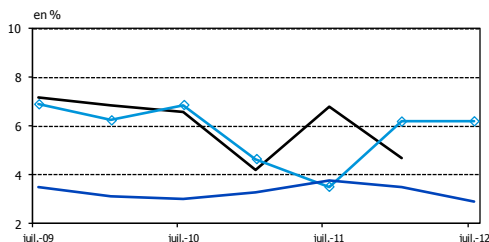
Taux moyen pondéré de l'escompte



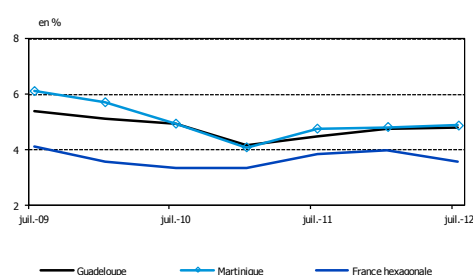
Taux moyen pondéré du découvert



Taux moyen pondéré des autres crédits à court terme*



Taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes



*Échantillon non significatif en juillet 2012 pour la Guadeloupe

Source : IEDOM, Banque de France

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone¹.

Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, même si l'écart de taux des opérations d'escompte s'est réduit en juillet 2012, passant de 3,0 points à 2,2 points en un an. À 7,30 %, le coût du découvert en Guadeloupe demeure en moyenne nettement plus élevé qu'en métropole (5,12 %). S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux demeure moins conséquent (1,2 point en juillet 2012 contre 0,6 point en juillet 2011).

Comparativement aux autres DOM, en juillet 2012, le coût des crédits à court terme à la Guadeloupe (7,10 %) est supérieur à celui relevé en Martinique (6,49 %) et à la Réunion (3,27 %). À l'inverse, à moyen long terme, le coût du crédit à la Guadeloupe (4,80 %) est moins élevé qu'en Martinique (4,87 %) mais plus qu'à la Réunion (4,66 %).

¹ Les écarts avec la France hexagonale doivent cependant être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées directement par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).
- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.
- La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.
- La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T12	2T12	3T12	4T12	1T13
Particuliers	Prêts immobiliers					
	- Prêts à taux fixe	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%
	- Prêts à taux variable	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%
	- Prêts relais	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%
	Autres prêts					
	- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 € (*)	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%
	- Prêts personnels et autres Prêts					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%
	- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou ventes à tempérament					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%
* d'un montant supérieur à 6 000 €	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle					
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%
	- Découvert en compte	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%
Prof.	- Découverts en compte (**)	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Le bilan agrégé des banques locales¹

En dépit d'un contexte économique encore incertain, le total du bilan agrégé des quatre banques locales constitutives de l'échantillon progresse de 7,6 % fin 2012 (après +5,6 % en 2011). Cette évolution, la plus forte observée depuis 2005, est supérieure à la croissance annuelle moyenne observée au cours des cinq précédentes années (+5,2 %).

Au passif, les opérations avec la clientèle, principales composantes du bilan des banques locales, restent dynamiques (+6,3 %). Au regard des contraintes de liquidité accrues par les normes Bâle III, les fonds propres continuent de se renforcer mais à un rythme moins soutenu (+3,8 % sur un an après +8 % l'année précédente). Les opérations de trésorerie et interbancaires connaissent pour leur part une faible croissance (+0,7 %).

Bilan agrégé de l'échantillon stable de 4 banques locales (en millions d'euros)

ACTIF						PASSIF				
2008	2009	2010	2011	2012		2008	2009	2010	2011	2012
797	788	686	720	702	Opérations trésorerie et interbancaires	936	961	997	1 064	1 071
1 889	1 945	2 183	2 302	2 418	Opérations avec la clientèle	1 651	1 652	1 729	1 834	1 949
106	110	111	105	105	Opérations sur titres	0	0	0	0	0
167	126	180	216	376	Opérations diverses	204	184	241	236	360
-	-	-	-	-	Capitaux propres	203	209	233	252	262
35	36	40	43	41	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-
2 994	3 006	3 200	3 386	3 643	Total	2 994	3 006	3 200	3 386	3 643

Source : IEDOM

À l'actif, les opérations avec la clientèle poursuivent leur progression (+5 %). Ces dernières représentent désormais 66,4 % du total du bilan. En parallèle, les opérations de trésorerie et interbancaires marquent le pas (-2,4 %) après avoir connu une évolution positive en 2011 (+5 %).

Solde par type d'opérations (en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012
Opérations avec la clientèle	-238	-293	-454	-469	-469
Opérations sur titres	-106	-110	-111	-105	-105
Opérations diverses	37	57	61	20	-16
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	168	173	194	209	221
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-139	-174	-311	-344	-369

Source : IEDOM

Fin décembre 2012, le solde des opérations avec la clientèle est stable à 469 millions €. Le besoin de trésorerie des banques de l'échantillon s'est de nouveau accentué, passant de -344 millions € à -369 millions €. Par conséquent, l'échantillon d'établissements de crédit locaux étudié demeure, en 2012, emprunteur net sur le marché interbancaire pour la sixième année consécutive.

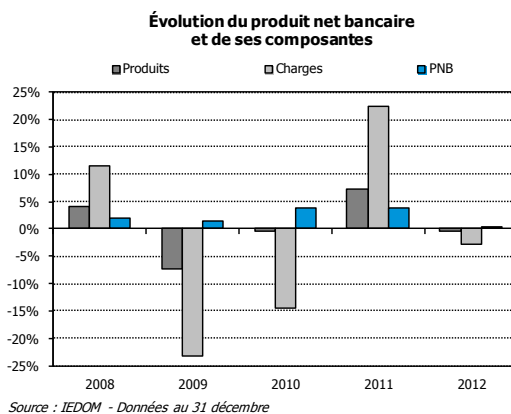
¹ Étude réalisée à partir des documents comptables d'un échantillon stable d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2012, 49,9 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 36,2 % sur les crédits.

3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE¹

3.1.1 Évolution d'ensemble

La morosité de la conjoncture économique en 2012 a pesé sur les résultats d'exploitation de l'échantillon² des banques de Guadeloupe. En effet, en dépit de conditions de refinancement toujours attractives, le produit net bancaire (PNB) progresse de seulement 0,4 % après une année 2011 bien orientée (+3,8 %). Cette croissance, la plus faible sur six ans d'observation, est davantage liée à une baisse des charges (-2,8 %) qu'à un accroissement des produits réalisés, lesquels enregistrent un recul de 0,5 %.



Décomposition du PNB au 31 décembre (milliers €)

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Opérations de trésorerie et interbancaires *	-5 525	-9 085	-5 302	-7 686	-1 660	-45,0%	78,4%
Opérations avec la clientèle *	125 346	127 468	129 860	137 334	136 201	5,8%	-0,8%
Opérations sur titres	928	735	151	96	38	-36,5%	-60,5%
Opérations de financement à long terme	3 899	4 003	2 673	2 854	-97	6,8%	ns
Opérations de change	2 270	1 921	2 069	2 573	2 998	24,3%	16,5%
Opérations de hors-bilan	1 408	2 116	1 936	390	-1 363	-79,9%	ns
Opérations de services financiers	22 566	22 905	24 178	25 153	25 329	4,0%	0,7%
Autres opérations d'exploitation bancaire	3 487	3 357	4 249	4 434	4 146	4,3%	-6,5%
Produits accessoires et divers nets	7 630	9 958	10 383	11 657	11 696	12,3%	0,3%
Dotations nettes prov. activité de portefeuille	0	0	0	0	0	ns	ns
Dotations nettes prov. titres de placement	445	-433	0	75	-71	ns	ns
Produit net bancaire	161 564	163 811	170 198	176 730	177 360	3,8%	0,4%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEDOM

La perte de vitesse observée provient notamment de la diminution des produits sur opérations avec la clientèle (-0,8 % après +5,8 % en 2011). Ces derniers restent toutefois prédominants dans la formation du PNB avec un poids de 76,8 %. Les produits sur opérations de financement à long terme et ceux réalisés sur les opérations de hors-bilan sont également en net retrait.

¹ Différence entre produits et charges d'exploitation bancaires.

² Étude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés d'un échantillon d'établissements de crédit représentant, au 31 décembre 2012, 49,9 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 36,2 % sur les crédits.

3.1.2 Les produits et charges d'intérêts

En 2012, les produits d'intérêts conservent une croissance positive mais en net tassement : ils progressent de 2,5 % après avoir affiché un rebond de 7,5 % en 2011. Ce ralentissement apparaît en phase avec une activité de crédit moins dynamique.

Parallèlement, les intérêts versés à la clientèle enregistrent à nouveau une hausse marquée (+33,6 % après +15,2 % un an plus tôt), en lien avec les niveaux de rémunération attractifs de l'épargne réglementée¹ et notamment l'engouement des ménages pour les livrets A et les livrets de développement durable, dont les plafonds ont été relevés en fin d'année.

Évolution des produits sur opérations avec la clientèle

Montants en millions €	2008	2009	2010	2011	2012	var.11/10	var.12/11
Produits sur opérations avec la clientèle	145,9	140,9	141,1	149,6	151,4	6,0%	1,2%
- dont intérêts	99,7	97,1	98,5	105,8	108,5	7,5%	2,5%
- dont commissions	42,3	39,8	39,3	40,6	39,9	3,4%	-1,9%

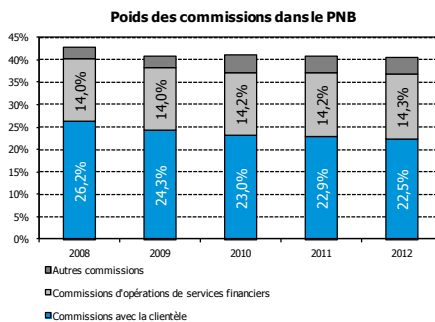
Source : IEDOM

3.1.3 Les commissions

Le commissionnement représente 40,7 % du PNB en Guadeloupe. Cette proportion, qui s'était légèrement effritée en 2011 (-0,4 point), est stable en 2012. Le ralentissement des commissions nettes se poursuit (+0,2 % contre +2,9 % en 2011).

En effet, en dépit d'une progression notable des taux d'équipement de la clientèle, les commissions ne constituent pas un vrai relai de croissance en 2012 en raison des efforts de tarification consentis. Ainsi, la reprise des commissions sur opérations avec la clientèle, observée en 2011 (+3,3 %), ne se confirme pas. Ces dernières diminuent de 1,8 % et représentent désormais 22,5 % (-0,5 point) du PNB.

Parallèlement, le rythme de croissance des commissions sur prestations de services financiers affiche une nouvelle décélération (+0,7 % après +4 % en 2011 et +5,6 % en 2010) malgré une bonne performance de l'assurance-vie (+8,1 %).



¹ A fin décembre 2012, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient en effet à 2,25 %, celui du LEP à 2,75 % et celui du compte épargne logement à 1,50 %.

3.1.4 Les opérations interbancaires et les opérations sur titres

La faiblesse des taux sur le marché interbancaire¹ au cours de l'année 2012 a favorisé une forte baisse des charges d'intérêts liées aux opérations de trésorerie (-18,9 %). Les produits de même nature affichent une hausse de 8,9 %.

Le PNB tiré des seules opérations de trésorerie et interbancaires demeure toutefois négatif pour le sixième exercice consécutif.

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par l'échantillon des banques retenu affiche une nette diminution fin 2012 (-9,6 % après -1,4 % en 2011). Ce nouveau retrait du RBE provient à la fois du tassement du PNB et d'un accroissement, toutefois plus modéré, des charges de structure des établissements : les frais de personnel augmentent en effet de 2,2 % et les charges liées aux services extérieurs progressent de 3,8 %.

Soldes intermédiaires de gestion (millions €)

	2008	2009	2010	2011	2012	var.11/10	var.12/11
Produit net bancaire	161,6	163,8	170,2	176,7	177,4	3,8%	0,4%
Résultat brut d'exploitation	40,2	42,5	44,5	43,8	39,6	-1,4%	-9,6%
Résultat d'exploitation	43,6	21,9	24,3	24,7	15,3	1,7%	-38,3%
Résultat courant avant impôts	43,7	21,9	24,2	25,2	15,2	4,3%	-39,8%
Résultat net	25,8	11,3	14,1	13,0	6,3	-7,7%	-51,8%

Source : IEDOM

En outre, la morosité de la conjoncture économique impacte de façon importante le coût du risque. Ce dernier augmente de 27,7 % (+5,3 millions €) sur l'exercice (après -5,2 % en 2011), engendrant un net recul du résultat d'exploitation (-38,3 %). La part du coût du risque dans le RBE enregistre ainsi un net rebond : elle atteint 61,5 % contre 43,5 % en 2011.

La croissance du coût du risque relevée en 2012 provient essentiellement de la hausse marquée des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses (+9,1 millions €). Les pertes nettes sur créances irrécupérables progressent mais à un rythme moins soutenu (+13,7 % après +83,6 % un an plus tôt). En revanche, les dotations nettes aux provisions pour risques et charges connaissent une nouvelle baisse (-95,5 % après -36,3 % en 2011).

Compte tenu de ces évolutions, le résultat net dégagé par l'échantillon affiche une diminution très marquée (-51,8 %) après avoir connu un recul de 7,7 % en 2011.

¹ Depuis le 11 juillet 2012, le taux des opérations principales de refinancement de la BCE s'établit à 0,75 %, soit le taux le plus bas fixé depuis sa création.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ ET DE PRODUCTIVITÉ

Le coefficient net d'exploitation moyen s'est de nouveau dégradé (+2,5 points) en 2012 en raison d'une hausse des frais généraux (+2,5 %) supérieure à celle du PNB (+0,4 %) pour s'établir à 77,7 % ; ce taux moyen occulte néanmoins une dispersion importante des performances.

Rentabilité et productivité (en % et milliers €)

	2008	2009	2010	2011	2012	var.11/10	var.12/11
Coefficient net d'exploitation	74,3%	73,5%	73,9%	75,2%	77,7%	1,3 pt	2,5 pts
Frais de personnel / frais généraux	60,7%	59,1%	57,2%	56,8%	56,6%	-0,4 pt	-0,2 pt
Frais de personnel / PNB	43,5%	41,9%	40,8%	41,4%	42,1%	0,6 pt	0,8 pt
PNB/agent	172,1	177,3	178,6	184,0	182,7	3,0%	-0,7%
Dépôts/agent	1 758,6	1 787,9	1 814,1	1 909,6	2 007,4	5,3%	5,1%
Concours/agent	2 011,7	2 105,3	2 290,7	2 397,5	2 490,0	4,7%	3,9%

Source : IEDOM

Les principaux indicateurs de productivité se sont toutefois améliorés en 2012. L'encours de dépôts par agent a crû de 5,1 % et celui des crédits par agent de 3,9 %. Néanmoins, la croissance annuelle des effectifs des banques de l'échantillon étudié (+1,1 %) étant supérieure à celle du produit net bancaire, le PNB par agent connaît un léger recul (-0,7 %).

4. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande du Ministre chargé de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (dite « loi sur la vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le Code monétaire et financier : « L'IEDOM publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes.

Un suivi semestriel

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments qui contribuent à déterminer le niveau de la tarification bancaire doivent être pris en compte comme le maintien de frais spécifiques de tenue de compte¹ dans les DOM ou la prédominance depuis quelques années des offres groupées de services (« forfaits »), difficilement comparables à ce jour. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète donc la liste pour les établissements de crédit des DOM.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre octobre 2011 et octobre 2012 et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole. Toutefois, les établissements dominiens facturent des frais de tenue de compte à leur clientèle alors que la facturation de ce service est beaucoup moins fréquente en métropole.

Tarifs moyens et évolutions relevés en Guadeloupe en octobre 2012 (en euros)

	Guadeloupe	Évolution 12 / 11	Moyenne DOM	Évolution 12 / 11	Moyenne métropole*
Frais de tenue de compte (par an)	29,25	-2,1%	24,32	-7,8%	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	0,84	-4,7%	0,60	-34,9%	0,62
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms (par mois)	N.S	N.S	N.S	N.S	2,08
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms (par message)	N.S	N.S	N.S	N.S	0,26
VIREMENT SEPA					
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,06	-1,6%	3,63	-4,5%	3,51
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,02	-27,0%	0,01	0,0%	0,01
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,26	-27,8%	0,97	-27,4%	2,80
Frais par prélèvement	0,04	0,0%	0,24	-28,7%	0,00
CARTE BANCAIRE					
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,73	-1,1%	43,43	-1,0%	44,22
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	37,08	1,5%	36,90	2,6%	37,87
- Carte de paiement à autorisation systématique	28,29	0,6%	28,70	1,9%	29,87
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,20	N.S	0,25	N.S	0,89
DIVERS					
Commission d'intervention	10,93	-3,7%	9,54	-1,6%	8,24
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,35	1,1%	23,72	1,3%	24,33

* Tarifs moyens relevés en janvier 2013 par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF)

S.O : Sans Objet (service non proposé)

N.S : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Source : IEDOM

En Guadeloupe, le recul des tarifs moyens constatés en 2011 se poursuit : 7 des 11 tarifs « standard » sont en baisse, et les frais de tenue de compte se replient de 2,1 % à 29,25 €.

¹ Il est à noter une nette diminution ces deux dernières années des frais de tenue de compte en Guadeloupe, leur prix moyen passant de 43,29 € en octobre 2010 à 29,25 € en octobre 2012 ; cette orientation à la baisse est observée sur l'ensemble des DOM.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

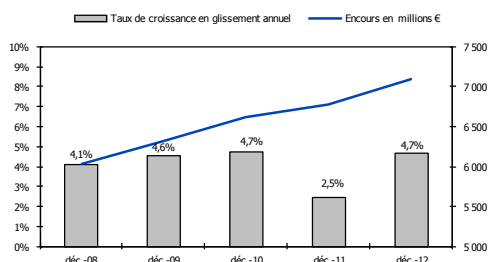
1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une croissance dynamique des actifs financiers

En 2012, la collecte nette d'épargne est dynamique : les actifs financiers des agents économiques de Guadeloupe progressent en effet de 4,7 % (+371 millions €), pour atteindre 7,1 milliards d'euros.

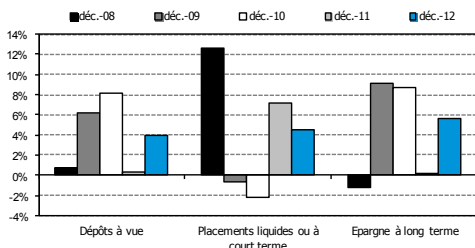
Cette évolution, plus vive qu'en 2011 (+2,5 %) et similaire à celle de 2010, est supérieure à la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années (+4 %).

Évolution des actifs financiers



Source : IEDOM - Chiffres au 31 décembre

Glissement annuel de l'encours des avoirs financiers de la clientèle



Source : IEDOM

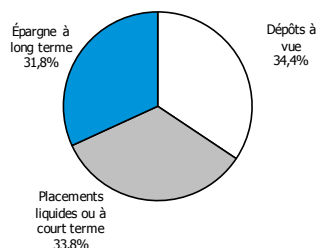
Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (34,4 %), connaissent un rebond sur un an (+4 %) et l'épargne longue (+5,6 %) retrouve une croissance dynamique, grâce aux performances de l'assurance-vie (+8,1 %).

En revanche, les placements liquides ou à court terme (+4,5 %) augmentent plus modérément qu'en 2011 en raison de la chute des placements indexés sur les taux de marché (-0,8 %).

Une répartition des ressources de la place bancaire locale relativement stable

La structure des ressources des banques du département fait apparaître, comme en 2011, une légère prépondérance des dépôts à vue, qui représentent 34,4 % des actifs gérés par la place bancaire locale. Ils enregistrent néanmoins une nouvelle érosion de leur part de marché (-0,2 point) au profit de l'épargne à long terme (+0,3 point) qui bénéficient d'une orientation favorable de l'assurance-vie. Le poids des placements liquides ou à court terme est stable à 33,8 %.

Ventilation des actifs financiers

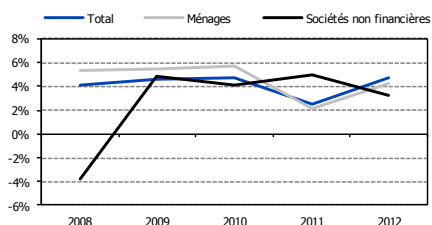


Source : IEDOM

Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

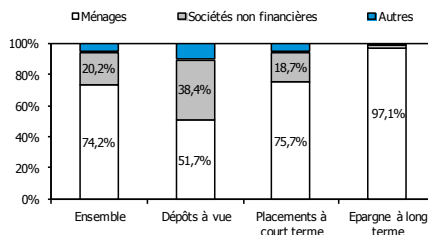
Par agent économique, les ménages demeurent les principaux contributeurs (3,2 points) à l'évolution d'ensemble avec une augmentation de 4,3 % sur un an. Cette clientèle reste ainsi le principal créancier des établissements de crédit, avec 74,2 % des ressources. Les entreprises affichent une contribution plus modérée (0,7 point), avec une progression moins rapide de leurs actifs (+3,2 % après +5 % en 2011) : elles représentent désormais 20,2 % de l'encours global (-0,3 point). La part des autres agents connaît une légère hausse pour s'établir à 5,6 % (+0,6 point).

Évolution des actifs financiers
Glissement annuel au 31 décembre



Source : IEDOM

Ventilation des actifs financiers

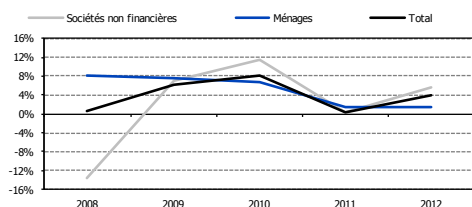


Source : IEDOM

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

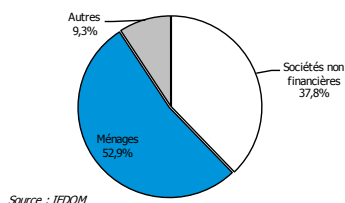
Un certain comportement de précaution induit par les incertitudes économiques a engendré un gonflement marqué des dépôts à vue des agents en fin d'année. À 2,4 milliards €, l'encours enregistre un net rebond (+4 %) après avoir affiché une hausse contenue l'année précédente (+0,3 %). Cette évolution est légèrement supérieure à la croissance annuelle moyenne relevée sur la période 2007-2011 (3,8 %).

Évolution des dépôts à vue
Glissement annuel au 31 décembre



Source : IEDOM

Ventilation des dépôts à vue par agent



Source : IEDOM

Cette prudence est davantage perceptible pour les entreprises dont l'encours croît de 5,7 % (contre +0,2 % en 2011).

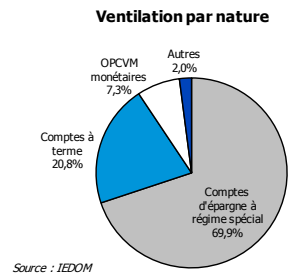
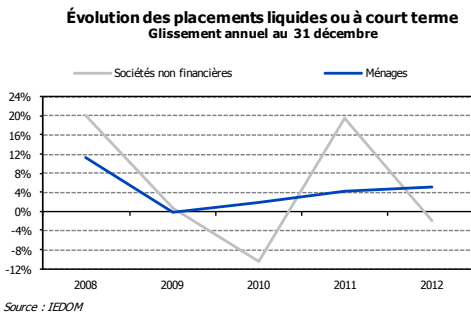
Le rythme de croissance des dépôts à vue des ménages, principaux détenteurs de cette catégorie d'actifs financiers (51,7 % du total des dépôts à vue), est stable sur un an (+1,5 %) tandis que celui des autres agents retrouve une croissance positive (+10,9 % après -5,4 % en 2011).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme progressent plus modérément qu'en 2011 : l'encours augmente de 4,5 % sur un an après une hausse de 7,2 % en 2011, pour s'établir à 2,4 milliards €. Cette évolution demeure toutefois supérieure à la croissance annuelle relevée au cours des quatre dernières années (+4,1 %).

La perte de vitesse des placements liquides ou à court terme est exclusivement imputable au net retournement des placements indexés sur les taux de marché. En effet, après avoir suscité l'intérêt de la clientèle en 2011 (+17,1 %), ces derniers marquent le pas en 2012 (-0,8 %) ayant souffert de la chute des taux d'intérêt à court terme¹, passés en dessous de 1 % à compter du premier trimestre.

La décollecte d'OPCVM monétaires se poursuit (-15,3 % après -11,1 % un an plus tôt). Les comptes à terme continuent pour leur part de progresser mais à un rythme moins soutenu (+4,9 % après +35,9 %).



En revanche, les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent leur plus forte hausse depuis fin 2009 (+7 %), portés par l'engouement des ménages pour les livrets A (+11,4 %) et les livrets de développement durable² (+21,2 %), dont les plafonds ont été relevés en fin d'année. Les livrets ordinaires et les livrets jeunes augmentent mais à une vitesse réduite (respectivement +1,8 % et +0,2 %).

Parallèlement, les comptes d'épargne logement connaissent depuis le début de l'année un recul continu (-1,3 % en décembre 2012). L'encours des livrets d'épargne populaire diminue (-7 %) pour la quatrième année consécutive.

Par agent économique, les ménages, principaux détenteurs de ce type d'actif (75,7 % du total), sont les premiers contributeurs à l'évolution d'ensemble (3,8 points) affichant une nouvelle accélération de leur rythme de croissance (+5 % après +4,2 % en 2011 et +1,8 % en 2010). S'agissant des entreprises, la reprise observée en 2011 ne se confirme pas fin 2012 : l'encours des placements liquides ou à court terme diminue de 1,9 % après une hausse de 19,5 % en 2011. L'épargne liquide des autres agents³ demeure bien orientée (+24,3 % après +10,2 % l'année précédente).

¹ L'Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) est passé de 1,4250 % en décembre 2011 à 0,1860 % en décembre 2012.

² À fin décembre 2012, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient à 2,25 %.

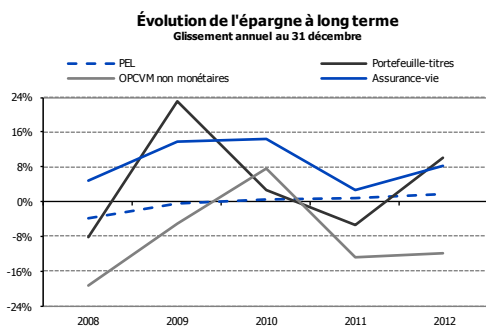
³ Catégorie regroupant essentiellement les acteurs du secteur public.

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

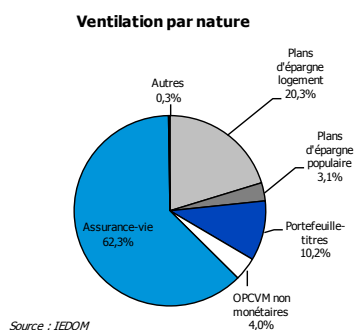
Après avoir connu un tassement marqué en 2011 (+0,1 %), l'épargne longue retrouve une croissance dynamique fin 2012 (5,6 %), grâce aux performances de l'assurance-vie. L'encours s'établit désormais à 2,3 milliards €.

L'encours détenu par les ménages (97,1 % du total) croît de 5,4 % après une faible hausse en 2011 (+1 %). Cette évolution provient principalement de la bonne tenue de la collecte de l'assurance-vie (+8,1 % après +2,5 % en 2011) dans un contexte boursier plus favorable aux contrats en unités de compte. En effet, les principales places boursières ont connu une amélioration en 2012 ; le CAC 40 a notamment enregistré un gain de 15,2 % (après -17 % en 2011), enregistrant ainsi sa meilleure performance annuelle depuis 2009.

L'assurance-vie demeure le premier produit d'épargne à long terme des ménages (64,1 % du total).



Source : IEDOM



Source : IEDOM

La bonne orientation des marchés boursiers s'est également répercutée sur les encours de portefeuilles-titres. Toutes clientèles confondues, l'encours renoue avec une croissance positive (+9,9 % après -5,3 % un an plus tôt). L'intérêt porté par la clientèle guadeloupéenne à ce type de produits est resté relativement faible (10,2 % de l'épargne à long terme).

Les plans d'épargne logement, deuxième composante de l'épargne longue des ménages guadeloupéens (20,8 % du total), connaissent une légère accélération de leur rythme de croissance (+1,7 % après +0,8 %).

Les OPCVM non monétaires affichent à nouveau un net recul (-11,9 % après -12,9 % en 2011).

Enfin, la gestion extinctive des plans épargne populaire s'est traduite, comme les années précédentes, par une contraction de l'encours (-2,1 % après -7,3 % en 2011), qui s'établit ainsi à 69,7 millions € fin 2012.

2. Les concours de la clientèle non financière

Une croissance moindre des encours de crédits en 2012

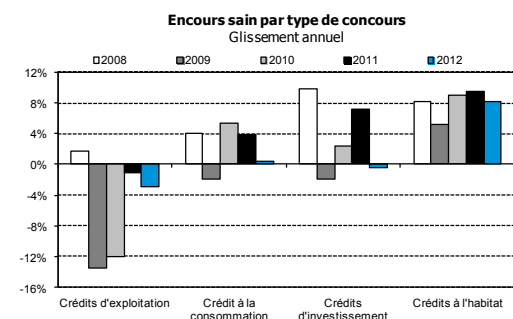
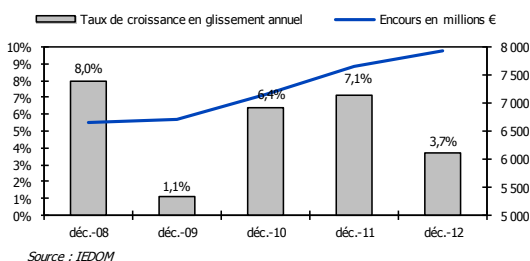
En dépit d'un contexte économique morose, le financement de l'économie continue de progresser en 2012, mais à un rythme plus modéré.

À 7,9 milliards €, l'encours sain des crédits consentis enregistre une hausse de 3,7 % sur un an, après +7,1 % en 2011.

Cette évolution, la plus faible observée depuis 2009, reste en deçà de la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années (+5,6 %). Pour comparaison, l'encours progresse de façon moins dynamique en Martinique (+2,3 %) et en France métropolitaine (+1,7 %).

L'activité des établissements de crédit locaux (ECIL), principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne (82 % de l'encours sain total), croît de 4,1 % en 2012 après une hausse de 6,5 % en 2011. À 1,4 milliards €, l'encours des établissements non installés localement (ECNIL) affiche une croissance moins rapide, augmentant de 1,9 % sur un an.

Évolution des concours bancaires



Le maintien de l'activité de crédit est exclusivement porté par le dynamisme des crédits à l'habitat, dont l'encours progresse de 8,2 % en 2012 après une hausse de 9,4 % en 2011.

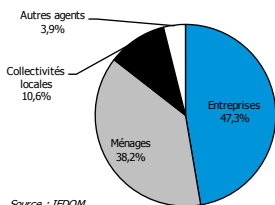
En revanche, la morosité économique s'accompagne d'une réduction des efforts d'investissement (entreprises et collectivités locales) : l'évolution annuelle de l'encours est négative (-0,5 %). Le recours aux crédits d'exploitation continue de diminuer (-3 % après -1,1 % en 2011).

Les crédits à la consommation des ménages connaissent pour leur part une faible croissance (+0,5 % après +4 % l'année précédente).

Par agent économique, la perte de vitesse de l'activité de crédit est davantage imputable aux entreprises, dont l'encours augmente de 3,8 % en 2012 après une hausse de 8 % l'année précédente. Les crédits aux ménages affichent également un tassement de leur rythme de croissance, toutefois moins accentué : +4,9 % après +6,5 % en 2011. Les crédits aux collectivités locales enregistrent une timide hausse (+2,2 %) tandis que l'encours de crédits aux autres agents, qui regroupent essentiellement le secteur hospitalier, marque le pas (-3,4 %).

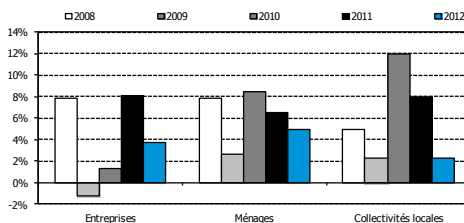
Les entreprises demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec 47,3 % de l'encours sain. Les ménages et les collectivités locales concentrent respectivement 38,2 % et 10,6 % de l'ensemble des crédits consentis. Sur cinq ans, cette structure est demeurée relativement stable, la part des entreprises se réduit néanmoins de 3,1 points au profit du secteur de la santé (+1,5 point pour la catégorie autres agents), des ménages (+1,4 point) et des collectivités locales (+0,3 point).

Ventilation de l'encours sain par agent au 31 décembre 2012



Source : IEDOM

Encours sain par agent (hors "autres agents") (Glissement annuel)

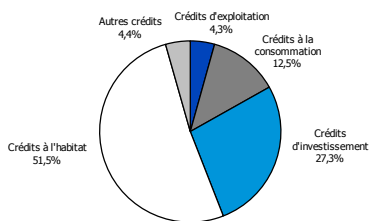


Source : IEDOM

La répartition de l'encours sain par nature fait apparaître une prépondérance des crédits à l'habitat, qui concentrent 51,5 % du total.

Les crédits d'investissement, majoritairement composés des crédits d'équipement aux entreprises (52 %), représentent 27,3 % de l'ensemble, contre 16,8 % pour les crédits à la consommation et d'exploitation. Sur cinq ans, il est noté un renforcement important du poids des crédits à l'habitat (+4,1 points) au détriment des autres types de crédit.

Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2012



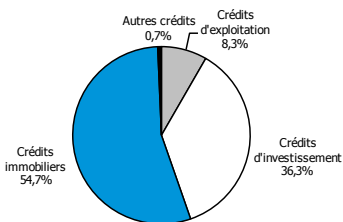
Source : IEDOM

Un essoufflement de l'activité de crédit aux entreprises

L'activité de crédit aux entreprises reflète la morosité ressentie dans la plupart des secteurs. A 3,8 milliards €, l'encours enregistre à fin 2012 un net tassement de son rythme de croissance (+3,8 % après +8 % en 2011). Cette évolution reste toutefois supérieure à celles d'après crise (-1,2 % en 2009 et +1,4 % en 2010).

Pour comparaison, en 2012, l'activité de crédit aux entreprises stagne en Martinique (+0 %) et évolue faiblement en métropole (+0,8 %).

Ventilation de l'encours sain des entreprises au 31 décembre 2012



Source : IEDOM

Si les crédits immobiliers des entreprises (54,7 % de l'encours total porté par les entreprises) conservent une croissance dynamique (+9,3 % après +11,1 % un an plus tôt), la reprise des crédits d'investissement observée fin 2011 ne se confirme pas : l'encours diminue de 2,1 % sur un an.

En effet, en l'absence de visibilité à moyen terme, les investissements réalisés sont davantage consacrés au renouvellement qu'à l'accroissement des capacités de production. Toutefois, les prévisions d'investissement des chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM s'améliorent en fin d'année¹ et deviennent majoritairement positives pour la première fois depuis mi-2008, reflétant leur souhait d'intensifier leurs efforts d'investissement.

Dans le détail, les crédits à l'équipement s'inscrivent en net recul (-2,3 %), impactés notamment par une baisse historique de l'effort d'équipement des entrepreneurs individuels (-40,8 %).

Le crédit-bail affiche une évolution négative (-1,1 %), pour la première fois depuis 2008. Ce recul est en phase avec le manque de dynamisme de l'activité commerciale dans le département.

Le recours aux crédits d'exploitation continue de diminuer, mais à une vitesse réduite (-3,1 % après -6,9 % en 2011). L'ensemble des catégories de crédits de court terme s'inscrit en baisse, à l'exception des crédits de trésorerie, qui affichent leur première hausse (+5,4 %) depuis 2008.

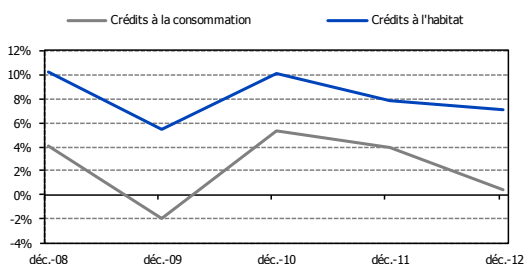
Une décélération du rythme de progression des crédits aux ménages

Les financements consentis aux ménages montrent des signes d'essoufflement, mais restent bien orientés : l'encours croît de 4,9 % sur un an après une hausse de 6,5 % en 2011. À titre de comparaison, l'encours progresse de 2,3 % en métropole et de 2,1 % en Martinique.

La perte de vigueur observée est, comme en 2011, davantage perceptible sur le financement de la consommation que sur les crédits à l'habitat.

La progression des crédits à la consommation est en effet atone (+0,5 % après +4 % l'année précédente), en lien avec l'essoufflement de la consommation des ménages relevé en fin d'année.

Évolution des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages
Glissement annuel au 31 décembre



En revanche, quoiqu'en léger ralentissement, le rythme de croissance des crédits à l'habitat demeure soutenu (+7,1 % après +7,9 % en 2011), favorisé comme en métropole par les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt. L'encours s'établit désormais à 2 milliards € et concentre 67,2 % de l'ensemble des crédits aux ménages guadeloupéens.

¹ Les crédits d'investissements aux entreprises ont en effet enregistré une hausse de 4,3 % en rythme trimestriel.

Une faible progression annuelle des crédits aux collectivités locales

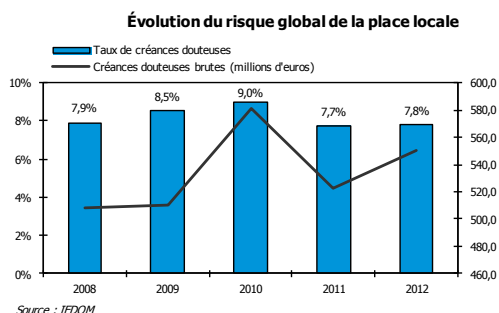
Les crédits alloués aux collectivités locales s'inscrivent en net tassement : l'encours augmente de 2,2 % après une hausse de 7,9 % en 2011. Les crédits d'investissement, moteur de ce marché (95,6 % de l'ensemble), accusent un nouveau ralentissement (+2,5 % après +5,7 % en 2011 et +12,2 % en 2010). L'encours total est porté à hauteur de 85,3 % par les établissements de crédit locaux.

Un recul de l'encours de crédit consentis aux autres agents

L'encours de crédit en faveur de la catégorie de clientèle « autres agents », qui comprend notamment les administrations de sécurité sociale et de santé, marque le pas en 2012 (-3,4 %) après avoir été stable en 2011 (+0,2 %).

Une légère hausse de la sinistralité de la place bancaire locale en 2012

Après avoir connu une diminution marquée en 2011 (-10 %), les risques de crédit portés par le système bancaire local sont en légère hausse en 2012 : sur un an, les encours douteux bruts augmentent de 5,3 %, à 550 millions €. La proportion de ces créances douteuses dans le total des crédits consentis reste cependant stable, à 7,8 % (+0,1 point). Ce taux est plus élevé que celui relevé dans l'ensemble des DOM (+6,3 %).



Dans le détail, les provisions affichent une croissance soutenue (+5,4 % après -0,6 % en 2011). Ces dernières couvrent 61,8 % des créances douteuses brutes. L'encours des créances douteuses nettes enregistre un nouveau retrait (-3,7 %), toutefois moins élevé qu'en 2011 (-20,5 %).

3. La circulation fiduciaire

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets euros pour le compte de la Banque de France, et les pièces métalliques pour le compte du Trésor Public.

3.1 LES BILLETS EUROS

En 2012, 69,3 millions de billets ont été mis en circulation par l'agence IEDOM de Guadeloupe, soit 5,2 millions de plus qu'en 2011 (+8,1 %). Dans le même temps, le nombre de billets euros retirés de la circulation a progressé de 7,4 %, à 67,1 millions de billets.

Par différence, l'émission nette de billets est de 2,2 millions de billets en un an, représentant une valeur totale d'environ 98 millions d'euros toutes coupures confondues.

À la fin de l'année 2012, l'émission nette cumulée de billets depuis la mise en circulation de l'euro atteint 19,7 millions de coupure, pour une valeur cumulée d'environ 1 milliard d'euros. Tous ne sont pas en circulation dans le département : aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM doivent être ajoutés ou retranchés les billets importés ou exportés à l'occasion des mouvements de voyageurs.

Émissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

		2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
En nombre	BILLETS ÉMIS (en milliers)	62 928	53 934	62 654	64 079	69 278	8,1%
	BILLETS RETIRÉS (en milliers)	61 292	51 606	60 400	62 463	67 095	7,4%
	Émission nette	1 636	2 328	2 254	1 616	2 183	35,1%
	Circulation en fin d'année	11 337	13 665	15 915	17 531	19 714	12,5%
En Valeur	BILLETS ÉMIS (en millions d'€)	1 853	1 639	1 892	1 953	2 060	5,5%
	BILLETS RETIRÉS (en millions d'€)	1 768	1 521	1 777	1 863	1 962	5,3%
	Émission nette	85	118	115	90	98	8,9%
	Circulation en fin d'année	586	704	820	911	1 008	10,6%

Source : IEDOM

Les coupures de 50 et 20 euros prédominent dans la circulation monétaire : elles représentent respectivement 56 % et 22 % du nombre de billets cumulés émis à fin 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L.122-1 du Code monétaire et financier, la période de remboursement des billets en francs s'est achevée le 17 février 2012. Les derniers billets remboursables sont ceux dont le cours légal a été supprimé le 18 février 2002 (500 F Pierre et Marie Curie ; 200 F Gustave Eiffel ; 100 F Paul Cézanne ; 50 F Saint-Exupéry ; 20 F Debussy). Les flux de retour enregistrés en 2012 pour la Guadeloupe et les îles du Nord pour ces coupures avant la date limite ont totalisé la somme de 627 450 Francs.

3.2 LES PIÈCES EUROS

En 2012, 24,3 millions de pièces en euros ont été émises par l'agence IEDOM de Guadeloupe et 14,7 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente une émission nette de 9,6 millions de pièces pour une valeur de 0,7 million d'euros sur la période.

Émissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
En nombre	Pièces émis (en milliers)	23 679	43 990	27 423	23 310	24 334	4,4%
	Pièces retirés (en milliers)	11 219	16 845	10 985	9 999	14 684	46,9%
	Émission nette	12 460	27 145	16 438	13 311	9 650	-27,5%
	Circulation en fin d'année	142 221	155 793	172 231	185 542	195 192	5,2%
En Valeur	Pièces émis (en millions d'€)	7,1	6,7	8,7	8,2	8,9	8,5%
	Pièces retirés (en millions d'€)	5,9	5,1	6,2	7,1	8,2	15,5%
	Émission nette	1,2	1,6	2,5	1,1	0,7	-36,4%
	Circulation en fin d'année	19,8	21,4	23,9	25,1	25,7	2,4%

Source : Iedom

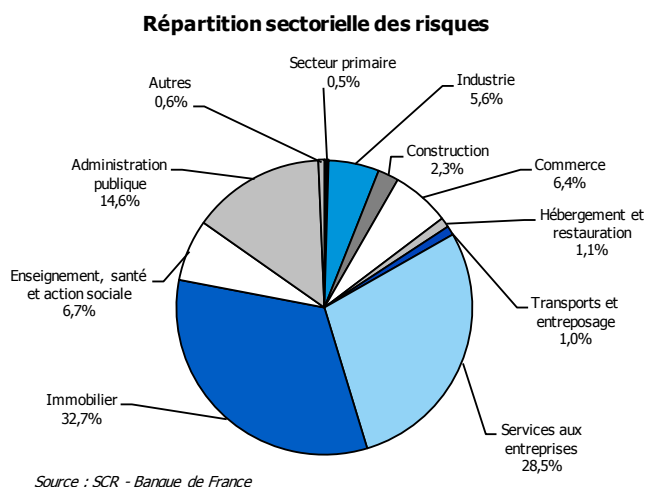
Le montant cumulé des émissions nettes s'établit à 195,2 millions d'unités (+5,2 % sur un an), pour une valeur cumulée de 25,7 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 57,1 euros.

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France, et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit aux entreprises et aux collectivités locales dont le siège se situe dans le département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 euros.

Au 31 décembre 2012, le total des risques déclarés par les établissements de crédit au Service central des risques (SCR) de la Banque de France s'élève à 4,8 milliards €, en hausse de 0,9 % sur un an (après +7,7 % en 2011 et +5,7 % en 2010). Cette stagnation reflète la dégradation de l'activité économique observée en 2012.

Le nombre de bénéficiaires² de Guadeloupe recensés fin 2012 est de 6 707 : ils déclarent un encours moyen de 716 829 €.



Les risques les plus importants sont concentrés sur le secteur immobilier (1,57 milliards €, soit 32,7 % des risques recensés au SCR), les services aux entreprises³ (1,37 milliards €, soit 28,5 % du total) et les administrations publiques locales (703,1 millions €, soit 14,6 %). Ces trois secteurs concentrent les trois quarts (75,8 %) des risques de la place.

¹ Le montant total de risques présenté ici concerne les crédits aux bénéficiaires de Guadeloupe par l'ensemble des établissements de crédit, installés localement ou non. Il exclut les engagements de hors bilan et les crédits titrisés.

² À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés : les encours des entrepreneurs individuels ne représentent plus, en Guadeloupe et dans les îles du Nord, qu'1,5 % de l'encours total à fin décembre 2012, contre 4,9 % à fin décembre 2011. Aussi, les données relatives au nombre de bénéficiaires et aux encours moyens ne sont pas directement comparables avec celles des années antérieures.

³ Les services aux entreprises ici considérés regroupent les secteurs « information et communication », « activités financières et d'assurance », « activités spécialisées scientifiques et techniques », « activités de services administratifs et de soutien » et « autres activités de service ».

Par nature, les crédits à moyen et long termes alimentent l'essentiel du financement de l'économie guadeloupéenne. Ils représentent 86 % du total des risques. Les lignes de crédit à court terme, en net repli (-19,0 % sur un an contre +2,6 % en 2011), constituent 9,3 % de l'encours total. Le financement par crédit-bail reste faible avec 4,7 % des risques.

4.1 LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

Le montant total des risques déclarés sur le secteur immobilier s'élève, fin 2012, à 1,57 milliards €. Il augmente de 1,4 % sur un an, contre +4,4 % en 2011.

Ce secteur, qui comptabilise 2 107 bénéficiaires, représente une part importante (32,7 %) de l'ensemble des encours recensés : il est le premier bénéficiaire des concours bancaires consentis par les établissements de crédit, devant les services aux entreprises (28,5 % du total). L'encours moyen déclaré est de 747 162 €.

Le financement des activités de location de biens immobiliers¹ prédomine (94,7 % de l'encours immobilier). Les sociétés civiles immobilières (SCI) concentrent 32,4 % des risques portés par ce sous-secteur.

Les « activités des marchands de biens immobiliers » (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains...) et les activités immobilières pour compte de tiers (essentiellement administration d'immeubles et agences immobilières) représentent respectivement 2,9 % et 2,4 % de l'encours total.

Évolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Activités des marchands de biens immobiliers	52,0	43,6	41,2	42,1	45,1	2,2%	7,1%
Location et exploitation de biens immobiliers	1 297,2	1 336,2	1 397,4	1 471,7	1 490,6	5,3%	1,3%
- dont sociétés civiles immobilières	461,5	490,0	501,6	535,7	510,7	6,8%	-4,7%
Activités immobilières pour compte de tiers	39,5	39,6	42,9	39,1	38,6	-8,9%	-1,4%
Total	1 388,7	1 419,5	1 481,5	1 553,0	1 574,3	4,8%	1,4%

Source : SCR – Banque de France

Les crédits à moyen et long termes prédominent sur ce segment d'activité. Ils représentent 91,2 % du total des crédits consentis, contre respectivement 3,9 % et 4,9 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

¹ Ces activités comprennent notamment celles des sociétés de location immobilière à loyers modérés (HLM de la Guadeloupe, Société immobilière de la Guadeloupe, SCP de Pointe-à-Pitre).

4.2 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2012, l'encours de crédit des administrations publiques locales¹ s'élevait à 696,2 millions € (soit 14,5 % des encours déclarés au SCR), dont la totalité est à moyen ou long terme. Il en hausse de 4,7 % (+31,6 millions €) sur un an (contre +3,7 % en 2010).

Les communes et communautés de communes, premiers emprunteurs du secteur public local (47 % de l'ensemble), affichent une croissance de 3 % de leurs encours en glissement annuel.

L'encours porté par le Conseil régional (28 % des risques déclarés au SCR) diminue de 9,3 % sur un an (contre +1,1 % en 2011 et +64,1 % en 2010). L'exercice 2010 avait notamment été marqué par un prêt de 25 millions € contracté auprès de l'AFD pour le financement du volet « environnement de protection contre les risques naturels » de ses opérations.

L'encours du Conseil général (16 % de l'encours total) augmente de 8,1 % en 2012, après deux années de repli (-8,7 % en 2011 et -1,4 % en 2010).

Montant total des risques des administrations publiques locales²

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 10/09	Var. 11/10	Var. 12/11
Communes	248,3	275,1	281,1	303,5	317,2	2,2%	8,0%	4,5%
Communautés de communes	13,9	13,3	11,2	11,4	7,2	-15,2%	1,3%	-36,6%
Conseil général	123,1	112,4	110,9	101,2	109,4	-1,4%	-8,7%	8,1%
Conseil régional	148,2	129,6	212,6	215,0	194,9	64,1%	1,1%	-9,3%
Autres	27,5	61,2	34,4	40,4	67,4	-43,8%	17,4%	66,9%
Total	561,0	591,5	650,3	671,5	696,2	9,9%	3,3%	3,7%

Source : SCR – Banque de France

¹ Communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats.

² Y compris Collectivité de Saint-Martin.

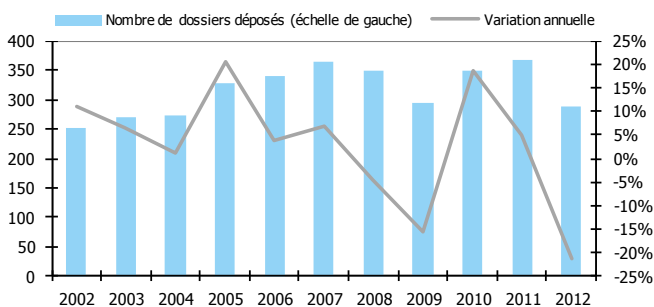
5. Le surendettement

5.1 L'ÉVOLUTION DU SURENDETTEMENT EN GUADELOUPE

L'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) assure, dans le cadre de ses missions de service public, le secrétariat de la commission de surendettement de la Guadeloupe. Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage à faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires mais aussi non bancaires (charges courantes : eau, électricité, loyer...).

En 2012, 289 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de l'IEDOM Guadeloupe soit 79 dossiers de moins qu'en 2011 (-21,5 % sur un an après +5,1 % en 2011 et +18,6 % en 2010¹). Depuis sa mise en place en mai 1990 jusqu'à fin décembre 2012, la commission de surendettement a reçu 5 865 dossiers, enregistrant sur les dix dernières années un taux de progression annuel moyen du nombre de dossiers déposés de 1,3 %.

Nombre de dossiers de surendettement déposés



Source : Iedom

Toutefois et en dépit d'indicateurs sociaux dégradés, le nombre de dossiers déposés par habitant reste encore nettement inférieur à celui constaté en métropole ou même dans certains DOM (Réunion et Martinique notamment). Il est de l'ordre de 0,9 dossier pour 1 000 habitants contre 3,7 pour 1 000 en France métropolitaine.

Selon l'enquête typologique réalisée par la Banque de France en 2010, le surendettement touche plus souvent les personnes de plus de 45 ans. Sur la période 2005-2010, ils représentent 58 % des surendettés, soit 7 points de plus qu'en 2005. Parmi eux, la part des 65 ans a presque doublée. Les moins de 34 ans sont moins fréquemment surendettés qu'en France métropolitaine (19 % contre 24 %). Néanmoins, leur part a augmenté de quatre points entre 2005 et 2010. Cette progression reflète les difficultés naissantes d'insertion des jeunes guadeloupéens sur le marché du travail.

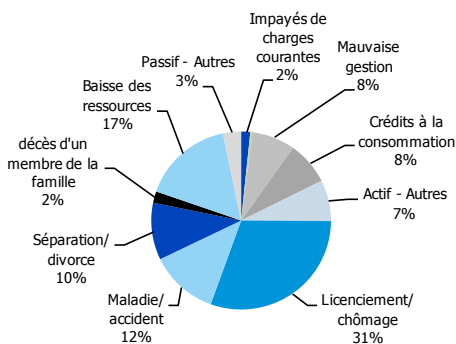
Les employés demeurent la catégorie la plus touchée par le surendettement avec 53 % des dossiers alors même qu'ils constituent 19 % de la population active guadeloupéenne en 2009.

¹ Année d'entrée en vigueur de la loi Lagarde.

En Guadeloupe, une majorité des cas de surendettement (75 % des dossiers) ont pour origine un surendettement passif dû à des accidents de la vie, personnels ou professionnels, qui fragilisent la situation des débiteurs.

On retrouve la même prédominance dans l'ensemble des DOM (69 % de surendettement passif). Ainsi, pour 31 % des dossiers, l'origine du surendettement provient d'un licenciement ou du chômage (27 % en France métropolitaine) et 17 % sont liés à une baisse des ressources (20 % en métropole). Enfin, 12 % ont pour cause une maladie ou un accident et 10 % une séparation ou un divorce.

Origines du surendettement en Guadeloupe - 2010



Source : Jedom

5.2 LE CADRE LÉGAL

La loi relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles, dite loi « Neiertz », votée en 1989, est à l'origine de la mise en place d'une commission de surendettement dans chaque département de métropole et d'Outre-mer. L'objectif premier était de traiter le surendettement actif.

En 1995 et en 1998 deux réformes ont été mises en place. Elles ont élargi le rôle et les attributions des commissions de surendettement pour orienter leur action vers le soutien des débiteurs surendettés dits passifs. La commission de surendettement s'est ainsi vue octroyer la possibilité de recommander un effacement partiel de l'endettement dès 1998.

D'autre part, la loi « Borloo » a instauré en 2003 un mécanisme de faillite civile dite procédure de rétablissement personnel (PRP).

Le 1^{er} novembre 2010, le volet de la réforme « Lagarde » portant sur le dispositif d'accompagnement des personnes surendettées est entré en vigueur. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation, une meilleure prévention du surendettement et enfin une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement.

Dans le cadre du projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires, dont l'examen par l'Assemblée nationale a débuté le 12 février 2013, de nouvelles mesures de lutte contre le surendettement devraient intervenir en 2013 : il s'agit en particulier de simplifier et de réduire la durée de la procédure de surendettement, et de permettre à des administrations de saisir la Banque de France au nom des personnes en difficulté.

Ces mesures entrent dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, qui prévoit notamment la création d'un fichier positif des crédits aux particuliers destiné à faciliter la lutte contre le surendettement. Il propose également la mise en place de "Points conseil budget" sur tout le territoire pour conseiller et orienter les personnes en difficulté financière.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Évolution des indices des prix à la consommation en fin d'année

Années	Ensemble	Alimentation	Produits Manufacturés	Énergie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 en 1998					
2012	2,1%	3,3%	0,4%	5,4%	2,0%
2011	1,8%	2,5%	1,1%	11,8%	-0,2%
2010	3,3%	1,0%	0,1%	15,9%	3,8%
2009	0,8%	1,1%	1,3%	-6,3%	0,9%
2008	1,6%	5,4%	1,5%	-8,3%	2,4%
Contribution des postes à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (en point de %)					
2012	2,1	0,6	0,1	0,5	0,8
2011	1,8	0,5	0,3	1,1	-0,1

Source : Insee

Tableau 2
Taux de chômage au sens du BIT

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Var.12/11
Total	24,3%	25,0%	23,0%	22,4%	23,0%	24,5%	22,7%	22,9%	+0,2 pt

Source : Insee, enquête emploi

Tableau 3
Structure des importations par produits

En millions d'euros	1999	2010	2011	2012*	Part en 2012
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	40,5	46,9	50,5	50,9	1,9%
Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractive	10,0	19,6	35,5	38,2	1,4%
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	284,8	392,7	424,0	435,0	16,3%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	95,2	114,2	126,4	120,5	4,5%
Bois, papier et carton	71,5	92,4	90,1	94,2	3,5%
Produits pétroliers raffinés et coke	111,9	153,3	527,5	552,9	20,8%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	80,4	110,9	116,6	125,3	4,7%
Produits pharmaceutiques	75,2	147,3	148,7	158,7	6,0%
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	84,5	119,8	127,9	134,1	5,0%
Produits métallurgiques et métalliques	91,3	163,4	146,7	155,0	5,8%
Produits informatiques, électroniques et optiques	92,5	182,1	185,2	135,7	5,1%
Équipements électriques et ménagers	75,2	131,7	122,1	117,1	4,4%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	94,9	138,1	161,3	152,0	5,7%
Matériels de transport	249,7	290,4	268,3	234,4	8,8%
Produits manufacturés divers	88,0	108,4	116,6	134,1	5,0%
Déchets industriels et ménagers	0,1	0,6	0,7	0,6	0,0%
Produits de l'édition et de la communication	39,9	20,7	24,4	23,8	0,9%
TOTAL	1 585,8	2 232,6	2 672,4	2 662,9	100,0%

Source : Douanes

* Données provisoires

Tableau 4
Structure des exportations par produits

En millions d'euros	1999	2010	2011	2012*	Part en 2012
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	44,2	23,9	30,4	36,0	16,6%
Hydrocarbures naturels et autres produits des industries extr	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0%
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	51,9	54,6	57,2	61,3	28,4%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	1,3	4,5	3,8	4,0	1,9%
Bois, papier et carton	1,7	2,1	2,2	2,9	1,4%
Produits pétroliers raffinés et coke	0,3	0,4	45,0	11,8	5,5%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	3,9	11,4	10,3	9,0	4,2%
Produits pharmaceutiques	0,1	2,2	4,0	1,8	0,8%
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux di	2,0	5,3	5,0	4,7	2,2%
Produits métallurgiques et métalliques	3,1	7,8	11,8	9,0	4,2%
Produits informatiques, électroniques et optiques	4,5	18,2	14,1	12,3	5,7%
Équipements électriques et ménagers	1,1	4,2	4,1	4,3	2,0%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	2,9	4,4	3,8	5,8	2,7%
Matériels de transport	15,9	16,3	19,7	25,6	11,8%
Produits manufacturés divers	1,5	11,7	8,2	9,1	4,2%
Déchets industriels et ménagers	2,0	9,3	15,6	17,0	7,9%
Produits de l'édition et de la communication	1,7	2,0	1,5	1,3	0,6%
TOTAL	138,3	178,2	236,7	216,1	100,0%

Source : Douanes

* Données provisoires

Tableau 5
Compte administratif de la région

en millions d'euros	2009	2010	2011	Var 2010-2011	Structure 2011
Recettes totales	458,0	430,9	447,5	3,8	100,0%
Recettes de fonctionnement	255,1	256,1	256,2	0,0	57,2%
Recettes de fonctionnement réelles	253,0	254,1	251,8	-0,9	56,3%
Recettes fiscales	177,4	183,7	178,5	-2,8	39,9%
impôts directs	19,8	21,5	15,9	-26,0	3,6%
autres impôts	157,6	162,2	162,6	0,2	36,3%
dont octroi de mer	nd	nd	74,5	nd	16,7%
Dotations et participations reçues	73,1	67,5	71,2	5,5	15,9%
dont dotation globale de fonctionnement	15,0	15,5	15,6	0,7	3,5%
Recettes d'investissement	232,2	174,8	191,3	9,5	42,8%
Dotations et subventions reçues	58,0	48,4	55,1	13,7	12,3%
dont subventions d'équipement reçues	54,2	40,2	44,4	10,3	9,9%
dont FCTVA	3,8	8,2	10,7	30,9	2,4%
Emprunts	50,5	25,0	20,0	-20,0	4,5%
Dépenses totales	414,1	382,7	392,8	2,6	100,0%
Dépenses de fonctionnement	202,9	212,7	236,7	11,3	60,3%
Dépenses de fonctionnement réelles	172,8	182,8	184,5	0,9	47,0%
Achats et charges externes	33,6	32,2	33,8	4,8	8,6%
Charges de personnel	42,2	44,3	44,7	0,9	18,9%
Subventions et contingents versés	76,9	91,4	99,2	8,5	41,9%
Subventions versées	38,1	49,0	54,9	12,0	14,0%
Aides à la personne	14,1	15,2	19,2	26,3	4,9%
Dépenses d'investissement	211,2	170,0	156,1	-8,2	39,7%
Dépenses d'équipement	121,2	95,6	79,9	-16,5	20,3%
Subventions d'équipement	58,2	45,3	46,1	1,7	11,7%
Remboursement en capital emprunt	23,8	19,4	21,8	12,2	5,5%
Résultat	43,9	48,175	54,674	13,5	
Solde d'épargne					
Excédent brut de fonctionnement	97,6	83,5	72,2	-13,5	
CAF	80,2	71,3	67,3	-5,6	
CAF nette	56,4	51,9	45,5	-12,2	
Dettes					
Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	220,4	226,0	224,2	-0,8	
Annuités de la dette	28,56	24,86	27,615	11,1	

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DGFIP

Tableau 6
Compte administratif du département

en millions d'euros	2009	2010	2011	Var 2010-2011	Structure 2011
Recettes totales	712,9	687,2	750,0	9,1	100,0%
Recettes de fonctionnement	572,5	571,2	609,9	6,8	81,3%
Recettes de fonctionnement réelles	572,9	567,0	609,9	7,6	81,3%
Recettes fiscales	359,6	369,8	402,3	8,8	53,6%
impôts directs	122,7	121,3	99,7	-17,8	13,3%
autres impôts	236,9	248,5	302,6	21,7	40,3%
Dotations et participations reçues	189,9	179,0	193,0	7,8	25,7%
dont dotation globale de fonctionnement	135,3	135,9	136,4	0,4	18,2%
Recettes d'investissement	140,5	116,0	140,1	20,7	18,7%
Dotations et subventions reçues	43,4	24,2	46,1	90,6	6,1%
dont FCTVA	12,1	10,9	9,2	-15,8	1,2%
Emprunts	0,0	11,0	0,0	-100,0	0,0%
Dépenses totales	646,9	677,2	707,2	4,4	100,0%
Dépenses de fonctionnement	536,6	521,8	551,9	5,8	77,1%
Dépenses de fonctionnement réelles	526,7	508,5	536,9	5,6	75,1%
Achats et charges externes	25,9	26,8	24,9	-7,1	4,0%
Charges de personnel	96,6	96,4	94,7	-1,7	14,2%
Subventions et contingents versés	379,1	375,2	410,6	9,4	55,4%
Subventions versées	11,1	12,4	8,8	-29,2	1,8%
Aides à la personne	250,4	241,0	281,2	16,7	35,6%
Dépenses d'investissement	110,2	155,3	155,3	0,0	22,9%
Dépenses d'équipement	59,1	80,1	84,1	4,9	11,8%
Subventions d'équipement	14,3	29,4	23,2	-21,1	4,3%
Remboursement en capital emprunt	10,1	13,9	10,3	-26,1	2,1%
Résultat	66,027	10,041	42,763	325,9	
Solde d'épargne					
Excédent brut de fonctionnement	52,9	54,3	71,5	31,8	
CAF	47,3	56,2	73,0	30,0	
CAF nette	37,2	42,3	62,8	48,5	
Dettes					
Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	113,5	110,7	100,4	-9,3	
Annuités de la dette	14,19	18,114	13,794	-23,8	

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DGFIP

Tableau 7
Compte administratif consolidé des communes

en millions d'euros	2009	2010	2011	Var 2010-2011	Structure 2011
Recettes totales	683,6	719,5	777,2	8,0	100,0%
Recettes de fonctionnement	510,9	560,8	573,0	2,2	73,7%
Recettes de fonctionnement réelles	nd	557,6	569,3	2,1	73,3%
Recettes fiscales	511,5	588,6	412,6	-29,9	53,1%
impôts directs	143,7	198,9	182,8	-8,1	23,5%
autres impôts	213,0	230,1	229,7	-0,2	29,6%
dont octroi de mer	155,0	167,4	190,2	13,6	24,5%
Dotations et participations reçues	nd	132,5	139,8	5,5	18,0%
dont dotation globale de fonctionnement	109,6	108,1	109,2	1,0	14,1%
Recettes d'investissement	172,7	158,7	204,1	28,6	26,3%
Dotations et subventions reçues	64,2	39,1	76,7	96,2	9,9%
dont FCTVA	26,5	14,8	15,7	6,1	2,0%
Emprunts	47,2	50,9	46,5	-8,6	6,0%
Dépenses totales	620,1	680,9	737,8	8,4	100,0%
Dépenses de fonctionnement	472,6	519,6	533,7	2,7	72,3%
Dépenses de fonctionnement réelles	nd	510,5	516,5	1,2	70,0%
Achats et charges externes	nd	nd	104,3	nd	14,1%
Charges de personnel	283,1	295,2	305,7	3,6	41,4%
Subventions et contingents versés	79,7	86,6	80,2	-7,4	10,9%
Aides à la personne	nd	161,3	161,3	0,0	21,9%
Dépenses d'investissement	147,5	161,3	204,1	26,5	27,7%
Dépenses d'équipement	115,1	127,8	140,5	9,9	19,0%
Remboursement en capital emprunt	19,6	20,5	21,6	5,4	2,9%
Résultat	63,5	38,6	39,4	2,1	
Solde d'épargne					
CAF	nd	47,1	52,8	12,1	
CAF nette	nd	26,6	31,2	17,3	
Dette					
Dette en capital au 1 ^{er} janvier	230,1	273,1	310	13,5	

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFIP

Annexe 2 : Statistiques monétaires

Tableau 1
Liste des établissements de crédit installés localement

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences	Effectif	Total bilan local (M€)
Les banques AFB						
Banque des Antilles Françaises	83,8	Parc d'activités de la Jaïlle - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	13	228	1 114,0
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	11	208	535,4
BNP Paribas Guadeloupe	6,44	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	16	242	867,9
Société Générale de Banque aux Antilles	32,6	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahaut	Groupe Société Générale	5	108	374,6
Banque Postale	2 342,4	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	52	55	1 724,6
Les banques mutualistes ou coopératives						
BRED – Banque Populaire	520	Bd Marquisat de Houëlbourg Jarry - Baie-Mahaut	Groupe BPCE	21	181	1 091,7
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Z.A Petit-Perou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	32	481	1 793,3
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Centre d'activité de la Jaïlle Baie-Mahaut	Groupe Crédit Mutuel	8	40	446,2
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse Réunion	761,8	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	12	83	365,2
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer	2,9	36, Rue Achille René-Boisneuf 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BPCE	4	24	60,8
CASDEN - Banque Populaire	-	Immeuble SODEGA Carrefour de Baimbridge 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	1	6	316,1
Les sociétés financières						
Crédit Moderne Antilles Guyane	18,7	Rue René Rabat Z,I Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BNP Paribas	1	92	568,8
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,1	Le Patio Grand-Camp 97 139 Les Abymes	RR Investissement	1	2	10,5
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe BPCE	1	9	71,5
Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI)	6,1	Rue Ferdinand Forest Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe Général Electric Money	2	80	254,9
BRED – Cofilease	12,2	Bd Marquisat de Houëlbourg Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	3	22,1
Natixis Factor	19,9	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	9	25,8
Cafineo	8,3	Rue René Rabat Z,I Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BNP Paribas	1	0 ¹	63,7
Les institutions financières spécialisées						
Agence Française de Développement	400 ²	Parc d'activités de la Jaïlle - Bât.7 97 122 Baie-Mahaut		1	19	424,3
OSEO Financement	594,8	AFD - Centre d'activité de la Jaïlle 97 122 Baie-Mahaut	OSEO	1	0 ³	10,1
Les institutions spécifiques						
Caisse des dépôts et consignations		Parc d'activités de la Jaïlle - Bât.4 97 122 Baie-Mahaut	Groupe CDC	1	18	1 829,5
Total				185	1 889	11 971

¹ L'activité de Cafineo est assurée par l'effectif du Crédit Moderne Antilles-Guyane.

² Il s'agit du montant de la dotation de l'AFD.

³ L'activité d'OSEO est assurée par l'effectif de l'AFD.

Source : IEDOM

Tableau 2
Les actifs financiers

en millions €						Variations	
	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	11/10	12/11
Sociétés non financières	1 210	1 268	1 320	1 386	1 431	5,0%	3,2%
Dépôts à vue	741	793	885	886	937	0,2%	5,7%
Placements liquides ou à court terme	425	427	382	456	448	19,5%	-1,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	1	3	4	6	4	49,4%	-41,0%
Placements indexés sur les taux de marché	423	425	378	450	444	19,2%	-1,4%
dont comptes créditeurs à terme	199	192	196	258	273	31,9%	6,0%
dont OPCVM monétaires	173	192	144	148	123	2,3%	-16,6%
dont certificats de dépôts	52	40	38	44	47	17,5%	6,7%
Epargne à long terme	44	48	54	44	46	-18,3%	6,2%
dont OPCVM non monétaires	22	21	28	23	18	-18,7%	-19,5%
Ménages	4 437	4 678	4 942	5 050	5 267	2,2%	4,3%
Dépôts à vue	1 067	1 147	1 223	1 241	1 260	1,5%	1,5%
Placements liquides ou à court terme	1 632	1 629	1 658	1 728	1 814	4,2%	5,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 361	1 449	1 473	1 515	1 617	2,9%	6,7%
dont Livrets ordinaires	595	621	620	620	631	0,0%	1,8%
dont Livrets A et bleu	439	507	536	579	644	7,9%	11,4%
dont livrets jeunes	16	15	15	15	15	-1,6%	0,2%
dont Livrets d'épargne populaire	73	61	54	50	46	-7,9%	-7,0%
dont Livrets de développement durable	130	135	137	141	171	3,2%	21,2%
dont comptes d'épargne logement	109	110	111	111	110	0,2%	-1,3%
Placements indexés sur les taux de marché	271	180	186	213	197	14,7%	-7,4%
dont comptes créditeurs à terme	197	118	134	170	165	27,0%	-2,8%
dont bons de caisse	1	1	1	1	1	-2,3%	-7,4%
dont OPCVM monétaires	73	61	51	42	32	-17,0%	-25,6%
Epargne à long terme	1 737	1 902	2 060	2 081	2 193	1,0%	5,4%
Plan d'épargne logement	445	444	446	450	457	0,8%	1,7%
Plan d'épargne populaire	84	82	77	71	69,7	-7,3%	-2,1%
Autres comptes d'épargne	7	7	6	6	5	0,0%	-9,2%
Porte-feuilles titres	146	181	186	181	192	-2,7%	6,1%
OPCVM non monétaires	82	81	76	72	61	-5,3%	-15,2%
Contrats d'assurance-vie	973	1 108	1 268	1 301	1 407	2,5%	8,1%
Autres agents	391	367	351	340	396	-3,0%	16,5%
Dépôts à vue	227	222	229	217	241	-5,4%	10,9%
Placements liquides ou à court terme	146	131	99	109	136	10,2%	24,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	29	42	41	44	55	8,1%	24,0%
Placements indexés sur les taux de marché	117	89	58	65	81	11,7%	24,6%
dont comptes à terme	74	55	21	48	60	132,5%	26,2%
Epargne à long terme	17	14	22	14	20	-37,7%	42,8%
Total actifs financiers	6 037	6 313	6 612	6 776	7 094	2,5%	4,7%
Dépôts à vue	2 035	2 162	2 337	2 345	2 438	0,3%	4,0%
Placements liquides ou à court terme	2 203	2 187	2 139	2 293	2 398	7,2%	4,5%
Epargne à long terme	1 799	1 964	2 136	2 139	2 259	0,1%	5,6%

Source : IEDOM

Tableau 3
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions €						Structure	Variations	
	déc 08	déc 09	déc 10	déc 11	déc 12	déc.12	11/10	12/11
ENTREPRISES								
Crédits d'exploitation	450	397	347	323	313	3,9%	-6,9%	-3,1%
<i>Créances commerciales</i>	39	36	38	36	35	0,4%	-3,5%	-4,6%
Crédits de trésorerie	201	175	146	131	138	1,7%	-10,4%	5,4%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	46	43	40	37	35	0,4%	-6,7%	-5,3%
Comptes ordinaires débiteurs	183	161	132	127	116	1,5%	-3,5%	-8,9%
Affacturage	28	25	32	29	25	0,3%	-9,3%	-14,2%
Crédits d'investissement	1 388	1 325	1 293	1 396	1 366	17,2%	8,0%	-2,1%
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 170	1 092	1 056	1 156	1 129	14,2%	9,5%	-2,3%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	107	102	122	116	68	0,9%	-5,3%	-40,8%
Crédit-bail	218	234	237	240	238	3,0%	1,1%	-1,1%
Crédits immobiliers	1 496	1 569	1 692	1 880	2 055	25,9%	11,1%	9,3%
Autres crédits	17	18	22	25	25	0,3%	15,0%	2,6%
Encours sain	3 351	3 309	3 354	3 624	3 760	47,3%	8,0%	3,8%
MENAGES								
Crédits à la consommation	921	903	951	989	994	12,5%	4,0%	0,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	835	829	875	910	918	11,6%	4,0%	0,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	46	43	47	52	50	0,6%	8,7%	-2,4%
Crédit-bail	40	31	29	28	25	0,3%	-5,9%	-8,1%
Crédits à l'habitat	1 521	1 603	1 765	1 904	2 039	25,7%	7,9%	7,1%
Autres crédits	2	2	1	2	4	0,0%	33,1%	88,6%
Encours sain	2 444	2 508	2 718	2 895	3 036	38,2%	6,5%	4,9%
COLLECTIVITES LOCALES								
Crédits d'exploitation	18	8	9	29	29	0,4%	230,8%	-1,2%
Crédits d'investissement	634	660	741	783	802	10,1%	5,7%	2,5%
Crédits à l'habitat	0	0	0	-	-	0,0%	ns	ns
Autres crédits	13	12	12	10	9	0,1%	-17,2%	-11,2%
Encours sain	665	680	761	821	839	10,6%	7,9%	2,2%
AUTRES AGENTS						0,0%		
Encours sain	191	224	320	321	310	3,9%	0,2%	-3,4%
ENSEMBLE								
Crédits d'exploitation	467	405	356	352	342	4,3%	-1,1%	-3,0%
Crédits à la consommation	921	903	951	989	994	12,5%	4,0%	0,5%
Crédits d'investissement	2 022	1 985	2 034	2 179	2 169	27,3%	7,1%	-0,5%
Crédits à l'habitat	3 017	3 172	3 457	3 783	4 094	51,5%	9,4%	8,2%
Autres crédits	223	256	355	357	347	4,4%	0,6%	-2,7%
Encours sain	6 650	6 722	7 153	7 660	7 946	100,0%	7,1%	3,7%
dont ECIL*	5 912	5 482	5 875	6 257	6 515		6,5%	4,1%
Créances douteuses brutes	564	575	666	602	612	7,2%	-9,7%	1,7%
dont ECIL*	508	511	581	523	550		-10,0%	5,3%
<i>Provisions totales</i>	353	343	361	359	378	4,4%	-0,6%	5,4%
<i>Créances douteuses nettes</i>	211	232	305	243	234	2,7%	-20,5%	-3,7%
Encours total	7 215	7 297	7 819	8 262	8 558	100,0%	5,7%	3,6%
Taux de créances douteuses	7,8%	7,9%	8,5%	7,3%	7,2%		-1,2 pt	-0,1 pt
dont ECIL*	7,9%	8,5%	9,0%	7,7%	7,8%		-1,3 pt	0,1 pt
Taux de provisionnement	62,6%	59,6%	54,2%	59,7%	61,8%		5,5 pts	2,2 pts

Source : IEDOM

* Établissements de crédits installés localement

Tableau 4
Le bilan agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						11/10	12/11
ACTIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	797	788	686	720	702	5,0%	-2,4%
Opérations avec la clientèle	1 889	1 945	2 183	2 302	2 418	5,5%	5,0%
Opérations sur titres	106	110	111	105	105	-5,9%	0,1%
Opérations diverses	167	126	180	216	376	20,2%	74,2%
Valeurs immobilisées	35	36	40	43	41	8,4%	-3,9%
Total ACTIF	2 994	3 006	3 200	3 386	3 643	5,8%	7,6%
PASSIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	936	961	997	1 064	1 071	6,7%	0,7%
Opérations avec la clientèle	1 651	1 652	1 729	1 834	1 949	6,1%	6,3%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	<i>1 091</i>	<i>1 110</i>	<i>1 204</i>	<i>1 214</i>	<i>1 275</i>	0,8%	5,0%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>275</i>	<i>305</i>	<i>311</i>	<i>313</i>	<i>344</i>	0,9%	9,7%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	<i>260</i>	<i>208</i>	<i>191</i>	<i>277</i>	<i>302</i>	44,8%	9,2%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	-56,7%	0,0%
Opérations diverses	204	184	241	236	360	-1,8%	52,6%
Capitaux propres, provisions et assimilés	203	209	233	252	262	8,0%	3,8%
<i>dont capital</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	<i>49</i>	0,6%	0,9%
Total PASSIF	2 994	3 006	3 200	3 386	3 643	5,8%	7,6%
SOLDES (ACTIF-PASSIF)							
Opérations avec la clientèle	-238	-293	-454	-469	-469	-3,2%	0,0%
Opérations sur titres	-106	-110	-111	-105	-105	5,9%	-0,1%
Opérations diverses	37	57	61	20	-16	-67,1%	-180,0%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	168	173	194	209	221	8,0%	5,4%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-139	-174	-311	-344	-369	-10,7%	-7,2%

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49,9 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 36,2 % sur les crédits au 31 décembre 2012)

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de quatre banques locales

en millions €	2008	2009	2010	2011	2012	Variations	
						11/10	12/11
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-5,5	-9,1	-5,3	-7,7	-1,7	-45,0%	78,4%
(+) Opérations avec la clientèle	125,3	127,5	129,9	137,3	136,2	5,8%	-0,8%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
(+) Opérations sur titres	0,9	0,7	0,2	0,1	0,0	-36,5%	-60,5%
(+) Opérations de financement à long terme	3,9	4,0	2,7	2,9	-0,1	6,8%	-103,4%
(+) Opérations de change	2,3	1,9	2,1	2,6	3,0	24,3%	16,5%
(+) Opérations de hors-bilan	1,4	2,1	1,9	0,4	-1,4	-79,9%	-449,7%
(+) Opérations de services financiers	22,6	22,9	24,2	25,2	25,3	4,0%	0,7%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	3,5	3,4	4,2	4,4	4,1	4,3%	-6,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	7,6	10,0	10,4	11,7	11,7	12,3%	0,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de placement	0,4	-0,4	0,0	0,1	-0,1	ns	ns
(=) Produit net bancaire	161,6	163,8	170,2	176,7	177,4	3,8%	0,4%
(-) Frais généraux	115,8	116,1	121,3	128,7	132,0	6,1%	2,5%
<i>dont frais de personnel</i>	<i>70,3</i>	<i>68,6</i>	<i>69,4</i>	<i>73,1</i>	<i>74,7</i>	<i>5,4%</i>	<i>2,2%</i>
<i>dont services extérieurs</i>	<i>42,8</i>	<i>44,6</i>	<i>49,4</i>	<i>52,0</i>	<i>54,0</i>	<i>5,2%</i>	<i>3,8%</i>
(-) Dotations aux amortissements	4,3	4,4	4,5	4,3	4,8	-4,2%	12,8%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	1,4	1,1	1,2	1,0	1,2	-11,3%	21,9%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Charges refacturées	0,0	0,2	1,2	1,1	0,3	ns	ns
(=) Résultat brut d'exploitation	40,2	42,5	44,5	43,8	39,6	-1,4%	-9,6%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-6,3	-20,2	7,9	4,8	13,9	-39,0%	188,8%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-4,3	5,7	9,3	5,9	0,3	-36,3%	-95,5%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	11,1	39,2	6,3	11,5	13,0	83,6%	13,7%
(+) Intérêts sur créances douteuses	3,9	4,0	3,3	3,1	3,0	-5,8%	-3,5%
(=) Résultat d'exploitation	43,6	21,9	24,3	24,7	15,3	1,7%	-38,3%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0	-0,2	0,2	-0,1	202,9%	-160,2%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	ns	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(=) Résultat courant avant impôt	43,7	21,9	24,2	25,2	15,2	4,3%	-39,8%
(+) Produit net exceptionnel	-6,7	-0,1	-0,2	0,6	0,1	354,0%	-91,6%
(-) Dotations nettes au FRBG	0,8	0,8	0,7	1,1	2,1	62,0%	91,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	ns	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	10,5	9,8	9,2	11,7	6,8	27,5%	-41,5%
(=) Résultat net	25,8	11,3	14,1	13,0	6,3	-7,7%	-51,8%

Source : IEDOM (échantillon stable de quatre banques locales représentant 49,9 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 36,2 % sur les crédits au 31 décembre 2012)

Annexe 3 : Chronologie des principaux évènements de l'année 2012

Janvier

- La Haute Autorité de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS), réunie à Sainte-Lucie le 26 janvier, a accepté la demande d'adhésion du Conseil Régional de Guadeloupe en qualité de membre associé. Cette démarche a recueilli l'accord officiel de l'État français.
- Des conventions ont été signées le 27 janvier entre la fédération des très petites entreprises (FTPE) et trois banques de la place (la BDAF, la BRED, et la SGBA), en présence de Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer. Elles visent à faciliter l'accès au crédit des entreprises de moins de 10 salariés. Le dispositif prévoit des conditions de crédits avantageuses, une réduction des frais bancaires et des délais de réponse aux demandes de financement et un accompagnement renforcé des TPE.

Février

- Le 10 février 2012, une convention de jumelage a été signée entre le port de la Nouvelle-Orléans et le Port autonome de la Guadeloupe afin d'encourager les échanges techniques en matière de gestion, de maintenance et de développement des infrastructures portuaires.
- Dans le cadre des résultats de l'appel d'offres gouvernemental concernant les installations éoliennes dans les départements, publié le 17 février 2012, les projets de Petite-Place (Capesterre) et de Dadoud (Petit-Canal) ont été confiés à Aérowatt, filiale de Vergnet, et le projet de ferme éolienne de Ménard (Marie-Galante) a été attribué à Sea Energy. Ces nouvelles fermes éoliennes devraient produire 20 mégawatts dans un délai de deux ans.
- Le 17 février 2012 a marqué la fin de l'échange de certains billets en francs (500F Pierre et Marie-Curie, 200F Gustave Eiffel, 100F Cézanne, 50F Saint-Exupéry, 20F Debussy) contre des euros dans les caisses des succursales de la Banque de France et auprès de l'IEDOM.

Mars

- La Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe et Pôle Emploi ont signé le 13 mars 2012 une convention de partenariat. Six axes d'interventions ont été identifiés, dont l'échange d'informations et de pratiques professionnelles, le diagnostic partagé des besoins de recrutement des entreprises, ou encore la sensibilisation et l'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise.
- La Région Guadeloupe a créé le 20 mars, en partenariat avec l'État, la Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe, la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers et de l'artisanat, un Comité pour l'organisation et le développement à l'international des entreprises de Guadeloupe (CODIE).
- Le Ministre de la Ville, Maurice Leroy, s'est rendu en Guadeloupe du 21 au 22 mars 2012 pour constater l'avancement du chantier de rénovation de l'agglomération Abymes/Pointe-à-Pitre. A cette occasion, un avenant à la convention des Abymes a été signé, afin de redéployer les économies réalisées sur certaines opérations vers d'autres projets.

Avril

- Une convention a été signée, le 26 avril 2012, entre la Chambre de Commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCI IG) et la Caisse d'Épargne Provence Alpes-Corse (CEPAC). La CEPAC s'engage à proposer aux entrepreneurs présentés par la CCI IG des conditions préférentielles sur la rémunération des comptes courants, une réduction de 50 % sur les frais de dossiers lors de l'octroi d'un crédit et une gratuité de trois mois sur un forfait professionnel pour toute ouverture de compte courant.
- Les élections présidentielles se sont déroulées les 22 avril et 6 mai 2012. En Guadeloupe, 298 360 inscrits ont été comptabilisés. Le taux de participation au deuxième tour s'élève à 62,15 %. Le candidat socialiste François Hollande remporte le second tour avec 71,94 % des voix en Guadeloupe face à Nicolas Sarkozy, le Président sortant.
- Les compagnies aériennes CORSAIR et AIR CARAIBES ont signé un accord de partage de code sur leurs réseaux transatlantiques dédiés aux Caraïbes. Ce dispositif permet aux compagnies de proposer plus de fréquences, avec notamment jusqu'à 3 vols par jour vers les Antilles au départ d'Orly et de disposer d'un réseau plus étendu de destinations au sein de la zone caraïbe.

Mai

- Le 5 mai 2012, les planteurs ont repris la coupe des cannes après 21 jours d'arrêt de l'usine de Gardel. Les syndicats ont signé, le mercredi 16, un protocole d'accord de fin de conflit clôturant les négociations annuelles obligatoires (NAO) de branche de 2012. Luc Machecler, directeur de la Sicadeg, estime la perte sèche de la filière à près de 800 000 euros.
- Le groupe Loret a demandé et obtenu le 10 mai son placement en procédure de sauvegarde, pour une durée initiale de 6 mois. Cette procédure devrait notamment lui permettre la renégociation de sa dette financière (175 millions €).

Juin

- Les conseillers généraux ont voté à l'unanimité le budget supplémentaire 2012 (plus de 191 millions d'euros) destinés majoritairement aux actions de solidarité et au renforcement de la politique de grands travaux. Des majorations de crédits ont été effectuées dans les champs de compétences tels que le RSA (+ 4 millions €), l'amélioration de l'habitat (+ 1,3 million €), les travaux routiers (+ 17,3 millions €) ou encore le Fonds d'Aide aux Communes (+ 5 millions €).
- L'assemblée générale ordinaire de l'Association des moyennes et petites industries (AMPI) s'est déroulée le mercredi 13 juin au WTC à Jarry et a dressé un bilan de l'année 2012.
- La dernière série des Euros des Régions a été lancée à Paris fin juin 2012. Frappés en édition limitée, ces euros disposent d'un revers commun représentant la valeur faciale de 10 euros argent et d'une face personnalisée selon la région concernée. Pour la Guadeloupe, c'est l'effigie du Chevalier de Saint-Georges, figure d'émancipation des esclaves des empires coloniaux européens, qui a été retenue.

Juillet

- Le SMIC augmente de 2 % au 1^{er} juillet 2012 soit 21,50 euros net par mois. Le SMIC horaire est porté à 9,40 euros brut, soit 1 425,67 euros mensuels pour 35 heures hebdomadaires.

- La Chambre des métiers de Guadeloupe et le directeur régional de la Caisse d'épargne aux Antilles, Loïc Laurent, ont scellé le 26 juillet un partenariat visant à améliorer l'accès au crédit et les relations bancaires pour les artisans.

Août

- Le 3 août, Josette Borel-Lincertin, élue par 33 voix sur 38, remplace Victorin Lurel à la présidence de la Région Guadeloupe.
- Les élus pointois et les représentants de la Caisse régionale du crédit agricole ont signé le 29 août un accord relatif à la mise en place d'un microcrédit social personnel. Ce dispositif est destiné à favoriser l'accès au crédit à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. Le montant du crédit sera compris entre 500 à 3 000 euros, avec un taux de 4 %, remboursable sur une période de 12 à 48 mois.

Septembre

- Le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG) a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence du 18 au 21 septembre à Paris au salon Top Resa, destiné au professionnel du tourisme et des voyages et du 19 au 24 septembre 2012 à La Rochelle au salon du Grand pavois, dédié aux passionnés de la mer et de la navigation.
- Le projet de loi de finances 2013 a été présenté le 28 septembre au Conseil des ministres. Les crédits de la mission Outre-mer s'inscrivent en progression de 4,5 % en autorisations d'engagement, soit 2,16 milliards d'euros et de 5 % en crédits de paiement, soit 2,01 milliards d'euros. Le budget s'articule autour de quatre priorités : le logement social et l'amélioration de l'habitat, la relance de l'investissement public, l'insertion professionnelle de la jeunesse et l'emploi.
- Les 28 et 29 septembre 2012 s'est tenue la onzième édition des Journées de l'entreprise, organisée par l'ordre des experts comptables au World Trade Center de Jarry.
- Le conseil d'administration du Port autonome de la Guadeloupe a entériné le 28 septembre 2012 le lancement de la phase opérationnelle du projet de port en eau profonde. La réalisation des travaux est envisagée en deux phases, de montants respectifs de 70 et 60 millions d'euros.

Octobre

- Le décret n°2012-1103 du 1^{er} octobre 2012, instituant le grand port maritime de la Guadeloupe, fixe la date du 1^{er} janvier 2013 comme entrée en vigueur du nouveau régime. Le Port Autonome de la Guadeloupe devient donc « grand port maritime » (GPM) de la Guadeloupe, sous la nouvelle dénomination « Guadeloupe Port Caraïbes ».
- Le 8 octobre, les élus régionaux ont approuvé à l'unanimité le projet de schéma régional de développement de l'énergie éolienne. Il devrait permettre d'atteindre les objectifs du plan régional de l'énergie « Prerure », adopté en mai 2008 et visant une autonomie énergétique avec 50 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité à l'horizon 2020.
- Depuis le 28 octobre, Air Antilles Express propose des vols entre Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Cayenne grâce à un partenariat commercial avec Air France. Cette ouverture intervient peu de temps après la décision d'Air Caraïbes de ne plus entreprendre de vols moyen-courriers au départ des Antilles vers Cayenne, Port-au-Prince, et La Havane.

- La Région Guadeloupe a signé une convention de partenariat avec l'État pour la création de 300 emplois d'avenir. La rémunération (à hauteur du Smic) sera prise en charge pour 75 % par l'État et les 25 % restant par l'employeur. Le coût global pour la Région est estimé à 1,5 million d'euros.
- Le 31 octobre, le Crédit Agricole mutuel, la Caisse des dépôts et le Centre Communal d'Action Sociale du Moule ont signé une convention de microcrédit social.

Novembre

- La Caisse d'allocation familiale a inauguré le 15 novembre ses nouveaux locaux situés à la zone d'activité de la Providence aux Abymes.
- La loi contre la vie chère outre-mer, définitivement adoptée le 15 novembre par le Parlement, a été promulguée le 20 novembre par le président François Hollande et publiée au Journal officiel. Ce texte donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des îles de Guadeloupe a tenu le 23 novembre son assemblée générale dédiée à l'examen du budget rectifié 2012 et du budget primitif 2013. À cette occasion, le calendrier de passage de l'aéroport en société d'exploitation aéroportuaire a été approuvé.
- Le Prix Inter-Entreprises du manager Guadeloupe a été décerné le 28 novembre au WTC des Abymes. Le premier prix a été attribué à Renaud Capdevielle, gérant de Travaux Industriels Guadeloupéens. Il a représenté la Guadeloupe à la finale régionale du Prix Inter-Entreprises du manager Antilles-Guyane en Martinique le 30 novembre où il a remporté le second prix. Nicolas de Sèze et Philippe Lacognata, respectivement Directeur Général et Directeur de l'IEDOM, étaient présents et ont participé à la remise des prix.

Décembre

- À partir de mi-décembre, la compagnie low cost XL Airlines dessert trois fois par semaine Pointe-à-Pitre et Fort-de-France. Ces liaisons seront assurées par des Airbus A330-200 et un A330-300 livrés en novembre et disposant de 408 places économiques.
- Le 3 décembre, le ministère de l'Outre-mer a renouvelé pour un an sa convention avec Ubifrance, l'agence française pour le développement à l'exportation des entreprises des DOM et de Saint-Pierre et Miquelon.
- Dans le cadre de l'URAG (Union régionale de concertation et d'initiative des Antilles et de la Guyane), réunissant par voie conventionnelle les trois régions des DFA, une table ronde sur le thème de l'accès aux financements bancaires des créateurs et entreprises s'est tenue le 7 décembre au Gosier.
- La première tranche des travaux d'un futur parc d'activités à l'entrée de l'aéroport Pôle Caraïbes a été lancée le 26 décembre 2012. La seconde tranche devrait débuter en juillet 2013, pour une ouverture de l'équipement au public en fin d'année 2014. Cet investissement de 29 millions € comprendra 9 000 m² de bureaux, commerces et services, un pôle restauration, un pôle médical et paramédical ainsi que deux hôtels d'affaires.

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

Les publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr, onglet « Publications ».

Publications périodiques

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Les notes expresses trimestrielles : Premières tendances
Tendances conjoncturelles

La collection infos financières : Évolutions monétaires
Coût du crédit
Suivi des risques des établissements de crédit

Les rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Les Notes expresses (Guadeloupe)

Collection *Éclairage*

- N°200 – Premières tendances 1^{er} trimestre 2013 (*Avril 2013*)
- N°188 – Tendances conjoncturelles 4^e trimestre 2012 (*Février 2013*)
- N°184 – Premières tendances 4^e trimestre 2012 (*Janvier 2013*)
- N°178 – Tendances conjoncturelles 3^e trimestre 2012 (*Novembre 2012*)
- N°176 – Premières tendances 3^e trimestre 2012 (*Novembre 2012*)
- N°161 – Tendances conjoncturelles 2^e trimestre 2012 (*Septembre 2012*)
- N°159 – Premières tendances 2^e trimestre 2012 (*Août 2012*)
- N°152 – Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2012 (*Juin 2012*)
- N°151 – Premières tendances 1^{er} trimestre 2012 (*Mai 2012*)

Collection *Portrait*¹

- N°195 – L'économie de la Guadeloupe en 2012 (*Mars 2013*)
- N°172 – Panorama 2011 de la Guadeloupe (*Octobre 2012*)
- N°145 – L'économie de la Guadeloupe en 2011 (*Mars 2012*)

Les Notes de l'Institut d'émission

Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010
(*Mars 2012*)

Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM (*Mai 2012*)

Les Notes CEROM

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des départements et collectivités d'Outre-mer (<http://www.cerom-outremer.fr/guadeloupe/>).

Le tableau de bord économique trimestriel de la Guadeloupe

Les comptes économiques rapides du département

¹ Notes disponibles en langue anglaise (*Available in English*).

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Steve BOUCAUD

Myriam DAHMAN-SAÏDI

Sonia DANINTHE

Lorry HAJJAR

Florence MAR-PICART

Éric MORIAME

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Charles APANON
Editeur: IEDOM
Imprimé par PRIM (Guadeloupe)
Achévé d'imprimer : juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-60-1